LE DEVOIR

80 ans d'expérience à votre service
Mobilier de bureau, système de classement, design...
Pour renseignements, appelez
OE inc. OE 341-0E0E

Vol. LXXX — No 63 ★ Ensoleillé. Max.: −4. **Détail page 7.** Montréal, jeudi 16 mars 1989 Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick: 60 cents; Toronto: 80 cents 50 CENTS

Les grands magasins restent unilingues

Ryan met fin à la valse-hésitation : il n'y aura pas de réglementation

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA VALSE-HÉSITATION du gouvernement Bourassa sur les modalités d'application de la loi 178 est terminée : il n'y aura pas, pour un avenir prévisible, d'affichage bilingue dans les grands magasins et les chaînes, que ce soit chez Eaton, La Baie, Zellers ou dans les MacDonald et les Radio-Schack.

Telle est la position qu'a communiquée hier à la surprise de tous le nouveau ministre responsable du dossier linguistique, Claude Ryan, qui a indiqué avoir à ce sujet l'appui du premier ministre Bourassa.

Depuis l'adoption de la loi 178, le premier ministre et le ministre Guy Rivard avaient donné toutes sortes d'indications, à l'occasion contradictoires, sur les intentions du gouvernement à l'égard de l'affichage dans les grandes surfaces et les chaînes. On avait finalement promis pour ces jours-ci la publication d'un règlement définisssant les modalités de l'affichage bilingue pour ces catégories de commerce.

La décision prise par M. Ryan consiste à indiquer tout simplement que ce règlement promis ne sera pas publié et qu'il ne sera pas adopté. Cela signifie que pour tous les commerces ayant plus de 50 employés et que pour tout commerce qui fait partie d'une chaîne ou qui est « franchisé », c'est la règle générale de l'unilinguisme français qui s'applique.

Cette décision de M. Ryan est venue comme une surprise car visiblement elle n'avait pas été discutée au conseil des ministres. Le ministre de l'Énergie, John Ciaccia, cachait mal un malaise certain devant cette décision. Soulignant qu'il représentait différents milieux dans son comté de Mont-Royal, il a dit : « Je vais penser à ça avant de faire un commentaire ».

M. Ryan devait reconnaître que cette décision n'avait pas encore été discutée au cabinet. Cette discussion viendra la semaine prochaine, a-t-il dit, en rappelant que c'est lui seul qui, à titre de ministre responsable de l'application de la loi 101, avait le pouvoir de proposer au conseil des ministres l'adoption d'un règlement.

« Si j'ai dit que je n'avais pas l'intention d'en proposer, je ne pense pas que j'en proposerai. Vous me connaissez assez pour le savoir ! », a-t-il dit lorsqu'on lui fit valoir, hier, que ses collègues ministres pourraient vouloir un tel règlement. Surtout ceux qui comme John Ciaccia représentent des comtés où on retrouve une forte proportion d'anglophones.

Cela vaut quant à M. Ryan pour

Voir page 10 : Ryan

Claude Ryan

Lacroix écope de deux ans de prison

Bernard Racine
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le prédicateur Pierre Lacroix a été condamné hier à deux ans de pénitencier par le juge Jean Bienvenue et est présentement détenu à la prison d'Orsainville, près de Québec.

Son procureur, Me Carol Saint-Cyr, a déclaré hier qu'il allait déposer dès ce matin une requête en appel qui sera plaidée demain. Me Saint-Cyr déposera en même temps, au nom de M. Lacroix, une demande de mise en liberté sous cautionnement. Il était détenu sous cautionnement depuis que des accusations avaient été portées contre lui.

M. Lacroix, qui est âgé de 40 ans et père de quatre enfants, avait été reconnu coupable la veille, par un jury de six femmes et six hommes, sous un des trois chefs d'accusation de grossière indécence pour lesquels il a subi son procès. Il était passible d'une peine maximum de cinq ans d'emprisonnement.

« Je dis que leur verdict était excellent », a déclaré hier le juge Bienvenue en s'adressant à Lacroix avant de prononcer sa sentence. Votre procureur, à qui vous devez beaucoup et à qui vous serez toujours re-

Voir page 10 : Lacroix

Fais ce que peux
PHOTO JACQUES GRENIER

Dans un climat de joyeuses retrouvailles, l'ancien directeur du DEVOIR, M. Gérard Filion, a lancé hier son livre de mémoires intitulé *Fais ce que peux*. Le lancement a eu lieu dans l'enceinte même du DEVOIR. On voit ici Gérard Filion flanqué, de gauche à droite, de son successeur actuel Benoit Lauzière, de Pascal Assathiany et de Jacques Godbout, tous deux de Boréal.
Voir autres informations en Page 10.

Les banques tentent d'enrayer l'épidémie de vols dans les guichets

Sylvain Blanchard

EXCLUSIF

DEPUIS l'entrée en service des guichets automatiques, la grande majorité des institutions financières se sont fait voler des sommes substantielles dans les coffres d'alimentation des guichets. Elles prennent actuellement les grands moyens d'y mettre fin.

La Banque Nationale a perdu $ 200,000 au cours des deux dernières années. En décembre 87 et septembre 88, la Banque Laurentienne s'est fait dérober un total de $ 145,000. En décembre 87, février et juin 88, le Mouvement Desjardins subissait le même sort et voyait s'envoler $ 310,000. En 1987 et 88, la Banque Royale s'est fait dévaliser au moins deux fois, dans les mêmes circonstances, tout comme la Banque Toronto-Dominion.

À la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à la Banque de Nouvelle-Écosse et à la Banque de Montréal, les relationnistes disent ignorer que pareils délits aient pu se produire dans leurs établissements.

Toutes les institutions financières interrogées sont avares de commentaires. « Vous comprendrez qu'on veut éviter d'ébruiter une nouvelle susceptible d'écorcher l'image et la crédibilité de la banque, disent certains cadres sous le couvert de l'anonymat. Ce n'est pas le genre de chose qu'on a envie de crier sur les toits ».

Dans la presque totalité des cas, on sait exactement où les vols se sont produits : dans le vestibule du coffre-fort du guichet, où seuls les préposés à l'approvisionnement ont accès.

Les préposés sont, durant les heures d'affaires, des employés de succursale et, le soir, des agents de sécurité, soit de Sécur, de Loomis ou de Pinkerton, trois agences spécialisées dans le transport de billets de banque et l'approvisionnement de guichets automatiques.

Malgré des enquêtes longues et complexes, l'identité des voleurs demeure inconnue. Mais dans deux cas, des accusations criminelles ont été

Voir page 10 : Les banques

La Caisse entend jouer à fond la carte des acquisitions et des fusions

Robert Dutrisac

«La meilleure réponse aux mainmises étrangères non souhaitables . . .»

LA CAISSE de dépôt et de placement du Québec entend jouer à fond la carte des acquisitions et des fusions. Loin de s'opposer à cette vague qui déferle sur le monde capitaliste, et qui n'épargne pas le Québec, le plus important fonds de placement au Canada favorisera la création de grands groupes au pays, la meilleure réponse à certaines mainmises étrangères jugées « non souhaitables ».

Le pdg de la Caisse de dépôt, M. Jean Campeau, a profité du dévoilement des résultats de la société d'État pour entonner, hier, son leitmotiv « agir et entreprendre ensemble », la « condition impérative » pour que le Québec se mette « au diapason économique et financier du XXIe siècle ».

Reprenant où son patron avait laissé, M. Jean-Claude Scraire, premier vice-président aux affaires juridiques et institutionnelles de la Caisse, a exposé la stratégie que la société d'État a adoptée pour faire face à la tendance « cyclique et très forte » de la concentration. « Entreprendre ensemble, ce n'est pas un slogan scout », a-t-il prévenu.

Certaines prises de contrôle étrangères peuvent apparaître non souhaitables, a admis M. Scraire. Et la Caisse n'entend pas demeurer stoïque devant le fait accompli. Il s'agit d'identifier des pôles de développe-

Voir page 10 : La Caisse

Les droits du foetus de nouveau soulevés devant la Cour suprême

Michel C. Auger

MÊME si elle a refusé de se prononcer sur la question la semaine dernière, la Cour suprême du Canada risque de devoir trancher le débat sur le statut juridique du foetus dans la cause de deux sages-femmes de Vancouver, accusées de négligence criminelle en rapport avec la mort d'un bébé pendant l'accouchement.

Ces deux sages-femmes, Mary Sullivan et Gloria Lemay, ont obtenu la permission d'en appeler de leur cause devant le plus haut tribunal du pays et le Fonds d'action et d'éducation juridique des femmes a obtenu la semaine dernière la permission d'intervenir lors de l'audition de la

Voir page 10 : Le foetus

Mikhaïl Gorbatchev

Gorbatchev ramène le secteur privé dans l'agriculture

MOSCOU (AFP) — M. Mikhaïl Gorbatchev a proposé hier de combattre les pénuries par des solutions graduelles dans l'agriculture, maintenant les fermes collectives mais prévoyant un développement des formes multiples de location des terres, une façon de réintroduire le secteur privé, 60 ans après la collectivisation de Staline.

Présentant un rapport au premier jour du plénum du comité central du Parti communiste, le chef du Kremlin a franchi le pas de proposer la suppression du Gosagroprom, le Comité d'État pour

Voir page 10 : Gorbatchev

Les papetières défient constamment les normes environnementales

Louis-Gilles Francoeur

PRÈS de 70 % des 122 usines canadiennes de pâtes et papier seraient incapables, ce matin, de faire subir avec succès un test dit de « toxicité aiguë » à leurs effluents aux cours d'eau.

Au Québec, où les papetières ont investi plus qu'ailleurs dans l'assainissement des rejets aquatiques et atmosphériques, les deux tiers des usines existantes ne passeraient pas un tel test de toxicité aiguë. Nos usines, qui sont responsables de 32 % de la production canadienne de pâtes et papier, rejettent 37 % des solides en suspension au pays, détruisent par leurs rejets la moitié (48.1 %) de l'oxygène requis au pays pour la décomposition chimique des effluents des papetières et rejettent ensemble 40 % de la charge toxique attribuable

Voir page 10 : Les papetières

AUJOURD'HUI

100,000 Hongrois défilent à Budapest
Des célébrations marquant l'anniversaire de la Révolution de 1848 attirent 100,000 Hongrois. **Page 5**

Le projet Alouette débutera en mai
Le projet Alouette sera réalisé, quatre des sept partenaires requis ratifient l'entente de principe. **Page 15**

De l'argent à Paris
Un couple canadien gagnent l'argent aux Mondiaux de patinage artistique. **Page 20**

Le père séparé
Lise Turgeon
Être père quand même
UN LIVRE POUR LE PÈRE QUI VEUT RESTER PÈRE APRÈS LA RUPTURE DU COUPLE... POUR LA MÈRE QUI DÉSESPÈRE... ET POUR LES ENFANTS QUI SOUFFRENT...
172 pages 14,95$ EN VENTE PARTOUT
Stanké PARCOURS
Les éditions internationales Alain Stanké, 2127, rue Guy, Montréal H3H 2L9 (514) 935-7452

Même sans élus, le NPD fédéral aura son caucus fantôme au Québec

Carole Beaulieu

FAUTE DE DÉPUTÉS québécois à Ottawa, le Nouveau Parti démocratique aura bientôt son « caucus fantôme » dans la Belle Province.

Les sept membres du groupe, tous des candidats défaits le 21 novembre dernier, répondront aux médias sur des dossiers précis pour lesquels ils seront les critiques et demeureront en contacts fréquents avec le caucus néo-démocrate.

Les paramètres exacts de fonctionnement de ce caucus informel, aussi appelé « comité québécois » sont encore en négociation, confirmait-on hier à Ottawa. Les détails en seront annoncés dans la capitale nationale au cours de la semaine du 28 mars.

« Nous agirons un peu comme des personnes-ressources auprès du parti, confirme M. Rémi Trudel, candidat défait dans le circonscription de Témiscamingue. Nous tiendrons aussi des conférence de presse régulières ».

Les membres du caucus informel du Québec seront Françoise Gauthier, de Jonquière, Rémi Trudel, de Témiscamingue, Claude Rompré, de Saint-Maurice, Pauline Gingras, de Langelier (Québec), Giuseppe Sciortino, de Rosemont, Louise O'Neill, d'Outremont, et Paul Cappon, de Laval. Ils seront tous responsables de dossiers précis.

Le « comité québécois » sera aussi formé de quatre députés néo-démocrates : Audrey McLaughlin, du Yukon, Lorne Nystrom, du Manitoba, Svend Robinson, de Colombie-Britannique, et Sid Samson, du nord de l'Ontario.

Grâce à ce comité, les candidats défaits espèrent assurer une présence en Chambre des questions québécoises en soufflant à leurs collègues élus des questions à poser en plus d'assurer une « plus grande visibilité du NPD au Québec ».

Le néo-démocrate québécois responsable des dossiers d'environnement et de santé pourrait, par exemple, téléphoner au coordonnateur du comité à Ottawa. Celui-ci verrait à demander au critique officiel en Chambre de poser la question. Selon Giuseppe Sciortino, candidat défait dans Rosemont, il s'agit d'un « petit groupe d'intervention » dont la marge de manoeuvre réelle dépendra des négociations actuellement en cours avec le caucus fédéral.

Le principe d'un tel comité avait été accepté en janvier par le NPD.

Les néo-démocrates n'ont visiblement donc pas lancé la serviette en dépit de leur cuisante défaite du 21 novembre dernier.

Dans une entrevue au DEVOIR qui doit être publiée samedi, le chef néo-démocrate Ed Broadbent se réjouit d'ailleurs que ce comité ait été formé « à la demande même des Québécois ». Il s'agit là, dit-il, d'un signe de progrès et de maturité.

En 1984, c'est Broadbent lui-même qui avait proposé que des députés d'autres provinces se chargent des dossiers québécois.

Aujourd'hui, soutient-il, un nouveau groupe de néo-démocrates québécois veut agir sur la scène fédérale.

« C'est évident, dit-il, que des gens comme Rémi Trudel, Françoise Gauthier et beaucoup d'autres ont l'intention de continuer ».

Rappelant « l'impact positif » qu'un Robert Cliche a eu sur le NPD, M. Broadbent a déploré la brièveté de ce moment dans l'histoire du parti. « C'est une chose, dit-il, d'avoir des socio-démocrates sympathiques au Québec comme c'était le cas depuis 1984. Mais c'est complètement différent d'avoir des Québécois dans le caucus qui comprennent comme Québécois leur propre réalité ».

D'autres indices montrent la détermination du NPD à continuer ses efforts au Québec, notamment sa nouvelle politique de bilinguisme dans les communications.

Ainsi, depuis quelques mois, aucun député néo-démocrate ne peut émettre un communiqué sur un quelconque sujet, même local, sans l'avoir d'abord fait traduire en français par une traductrice attachée au bureau du chef néo-démocrate.

La nouvelle loi électorale changera bien des choses... après le 24 avril

Suzanne Dansereau
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les prochaines élections générales au Québec se tiendront en vertu de la nouvelle loi électorale, mais à la condition que le premier ministre Bourassa les déclenche après le 24 avril.

L'Assemblée nationale a en effet adopté hier la loi 104, qui réforme la loi électorale du Québec, et a fixé son entrée en vigueur au 24 avril prochain.

« Si des élections étaient déclenchées avant cette date, on fonctionnerait selon le régime électoral actuel. Si, par contre, des élections étaient déclenchées après cette date, on fonctionnerait selon la nouvelle loi », a expliqué hier le parrain de la loi, le ministre Michel Gratton.

De même, si le gouvernement déclenche des élections partielles, comme il doit le faire avant le 13 avril dans le comté de Hull et le 17 avril dans le comté de Papineau, deux comtés laissés vacants par le départ de leurs représentants, il utilisera le régime électoral actuel.

Plusieurs détails techniques différencient la nouvelle loi de l'ancienne, notamment la durée de la campagne électorale, qui est plus longue dans la nouvelle loi. Toutefois, la différence ne serait pas notable cette année, puisque l'on doit tenir un recensement.

Une des dispositions les plus marquantes de la réforme électorale est celle qui reconnaît le droit de vote aux handicapés mentaux. Il s'agit d'une première au Québec, alors qu'en Ontario la loi le permet déjà.

La loi 104 permet également aux personnes temporairement absentes du Québec de voter par correspondance. De plus, elle prévoit l'établissement de bureaux de scrutin dans chacun des centres d'accueil et des centres hospitaliers.

Par ailleurs, elle réduit de 12 à 6 mois la période pendant laquelle un électeur doit préalablement résider au Québec pour pouvoir voter.

Sur l'ensemble des dispositions de la réforme, le parti au pouvoir et l'opposition s'entendent. La loi a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité hier.

Le 10e Salon de la Jeunesse

«C'est l'fun, c'est pour nous autres»

Paul Cauchon

DES DIZAINES de jeunes sont agglutinés devant le kiosque des étudiants en pharmacie de l'Université de Montréal, rigolant et se poussant du coude. C'est l'heure de la démonstration de pose du condom (que les bonnes âmes se rassurent, on n'utilise pas de modèles vivants). De son côté le département de sexologie de l'UQÀM présente tous les moyens contraceptifs imaginables.

Le public est bruyant, amusé, intéressé — « c'est l'fun, on apprend des choses, on rencontre du monde, c'est pour nous-autres », disaient les commentaires hier.

Ailleurs, Mitsou fera la promotion, en chair, en os et en dents ... du « sourire en santé », pour nous vendre le mois de la Santé dentaire. L'éno *ghetto blaster* d'une radio commerciale crache sa musique, les étudiants-cuisiners font découvrir leurs recettes dans une vrai salle à manger, et le mouvement Action-Suicide distribue ses documents.

Le Salon de la Jeunesse ouvrait ses portes hier au Vélodrome olympique. Foire commerciale, bien sûr, avec des compagnies qui ne se gênent pas pour promouvoir leur produit (un gigantesque ballon Nindento trône sur le Vélodrome, annonçant le très couru championnat provincial du week-end). Mais le Salon est aussi un centre de services, un grand nombre de kiosques s'intéressant de près aux réalités sociales des jeunes.

Ce Salon fête cette année son dixième anniversaire et la présidente, Ginette Flynn, attend 150,000 visiteurs d'ici dimanche prochain.

L'événement a été placé sous le grand thème de l'environnement, préoccupation majeure des jeunes. En regroupant une série de kiosques sur toute la surface du niveau 200 du Vélodrome, on a créé en fait un mini-Salon de l'environnement en soi.

Organismes gouvernementaux, groupes de tous genres, de l'Union québécoise pour la conservation de la faune à Greenpace en passant par les Clubs 4 H, la SPCA, la Société Saumon Saint-François, des écoles et institutions d'enseignement, ce mini-Salon veut répondre aux inquiétudes de la prochaine génération, déçue du manque de courage des leaders en place devant la dégradation de la nature.

Le Salon a même lancé un concours visant à établir un record Guiness de récupération de bouteilles et canettes, ce qui, on en conviendra, apparaît tout de même plus méritoire qu'un record de bouffeurs de spaghettis.

On pourrait classifier les champs d'intérêts des jeunes selon les thèmes qui reviennent le plus souvent d'un kiosque à l'autre. La sexualité et l'environnement, mais aussi les activités physiques et les soins corporels (le Salon présente une série de jeux en tous genres, 23 organismes étant réunis par le Regroupement Loisir du Québec, et à l'autre bout de la salle les plus audacieux peuvent se faire coiffer et maquiller par des étudiants spécialisés).

PHOTO AP

Le chatmoine

Cette chatte tigrée s'est introduite il y a un an dans un monastère bouddhiste de Kuala Lumpur, en Malaisie. Peu à peu, elle s'est mise à imiter les moines qui prient, bougeant ses pattes avant et se courbant, exactement comme si elle priait. Éblouis de ces prouesses extraordinaires, des fidèles suggèrent même que l'animal soit une réincarnation d'un bouddhiste. La chatte attend une deuxième portée. Elle prie toujours à l'heure du repas, dans le hall...

EN BREF...

Une fausse bombe de $800,000

(PC) — Le terminus de la compagnie Voyageur, rue Berri, à Montréal, a été évacué pendant plus d'une heure hier matin à la suite d'un appel à la bombe. L'incident a également entraîné le cessation du service de métro sur la ligne numéro 2. Prévenu par un appel anonyme, l'escouade technique de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) s'est rendu sur place vers 10 h 45 et a utilisé un robot télécommandé pour ouvrir un colis suspect. On y a découvert des micro-processeurs d'une valeur de quelque $ 800,000. Selon les policiers, ces micro-processeurs faisaient partie d'un butin évalué à $ 1.8 million volé l'an dernier dans les locaux de la compagnie Ogivar, à Saint-Laurent, en banlieue de Montréal.

Bientôt en France sans visa

PARIS (PC) — Les Canadiens devraient bientôt pouvoir se rendre en France sans visa. Le gouvernement français pourrait en effet lever l'obligation de visa pour les Canadiens et les Américains avant l'été. C'est ce qui ressort des déclarations faites hier matin, à Paris, par le porte-parole de l'ambassade des États-Unis, sur les discussions en cours avec le ministère français des Affaires étrangères. Interrogé peu après, le conseiller de l'ambassade canadienne, directeur du service de l'immigration, M. Martin Stone, s'est déclaré lui aussi « plein d'optimisme et très confiant » sur la prochaine levée de la mesure frappant les touristes et visiteurs canadiens. « Et nous espérons nous aussi qu'elle le sera avant l'été », a précisé M. Stone. La décision politique de lever l'obligation des visas est en fait déjà prise depuis plusieurs mois par Paris, mais elle est encore retardée par des problèmes d'ordre administratif, notamment avec les États-Unis.

Enquête publique sur l'écrasement du F-28

TORONTO (PC) — Le président du Bureau canadien de la sécurité aérienne, M. Ken Thorneycroft, a annoncé, hier, qu'il tiendra une enquête publique sur l'écrasement de l'avion d'Air Ontario à Dryden, dans le nord-ouest de l'Ontario. La date et le lieu de l'enquête seront précisés plus tard, a dit M. Thorneycroft, qui a fait remarquer que la tenue d'une enquête publique dans de telles circonstances était habituelle. 24 personnes ont péri dans cette tragédie. À Toronto, où les cadavres ont été transportés, les pathologistes n'avaient pas encore terminé, hier, l'identification officielle des victimes, grâce surtout à leur dentition.

Le train Sorel-Nicolet: terminé

OTTAWA (PC) — L'Office national des transports du Canada (ONT) a entériné hier l'abandon par la compagnie CN d'un tronçon ferroviaire dans la région de Sorel et ordonné le maintien de deux autres. Le segment abandonné, qui n'a fait l'objet d'aucune exploitation depuis 1975, est celui qui va de Sorel à Nicolet. Ceux qui relient Tracy et Sorel, d'une part, et Nicolet et Saint-Grégoire, d'autre part, seront maintenus. Le seul critère retenu par l'ONT pour rendre ses décisions est celui de la rentabilité à court ou à moyen terme. Dans le cas de la subdivision de Sorel, qui regroupe les trois tronçons mentionnés, l'Office a conclu qu'elle n'était pas rentable dans le moment. L'exploitation de cet embrachement a donné lieu à des pertes qui sont passées de $ 396,000 en 1984 à un peu plus de $ 990,000 en 1987. La situation économique des segments Tracy-Sorel et Nicolet-Saint-Grégoire montrant toutefois des promesses d'amélioration, l'ONT croit qu'ils « pourraient devenir rentables dans un avenir prévisible » et refuse en conséquence d'accéder à la requête de fermeture du CN.

Diagnostic confirmé

Trois médecins ont confirmé, hier, en conférence de presse, le diagnostic posé par le Dr Pierre Auger, hématologue et spécialiste en médecine du travail au DSC Laval, à l'effet que des travailleurs et travailleuses de l'hôpital Saint-François d'Assise souffraient d'un syndrome de fatigue chronique lié à une exposition aux mycotoxines produites par les moisissures trouvées à l'hôpital. Bien que cités comme témoins par le syndicat CSN devant le bureau de révision de la CSST qui entend la cause, les Dr Arnold Aberman, omnipraticien le Dr Jacques Paradis, toxicologue et le Dr Pierre Ouellet, psychiatre, ont tenu à rencontrer la presse. Ils ont expliqué que le bureau de révision refuse d'entendre les résultats des examens qu'ils ont pratiqués sur les employé(e)s malades, sauf si le Dr Pierre Auger accepte de rompre le secret professionnel, ce qu'il a refusé de faire.

La Fête des Neiges a la cote d'amour

SELON une étude réalisée pour la Société de gestion de l'Île Notre-Dame, neuf montréalais sur 10 sont satisfaits de cette grande fête familiale d'hiver à laquelle ont participé cette année 540,000 personnes. Une participation record. Plus du tiers des personnes interrogées considèrent la Fête des Neiges comme la plus importante fête de l'hiver. Toutefois, 13.9 % des participants aimeraient obtenir un meilleur service alimentaire sur le site, plus d'espace de stationnement (10 %), et plus d'endroits pour se réchauffer (6.8 %). Environ 44 % des personnes venues à cette fête étaient de Montréal, 22 % venaient de la Rive-Sud, 11 % d'autres villes de l'île de Montréal, 11 % de la Rive-Nord, 5.2 % d'autres villes du Québec et 2 % de l'extérieur du Québec.

Les options de Graveline

CONTRAIREMENT à ce que notre titre de page deux annonçait hier, on aura compris en lisant le texte que Pierre Graveline, l'actuel président du NPD-Québec, ne sera pas candidat au poste de chef de ce parti provincial. Les options de M. Graveline demeurent donc ouvertes quant à la course au leadership du NPD-fédéral.

Vite en Affaires à Vancouver

Vous pouvez vous rendre très vite,
et en classe Affaires, à Vancouver en empruntant simplement le vol sans escale
que nous offrons chaque jour vers cette destination.
Vous pouvez aussi profiter du confort de notre classe Affaires
sur nos vols sans escale quotidiens pour Calgary et Winnipeg.

Et avec Aéroplan, chacun de vos voyages compte davantage.

Air Canada

Le jugement d'Hydro-Québec est catégorique

C'est la faute du soleil

Martin Pelchat

HYDRO-QUÉBEC est désormais catégorique : c'est bel et bien un orage magnétique d'une intensité jamais connue depuis la mise en service du réseau qui a été à l'origine de la panne générale de lundi matin.

Jean-Claude Roy, le vice-président à la production, au transport et à la distribution d'Hydro-Québec, l'a confirmé hier, tout en affirmant que prévenue de l'imminence de tels orages, la semaine dernière, la société d'État maintenait le transit sur ses lignes de la Baie James à 10 % de leur capacité, comme le recommande dans ses normes le *Northern Power Council Committee* (NPCC), un organisme américain.

Aurait-il fallu y aller d'une réduction plus importante compte tenu du fait que par la longueur de son réseau, Hydro-Québec est plus sensible à des perturbations ? André Mercier, vice-président à la planification du réseau, admet qu'une diminution supérieure à 10 % aurait peut-être pu réduire les dommages. « Mais pour réduire de 20 à 30 %, il faudrait peut-être couper l'électricité à certains clients, et cela sans connaître l'intensité des orages », dit-il.

Hydro-Québec se savait vulnérable aux orages magnétiques, mais n'en avait jamais connu de la force de celui de lundi. L'échelle d'intensité va de « k1 » à « k9 », et on a mesuré l'orage de lundi à « k9 plus », c'est-à-dire au-delà de l'échelle, explique Jean-Claude Roy.

Vers 2 h 45, donc, l'orage produit une variation du champ magnétique terrestre, qui engendre une variation du champ de tension dans le sol et induit un courant continu sur l'ensemble du réseau. Ce courant, poursuit André Mercier, sature les transformateurs en produisant des signaux harmoniques auxquels sont très sensibles les « compensateurs statiques » utilisés par Hydro. Plusieurs de ces compensateurs statiques déclencheront, en particulier aux postes de Chibougamau et La Vérendrye.

Les variations de tension qui s'ensuivront vont provoquer la perte des cinq lignes de la Baie James et leur production de 9,450 mw. Le réseau, qui alimentait alors une demande de quelque 21,350 mw, a été débordé et s'est complètement effondré. S'il a fallu neuf heures à le remonter entièrement, c'est que la panne du réseau de transport à la Baie James rendait indisponibles des équipements essentiels au rétablissement, d'expliquer Jean-Claude Roy.

Ni erreur humaine, ni faiblesse des équipements, assure M. Roy. « La panne n'a été causée que par la sévérité de l'orage qu'on a connu », répétait-il.

Quatre transformateurs ont subi des dommages, ainsi que plusieurs parafoudres. Les premières estimations qui ont circulé hier faisaient état de coûts d'environ $ 5 millions.

Hydro, ont rappelé ses dirigeants, entreprend jusqu'en 1994 la révision des critères de conception du réseau au coût de $ 1.3 milliard. Afin de rendre le réseau plus robuste, cette révision prévoit l'installation de « compensateurs-série » en remplacement des compensateurs statiques, trop sensibles, entre autres, à ce type de phénomène. Les procédures en cas d'orages magnétiques seront également réexaminées.

Le président du Syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec, Louis Champagne, qui s'était moqué lundi des explications « astrologiques » d'Hydro-Québec, n'a pas été convaincu hier par la prestation des dirigeants. Selon lui, Hydro a eu tort de se limiter à la norme du NPCC, un « strict minimum », dit-il.

La Suède, note-t-il, opère aussi un réseau nordique, comportant de très longues lignes de transmission, qui le rendent vulnérable aux orages. « Mais ils n'ont pas ressenti l'orage de lundi, dit M. Champagne. Il ne faut pas s'imaginer que nous sommes uniques. C'est peut-être dans les chances que nous prenons que nous sommes uniques ».

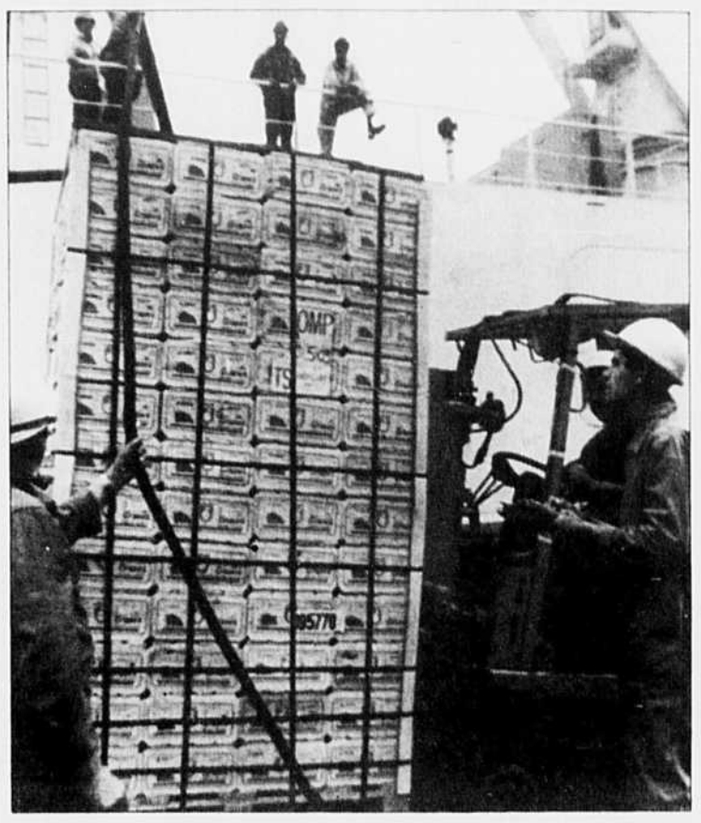

PHOTO AP

Dans le port chilien de Valparaiso, des travailleurs chargent des caisses de fruits sur un paquebot. Les fruits avaient été auparavant doublement examinés.

L'ambassadeur du Chili trouve injuste la mise au ban des fruits de son pays

Pierre April
de la Presse Canadienne

OTTAWA — L'ambassadeur du Chili au Canada, M. Jorge Berguno, a déclaré, hier, que l'interdiction touchant les fruits en provenance de son pays, décrétée lundi par le gouvernement canadien, est injuste puisque rien ne prouve que des Chiliens soient responsables de la contamination au cyanure détectée à Philadelphie dans deux raisins.

L'ambassadeur a par ailleurs indiqué qu'il n'était pas question que son gouvernement indemnise les grossistes et détaillants canadiens qui se sont fait dire par le ministre de la Santé nationale du Canada, Perrin Beatty, de retirer du marché et détruire les stocks de fruits et légumes chiliens.

« Je pense, a-t-il dit, que cette réaction du gouvernement canadien dans le cadre de cette découverte de cyanure de proportion infime dans deux raisins à Philadelphie, non pas au Chili, n'est pas justifiée ».

« Ce n'est pas à moi, a poursuivi l'ambassadeur, de dire que le gouvernement canadien a réagi trop fortement, puisque c'est lui qui a la responsabilité fondamentale de protéger le bien-être de ses concitoyens et je respecte cela. Mais je voudrais ajouter que je crois qu'il n'y a aucun élément substantiel qui n'a mis en danger la santé, la vie ou le bien-être des Canadiens ».

Dans l'esprit de l'ambasssadeur chilien et de son gouvernement, il n'y a aucune relation de cause à effet entre le téléphone de menace reçu à l'ambassade américaine de Santiago au Chili et la découverte de cyanure dans deux raisins à Philadelphie.

« Il y a des raisons, a-t-il indiqué, de s'inquiéter et de prendre des mesures internationales de sécurité. Nous avons mis en place des mesures très strictes pour contrôler la qualité de nos produits et elles existaient bien longtemps avant l'incident ».

M. Berguno a par ailleurs recommandé au gouvernement canadien de lever immédiatement l'embargo tout en mettant en place un mécanisme d'inspection pour s'assurer que les produits sont sécuritaires.

« Maintenant, a souligné l'ambassadeur, nous sommes conscients qu'il sera très difficile de rétablir la confiance des consommateurs dans les produits chiliens et nous demandons à tout le monde de nous aider à nous refaire un nom ».

Le gouvernement chilien n'a pas l'intention de répliquer par des mesures compensatoires envers le Canada, mais l'ambassadeur a indiqué que le dossier pourrait être confié au tribunal international du GATT s'il en vient à la conclusion qu'il y a eu discrimination envers les produits en provenance du Chili.

M. Berguro a expliqué que le stock de 4,000 caisses contenant les deux raisins empoisonnés venaient d'un tout petit producteur de Carcacuri, communauté agricole du centre du pays, et que depuis l'alerte toutes les usines d'emballage et les transporteurs faisaient l'objet de surveillance et de consignes très précises pour éviter d'autres incidents semblables.

Roma Hains: virulents commentaires du juge, mais acquittement

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

APRÈS avoir émis de virulentes critiques à l'égard de l'éthique professionnelle du député libéral de Saint-Henri, Roma Hains, le juge Luc Trudel, de la Cour du Québec, a dit, hier, ne pas pouvoir faire autrement que de l'acquitter des 13 accusations de vol et des 21 de fraude pesant contre lui.

Mais le député, qui souhaite que le premier ministre Bourassa l'invite à solliciter un troisième mandat lors des prochaines élections, n'en a pas fini pour autant avec la justice.

Relativement aux mêmes événements, il subira bientôt son enquête préliminaire pour 22 accusations d'abus de confiance ainsi que pour un vol et une fraude d'un montant de plus de $ 1,000, cette fois devant la Cour supérieure.

Les actes reprochés au libéral se seraient produits lors de l'attribution de subventions versées par le ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, entre août 1981 et août 1986.

Dans sa décision dont la lecture a duré plus de deux heures, le juge Trudel a soutenu que le député Hains avait oublié que cet argent ne lui appartenaient pas et qu'il de devait pas le gérer comme il l'a fait.

« L'argent obtenu était celui des contribuables et il l'a oublié », a dit le juge qui lui a ensuite reproché d'avoir pratiqué une administration malsaine, d'avoir fait « des transactions incomplètes et irrégulières », « sans conscience scrupuleuse ».

Aux yeux du juge, Roma Hains a fait preuve d'un « je-m'en-foutisme incroyable » en plus de donner lors de son témoignage des « explications peu plausibles, loufoques ».

Le juge considère en outre que le député Hains s'est souvent trouvé en conflits d'intérêts.

Bien que la preuve ait établi « son manque d'éthique professionnelle et des standards peu élevés pour la fonction qu'il occupe », le juge remarque que les subventions accordées ont profité aux jeunes, aux personnes âgées et autres même si le député en tirait une publicité.

Le procès a démontré que le député de 67 ans utilisait la totalité ou une partie des subventions à des fins partisanes, par exemple pour payer un char allégorique à son nom, la distribution de publicité pour une souscription en faveur du Parti libéral.

Cela dit, le juge constate qu'il se dégage une image floue des témoignages de ses collaborateurs qui permet le doute quant à l'intention criminelle du député. Le juge Trudel a qualifié de « lourde » la preuve de la Couronne qui démontre des faits troublants certes, mais pas hors de tout doute raisonnable.

« Nous ne sommes pas ici pour juger de son éthique professionnelle, mais de l'acte criminel qu'on lui reproche » soit vols et fraudes.

« Je me dois de l'acquitter », a-t-il laissé tomber.

« Ça fait plaisir de voir qu'on ne va pas m'enlever un seul cheveu de la tête », s'est exclamé le député Hains qui porte perruque, à sa sortie de la salle d'audiences.

Le député Hains a ensuite admis que toute cette histoire avait entaché sa réputation et sa profession et a indiqué que « la petite savonnade » que lui a servie le juge allait peut-être l'inciter à agir autrement à l'avenir.

L'embauche d'un architecte étranger

L'Ordre des architectes exige le recul de la Société du Vieux-Port

Pierre Cayouette

L'ORDRE des architectes du Québec a demandé hier à la Société du Vieux-Port de Montréal de surseoir à sa décision de faire appel à une firme d'architectes étrangère pour dresser un plan d'aménagement de son territoire.

« Nous sommes en train de nous faire passer un autre Stade olympique. Ce n'est pas honorable pour un corps public de procéder ainsi », a fulminé hier le président de l'Ordre des architectes du Québec, M. Paul-André Tétreault.

M. Tétreault a rappelé qu'une bonne partie des quelque 2,300 architectes membres de l'Ordre se sentent outrés de cette décision. Ils auraient aimé qu'on leur donne la chance de se faire valoir.

M. Tétreault a précisé que sa réaction « ne trouve pas sa cause dans un sentiment protectionniste, mais plutôt dans l'affront que l'on fait à nos collègues architectes ».

LE DEVOIR révélait vendredi dernier que la Société du Vieux-Port avait boudé les architectes québécois dans le processus de sélection d'un architecte.

Le candidat choisi devra fournir à la Société un plan d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Cinq candidatures ont été retenues. Parmi elles, quatre sont étrangères. L'autre est torontoise.

Pour le directeur administratif de la Société du Vieux-Port, M. Pierre Émond, l'Ordre des Architectes n'a pas raison de s'insurger.

« Nous n'avons jamais organisé de 'concours d'architecture'. Nous avons plutôt mené un 'processus de sélection' dans le but de choisir un *master designer*. Cela est tout à fait différent d'un concours d'architecture. Il y a une nuance sémantique importante. Notre jury a d'abord choisi des candidats de sept ou huit pays. Parmi ceux du Canada, des firmes québécoises étaient représentées. », a-t-il expliqué.

Pourquoi alors les architectes québécois ont-ils échoué le test ? « Parce que nous recherchions quelqu'un qui a l'expériene des grands projets, un architecte de réputation mondiale », a laconiquement répondu M. Émond.

La firme élue, a-t-il ajouté, devra être affiliée à un bureau d'études montréalais.

Le président de l'Ordre des architectes, M. Paul-André Tétreault, demeure peu sensible aux nuances sémantiques de la Société du Vieux-Port. « Pour nous, il s'agit d'un concours d'architectes et non pas de 'design urbain'. De toutes façons, ce sont des firmes d'architectes qui ont été retenues », a dit M. Tétreault.

Par ailleurs, la Société du Vieux-Port agit en toute légalité en formant un jury qui n'est pas composé d'une majorité d'architectes. « Il s'agit d'une dérogation au 'code des concours de l'ordre'. Mais ce code n'a pas force de loi. Il relève plutôt de l'éthique », a expliqué Mme Marie-Andrée Dion, directrice des communications à l'Ordre des architectes du Québec.

La situation se détériore à l'hôpital de Valleyfield

Renée Rowan

LA SITUATION à l'hôpital de Valleyfield se détériore de jour en jour. En l'absence du seul cardiologue qui, épuisé après huit mois de garde, a dû prendre du repos, et parce qu'il n'y a qu'un seul interniste pour l'ensemble de cet établissement de 264 lits, les soins intensifs sont fermés depuis plusieurs jours déjà. Ce qui a pour conséquence d'engorger l'urgence où le personnel médical et infirmier est surchargé de travail.

« La situation est devenue intenable et ne peut plus durer », affirme le Dr Émile Kiwan, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cet établissement.

Si une personne fait un infarctus, par exemple, on doit la garder à l'urgence jusqu'à ce que sa condition soit stabilisée et qu'elle soit en état d'être transportée dans un des hôpitaux de la région de Montréal qui a aussi ses propres problèmes.

« En plus d'être une situation difficile pour le malade et son entourage, cela coûte cher au gouvernement », note, au cours d'un entretien téléphonique, le Dr Kiwan.

Le médecin trouve inadmissible que la région du sud-ouest de Montréal qui dessert un grand bassin de population soit privée de cardiologues et de spécialistes en médecine interne. « Ce n'est pas un problème local, mais un problème régional », dit-il.

Les hôpitaux de la région de la Montérégie ont toujours eu de la difficulté et en ont encore à recruter des spécialistes. « Nous avons envoyé des lettres aux différentes universités et corporations médicales pour tenter de faire du recrutement, mais rien à faire, on n'y arrive pas », dit le Dr Kiwan.

À cause du contingentement, les spécialistes, notamment les cardiologues, sont une denrée rare. Le gouvernement a décidé d'inverser la proportion des spécialistes qui était auparavant de 60 % comparativement à 40 % pour les omnipraticiens : cela a des effets qui se font maintenant sentir, explique-t-il.

En outre, les jeunes spécialistes en début de carrière ne sont pas intéressés à venir travailler à Valleyfield où, pour les trois premières années, tout comme à Montréal, ils ne sont rémunérés qu'à 70 %. Dans ces conditions, constate le Dr Kiwan, ils préfèrent travailler dans les grands hôpitaux de Montréal où ils disposent de tout l'équipement voulu. Ou alors ils préfèrent aller travailler en régions éloignées où ils sont rémunérés à 120 %, ou en Ontario où ils reçoivent le double.

« On parle beaucoup de décentralisation, mais on ne donne pas les moyens pour le faire », commente le président du conseil des médecins et dentistes.

Dès l'automne 1987, le Dr Kiwan rencontrait la ministre Lavoie-Roux pour lui faire part de ses inquiétudes et des difficultés que l'on entrevoyait déjà à l'hôpital. Mais c'est demeurer lettre morte.

Issajenko: «Nier, c'est la procédure normale»

TORONTO (PC) — Parlant hier avec émotion et une confiance croissante, Angela Issajenko a donné à la commmission d'enquête Dubin un aperçu du monde de l'athlète, où existe le désir d'être honnête, la contrainte de tricher et le réflexe de camoufler cette tricherie.

Lorsque Johnson a échoué un test anti-dopage aux Olympiques l'automne dernier, suscitant la suspicion au sein de l'équipe canadienne entière, Issajenko fut l'une des premières à nier toute consommation de substances interdites.

« C'est la procédure normale; lorsqu'un athlète se fait prendre, vous niez », a déclaré Issajenko.

Mais une fois la tenue de l'enquête ordonnée, alors qu'elle savait qu'elle devrait témoigner sous serment, « il ne servait à rien de mentir, c'était fini », a-t-elle dit lors de sa troisième journée à la barre.

La championne nationale du sprint, à 10 reprises, a fait face à une succession d'avocats représentant des athlètes, des agences de sport et autres personnes ou organismes impliqués dans le plus important scandale sportif canadien.

Aimerait-elle s'exécuter dans un monde sportif libre de toute drogue ?

« Ce serait le souhait de tout athlète ».

Quel message reçut-elle aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Championnats du monde et aux Olympiques ?

« Ce que vous faites à l'entraînement ne nous intéresse pas, ne vous faites pas prendre ».

La solution est-elle le contrôle au hasard et de ce fait la peur de se faire prendre ?

« Exactement ».

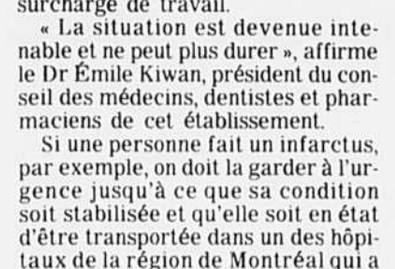

ACAT

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture.

DONS ADHÉSIONS

336, avenue Clarke,
Westmount, Qc H3Z 2E6
Tél.: (514) 933-2978

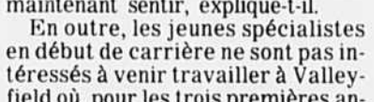

CHINE 3,299$ et + (p/p occ. dble)

Cosmorama Tours Inc.

en collaboration avec
Société Canada-Chine Inc.
Le spécialiste des relations sino-canadiennes depuis 1973
Mosaïque chinoise
(Quelques places de disponibles)
18 avril au 12 mai
Réservez dès maintenant
Fenêtre sur la Chine et l'Île de Hainan
16 mai au 8 juin
Les Trésors de Chine
30 mai au 15 juin
Terre chinoise et sa Mongolie-Intérieure
10 juin au 2 juillet
(d'autres voyages disponibles en août, septembre, octobre et novembre)
Organisons voyages d'affaires sur demande
Départ assuré avec 10 pers. ou plus

Soirée d'information
le mardi 21 mars à 19h15
(réservez S.V.P.)

Renseignements: 844-1327
Cosmorama Tours Inc.
1077, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Permis du Québec

3e COLLOQUE 1989 SUR LES LEADERS POLITIQUES DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

Présenté en collaboration avec LE DEVOIR

COLLOQUE
ANDRÉ LAURENDEAU
1912 - 1968

17, 18 ET 19 MARS 1989
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
PAVILLON HUBERT-AQUIN
400, RUE SAINTE-CATHERINE EST
SALLE A-M050

RENSEIGNEMENTS
ROBERT COMEAU
282-8427
282-4154

INSCRIPTIONS
Général: 35 $
Étudiants-es: 10 $

Député du Bloc populaire
Journaliste
Leader nationaliste
Dramaturge
Intellectuel engagé
Musicien

Université du Québec à Montréal

Pourquoi payer le double pour la même qualité?

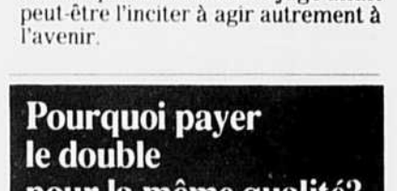

Seulement 425$ le costume

Achetez directement de l'importateur les grands noms de la mode italienne.

NOTRE COLLECTION
printemps-été 89
EST ARRIVÉE!

Club 402 HOMME
1237, rue de la Montagne - 3e étage
Montréal 861-3636

AFFAIRES MUNICIPALES

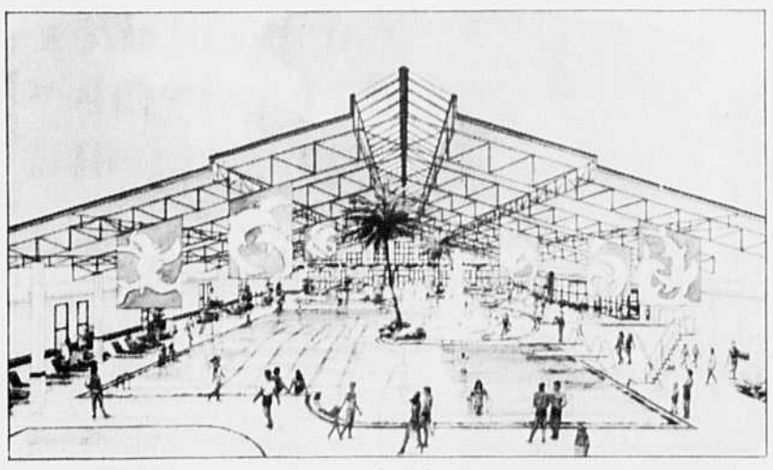

$9 millions pour une piscine nouveau genre

UNE PISCINE récréative sera construite au coût de $ 9.1 millions à Rivière-des-Prairies, a annoncé hier le maire de Montréal Jean Doré en tournée dans ce quartier de la ville. Dotée de glissoires d'eau et de « jeux de lagunes », cette piscine nouveau genre sera adjacente à l'école Jean Grou, située sur le boulevard Rodolphe-Forget, et tiendra compte des besoins tant familiaux que scolaires du quartier. La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) contribuera pour $ 500,000 à la réalisation de ce projet d'envergure dont la réalisation est prévue pour l'été 1990. L'édifice comprendra un hall d'entrée, un foyer, des vestiaires, un casse-croûte et une boutique. Une plage sera aussi aménagée à l'extérieur du bâtiment.

Élections partielles dans Parc extention

LE RASSEMBLEMENT des citoyens de Montréal tiendra le 23 avril prochain sa convention pour se choisir un candidat en vue des élections partielles qui se tiendront dans le district municipal de Parc Extension. Ce poste de conseiller est vacant depuis la démission de M. Sofoklis Rasoulis, en février dernier. Les diverses personnes intéressées à se présenter sous la bannière du RCM ont jusqu'au samedi 8 avril prochain pour déposer leur candidature.

Isabelle Paré

Une première historique au Nouveau-Québec

Quatorze candidats se disputent les six postes de la première *Parnaitiit* inuit

Carole Beaulieu

QUATORZE candidats brigueront les suffrages de l'élection unique au monde qui se tiendra le 10 avril prochain dans les 14 villages de l'Arctique québécois, confirmait-on hier au bureau du directeur général des élections.

Les six vainqueurs de ce scrutin formeront la première Assemblée constituante inuit jamais créée, la *Parnaitiit*.

L'Assemblée aura pour mandat de rédiger la constitution d'un gouvernement régional autonome sur le territoire québécois s'étendant au-delà du 55e parallèle : 14 villages, plus de 6,000 habitants, des centaines de kilomètres carrés de roc et de glace.

L'élection suscite des débats importants au Nouveau-Québec où s'affrontent deux grandes tendances : celle d'un gouvernement responsable n'excluant pas les Blancs et celle d'un gouvernement plutôt corporatiste formé des élus des organismes déjà mis en place par la Convention de la Baie James.

Les partisans d'un gouvernement corporatiste, tel le sénateur libéral Charlie Watt, laissent entendre que les gouvernement provincial et fédéral n'accepteront pas de négocier avec un gouvernement régional inuit et que les intérêts des autochtones seront mieux servis par une approche administrative et juridique de protection de leurs droits.

Interrogé hier par LE DEVOIR, le ministre québécois des Mines et des Affaires autochtones, M. Raymond Savoie, a réaffirmé l'appui du gouvernement du Québec à la démarche démocratique des résidants du Nouveau-Québec. Évidemment, dit-il, ce gouvernement devra s'insérer dans la Constitution canadienne et ne pas toucher à l'intégrité territoriale du Québec.

M. Savoie n'exclut pas toutefois la possibilité de renégocier des parties de la Convention de la Baie James qui est, dit-il, « une entente vivante » qui doit constamment s'adapter à un monde en changement.

Une fois élue, la *Parnaitiit* aura deux ans pour remplir son mandat.

Le résultat de ses travaux devra être soumis, par référendum, à l'approbation des électeurs des 14 villages de Nunavik. Le projet adopté, les négociations devront s'amorcer avec le gouvernement du Québec.

La première promesse de reconnaissance d'un tel gouvernement régional a été faite aux Inuit en 1983 par l'ex-premier ministre René Lévesque.

Il ne s'agit pas de « séparer » le Nunavik du reste de la province, insistent les partisans d'un gouvernement responsable. Il s'agit plutôt de créer dans le Nord une structure intermédiaire entre les municipalités déjà existantes et le gouvernement provincial.

« La société a changé, explique George Filotas, président de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. « Auparavant les buts des membres de la société se ressemblaient. Maintenant, ils sont de plus en plus divers et parfois conflictuels. Il faut un forum où les gens peuvent exprimer ces différences ».

Les ressources, ajoutent les partisans du gouvernement responsable, ne sont pas illimitées. Les cinq organismes administratifs qui les gèrent actuellement travaillent de façon isolée et fragmentaire alors qu'il faudrait « faire des choix, établir des priorités ».

Les candidats de la Baie d'Ungava sont Charlie Watt, Tommy Cain et Moses Munik. Ceux du détroit d'Hudson sont Peter Audlaluk, Noah Isaac, Jobie Kadjulik, Qupak Tayarak, Kakinik Naluiyuk, David Okpik. Quant à la Baie d'Hudson, les candidats sont Noah Inukpuk, Peter Matte, Simeonie Nalukturak, Harry Tulugak, Noahadamie Qumaluk.

Certains des candidats sont identifiés à des groupes, d'autres non. Ils disposent d'une faible somme pour faire campagne dans cette région où un aller-retour d'un village à l'autre coûte souvent le prix d'un vol nolisé vers l'Europe.

Les dépenses électorales, tout comme les travaux du comité, sont financés par une taxe spéciale qui n'est pas appliquée avec le même succès dans tous les villages.

À trois semaines de l'élection, à peine $ 29,000. avaient été recueillis, confirmait-on auprès du bureau du directeur général des élections. Une fois payées les dépenses inhérentes à l'organisation du scrutin, les 14 candidats ne disposeront donc que de $ 19,000 pour faire campagne.

À Québec, on espère que cette élection et les travaux qui la suivront permettront de réunifier la population du Nouveau-Québec profondément divisée depuis la signature de la Convention de la Baie James.

Cinq villages de Nunavik, vocable inuit pour le Nouveau-Québec, n'ont en effet jamais ratifié l'entente qui limite les droits des autochtones sur le territoire en échange des bienfaits de l'État-providence.

Plusieurs souches du virus du sida développent une résistance à l'AZT

WASHINGTON (AFP) — Plusieurs souches du virus du sida ont développé une résistance à l'AZT, le seul médicament qui se soit révélé d'une certaine efficacité dans le traitement de la maladie, a annoncé le fabricant de l'AZT dans une lettre adressée à 8,000 médecins américains.

« À l'évidence, cela va beaucoup compliquer le traitement du sida, a déclaré le Dr Jerome Groopman, du New England Deaconess Hospital à Boston, au Massachusetts. Cela montre combien il est urgent que nous développions une combinaison de thérapies pour venir à bout du virus » du syndrome immuno-déficitaire acquis, a-t-il ajouté.

Il n'y a cependant aucune raison d'interrompre les traitements à l'AZT en cours, ont indiqué des spécialistes du sida et des responsables de Burroughs Wellcome, la compagnie qui fabrique ce médicament.

Selon une porte-parole de cette société, 20,000 Américains sont actuellement soignés à l'AZT.

Que la résistance d'agents infectieux se développe après l'utilisation d'un médicament est un phénomène courant, font observer les médecins. De nombreuses bactéries, par exemple, sont devenues résistantes à la pénicilline et doivent être traitées avec d'autres antibiotiques. Selon de nombreux scientifiques, il était prévisible qu'il en irait de même un jour avec le virus du sida et son traitement par l'AZT.

Burroughs Wellcome a diffusé cette lettre aux médecins après avoir constaté que 11 malades atteints de sida à un stade avancé étaient devenus moins sensibles au traitement à l'AZT qu'ils suivaient depuis au moins six mois.

Selon la même source, l'efficacité de l'AZT s'est révélée inversement proportionnelle à la durée pendant laquelle il avait été employé chez les malades.

Longueuil estime que les écologistes ont souvent des exigences farfelues

Louis-Gilles Francoeur

LE PORTE-PAROLE du Comité exécutif de Longueuil, M. André Létourneau, estime que les « écologistes ont des exigences souvent farfelues pour une ville qui manifeste depuis aussi longtemps son souci d'accroître l'accès de sa population au fleuve ».

M. Létourneau récuse les accusations portées lundi par le porte-parole du Club nautique de Longueuil, M. Yvon Durocher, qui soutient que le changement de zonage projeté par la ville sur la pointe Trizec constitue une privatisation déguisée de la rive de cette ville. Le commodore de ce club, M. Normand Aubin, a d'ailleurs désavoué le communiqué de son propre porte-parole à l'aménagement, soutenant qu'il s'agissait de propos « trop politiques, susceptibles de nuire aux négociations entre le club et la ville ».

Selon M. Létourneau, le changement de zonage actuellement à l'étude permettrait à Longueuil d'obtenir « à peu près gratuitement une partie importante des terrains » de la pointe Trizec comme accès public au belvédère. En contrepartie, un éventuel promoteur pourra rentabiliser le reste de son terrain.

L'opération, dit-il, vise à améliorer l'accès public dans un secteur où le promoteur avait droit de construire des projets « industriels ». On lui permettra de construire cinq tours d'environ 20 étages, soit quatre à des fins résidentielles et une qui pourra accueillir de tout petits commerces au sol et un hôtel. S'ajouteront ensuite une dizaine de « triplex à condos ». Longueuil, a poursuivi son porte-parole, a opté pour des édifices en hauteur pour minimiser l'occupation du sol. « Il faut du monde au bord de l'eau, conclut le conseiller exécutif, pour défendre l'écologie et l'accès aux cours d'eau ».

MARINAS

Un groupe environnemental dénonce les «abus actuels»

Louis-Gilles Francoeur

L'UNION québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a réclamé hier de Québec l'adoption d'une politique sur l'implantation des marinas, basée sur des critères véritablement environnementaux pour mettre fin aux « abus actuels ».

L'UQCN, un des plus importants groupes écologistes québécois, estime qu'une telle politique mettrait fin à « l'improvisation » dont plusieurs municipalités font preuve au détriment des cours d'eau et encouragerait par le fait même le nautisme et le respect des cours d'eau.

À court terme, a ajouté le président de l'UQCN, M. Harvey Mead, les règlements actuels sur l'évaluation publique des impacts environnementaux des marinas doivent être appliqués « avec fermeté », notamment dans le dossier de Longueuil.

La filiale québécoise de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime que Québec devrait déterminer une fois pour toutes les endroits où on peut implanter des marinas. Le ministère de l'Environnement devrait favoriser, a expliqué M. Mead, les rives rocheuses à forte pente et restreindre le plus possible l'implantation de tels équipements dans les eaux peu profondes, aux berges peu inclinées, notamment dans la plaine inondable et dans les herbiers.

Au lieu d'exiger une étude d'impacts pour les projets de marina de plus de 100 places, le gouvernement devrait utiliser un critère beaucoup plus lié à l'environnement, a poursuivi M. Mead. Ainsi, tous les projets de marinas en eaux tranquilles, peu profondes ou sur des berges non rocheuses devraient — quel que soit le nombre de bateaux ou la superficie draguée — faire l'objet d'une étude d'impacts puisque ce sont les milieux les plus sensibles.

Enfin, estime le porte-parole de l'UQCN, toutes les marinas devraient se voir imposer dès leur construction une limite d'agrandissement impossible à dépasser. Les promoteurs sauraient d'entrée de jeu les limites imparties à leur développement et se lanceraient dans ces projets en toute connaissance de cause. Présentement, plusieurs justifient leurs agrandissements successifs par le souci de se rentabiliser davantage.

Le gouvernement, ajoute l'UQCN, devrait interdire au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et à ses autres ministères de promettre quelque subvention que ce soit à des promoteurs avant la fin des audiences publiques. L'UQCN estime que les subventions de $ 4 millions promises à Longueuil pour un projet susceptible de se retrouver en audiences publiques préjugent de l'intérêt public véritable.

L'UQCN vient de se porter requérante pour une audience dans un projet de dragage de l'embouchure de la Rivière-aux-Brochets dans la baie Missisquoi. Ce projet destiné à ouvrir un chenal aux bateaux d'une marina vient d'être envoyé en audiences publiques, devançant plusieurs autres projets déposés auprès du ministère de l'Environnement depuis bien plus longtemps.

Libanus: une autre image du Liban

UNE ASSOCIATION destinée à venir en aide aux jeunes Libanais, indépendamment de leur appartenance religieuse, présente jusqu'à demain, à l'Université de Montréal (pavillon 3200 Jean-Brillant) un kiosque d'information sur *Une autre image du Liban*. L'association culturelle et humanitaire qui a été créée en 1987 à Paris, est active à Beyrouth.

La branche parisienne a pu ainsi recueillir en un an environ $ 10,000 qui ont permis à des élèves libanais de poursuivre leurs études. L'association vient d'enregistrer un chapitre québécois, LIBANUS (ou Mont Liban) qui aura aussi à se charger de boursiers vivant dans la zone de conflit.

Les dirigeants de Libanus ont comme objectif de contrer l'angoisse et le sentiment d'impuissance qui s'emparent parfois de ceux qui vivent la crise libanaise, depuis bientôt 14 ans. Pour ce, on mise sur « l'élan de la jeunesse ».

Le côté humanitaire de Libanus se manifeste essentiellement dans « le parrainage scolaire de jeunes élèves libanais, indépendamment de tout critère de religion ». On compte ainsi que des familles vivant au Québec accepteront de verser la scolarité de ces enfants sélectionnés ainsi qu'une contribution aux besoins de familles libanaises qui ne seraient plus en mesure de défrayer l'école pour ces jeunes.

L'ÉCOLE PORSCHE

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La gauche grecque dénonce Papandréou

ATHÈNES (AFP) — Plusieurs dizaines de milliers de Grecs ont manifesté hier soir à travers le pays à l'appel de la coalition des forces de gauche et de progrès pour réclamer l'assainissement de la classe politique, un nouveau système électoral et la sauvegarde des institutions démocratiques.

À Athènes, M. Harilaos Florakis, secrétaire général du KKE, (Parti communiste grec — 9 députés sur les 300 du Parlement) a reclamé le départ du gouvernement et du premier ministre Andréas Papandréou au cours d'un important rassemblement politique à Omonoia, la place centrale de la capitale.

Le KKE participe à la coalition tout comme divers partis de gauche et des personnalités ayant récemment quitté le parti au pouvoir du PASOK (mouvement socialiste panhéllenique).

M. Florakis a accusé le gouvernement socialiste d'être directement responsable des scandales économiques et politiques qui secouent actuellement le pays. Répondant au gouvernement qui rejette la responsabilité des scandales sur « les centres étrangers », M. Florakis a affirmé que « ces centres existent mais les scandales sont grecs et le gouvernement en est pleinement responsable ». Les socialistes « ne peuvent pas garantir les institutions démocratiques et constituent une source d'anomalie pour le pays », a-t-il dit.

Il a reclamé le vote d'une loi électorale instituant la proportionnelle simple et le recours aux élections dans de brefs délais. Les participants — plus de 45,000 selon les estimations concordantes — ont ensuite marché jusqu'au Parlement aux cris : « Ça suffit! Que les voleurs s'en aillent! » et « l'heure de la gauche est arrivée. »

À Salonique quelque 50,000 personnes, selon les organisateurs, se sont rassemblés hier soir pour entendre le président de la « gauche grecque », M. Léonidas Kyrkos, qui participe également à la coalition, exiger une épuration, la proportionnelle simple et la sauvegarde des institutions.

PHOTO AP

Le premier ministre hongrois, Miklos Nemeth, à gauche, a célébré hier à Budapest la Révolution de 1848 contre la domination autrichienne.

100,000 Hongrois célèbrent la Révolution de 1848

BUDAPEST (AFP) — Plus de 100,000 Hongrois ont célébré, hier, à Budapest, l'anniversaire de la Révolution de 1848 contre les Habsbourg, jour synonyme de liberté et d'indépendance qui a été décrété pour la première fois férié en remplacement du 7 novembre, l'anniversaire de la révolution d'Octobre.

« C'est le début d'une nouvelle période, un nouveau chapitre », un tournant, selon les réactions des nombreux participants, aussi bien de la célébration officielle devant le Musée national que du rassemblement et du défilé de plus de 20 groupes et mouvements indépendants et alternatifs. Leur manifestation avait été pour la première fois autorisée.

Un antisoviétisme discret mais sans agressivité a été perceptible alors que les habitants de la capitale ont fait une sorte de « voyage au centre des symboles historiques ».

Le moment le plus chargé d'émotion a été le rassemblement de quelque 100,000 personnes, selon les organisateurs, de la marche des alternatifs (90,000 selon la police) sur la place Szabadsag, siège de la télévision prise symboliquement par les manifestants.

Des enfants ont déployé en effet une banderole portant l'inscription une télévision hongroise libre, rappelant la revendication d'une radio hongroise libre au début du soulèvement de 1956.

Sur les marches du bâtiment, l'acteur hongrois Imre Cserhalmi a lu les 12 points d'une déclaration des alternatifs : allusion aux 12 points de la proclamation *Ce que la nation hongroise demande* récitée 141 ans plus tôt par le poète Sandor Petofi devant le musée national. Notamment le point concernant la liberté de la presse est identique.

Parmi les nouveaux 12 points, d'où le mot socialisme est totalement absent, celui réclamant une Hongrie neutre et indépendante ainsi que le retrait des troupes soviétiques a été tout particulièrement acclamé.

La revendication Etat légal à la place d'un État policier et celle de la dissolution des milices ouvrières et des jeunes gardes ont également déclenché des tonnerres d'applaudissements.

M. Denes Csengy, du Forum démocratique, le plus grand mouvement indépendant, a souligné que « dans les prochains jours, des négociations devraient commencer sur nos revendications ».

Faisant allusion aux tractations avec les autorités sur l'occupation symbolique de la télévision, M. Csengy a déclaré : « Nous prendrons soin de la télévision car elle est à nous », « Personne ne doit avoir peur que nous ne prenions soin de la Hongrie ».

Auparavant, au cours de la cérémonie officielle devant le musée national et par des températures printanières, M. Reszo Nyers, ministre d'État et membre du bureau politique du Parti socialiste ouvrier (PSOH), avait souligné, devant quelque 20,000 à 30,000 personnes (selon la radio) appartenant à toutes les générations, qu'il n'y a pas seulement un mais plusieurs chemins pour aboutir au même but. « Le principe de l'indépendance est vital, a-t-il ajouté, et sans lui, il n'y a pas d'existence nationale ».

Faisant allusion à 1848, il a rappelé que la Hongrie souffrait d'être dirigée par Vienne. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, la Hongrie souffrait de la politique agressive des maîtres de Berlin.

« Nous avons également souffert lorsque, entre 1948 et 1956, la politique hongroise a été contrôlée de loin par Moscou », a déclaré M. Nyers sous les applaudissements. « Et nous avons également souffert après 1968 lorsque l'URSS de M. Brejnev rayonnait sur la politique anti-réformiste dans les pays de l'Europe de l'Est », a ajouté le dirigeant du PSOH sous les applaudissements.

Jusqu'à la fin de l'après-midi, aucun incident ne s'était produit. Toute la journée, la police était pratiquement invisible.

L'Arabie saoudite refuse de suivre l'Iran dans l'affaire Rushdie

d'après AFP et AP

RYAD — Le président de la session de la l'Organisation de la conférence islamique (OCI), le prince Saoud Al-Fayçal, a plaidé hier à Ryad pour une coopération internationale en vue d'éviter que l'affaire Rushdie ne détériore les relations entre le monde musulman et les pays occidentaux.

Pour le prince Saoud, également ministre saoudien des Affaires étrangères, les conséquences de la publication du livre de Salman Rushdie « risquent d'affecter l'avenir des relations » entre les pays musulmans et ceux où cet ouvrage est édité.

Lors d'une conférence de presse, peu après que le délégué iranien eut renouvelé le verdict d'exécution prononcé par l'ayatollah Khomeiny contre l'auteur des *Versets sataniques*, le prince Saoud s'est fait l'écho de la tendance générale des délégués vis-a-vis du livre.

« L'orientation générale est de condamner le contenu de ce livre à cause des erreurs historiques qu'il contient et des informations de bas-étage qui portent atteinte aux musulmans », a affirmé le prince Saoud.

Il s'est également inquiété des conséquences de la publication des *Versets Sataniques* sur les communautés musulmanes vivant dans les pays occidentaux, précisant que des représentants de ces minorités avaient été entendus par la commission politique chargée de définir la position de l'OCI sur ce dossier.

Le prince Saoud a assuré qu'il n'avait pas eu connaissance de divergences de fond au sein de la commission politique sur la manière d'aborder cette question qui est examinée sous le libellé « la campagne idéologique contre la foi islamique ».

Toutefois, il a pris soin d'ajouter que la Conférence islamique n'est pas un conseil de jurisprudence qui étudie les questions de jurisprudence. « Ce n'est pas le rôle de l'OCI », a-t-il poursuivi.

Peu avant la conférence de presse, le délégué iranien, Mohammed Ali Taskhiri, directeur-adjoint des Affaires islamiques au ministère de l'Information, avait demandé que les pays islamiques « adoptent une attitude ferme et concertée reflétant les sentiments du monde islamique face à l'agression dont il est l'objet ».

Le responsable iranien s'était félicité de ce que son pays eut rompu tout lien avec « le chef de file du complot (la Grande-Bretagne) ».

Le prince Charles, héritier de la couronne d'Angleterre, est attendu en Arabie saoudite au lendemain de la Conférence.

Par ailleurs, en Union soviétique, le grand mufti de Tashkent, récemment élu, a déclaré que les fidèles de l'islam opposés au livre de Rushdie devaient faire preuve de retenue.

Massacre au Salvador

Neuf militaires inculpés

SAN SEBASTIAN (AP) — Un juge salvadorien a inculpé hier pour meurtre un major, un sous-lieutenant et sept autres militaires, en rapport avec le massacre de 10 paysans survenu il y a six mois.

Il n'existe pas de précédent d'un juge civil se chargeant d'un procès contre des militaires salvadoriens. Durant une guerre civile de neuf ans, on a imputé aux militaires des milliers d'assassinats de civils ou de torture ; le major Mauricio Beltran et le sous-lieutenant Arnaldo Vasquez deviennent les premiers officiers des forces salvadoriennes à être cités en justice par les autorités civiles pour le meurtre de citoyens salvadoriens.

Le juge Alcides Guandique a aussi inculpé sept simples soldats dans cette cause. Beltran nie tout et rétorque que le cas a été politisé : « Je n'avais rien contre ces gens ; je ne les connaissais même pas ».

Ces inculpations font suite à de fortes pressions des États-Unis, qui fournissent une très large part du revenu du gouvernement et qui ont fait savoir aux autorités que l'armée ne devait plus tuer de civils en toute impunité.

La décision du juge Guandique survient quatre jours avant l'élection de dimanche prochain, en un temps de reprise d'incidents violents. Pour la première fois, le 19 mars, les Salvadoriens ont la chance de se défaire d'un gouvernement civil sortant. Les guérilleros de gauche, qui réclament le report des élections à septembre, ont proféré des menaces contre les travailleurs d'élection et lancé des attaques visant à empêcher les gens d'aller voter.

Le massacre pour lequel neuf inculpations ont été annoncées hier s'est produit le 21 septembre à 15 km de San Sebastian, dans le village de San Francisco. La mise en accusation précise que ce jour-là, des membres du battaillon Jiboa sous le commandement de Beltran ont regroupé sept hommes et trois femmes qu'ils auraient ensuite tués avec des explosifs et des armes à feu.

Dimanche dernier — autre fait sans précédent — les forces armées admettaient leur responsabilité, après avoir nié toute implication dans le massacre, comme elles récusent automatiquement toute complicité, depuis le début des années 1980, dans la vague d'attentats perpétrés par des escadrons de la mort.

Les membres du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) — en lutte contre un gouvernement — ont aussi tué des civils, disent des groupes de surveillance des droits humains, mais en nombre beaucoup moins important que les meurtres imputés aux militaires et aux escadrons de la mort.

Présentement détenus dans une caserne militaire, les inculpés seront tranférés à un poste de police en attendant leur procès. Le lieutenant Manuel Galvez, deuxième dans l'ordre hiérarchique le 21 septembre, a témoigné la semaine dernière que Beltran avait ordonné de tuer les 10 paysans. Galvez a refusé d'obéir à cet ordre et 12 soldats ont corroboré sous serment son témoignage, déclare Guandique.

Khartoum approuve l'accord de paix avec les rebelles

KHARTOUM (Reuter) — Le premier ministre soudanais, Sadek al Mahdi, a approuvé l'accord de paix conclu fin 1988 par le Parti démocratique unioniste, la deuxième formation du pays, avec les rebelles sudistes de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), a annoncé un de ses proches.

Dans une interview publiée hier par le quotidien indépendant *Al Ousbouh*, Moubarak al-Fadel al-Mahdi, ministre de l'Économie et du commerce extérieur dans le gouvernement démissionnaire, a indiqué que le chef du gouvernement avait envoyé un message écrit à l'APLS pour lui signifier son approbation de l'accord de paix.

Celui-ci prévoit notamment l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, la levée de l'état d'urgence dans le pays et un gel de l'application de la loi islamique ou charia.

Le rejet de cet accord par le Parlement de Khartoum avait amené le DUP à claquer la porte du gouvernement en décembre, laissant le Front national islamique (INF), fervent partisan de la charia, comme seul partenaire de l'Oumma de Mahdi au sein de la coalition dirigeante.

L'INF, qui est le principal adversaire a tout compromis avec les rebelles, a refusé de participer à un nouveau gouvernement élargi que Mahdi devrait, selon la presse locale, probablement annoncer aujourd'hui.

Ce revirement d'alliance est la conséquence des importantes pressions exercées sur le premier ministre par l'armée, qui la mis en demeure de faire la paix dans le sud ou de lui donner les moyens de mettre un terme au conflit.

Le ministre de l'Économie a encore déclaré qu'il avait proposé à l'APLS, dont il a rencontré la semaine passée les dirigeants à Addis-Abéba, la création d'un comité conjoint pour superviser l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu d'un mois à partir du 1er avril pour permettre aux organisations humanitaires de ravitailler les populations locales.

DE HAUTE CONDUITE

Niveau : Maîtrise.

Dès maintenant, un des avantages inclus dans l'achat d'une Porsche, c'est l'inscription automatique à l'école Porsche de haute conduite.

Comme son nom l'indique, cette école vous enseigne, au cours d'une journée bien remplie, la théorie et la pratique sur piste des secrets de la conduite.

Vos professeurs sont des pilotes Porsche professionnels qui sauront vous faire atteindre le degré d'excellence qui vous est propre.

Pour l'étudiant doué, c'est une journée au bout de laquelle pilote et Porsche ne font plus qu'un.

Pour tous, c'est le moment où les raisons qui leur ont fait acheter une Porsche deviennent d'une clarté éblouissante.

PORSCHE

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR L'ÉCOLE PORSCHE DE HAUTE CONDUITE ET PORSCHE, ADRESSEZ VOUS À VOTRE CONCESSIONNAIRE PORSCHE.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Botha reprend les rênes du pouvoir

LE CAP (AFP) — Le président Pieter W. Botha a repris hier matin ses fonctions au Cap dans un climat de crise, huit semaines exactement après avoir été frappé par une congestion cérébrale et deux jours après avoir été désavoué par son propre parti, mais n'a toujours pas rompu son silence, laissant les milieux politiques dans l'incertitude.

Dans ces milieux, l'impression prévalait toutefois que M. Botha, à qui le Parti national (NP, gouvernemental) a demandé en substance de se soumettre à sa volonté ou de se démettre, ne ferait ni l'un, ni l'autre, et qu'il relèverait sans doute le défi.

Lundi soir, la direction et le groupe parlementaire du Parti national avaient souhaité que, « dans l'intérêt du pays et du NP », le leader de ce parti soit également chef de l'état, comme c'était le cas avant que M. Botha, 73 ans, abandonne le 2 février son poste de chef du NP, auquel il a été remplacé par le ministre de l'Éducation, Frederik W. de Klerk, 52 ans.

Dirigeants et députés du NP estiment, pour la plupart, que M. Botha a, en quelque sorte, « fait son temps » et que seul son départ peut permettre de relancer le processus de « réforme » entamé par le chef de l'État au début des années 80, mais actuellement complètement bloqué. Ils considèrent notamment que M. de Klerk a de plus grandes chances de convaincre les leaders de la communauté noire de s'asseoir à la table des négociations.

Pour son retour aux affaires, M. Botha a présidé dans la matinée le conseil des ministres. Il devait ensuite, dans l'après-midi, assister au Parlement à la présentation du budget.

L'attente des milieux politiques a été déçue, car aucun communiqué n'a été publié à l'issue de ce conseil. Le porte-parole de la présidence, Jack Viviers, a indiqué à l'AFP qu'il ne fallait d'ailleurs s'attendre à aucune déclaration dans la journée. Il a assuré ne pas savoir dans quelle atmosphère s'était déroulé le conseil des ministres. On sait cependant que la quasi-totalité des ministes ont pris fait et cause pour M. de Klerk.

M. de Klerk avait assuré lundi soir que le parti n'exigerait pas la démission de M. Botha. Il avait toutefois bien montré que c'était là la solution idéale pour le NP en ajoutant : « Je suis le leader du Parti national et la décision (prise par le NP) est que le leader devrait être président. »

Mais le NP et son nouveau chef savent aussi qu'ils n'ont, sur le plan constitutionnel, aucun moyen de chasser M. Botha, dont le mandat, qui coïncide avec celui du Parlement, vient à échéance dans un an.

Selon des sources proches du NP, le parti pourrait s'accomoder de M. Botha, mais à condition que celui-ci accepte de partager ses immenses pouvoirs avec M. de Klerk. Celui-ci, bien que dirigeant la formation majoritaire à la chambre blanche du Parlement, n'a sur le plan constitutionnel aucun pouvoir.

M. de Klerk a fait allusion à ce partage du pouvoir en indiquant lundi que le parti aurait « des discussions avec lui (M. Botha) au sujet de sa position. »

Il s'agirait donc en fait pour M. Botha d'accepter de se soumettre à la volonté du parti, notamment sur un point crucial : le choix d'une date pour les futures élections.

Le NP ne cache pas, en effet, qu'il préfère des élections anticipées, alors que M. Botha a exclu une telle éventualité. D'après la constitution, des élections doivent avoir lieu au plus tard en mars 1990.

Mais M. Botha, dont le tempérament autoritaire et la fierté sont connues de tous, n'a jamais été l'homme des compromis et des concessions, rappelle-t-on dans les milieux parlementaires. Quant à se démettre de ses fonctions, cela reviendrait à jeter l'éponge, ce qui n'est pas non plus son genre.

Là réside la hantise du NP : que M. Botha refuse de céder d'une manière ou d'une autre, provoquant ainsi ce que le quotidien des milieux d'affaires, *Business Day*, qualifiait mercredi de « lutte longue et sans issue ».

Victime le 18 janvier au Cap d'une congestion cérébrale qualifiée de « légère » par ses médecins, M. Botha avait nommé le lendemain le ministre de la Planification et du Développement Constitutionnels, Chris Heunis, pour assurer l'intérim à la tête de l'État.

M. Botha était apparu dimanche soir, lors d'une interview télévisée, en parfaite santé et, surtout, de nouveau prêt à en découdre avec ses adversaires.

Afrique du Sud

L'ANC instaurera une charte des droits pour tous

Clément Trudel

DANS l'Afrique du Sud de l'après-apartheid, un soin particulier sera mis à ne pas perpétuer les divisions présentes; une charte des droits y garantira à chacun un traitement égal, indépendamment de la langue, du sexe, de la couleur de la peau, cette dernière « n'étant pas un élément définissant une culture ».

Albie Sachs, avocat, est un des dix experts constitutionnels de l'ANC (African National Congress). Il est maintenant manchot, ayant été victime l'an dernier à Maputo (Mozambique) d'un attentat à la voiture piégée: De passage hier à Montréal, à l'Université McGill, Me Sachs a réitéré la volonté de l'ANC d'« ouvrir la porte aux négociations »,mais non pas de « parler pour parler ». L'ANC, dit-il, a accepté le principe d'une charte des droits et de « l'action positive » pour faire du pays un territoire où la majorité pourra prendre son sort en mains. Me Sachs s'emploie particulièrement à établir les balises du régime post-apartheid.

Albie Sachs croit que le président sud-africain, P. W. Botha, représentait une aile du Parti National avec laquelle il était impossible de discuter. Quant à Frederik De Klerk, son successeur, imbu de préoccupations éthiques, il pourrait bien contribuer à établir les conditions d'un dialogue « s'il pose des gestes concrets comme la libération des prisonniers politiques, la levée de l'interdiction pesant sur l'ANC, la fin de l'état d'urgence » et tout ce qui peut faciliter l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, but central poursuivi par l'ANC.

Invité d'InterAmicus, du CIDMAA et des Avocats pour une responsabilité sociale, Sachs croit que le fait que les exportations canadiennes vers l'Afrique du Sud aient augmenté de 44 % et les importations de 68 %, en 1988, « c'est un problème à régler entre Canadiens ». Il dit sa satisfaction des prises de position du ministre canadien des Affaires extérieures, Joe Clark, sur la question de l'apartheid. Des groupements de solidarité dans la lutte anti-apartheid, il confie à son auditoire qu'il n'attend ni paternalisme ni appui aveugle mais bien une attitude critique.

Après être revenu sur l'importance des pressions de l'extérieur pour persuader Pretoria de changer d'attitude, Me Sachs a rappelé que si la population d'Afrique du Sud voulait vraiment la ségrégation et les divisions, « il n'y aurait pas eu besoin de lois pour mettre ce régime en vigueur ». Il soutient la légitimité de la lutte armée, une option que l'ANC a prise parce qu'il n'y avait pas de voie alternative, mais « si les conditions qui ont mené à la violence s'estompent... alors l'on pourra parler de renverser cette décision de recourir à la lutte armée comme outil de changement ».

Albie Sachs a confié l'émotion qu'il a vécue il y a quelques jours, à Toronto, en se voyant sur scène — dans la pièce *The Jail Diary of Albie Sachs*, dont Toronto verra sans doute l'an prochain une reprise, enrichie d'un épilogue.

De sa longue appartenance à l'ANC, Sachs, concédant qu'il fut un Blanc privilégié que des radicaux blancs ont pu considérer comme « traître », réaffirme que son engagement avec l'ANC, « ça allait presque de soi », en raison du milieu familial progressiste.

Son père fut un pionnier des syndicats de tisserands en Afrique du Sud. Son fils a voulu se ranger du côté de ce « peuple généreux », d'une majorité à laquelle on a nié des droits constitutionnels fondamentaux. Malheureusement, dira-t-il, l'Afrique du Sud a une « géographie de massacres » à présenter au reste du monde : Sharpeville, Soweto, c'est un pays aux multiples endroits marqués par la brutalité, l'intransigeance et la souffrance, affirme celui qui n'a jamais lésiné sur le degré d'implication dans la lutte pour mettre fin à l'apartheid.

Et la libération de Nelson Mandela ? Albie Sachs a lui aussi pris connaissance des rumeurs mais, prosaïquement, il constate que « Mandela est en prison, même si on a troqué sa cellule pour une maison » où il n'est pas libre de ses gestes ». La question pour lui est de savoir dans quel contexte Pretoria choisira de libérer Mandela, un militant « qui prend de l'âge » mais qui pourrait encore accomplir une tâche indispensable pour son pays.

Le Népal sort de son isolement

Clément Trudel

LE ROYAUME du Népal franchit lentement les étapes vers le progrès. Il n'y a qu'à voir le mode de vie de la famille Dhital, des brahmanes peu fortunés, pour s'en persuader. Le père se fait un revenu annuel de $ 300. Il travaille à Katmandou, la capitale, et doit franchir les 15 km en une heure et demie, depuis son village de Champadévi. Sa fillette de huit ans, Apsara, fréquente l'école à mi-temps ; elle doit chaque jour cueillir les herbes qui alimenteront l'unique vache et les chèvres.

La vie dans ce village a son côté bucolique, certes, mais là n'est pas le propos du dernier film de Michel Régnier : *Apsara et tous les enfants du monde*, qui ne manque pas d'insister sur la richesse du panthéon hindou (à l'affiche du cinéma ONF, complexe Guy-Favreau, du 17 au 23 mars, à 20h, sauf le lundi 20). Oublions nos drop-outs occidentaux montant vers Katmandou. Le Népal que nous découvrons avec la comédienne Jocelyne Goyette — qui rend visite à sa « filleule » Apsara — manque d'écoles, de soins de santé, et l'on y rationne l'eau. Nous sommes dans un des cinq pays les moins nantis de l'univers. Ce qui signifie un taux effarant de mortalité infantile. Deux tiers des 16 millions d'habitants sont analphabètes.

À sa manière, Jocelyne Goyette fait sa part pour aider le Népal à prendre le nouveau virage. Par le truchement du Plan de parrainage (Foster Parents) elle fournit chaque mois un modeste supplément de revenu ($ 23) à la famille d'Apsara. Geste d'une « agence de développement », soulignera-t-elle, non pas de *charité*. Cette Montréalaise a ainsi pris en charge quatre autres enfants du tiers-monde, en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Que fait le plan au Népal ? Une école de cinq classes est en construction à Champadévi ; dix projets de fontaines faciliteront les tâches les plus usuelles des femmes; des cours de tricot sont offerts, qui débouchent sur des ateliers de production pouvant aider au décollage de ce village, etc.

Des sommes modestes sont en cause, suivant nos standards — l'école nouvelle doit coûter $ 30,000. Régnier n'emprunte jamais les routes poussiéreuses pour le simple *thrill* d'un safari. Il nous coupe le souffle par ses paysages himalayens. Petit à petit, c'est le poids des coutumes (hindoues) que nous sentons. Le film rappelle aux repus que nous sommes les millions d'enfants souriants et brillants qui ont du mal à rattraper le 20e siècle. Il y a le choc des cultures, indéniable, entre les Goyette et les Dhital. Par-delà cette excursion dans un monde lointain, Régnier souligne que l'entraide est chose naturelle entre Népalais. Qu'en est-il entre humains vivant aux antipodes et qui recherchent autre chose que l'exotisme ?

Le coup de foudre...

et le parfait bonheur!

L'ENGAGEMENT CERTIGARD^MC

À titre de franchisé Certigard, je m'engage à vous offrir un service à long terme de première qualité et à mériter votre confiance.

Voici ce que nous vous garantissons :

- ☐ Si votre véhicule est en bon état, nous ne ferons aucune réparation.
- ☐ Dans le cas contraire, nous procéderons d'abord, avec votre accord, à une vérification complète de l'état de votre véhicule.
- ☐ Nous vous expliquerons en détail la nature des réparations recommandées et vous fournirons une estimation du coût des travaux.
- ☐ Les travaux seront effectués correctement et à temps.
- ☐ Le montant de la facture ne dépassera jamais celui de l'estimation.
- ☐ Vous pourrez inspecter toutes les pièces remplacées.
- ☐ Nous passerons l'aspirateur à l'intérieur de votre véhicule.
- ☐ Nous garderons un relevé permanent d'entretien.
- ☐ Nous vous téléphonerons, après votre visite, pour nous assurer que vous êtes pleinement satisfait.

Jean Robert

Mais la lune de miel ne dure pas éternellement. Il faut bientôt s'occuper de l'entretien de «cet amour de voiture»! Heureusement, Petro-Canada a mis Certigard sur votre route pour vous permettre de prolonger votre bonheur!

Grâce à Certigard, le service auto personnalisé de Petro-Canada, votre voiture peut rouler plus longtemps.

De nos jours, de plus en plus de gens savent que si leur voiture est bien entretenue, elle roulera plus de 200 000 km. Voilà la raison d'être de Certigard : vous aider à atteindre cet objectif.

Certigard comporte en premier lieu une vérification en 300 points de l'état de votre véhicule. Des pare-chocs à la batterie et des fusibles aux clignotants, tout est vérifié. Nous vous fournissons ensuite un rapport détaillé sur «l'état de santé» de votre véhicule. Ce rapport indique non seulement les réparations à effectuer sur-le-champ par mesure de sécurité, mais il répertorie également les pièces en bon état et attire votre attention sur celles qui doivent faire l'objet d'une plus grande vigilance. Nous n'effectuerons les réparations nécessaires qu'après vous avoir présenté un devis et avoir obtenu votre autorisation. Nous vérifions enfin votre moteur et vous recommandons l'une des trois nouvelles essences sans plomb Maximum de Petro-Canada.

Nous vous aviserons lorsqu'il sera temps de faire vérifier de nouveau votre voiture ou de faire effectuer certains travaux d'entretien. Notre travail consiste à *prévenir* les problèmes afin que votre voiture soit toujours en bon état. Et pas seulement pendant «la lune de miel», mais aussi pour tout le temps que durera votre voiture.

Il y a maintenant un établissement Certigard près de chez vous. Il nous fera plaisir d'effectuer une vérification en 300 points de votre voiture, de votre fourgonnette ou de votre camionnette. Le coût de cette vérification est de 35 $ et il sera déduit du montant de n'importe quelle réparation effectuée au cours des six mois suivant la vérification. Nous espérons vous voir très bientôt!

Certigard...pour que votre voiture roule plus longtemps!

CERTIGARD^MC

Service auto personnalisé^MC

Téléphonez aujourd'hui même à votre établissement Certigard pour prendre un rendez-vous.

André Audet, 451, rue Samuel-de-Champlain, Boucherville, (514) 655-4400
Steve Pethakas, Dino Kastamoulas, 5215, avenue du Parc, Montréal, (514) 273-7775
Conrad Menard, 3105, rue Broadway, Brossard, (514) 656-6090
Elie Boyadjian, 545, boulevard Taschereau, Greenfield Park, (514) 672-5110
Claude Laplante, 94, rue Victoria, Greenfield Park, (514) 672-3120
Claude Rocheleau, Eddy Correa, 4950, boul. Lavoisier, Saint-Léonard, (514) 323-1820
Jocelyn Lavoie, 6920, rue Sherbrooke est, Montréal, (514) 254-6009
André Berthiaume, 11835, boul. Langelier, Montréal Nord, (514) 323-3732
Jean Bouchard, 2550, rue Honoré-Beaugrand, Montréal, (514) 351-9210

PETRO-CANADA ®

*/**Marque de commerce de Petro-Canada Inc. — Trademark

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

101 Propriétés à vendre

A AHUNTSIC Duplex attaché, près hôpital Fleury, pas d'agent, faut voir. 382-1763.

A VAL-MORIN - LAC THEODORE
Résidence, $125,000.
Plus (100) terrains. Près du lac.
819-322-3062 — 514-672-6289

AHUNTSIC ouest, cottage, semi-détaché, Waverly près Prieur, 3 c.c., 2½ s/bains, sous-sol fini, foyer, $167,000. Soir 384-2552, pas d'agent.

BOUCHERVILLE: Adossée golf. Majestueuse prop., style Limousin, offre confort/espace. Nicole Monchamp, Le Permanent Crtr. **655-1375 — 641-2197**

DUVERNAY, bungalow semi-détaché, terrain 70 X 120, 3 ch., sous-sol fini, foyer, $112,000. **Agents s'abstenir.** 664-1925.

L.D.R., cottage semi-détaché, 4 chambres, $109,000., taxes peu élevées. 386-6646

LASALLE, duplex semi-dét., 4½, 5½ prix à discuter, pas d'agent, occ. immédiate, 692-2975 après 16h.

OUTREMONT en haut, superbe cott. rénové, face boisé de la montagne. Une beauté! Monique Durand 277-6107, 270-4422, Trust Général crtr.

POINTE CLAIRE, superbe cottage rénové, 4 c.c.; sect. recherché, taxes basses. Agents s'abstenir. $147,000 discutable après 18h, 695-3568.

POINTE-CLAIRE cottage 3 chambres, foyer, jardin, extra. Tranquille, privé, près hôpital, $145,000. 695-9485.

R.D.P., cottage début du siècle, rénové, grand terrain, proximité des écoles, 648-5950.

ROSEMONT 5774, 13eme Ave, duplex 2 X 5½, rénové avec goût, attaché, $139,000, négociable, 721-7148.

ROSEMONT-BORDEAUX, triplex, 2 étages, rénovations récentes, patio, chauff. élect., occ. immédiate, $159,000., 725-7639.

105 Propriétés à louer

BEAU COTTAGE: Style Normand. A Beloeil, secteur résidentiel, près Autoroute 20. Terrain 26,000 pi.ca. boisé, piscine. $1,200. Libre imm. **467-5849**

ST-HUBERT, boul. Gaetan Boucher, bungalow avec garage, poêle à combustion lente. $850. 445-0249.

113 Propriétés à revenus à vendre

A JOLIETTE, triplex, centre-ville, rev. annuels: $12,060., prix $100,000. Particulier, après 17h: 585-8896.

AHUNTSIC Duplex semi-détaché, 2 X 5½, 3 c.c., sous-sol fini. Chauffage électrique. 389-9206.

AHUNTSIC Quadruplex 1985, revenu: $30,000. Prix: $330,000, terme: 7½ au proprio. 324-0718. Pas d'agent.

LAVAL
6 X 4½ logements neufs, $315,000.
627-4233.

QUEBEC: 160 unités, revenus $840,000., $31,000. l'unité. Balance de vente acceptée. Aussi près Trois-Rivières, plus de 100 unités, revenus de $472,300. Construction 1½ ans. Balance de vente acceptée.
M. Veilleux
Seruaction Courtier Inc.
(418) 627-3838

121 Condos à louer

ANJOU Condo meublé à louer. Un vrai bijou! Pour professionnel ou autre.
Tél.: 654-9084, 351-5616.

ILE PATON condo à vendre ou à louer, 4½, sauna, piscine, garage, tapis mur à mur, 621-9268.

ST-DONAT
CONDO À LOUER
Situé au pied du Mont Garceau. Idéal pour ski de printemps. Disponible mars et avril. **Jour 383-0352, soir 627-1152.**

122 Condos à vendre

BROSSARD
À vendre ou à louer
maison de ville
condo neuf
3 c.c., s/manger
garage
site enchanteur
Construction PERRI
676-2685
443-8173
2883 Neuville
coin boul. de Rome

11-4-89

122 Condos à vendre

ADJ. OUTREMONT Près U. de Mtl., centre commercial, hôpitaux. 3½, tout équipé, rénové, 2 balcons. Pas d'agent. **744-5312 — 597-4342.**

AHUNTSIC, condo, grand 6½, bien éclairé, face à un parc, $145,000. ferme. 384-9967.

BEACONSFIELD SUD, 103 Sussex Drive app 7. Nouveau condo, 2 chambres à coucher, 2 niveaux, garage, air climatisé. Visites libres les dimmanches 14h. à 16h. $129,900. 697-0380.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
CANDIAC

Occasion unique, directement du constructeur, le béton est un investissement sûr, réalisez vos rêves, achetez nos condos ensoleillés, sécuritaires, intercom t.v., structure de béton avec plancher de 8 po., moderne, nos 4½ sont à partir de $62,900., quelques mezzanines encore disponibles avec vue sur le St-Laurent et Montréal pour $88,900., conditions spéciales de comptant avec minimum de $2,990., acceptons offre conditionnelle.

444-2009.
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

CENTRE-VILLE, Le Boulevard, 1 c.c., prestigieux Trafalgar, garage, occ. imm. FAUT VENDRE! $140,000., 696-5479, 421-0647, Syst. A Broka.

DORVAL condos à vendre, 833 Lakeshores, app. 1. Entre 10h. et 16h.
636-9960, 325-3067.

OUTREMONT: Directement du propriétaire. Van-Horne, voisin métro, 4½ pièces, neuf. Libre. Garage int.
279-0192.— 594-3300

122 Condos à vendre

PLATEAU: neuf, beau 900 p.c., design, 2 c.c., foyer, système d'alarme, jardin et plus. $96,500. Visite libre: 844-1518.

PRÈS DU PARC OLYMPIQUE Tour du Boisé des Pères, magnifique condo 1,500 p.c. + terrasse 400 p.c., lumineux, vue superbe, 2 c.c., 2 s/bain, immense salon, 2 garages int., piscines, sauna, spa, salle d'exercice, système d'alarme, climatisation, 6 appareils inclus. $265,000. Vente privée.
Jour: 282-3838, Soir: 253-7784.

SANCTUAIRE DU MT-ROYAL 5½ (2,000 p.c.) Phase V, 11e étage. A louer $2,600./mois, incl. garage. A vendre $395,000. Libre 1er. juil. 89.
Jour:524-3579. Soir: 581-8961

ST-JACQUES-OUEST 5½, 1,700 pi.ca avec foyer. $145,000. José Chrétien, 934-6374.

TETREAULTVILLE condo, grand 4½ avec foyer, remise, cabanon, stationnement, $75,000. 355-8074.

VIEUX-MONTRÉAL: 285, Place Jumonville. 1,000 pi.ca., évalué à $139,000. Réduit à $129,900. Vente rapide. Sylvie Turgeon, **252-5252**. Imka Inc. Crtr.

VIEUX-MTL, superbe condo (Cours Leroyer), 1,100 pi.ca., commercial ou résidentiel. Faut voir! 694-4080. M. Jacques Ethier.

129 Chalets à vendre

A ORFORD, chalet 4½, isolé 4 saisons, meublé, moins de $40,000. FAUT VENDRE! 1-514-375-3471.

CHALET FINI hiver-été, 4½ pces, grand terrain, $25,000., St-Louis de Bladford, 819-357-7233.

ESTEREL: Élégante maison de campagne, 9 pces, terr. 29,000 p.c., décor Ralph Lauren, meublée, $285,000.
Soir: 466-9199. Sam./dim. 1-228-2026

141 Maisons de campagne à vendre

ST-FELIX DE VALOIS: Maison 2 chambres, sous-sol semi-fini, poêle combustion lente, 1-889-2490 (jour), 1-889-5651 (soir).

141 Maisons de campagne à vendre

UPTON 50 minutes de Montréal, 2 minutes route 20. Emplacement de campagne, ½ hectare. Maison de 11 pièces avec remise. Possibilité grange, étable. 1-549-4857.

145 Terres, fermes à vendre

A 15 MIN. DE BROMONT, érablière de 10,000 entailles sur une superf. de 150 acres, équipée de A à Z, adj. au golf de Waterloo, vue panoramique except. 1-372-1341, 1-777-0448, après 18h.

REGION NICOLET: Ferme 145 acres de culture, magnifique boisé (15 acres), pins rouges et épinettes de 35 ans. Maison, grange-étable, hangar, à 2 milles du Village St-Sylvère.
1-819-285-2310

149 Terrains à vendre

LA PLAINE
72 X 100, coin du rue, 2 services, $2.65 le pi.ca. 492-2256.

TERRAIN RESIDENTIEL à l'Acadie, 13,862 pi.ca., situé sur coin de rue, prix réduit pour vente rapide.
$1.30/pi.ca.: **325-7716.**

URGENT RIVE SUD Terrain St-Jean, St-Luc, 2,900,000 p.c., multiple zonage, excellent emplacement. 392-9230.

160 App. et log. à louer

4200 SHERBROOKE OUEST, immeuble gracieux et prestigieux, ascenseur, 2 c.c., 1½ s/bains, salon et s/dîner séparés avec foyer. Libre, 878-2616, 937-5690.

C.D.N. 3½, 4½, 5½. Chauffé ou non, à partir de $260. S'adresser au 4760 Barclay, app. 2 ou 3.
737-9644

GRAND 4½: rénové. Immédiatement. Vue Stade Olympique. 3460, Jeanne d'Arc. **521-4535**

LAURIER-EST, 6½ Non-chauffé, frais peint. Libre. $500./mois. Références.
270-5900

LAVAL, à louer à personnes âgées, 2½, 3½, poêle, frigo. Serge Come, 525-0372.

METRO Berri, 4½, neuf, foyer, planchers bois franc, terrasse, poêle/frigo au choix. Porte-patio, stat. $650. 525-0778.

MÉTRO SHERBROOKE
1½, 3½, 4½, 5½, tout compris, au-dessus métro. 281-1551.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois.
TROC-VACANCES — 288-4194.

N.D.G. haut duplex 6 pces, chauffé boiseries, balcon, garage, excellente condit. Libre 1er juil. $750. 486-8690.

OUTREMONT, nouveaux luxueux appartements, équipés, 3½, 4½, 1 mois gratuit. 277-8491, 288-1754.

PENTHOUSE EN BÉTON 420 Victoria, 10 pièces, foyer, piscine, sauna. Privé.
672-8950.

R.D.P. Grand 4½, chauffage électrique, stores verticaux fournis pour fenêtres et porte patio. 254-4672.

ST-LEONARD Pour profess. seulement. Grand 5½, très luxueux, avec foyer et a./c., neuf. $900./mois. 722-8839.

STUDIO Merveilleux + mezzanine, près univ. McGill/Royal-Vic. Idéal, professionnel. 1er. avril. $800. Faut voir! Réjean Crête, **845-8525 — 874-6140**

164 App. et log. à partager

CHERCHE personne qui aimerait chercher avec moi logement **Ahuntsic.** Diane: 878-1911, poste 305.

GRAND 5 PIÈCES: Propre, éclairé, tranquille. A partager, près métro Langelier. **256-8120**

167 A louer hors frontières

ACAPULCO! Appartements 2½, meublés, neufs. Proprio canadien. Gabrielle, **667-3806**

ACAPULCO: Studio à louer. Vue sur mer, cuisinette. Juin à nov. $200./sem.
679-8143

PARIS, ST-GERMAIN-DES-PRÈS Petit studio tout confort, à louer à partir de sept. 89. **737-9293.**

168 A vendre hors frontières

CABARETE, République Dominicaine.
Condominiums SUR LA MER.
Argent Canadien 669-6487/6642

251 Bureaux à louer

AHUNTSIC: 339, Fleury-ouest. (3) bureaux de 600 pi.ca. chacun, rénovés, a/c. **694-2054**

AI BEAU PETIT BUREAU: chauffé, éclairé, tapis. Métro Jean-Talon. $250. **384-2123. Soir: 665-2023**

BÉLANGER EST 1685, 2,745 pi.car. de bureaux. Communiquer avec Sylvie. 875-5868.

BUREAU DE PSYCHOLOGUE ensoleillé, insonorisé, divan. A sous-louer temps partiel. 831 Rockland, Outremont. **495-3966.**

CENTRE BOULEVARD
Pie IX/Jean-Talon, 2,000 pi.car., 2ème étage, air clim., stat. gratuit.
M. Lauzon 721-1140/8393.

IDEAL PROFESSIONNEL Boul. St-Laurent, nord Ahuntsic, 150 à 1,000 pi.ca. rénové. 355-0397.

LE 1000 ST-ANTOINE
ET 980 ST-ANTOINE
ESPACES À BUREAUX
Service complet, de 900 à 3,000 pi.ca. disponibles. Prix: $16./pi.ca. brut.
Inf.: 874-0169.

STE-CATHERINE OUEST
1118 et 1312
Espace pour petit bureau, entre 300 et 1,200 pi.car., idéal pour bureau professionnel, près de tout, prix raisonnable, 866-0940.

VIEUX-MONTRÉAL 900 pi.ca. Environnement unique. $9.50 – $4.00.
845-1435.

VILLE ST-LAURENT (limite de), bureaux à louer, bien situé, près de Décarie, du métropolitain, du métro. 4,500 pi.ca. et 1,300 pi.ca. ($14. brut/le p.c.) libre 1er mars. 3,000 pi.ca. ($23 brut/le p.c.) libre 1er mai, stationnement gratuit. 341-5331 poste 274.

251 Bureaux à louer

PLACE JACQUES-CARTIER
VIEUX-MONTRÉAL
BUREAUX NEUFS À LOUER
Standing, 2,500 pi.ca. avec terrasse de 500 pi.ca., stationnement. Vue magnifique.
Pour Rens: 849-1135

18-03-89

251 Bureaux à louer

MÉTRO BEAUBIEN
Idéal professionnel
250 à 4,000 pieds carrés
270-6141.

OUTREMONT: Laurier/Hutchison. 1,000 pi.ca. Intéressant pour clinique dentaire. **279-3346**

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST
700 pi.ca. Disponible immédiatement.
384-6299

ADRESSE COMMERCIALE, pour professionnels, 5 bureaux fermés, spacieux, stores, tapis fournis, rénovation récente 387-0745/6.

BUREAU À LOUER Secteur Chomedey. Jusqu'à 800 pi.ca., peut-être subdivisé, air climatisé, chauffé.
Inf.: 668-8570

ESPACE commercial d'entreposage à louer pour long terme, à $5. le pi.ca.
329-2022.

WESTMOUNT, Sherbrooke et Victoria, 2 magasins: 1 mai, 1,000 pi.car., 1 juin, 1,625 pi.car. 488-1709.

263 Espaces commerciaux à vendre

VIEUX-MTL: Petit batiment. Esp. de 4,500 pi.ca. rénové, stat., monte-charge. Sur rendez-vous: **849-7110**

268 Espaces industriels à louer

RIVIÈRES DES PRAIRIES
Locaux industriels à louer, 3,500, 7,400 et 11,000 pi. ca. approximatif. $4.75/pi. ca. Disponible immédiatement.
648-1595

1-4-89

268 Espaces industriels à louer

MASSON/DES ÉRABLES, ateliers modernes, grandes fenêtres, 1,000 et 2,000 pi.ca., bas prix. Idéal pour concepteur, artisan, créateur. **525-2275**

269 Propriétés commerciales

EDIFICE À BUREAUX
Rénové. 781 William, coin Duke.
A louer ou à vendre. 276-9579.

270 Terrains commerciaux

STE-THÉRÈSE, 62,000 pi.ca., terrain zoné communautaire, 6 étages, clinique médicale, très belle vue sur Mtl., 435-6605.

275 Locaux à louer

ÉDIFICE
COMMERCIAL/INDUSTRIEL
Rue Tricentenaire. 20,000 pi.ca., 5 portes de chargement, bureau, etc...
Rens.: M. Gingras, 285-1861.

LAVAL
Dans Parc Industriel. 4,000 pi.ca., pour entreposage ou industrie légère.
Jour: 662-9875.

LOCAL INDUSTRIEL
2,000 à 9,000 pi.ca.
7635 Henri-Bourassa-est. 648-1233

ST-URBAIN, 2eme, 3,400 pi.ca., chauffage, électricité inclus, $950., 277-2069.

283 Commerces à vendre

ACHETONS ET VENDONS magasins Vidéo ou films VHS.
696-6230 avant 5h.

CENTRE équestre à vendre ou à louer, manège intérieur, écurie 28 box.
1-359-0022.

CLUB-VIDÉO fond de commerce, établi depuis 4½ années. Bon chiffre d'affaires. Clientèle assidue: 382-5150, 687-1981.

«COFFEE SHOP», centre d'achats, 6 jours. Bon revenu net.
982-0266, après 18h.

CREMERIE Ouest de Montréal, très bon chiffre d'affaires. Pas d'agent, particulier 389-0504.

DÉPANNEUR
Bon chiffre d'affaires, tout près camping, à St-Barthélémy, 45 minutes de Montréal, 1-885-3112.

PIZZERIA Vimont/Laval/Centre d'achats avec voitures, capacité 50, décor superbe, bien équipé, bon potentiel. Bien situé, vendue en 87 pour $250,000., affaire à $150,000.! 651-0800, Gino.

283 Commerces à vendre

QUÉBEC
Brasserie dans centre d'achats majeur. Affaires: $1,300,000. en progression. Bal. acceptée, prix discutable, revenu net après dépenses d'opération et financ. $98,000. Aussi restaurant à Québec, revenus: $400,000. net, net, après dépenses d'opération et financement. Se paie en 4 ans.
M. Veilleux
Seruaction Courtier Inc.
(418) 627-3838

SALON DE COIFFURE UNISEX
Au centre-sud, clientèle établie au centre-sud depuis 10 ans. Aubaine. Inf. entre 9h. et midi au: 526-8211.

SALON DE COIFFURE: N.-Dame et Atwater, clientèle bien établie. Jeudi, vend., sam., 6h. à 9h. p.m. **845-8876**

351 Ameublements

AUBAINE $150,000. de meubles en montre, à prix réduit. A.C. Elliott Ameublement: 322-5742 ou 322-3226.

AVIS
AUX CONSOMMATEURS
Meubles de manufacture à prix de gros. **351-7079. A. Tessier Ltée.**

RAMASSONS VOS VIEUX MEUBLES
Gratuitement, de la cave au grenier.
274-8730

363 Mobiliers de bureau, accessoires

A VENDRE: Télex Telemode 1000S, avec mémoire, comme neuf. Meilleure offre. Appelez Dorothée.
1-377-1725

LIQUIDATION Meubles de bureau, étagères, ordinateur, comptoir laitier 22 pieds. 668-6638.

MOBILIERS DE BUREAUX
NEUFS ET USAGÉS
Snowdon: 866-3807

365 Équip. de commerce

LOT DE «tracks» avec projecteurs, armoires murales, étagères diverses, comptoirs, etc... Idéal boutique de cadeaux. 1-378-1514, 1-375-7179.

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

LE SOUS-DISTRIBUTEUR DU

LE DEVOIR

R•E•C•H•E•R•C•H•E

CAMELOTS

SECTEURS	CONTACTS
CHÂTEAUGUAY	Daniel Gauthier 273-0750
ÎLE-DES-SOEURS	Robert Clément 498-1424

CAMELOTS MOTORISÉS

VILLE ST-LAURENT, BORDEAUX	Claude Gilbert 629-9017
POUR TOUT AUTRE SECTEUR:	332-3890
EXTÉRIEUR: région 514:	1-800-361-6059
régions 418-819:	1-800-361-5699

J.N.O.

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaire: lundi au jeudi de 9h30 à 21h
vendredi de 9h30 à 14h30
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.
Communiquez avec
Marie-Claude Gaudet au 844-7531
entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

375 Instruments de musique

HEINTZMAN, PIANO À QUEUE: 5 pieds, en chêne et avec banc. $7,000.
334-6546

391 Antiquités

A DE VRAIS CONNAISSEURS
En antiquité mobilier salon complet (8 mcx et plus), style victorien, Louis XV, très propre, 514-743-9351.

ACHAT à prix élevé. Achetons gravures Icart, tableaux anciens, bijoux or, argent, tapis, laliques, statues bronze et marbre. Successions complètes. M. Raphael: 2325, Guy. 935-3600.

ACHETONS ANTIQUITÉS
Payons bon prix. 521-4447

ACHETONS VOS ANTIQUITÉS
A meilleur prix. Albert Antiquité. — 3762, St-Laurent (des Pins). **845-6802**

MOBILIER de chambre et table antique, très bien entretenu, prix à discuter, Roger 722-0015.

PAYONS MEILLEURS PRIX
POUR MEUBLES EN PIN
ET OBJETS QUÉBÉCOIS
Acceptons frais virés:
1(418)387-6934.
ANTIQUITÉS M. BOLDUC INC.

394 Collections, Monnaie, Timbres

CHERCHONS: Cartes postales, anciennes/modernes, toutes rég. Canada ou monde. La Timbragie, Jean Lapointe. 1329 Ste-Catherine e.
598-1571

395 Oeuvres d'art

PIÈCE DE COLLECTION, tableau d'HENRI D'ANTY 8½ X 10½, "Le Musicien", enregistré, on demande $3,000. 691-6470.

TEX LECOR 36 po. X 36 po. Personnages. Pièce de collection. $3,900.
Après 18h.: 337-7482.

407 Offres d'emploi

RÉCEPTION/EXPÉDITION Personnel demandé, travail permanent, le jour. Se présenter au 760 ave Lépine, Dorval. (sem. entre 8h. & 16h.)

510 Cours

ANGLAIS, COURS PRIVÉS
Immersion, ancien professeur Berlitz, $30. pour 2 heures: 481-8542.

DEVENEZ AGENT DE VOYAGE
Cours de soir débutant le 20 mars. L'Institut de Voyages. 939-3355.

INITIATION à la micro-informatique, traitement de texte «word perfect», compagnie et particulier. **629-5619.**

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

551 Déménagement

A BAS PRIX
Petits déménagements et livraison de colis. **Rens: 662-9168**

DISPONIBLE Tout temps. Petits & gros. Emballage, entreposage, local, longue distance. Assurances. 253-3275.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète: 253-4374.

559 Entretien, réparations, rénovations

ENTRETIEN C.R.G.
SERVICE DE NETTOYAGE
NOUVELLES HABITATIONS
Réparations int./ext., menuiserie, céramique, maçonnerie, tir. de joint, service de décoration, peinture int./ext.
448-0303

559 Entretien, réparations, rénovations

A BAS PRIX! Peinture, lavage de murs, réparation de plâtre, menuiserie, démolition. Stéphane: 524-9773.

A.A.A.A. Entreprise J. Meunier Jr Enr. Rénovation générale, peinture. Spécialité: finition sous-sol. 640-5516.

BLOC Brique, pierre, pose et réparation, construction et rénovation. Travail garanti. **374-5448.**
Construction R.M.L.

ENT.-ELECTRICIEN Entrée chauffage, rénovations, entretien tous genres.
Service 24 heures. 383-4468.

ENTREPRISES VASSETTA LTÉE
Ébénisterie architecturale, meubles sur commande. Résidentiel et commercial. Bureau, restaurant, boutique, etc. 939-3033.

« LOOK »
Finition qualifiée. Menuisiers reconnus à travers Montréal. Références. Effectuent tous genres de rénovations. Prix résonnable. Salle de bain, sous-sol, maison, etc...
Commercial/résidentiel
Estimation gratuite. John Morris: entre 8h. et 22h. 769-3121.

RÉNOVATION MAJEURE DE MAISON
Menuiserie — Gyproc — Peinture
Estimé gratuit. M. Raymond, **425-1197**

RÉNOVATIONS GÉNÉRALES
Cuisine, salle de bain, céramique, gyproc, joints, sous-sol. **272-6259**

SPÉCIAL SABLAGE
$0.65/p.c., travail garanti
385-1404 Denis Planchers.

566 Astrologie ésotérisme

LEVELA Médium naturel. Consultation de clairvoyance. Passé, présent, futur et tarot. Perçoit par l'aura. 729-9671.

567 Lavage, nettoyage

TAPIS UNIK
Nettoyage tous genres de tapis.
Satisfaction garantie.
385-1404

571 Peintres, peinture

A BAS PRIX
Peinture — Rénovations — Plâtre — Plomberie. Tel: Yves, 727-1834

EXÉCUTONS PEINTURE D'INTÉRIEUR, dans milieu culturel - intellectuel avec protection sécuritaire des biens (biblio., livres, ordinateurs, etc), est. gratuite, 374-5287, le soir.

VOUS AVEZ de la peinture, plomberie ou élect. à faire ou rénovations int.? App.: 640-4699. Très bons prix! Pour petits ou gros travaux. Sylvain ou Denis.

575 Garderies, gardiennes

GARDIENNE DEMANDÉE: Pour prendre soin bébé, 1 an, du lun. au vend. non-fumeuse. Références exigées. Ile-des-Soeurs. **Jr: 848-5277. Sr: 762-0821**

UN ARTICLE À VENDRE?

LES ANNONCES CLASSÉES DU **DEVOIR** SONT UNE SOLUTION FACILE

286-1200

587 Comptabilité

AU (418)527-9943 Rés. (418)667-0267
François Théberge B.A.A.
SERVICES COMPTABLES

588 Tenue de livre déclaration d'impot

IMPÔTS Tenue de livres, successions. Système informatisé. R. Galipeau & Associés: 722-1759, 722-5904.

TENUE DE LIVRES Inventaire, rapport d'impôts et service de paie. Très bon prix. 385-6442.

591 Occasions d'affaires

FRANCHISE de restaurant sans cuisine. Nouveau au Québec, ouverture de 17h. à 23h. Financement de base disponible.
Inf.: 819-478-5944 ou 819-478-7023.

LAVAGE HAUTE PRESSION
Franchise disponible. **Aqua-Jet Ltée.** Renseignements: **1-800-363-5057**

RIVE SUD St-Luc, 2,900,000 p.c., multi zonage, emplacement de choix, vous pourriez aisément doubler votre investissement en deux ans. Tel. 392-9230.

594 Hypothèques

PRÊTS HYPO.: 1ere, 2ème, personnels, commerciaux, prêts: $1,000. à $5,000., réponse 24h. Jacques. **982-9437, Services Financiers Zurich.**

596 Argent à prêter

PAS DE PROBLÈMES
hypothèque. Les Imm. Collins Courtier. 931-3184 (24h).

597 Argent demandé

AGENT EXCLUSIF: Représentant groupe d'ingénieurs Allemands, contrat signé avec client, commission payable dans les 4 mois, besoin de $40,000. intérêt plus bonus. **392-9230**

675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

BATEAU EN BOIS 42 pi.: Avec «flying bridge», besoin de réparations: $5,000.
676-4996

VOILIER 29 pi., 1984, parfaite condition, tout équipé, couche 5, idéal croisière. 631-4901, 768-4105.

695 Automobiles à vendre

AUDI QUATTRO
TURBO 1986
47,000 km., noire.
Gilles:
385-2262

20-3-89

695 Automobiles à vendre

- **TOYOTA** Corolla 88, 12,000 mi.
- **BUICK** Century 87, 11,000 mi.
- **JIMMY** 87, 4 X 4, V-6.
- **MICRA** 86, 60,000km.
- **ACADIAN** 87, automatique.

AUTO DELEC
722-5555

AUDI 90, 1988: Rouge, 18,000km. $25,900., tout équipée.
Jour: 627-0224. Soir: 682-5788

BMW M6 1987: Blanche, 17,000km., sous garantie: $68,000. ferme.
Jour: 845-2105. Soir: 337-7089

CHEVROLET CITATION 1985: Hatchback. En très bonne condition, 42,000km. Prix à négocier. **937-9977**

JEEP Y L Laredo 1987, noire, impeccable, 34,000km, $14,250.
Eric: 661-7458 - 629-4311.

JETTA GL 88 noire, 4 portes, automatique, servo direction, toit ouvrant, 29,500km, garantie transférable. "Comme neuve": 271-2293.

LINCOLN 85, Mark VII, beige, équipé A-Z, système d'ordinateur, 30,000 km. $19,900. 722-7402.

MUSTANG 88, 3 portes, 25,000 km., garantie jusqu'en 93. $19,700.
463-3105, 429-7255.

PONTIAC SUNBIRD J2000, 1984, 4 portes, mécanique et carosserie impeccable, automatique, 70,000 km (42,000 mi.), original, tous servos, FM Stéréo, digital, très économique, voiture à l'état neuf. Faut voir! $4,350. discutable. Particulier 328-6960.

SCIROCCO 87: 16 valves, rouge, condition A-1, «sunroof», 40,000km. Après 17h. **488-8205**

LA MÉTÉO

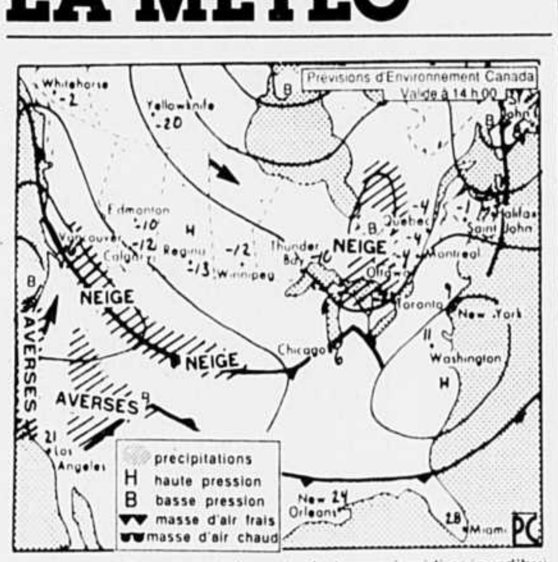

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale:
Un dégagement suit une intense dépression rendue maintenant près du Labrador. Un front froid associé à ce dernier système a provoqué une chute importante des températures et des chutes de neige.
Une seconde dépression ennuagera le ciel des régions de l'ouest au cours de la journée.

MONTRÉAL

Ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: −4. Demain: ensoleillé.
LEVER DU SOLEIL 6 h 05
COUCHER: 18 h 01

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue: ennuagement graduel suivi de quelques flocons de neige. Max.: −8. Risque de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé.
Réservoir Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé. Ennuagement en après-midi. Max.: −6. Demain: ensoleillé.
La Tuque, Réserve des Laurentides: généralement ensoleillé. Max.: −6. Demain: dégagement.
Ottawa-Hull-Cornwall: ensoleillé. Ennuagement en fin de jounrée. Max.: −4. Demain: ensoleillé.
Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: −4. Demain: ensoleillé.
Québec, Charlevoix et Rivière-du-loup: généralement ensoleillé. Max.: −4. Vents modérés par moments. Demain: chutes de neige dispersées en matinée. Dégagement par la suite.
Estrie-Beauce: dégagement en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: −3. Vents modérés par moments. Demain: chutes de neige dispersées en matinée. Dégagement par la suite.
Lac St-Jean, Saguenay: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: −6. Vents modérés par moments. Demain: chutes de neige dispersées en matinée. Dégagement par la suite.
Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec chutes de neige dispersées. Des éclaircies en après-midi. Max.: −2. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 40 %. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées.
Baie-Comeau, Sept-Iles: dégagement en matinée. Ensoleillé par la suite. Max.: −6. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées.
Basse Côte-Nord, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: nuageux avec quelques chutes de neige en matinée. Dégagement par la suite. Max.: 0. Vents modérés. Risque de précipitations: 50 %. Demain: ennuagement.
Secteur à l'est de Natashquan: nuageux avec quelques averses se changeant en chutes de neige en matinée. Max.: 0. Vents modérés. Risque de précipitations: 70 %. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements............. (514) 844-3361
Administration.................. (514) 844-3361
Rédaction.......................... (514) 842-9628
Annonces classées........ (514) 286-1200
Publicité............................ (514) 842-9645
numéro sans frais.............................. *1-800-363-0305*

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.................................. (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.. (418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514.......................... 1-800-361-6059
Indicatif 418.. 1-800-463-4747
Indicatif 819.. 1-800-361-5699
Indicatif 613.. 1-800-361-5699

MES YEUX?
MES YEUX?
MES YEUX?
J'Y VOIS...
La cécité ça regarde tout le monde
INCA L'Institut national canadien pour les aveugles

LES MOTS CROISÉS

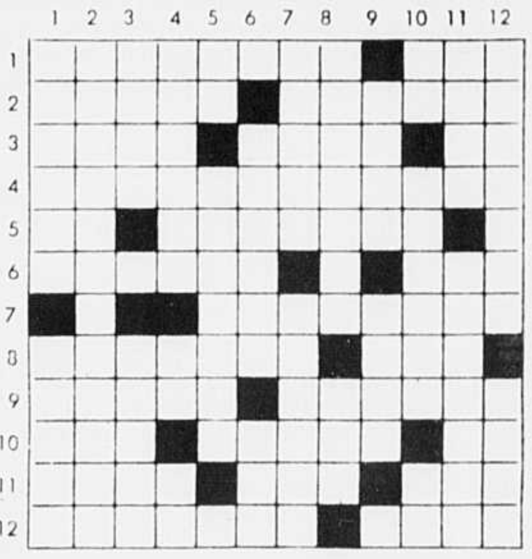

Horizontalement
1—Remet à flot. — Terre entourée d'eau.
2—Petite offrance. — Commerce illégal.
3—Pioche de fer. — Maladie tropicale. — Métal précieux.
4—D'Australie.
5—Route rurale. — Sous-arbrisseau montagnard.
6—Qui est à toi. — Petite prairie.
7—Dieu.
8—Arriver en grand nombre. — Enlève.
9—Assujettir avec des cales. — Prénom du président américain Ford.
10—Fille de Cadmos. — Ornement liturgique. — Parcouru des yeux.
11—Sorte de boite. — Lettre grecque. — Pied de vigne.
12—Élire de nouveau. — Femelle du lièvre.

Verticalement
1—Ivoire de morse. — Alliage de fer.
2—Extraordinaire.
3—Pronom. — Vaporeuse.
4—Poisson plat des mers froides. — Laize. — Lui.
5—Largeur d'une étoffe. — Eau qui a servi à rincer.
6—Certificat écrit constatant authentiquement un usage (Dr.). — Trois fois.
7—Qui rend service. — Chicane sur des riens.
8—Érafla. — Roi d'Israel.
9—Anneau de fer. — Moulure pleine de profil curviligne (archit.).
10—Conifère. — Labiacée à odeur forte (bot.). — Calcium.
11—Grand fauve. — Venelles.
12—Retirer la crème du lait. — Personnes qui a été trompée.

Solution d'hier

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information: Jacques Chabot

Directeur adjoint: Guy Deshaies

Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

Quand Ryan fait le point

Le gouvernement dessine enfin son enseigne linguistique

IL ÉTAIT rafraîchissant d'entendre le premier ministre élever le ton, mardi, au cours de sa brève confrontation avec les représentants du Mouvement Québec Français (MQF). Ces derniers, il est vrai, n'y vont pas de main morte dans leurs dénonciations sans nuances du gouvernement libéral, et dans l'éloge de l'espèce de paradis qu'aurait été le Québec sous l'empire de la loi 101, jusqu'en décembre 1985.

D'habitude, M. Robert Bourassa laisse passer l'orage, fait le dos rond, tente de concilier et de pacifier, à l'extrême. Rien de tel cette fois. À M. Guy Bouthillier qui le somme de retirer la loi linguistique 178, le chef du gouvernement rétorque vivement qu'il n'a de leçons de patriotisme à recevoir de quiconque.

Les comptes rendus disaient que Bourassa était sorti de ses gonds, qu'il s'était montré vexé, acerbe, agressif, cassant, et autres qualificatifs que l'on accole rarement au premier ministre. Outre qu'il faut faire la part du feu et noter que le chef libéral maîtrise fort bien ses colères, enregistrons le fait qu'il sache montrer ses muscles et faire preuve de quelque vigueur, dans un dossier où il navigue d'ordinaire en eaux troubles.

Peu importe son accès de vantardise et de « courage » si le gouvernement cesse enfin de se laisser ballotter à tous les vents linguistiques et... affiche à quelle enseigne il loge. S'il en est ainsi, pour reprendre un cliché cher à M. Bourassa, la perception populaire finira peut-être par rejoindre la réalité, voulant que la loi 178 renforce la loi 101 et accroît la sécurité culturelle de la majorité francophone.

En tout cas, après trois ans de tergiversations et d'atermoiements, pendant lesquels trois ministres, MM. Herbert Marx et Guy Rivard, et Mme Lise Bacon, ont dû se faire les cerbères d'une hypothétique politique linguistique, voici enfin un ministre qui a des idées précises et ses coudées franches. Avec M. Claude Ryan, en effet, on ne pourra plus parler de double langage et d'équivoque, comme les porte-parole de l'opposition le faisaient encore hier. Eux aussi devront s'ajuster au nouveau discours.

Pour employer un affreux anglicisme, il y a désormais quelqu'un en charge. Ça arrive terriblement tard. L'on peut et doit déplorer que le nouveau forgeron linguistique ait déjà bien d'autres fers au feu. Mais, nul autre que lui ne pouvait faire taire la cacophonie qui émanait d'un gouvernement aux abois.

Que l'on soit d'accord ou non avec lui sur le fond, il faut relever avec quelle maîtrise et aisance le ministre « trinitaire » (Éducation, Enseignement supérieur, Langue) a entrepris, en moins de deux semaines, de mettre les choses au point et de donner, enfin, l'heure juste, en ce qui a trait aux objectifs et projets du gouvernement. Dans ses quelques interventions publiques, puis à l'Assemblée nationale, depuis mardi, M. Ryan a jeté les paramètres et les balises de son action dans l'immédiat, soit jusqu'aux élections générales.

Avant de répéter des slogans partisans ou de souhaiter une guerre de tranchées, tous ceux qui se préoccupent, avec raison, du sort incertain de la langue française et de sa plus importante communauté en Amérique, doivent prendre connaissance de l'intervention de M. Ryan, hier, dans le contexte d'une motion parlementaire de l'opposition. Avec clarté et rigueur, il a dit un certain nombre de choses dont il faudra désormais tenir compte, si tant est que l'on veuille dégager un consensus et continuer de vouloir vivre ensemble au Québec, dans le respect des différences.

Fin de la chasse aux sorcières et des épouvantails, faut-il espérer, dans une quête passionnée, où il n'y a ni traîtres ni vendus, et où le patriotisme des uns est aussi bien partagé que le bon sens des autres.

Ce n'est pas le lieu de décortiquer ici le long message de M. Ryan. Mais le temps des sempiternelles ambiguïtés de M. Bourassa est bel et bien révolu. Par exemple, on croyait, sur la foi des propos du premier ministre, que le bilinguisme de l'affichage à l'intérieur des commerces de 50 employés et plus serait prévu et autorisé par règlement. Or, M. Ryan vient de trancher : il n'en sera rien, du moins dans un avenir prévisible.

Le discours majeur est truffé de précisions qui nous reposent, enfin, des interminables ergotages ministériels. Réagissant trop vivement, l'opposition péquiste y flairait hier la fumisterie et le cynisme électoral. C'est bien mal connaître M. Ryan.

Le débat est crucial, la joute sera rude. Elle devrait à tout le moins, grâce à M. Ryan, se poursuivre dans la recherche patiente de l'équité et, pourquoi pas, d'une certaine sérénité.

— GILLES LESAGE

La triste affaire Lacroix

La justice et les médias ne sortent pas grandis du procès

LE PROCÈS du télévangéliste Pierre Lacroix a pris fin, mais de cette sordide affaire, le prêcheur de la Cité du Père n'aura pas été le seul ni même le principal personnage à sortir largement discrédité. Les médias et la justice elle-même ont été entraînés dans un cirque exhibitionniste qui nous ramène aux pires années du jaunisme. Nos « fondamentalistes », faut-il croire, ne sont pas les seuls détraqués...

L'ancien catéchète, condamné hier à deux ans de prison, se fait fort de faire tomber éventuellement la seule accusation qui ait résisté à l'examen du jury. Qu'il s'en tire complètement ou passe quelque temps à l'ombre, il ne fait plus de doute, pour quiconque n'a pas renoncé à la raison, que cet homme est indigne de toute fonction de responsabilité, non seulement auprès des jeunes, mais de l'ensemble des fidèles. Mais fallait-il un procès pour en venir à cette conclusion ?

En tout cas, le spectacle dégradant auquel ce procès a donné lieu dans la plupart des médias n'aura grandi ni la justice ni la presse. Voilà un beau cas où un procès à huis clos n'aurait rien fait perdre à personne. À quoi sert-il de faire de la vie privée un droit fondamental si c'est pour s'en repaître à la première occasion ? À moins que le voyeurisme et le marketing soient en train de devenir les caractéristique de notre société distincte.

D'abord il est vite devenu évident que la seule chose qui distingue ce coupable-là des autres mortels, fussent-ils membres de la magistrature, de la police ou de la presse, c'est que Lacroix a fait l'objet d'une enquête, et les autres, pas ! (En passant, on se demande en vertu de quel critère la SQ fait tomber telle vedette, mais ferme ses oreilles électroniques sur les ébats de tel ministre ?)

Ensuite, on cherche en vain quel intérêt public aura été servi par le battage publicitaire contre lequel le juge Jean Bienvenue avait prévenu les médias et les assemblées pieuses, en début de procès, mais qu'il a été incapable de modérer après que le prétoire eut commencé de voir le film de basse cote qui allait s'y dérouler.

Car le cas Lacroix, finalement, n'avait pas grand-chose d'une affaire policière sérieuse. Son « ministère » relevait davantage de la protection du consommateur et du CRTC, sinon de l'archevêché, que de la Sûreté du Québec. Seule la bêtise des autorités a permis à ce fumiste plus ou moins inconscient d'acquérir l'ascendant dont il aurait abusé sur un adolescent.

Bref, le seul avantage du procès Lacroix aura été de révéler qu'à l'épreuve du discernement et du professionnalisme, un bon nombre auront échoué. À ce compte-là, on n'a pas fini d'en voir de triste au Québec !

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Une guerre de tranchées

Voyageur et la CSN restent libres de « sécher sur place »

VOYAGEUR, dont les employés de Montréal et de Québec sont en lock-out depuis le 7 décembre 1987, a contrevenu à trois reprises depuis le début du conflit aux dispositions du Code canadien du travail qui stipulent que les parties à une négociation doivent agir « de bonne foi » et « faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective ».

Dans une décision rendue vendredi dernier, à la suite d'une plainte déposée par un des syndicats impliqués, le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) reproche à la société Voyageur :

1) d'avoir agi de mauvaise foi en annonçant le déménagement d'une partie de ses opérations en Ontario et en faisant parvenir, en conséquence, une lettre de licenciement à un certain nombre de ses employés, alors « qu'il s'agissait seulement d'une idée qui avait donné lieu à certaines discussions mais à aucune planification réelle ». Le CCRT n'y voit pour sa part qu'un moyen de pression pour forcer les employés à accepter un règlement sur la base des propositions patronales ;

2) d'avoir envoyé à ses employés, tout juste quelques jours avant une assemblée de leur syndicat, une lettre personnelle livrée par huissier où il était fait état du licenciement de tous les employés du service des finances en cas de refus de l'offre patronale. Selon le CCRT, il s'agissait là d'« une menace à peine voilée qui cherchait à miner l'autorité de l'agent négociateur ». En cela aussi, Voyageur a agi de mauvaise foi et contrevenu au code du travail ;

3) le CCRT blâme enfin Voyageur d'avoir déposé à la table de négociation une proposition d'amendement à la convention collective au chapitre des changements techniques ainsi qu'un projet de lettre d'entente sur le même sujet, mais sans y inclure des éléments qui doivent obligatoirement y figurer aux termes du Code canadien du travail. Sur ce point, le Conseil reproche surtout à l'employeur d'avoir maintenu cette proposition jusqu'à « l'impasse », ce qui constitue à son avis un geste de mauvaise foi.

Aussi, en vertu de ses pouvoirs réparateurs, le CCRT ordonne-t-il à Voyageur de transmettre au syndicat, et cela dans les 10 jours, une proposition relative aux changements techniques qu'elle envisage de mettre en place en y incluant tous les éléments d'information pertinents, bref une nouvelle proposition qui soit conforme à la loi fédérale des relations du travail — à moins, bien sûr, que l'employeur ne renonce à sa demande sur ce point.

Il reste au CCRT à étudier une autre plainte, celle-là venant de l'employeur, qui allègue que le syndicat aurait aussi violé la règle de la bonne foi dans cette négociation. Car, dans cette affaire, comme le souligne le Conseil, « le syndicat pourrait ne pas être à l'abri de reproches ».

En rendant sa décision, le CCRT insiste fortement sur la nature de son rôle. Il n'a pas à intervenir sur le contenu même des propositions déposées à la table de négociation, son mandat est plutôt de surveiller les parties de manière à ce que l'une « n'abuse pas de l'autre ».

Cependant, le Conseil prend acte de l'âpreté de ce conflit attribuable à la situation difficile dans laquelle se trouve Voyageur. « Les parties, écrit-il, sont engagées dans une guerre de tranchées et [...] la recherche d'une paix négociée ne figure pas au premier rang de leurs préoccupations. »

Cette décision ne règle donc pas tout. Elle ne peut, tout au plus, qu'enlever de la route « les obstacles que la mauvaise foi aurait pu y mettre ». Et le CCRT de conclure, en des termes assez peu juridico-administratifs : « Sous réserve de ne pas agir de mauvaise foi, les parties sont libres de rester sur leurs positions jusqu'à en sécher sur place, si c'est là leur volonté. »

— JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

Acte d'amour

Lettre à Mme Thérèse Lavoie-Roux

LA CORPORATION des médecins vous recommande de vous occuper des femmes enceintes défavorisées, avant de reconnaître les sages-femmes.

J'ai 66 ans, et mes enfants sont tous nés dans les salles d'accouchement d'hôpital, à grand renfort de piqûres, d'anesthésie et de points de suture (je ne connaissais pas le mot épisiotomie : on n'avait pas le temps de m'expliquer ou d'obtenir mon consentement).

J'ai assisté aux deux accouchements de ma fille. Chez elle, entourée de l'affection de son mari, soutenue et rassurée par la compétence et le dévouement de sages-femmes, elle a vécu une expérience humaine d'une intensité difficile à décrire. Rien d'improvisé, de brusqué ou de dramatique. On sentait que tout était sous contrôle.

Je ne vois pas en quoi les médecins prétendent offrir à la population un meilleur service en matière de naissance. Qu'ils soient prêts à intervenir s'il survient des complications, mais qu'ils permettent aux sages-femmes, spécialistes de l'accouchement normal, de pratiquer en toute liberté.

Les mères pourront ainsi vivre leur accouchement comme un acte d'amour, non comme une intervention chirurgicale.

— CLAIRE PROVOST-PILON
Laval, le 1er mars.

Grossière indécence

Lettre à Nathalie Petrowski

PARMI la nouvelle génération de journalistes, vous apparaissez comme un phare au milieu des ténèbres. Votre article de samedi a ceci d'éclairant qu'il dénonce la bêtise condescendante d'une Marthe Blouin dans l'affaire Pierre Lacroix.

Si une forme de journalisme aux allures *miserabilis* donne avec une telle facilité dans le scrabeux, c'est peut-être que Radio-Canada se plaît malheureusement à cultiver, depuis quelques années, un mièvre et niais auditoire de « Ha ! Ha ! » et de « Samedi de rire ».

Pour revenir à l'affaire Lacroix, nombreux sont ceux qui considèrent que c'est plutôt la « justice » qui pèche en ce moment par grossière indécence. À l'heure où l'on incite les adolescents du Secondaire à faire grand usage du condom, comment un juge peut-il encore soutenir une définition aussi étriquée de la sexualité ?

Pourquoi la majorité passe-t-elle soudain à 21 ans, alors qu'elle est établie à 18 ans depuis 1968, voire que la plupart des jeunes obtiennent leur permis de conduire à 16 ans ? Si la société les considère assez responsables pour conduire une voiture et (se) tuer allègrement, comment un juge peut-il encore considérer comme *victime* un jeune homme de 21 ans qui ne s'est pas encombré de sa soi-disant minorité pour accepter dons et faveurs de toutes sortes !

Dans cette chasse-aux-sorcières, Marthe Blouin aurait pu attirer l'attention du public sur une certaine forme de délation encouragée et payée par la Sûreté du Québec, ainsi que le dénonçait « Premières lignes » (Radio-Québec), il y a quelques semaines, un avocat à l'âme de Don Quichotte.

Dans ce procès indécent, bien naïf celui qui croit encore à l'innocence ... Bien poussiéreuse et archaïque, sinon faussement hypocrite, cette « justice » qui ne demeure transparente que pour les âmes bien-pensantes. Si le journalisme professionnel a encore une chance de se ressaisir, le système judiciaire, hélas, n'est pas près de sortir de ses ornières !

— CHRISTIANE KÈGLE
Granby, le 12 mars.

La moralité

À LA FIN d'un procès très couvert par les médias, le juge propose cette définition de la notion de grossière indécence : « ce qui est considéré comme contraire aux standards de moralité et de décence en usage dans un pays à l'époque du présumé crime ».

Autrement dit, la moralité d'un acte dépend avant tout du seuil de tolérance de la population ... Est-ce à dire que si, dans une époque d'extrême permissivité sexuelle, l'inceste ou le viol devenaient « une façon de vivre », plus personne ne pourrait être poursuivi pour ces crimes ?

Et si, dans une société violente, l'assassinat devenait la façon de régler ses différends, les meurtriers seraient-ils déculpabilisés ? Par contre, quand l'instinct de propriété est exacerbé, le simple vol d'une épingle serait-il passible de mort ?

Il me semble que, quand une société n'a pas d'autres critères de moralité que ce qui est accepté par la majorité, elle est bien près de la décadence.

Les musulmans ont le Coran, les juifs ont la loi de Moïse, les chrétiens avaient le Décalogue et l'Évangile. Si rien de tout cela ne peut plus servir de norme à une conduite raisonnable, nous voilà livrés à l'arbitraire, aux préjugés, à toutes les fluctuations de la mode.

Et les juges et jurés auront bien de la difficulté à rendre un jugement équitable !

— SIMONE BORDELEAU
La Sarre, le 13 mars.

L'expert Chevrette

J'ENTENDAIS M. Guy Chevrette réclamer une commission parlementaire pour faire toute la lumière sur l'état du réseau d'Hydro-Québec. Il invitait les dirigeants et les experts d'Hydro à venir expliquer les correctifs nécessaires et les coûts. Il balayait aussi du revers de la main l'hypothèse de l'orage magnétique comme cause de la panne que nous venions de connaître.

Comme quoi, on se fait du capital avec ce qu'on peut ! Le problème, M. Chevrette, est que tous les experts affirment qu'il est tout à fait possible qu'un tel orage ait cet effet. Pire, au même moment que la panne, on enregistrait la plus forte variation du champ magnétique terrestre ! Quelle drôle de coïncidence !

De toute évidence M. Chevrette n'a aucune notion, même élémentaire, de science. Pourquoi alors se permettre de telles déclarations ? Je trouve malsain que par des propos aussi irresponsables et gratuits, on tente de se faire du capital politique. Et les conséquences ? Sans importances pour M. Chevrette ...

Comment peut-on croire qu'une discussion entre politiciens autour d'une table, fusse au Salon rouge, va régler les problèmes techniques forts complexes du réseau d'Hydro ?

Je ne nie pas qu'Hydro ait des problèmes avec son réseau; c'est une évidence. Les solutions, elles, ne sont pas évidentes. Je n'affirme pas que la cause de la panne se trouve dans les orages magnétiques, mais on ne peut rejeter cette hypothèse. Quant aux déclarations du président des ingénieurs d'Hydro, n'oublions pas qu'il est en négociation...

Je trouve peu rassurant pour l'avenir d'Hydro et celui du Québec qu'un homme comme M. Chevrette puisse devenir ministre.

— SYLVAIN CLERMONT
Ste-Julie, le 14 mars.

■ *Avis de l'éditeur*

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

À cause des développeurs

Lettre à M. Gilbert Chartrand, député

CHAQUE fois que je rentre chez moi à l'Île des Soeurs et que je vois Nuns' Island au même panneau de signalisation routière, je trouve que cela contribue à la confusion des voyageurs et envenime une situation linguistique déjà délicate.

Prenez l'exemple de Trois-Rivières, le nom n'est pas traduit en anglais, Sept-Îles non plus. J'irai même jusqu'à vous citer la ville de Baton Rouge en Louisianne aux États-Unis, le nom n'est pas traduit par « Red Stick » et bien d'autres encore.

On respecte le nom d'origine et l'usage populaire à travers le Canada. Pourquoi ne pas le faire ici ? Depuis presque 300 ans l'Île St-Paul, nom officiel des registres, a toujours été désignée par le nom d'Île des Soeurs par les gens de la région immédiate et de la Rive sud parce que les religieuses y vivaient. Pourquoi cette traduction depuis 15 à 20 ans ? À cause des développeurs !

Puisque vous êtes notre représentant fédéral et que la Commission des Ports Nationaux de qui relève le service de voirie du Pont Champlain se rapporte au Parlement du Canada, je vous demande de faire le nécessaire.

— CHARLES CÔTÉ
Verdun, le 1er février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

MANIFESTE
Mouvement Québec Français

Texte intégral du manifeste remis par le porte-parole du MQF, M. Guy Bouthillier, au premier ministre, M. Robert Bourassa, le 14 mars à l'Assemblée nationale

TOUS les peuples veulent vivre dans leur langue. Le Québec aussi, qui veut vivre en français. C'est ce que voulaient nos ancêtres. C'est ce que nous voulons nous-mêmes. C'est ce que voudront ceux et celles qui viendront après nous.

Tous les peuples se donnent les moyens de vivre dans leur langue. Cela, qui est pour tous condition de vie, est pour le Québec français condition de survie, placés, comme nous le sommes dans les circonstances adverses que l'on sait, aux prises avec un géant qui nous pénètre par toutes les voies que lui assurent sa force et son prestige.

Se donner les moyens de vivre en français, c'est ce que le Québec a toujours cherché à faire. Mais ce n'est que récemment qu'il a pu commencer à le faire de façon à la fois juste et efficace : plus exactement, en 1977, quand l'Assemblée nationale a fondé son droit et affirmé sa volonté de faire de sa langue la langue de l'État ainsi que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce, des affaires, bref, la langue de sa vie comme peuple.

Le combat du Canada anglais contre la loi 101

Or, ce qui est pourtant simple et naturel pour tous les autres peuples, les dirigeants du Canada anglais ne l'acceptent pas pour nous, parce que cela heurte leurs intérêts, leurs habitudes et leurs ambitions. Ainsi, au poids des choses, qui pèsent déjà si lourd contre nous, les voit-on ajouter le poids de leur volonté, de leur organisation, de leurs moyens.

Dans le combat qu'il nous livre contre la loi 101 et pour soutenir l'anglais chez nous, le Canada anglais a eu recours, depuis 10 ans qu'il s'y acharne, à des moyens de toute nature. La Constitution pouvait lui servir ? Il s'en est servi et, quand celle-ci eut épuisé son utilité, il s'en est donné une autre, qui faisait mieux l'affaire. Il avait besoin d'instruments pour agir ? Il s'est doté d'appareils, et il en a soutenu d'autres de son argent — de *notre* argent. Il avait besoin d'un alibi ? Il s'est soudain aperçu qu'il y avait chez lui certains des nôtres et, qu'en les aidant, il pourrait nous nuire. Il avait besoin de masquer l'objectif qu'il poursuivait ? Il s'est emparé du thème des droits individuels, jusqu'alors inexistants dans son discours sur la langue, et il en a fait une arme de guerre contre nous. Il avait besoin d'allécher ? À ceux qui avaient longtemps rêvé d'un Canada bilingue, il a proposé le bilinguisme pour le Québec.

Naturellement, dans un rapport de forces si inégal entre lui et nous, le Canada anglais n'a pas tardé à marquer des points, et c'est morceau par morceau, article par article, mot par mot qu'il a commencé à démanteler notre loi 101.

Cela nous place aujourd'hui dans la situation grave que l'on sait. Nous voici, en effet, plus de 10 ans après l'adoption de notre grande Charte de 1977, devant la même organisation continentale, devant la même volonté politique du Canda anglais, bref devant la même menace pour notre langue, mais tous les jours un peu plus dépouillés de nos moyens, car, à force de s'acharner sur notre appareil de défense, on l'affaiblit au point où l'on tente même de nous enlever jusqu'au goût de nous défendre.

Non ! Ce qui se passe sous nos yeux actuellement, ce n'est pas, comme le prétendent nos adversaires, pour mieux nous paralyser, le combat entre l'Individu et l'État, le combat entre les droits individuels des uns et les droits collectifs des autres : c'est la rivalité séculaire entre deux volontés collectives, deux nationalismes, deux langues, la leur et la nôtre. Cela, qui était vrai aux siècles de William Pitt et de John-A. Macdonald, ne l'est pas moins aujourd'hui, et le restera tant que ces deux peuples vivront côte à côte. Seuls pourraient changer, seuls doivent changer le cadre, les moyens et les conditons du combat.

Non ! Ce qui se passe en ce moment sous nos yeux, et sur notre territoire, c'est le combat qui oppose un des peuples les plus menacés à l'un des géants les plus ambitieux de l'Histoire, qui, non content d'avoir installé sa langue chez lui, s'emploie activement à la répandre partout, autour de nous et même chez nous.

L'affaire est grave car, ce qui se joue en ce moment, ce sont les conditions même de notre survie comme peuple — et cela nous concerne et nous interpelle tous, chacun et chacune d'entre nous. Mais elle est grave aussi, car cette affaire met en cause, au fond, le droit pour un petit peuple de partager le voisinage des géants de ce monde — et cela concerne et interpelle tous les peuples, toutes les cultures, toutes les langues aux prises avec les mêmes dangers.

L'heure est grave. Il faut agir, et le faire maintenant. Le Mouvement Québec Français invite à répondre à l'appel de notre langue chacun et chacune d'entre nous, quels que soient par ailleurs ses origines, ses attaches particulières, son rang.

En appelant au combat, le Mouvement Québec Français se fonde sur la conviction que, sur la pente de la rebilinguisation sur laquelle se trouve de nouveau le Québec, il n'y a pour nous, au bout du compte, qu'une lente et triste disparition comme peuple. Mais ce combat, ce nécessaire combat, le MQF a la conviction tout aussi forte que les Québécois et les Québécoises peuvent le gagner. Et nous le gagnerons à la double condition que nous reprenions à l'adversaire tous et chacun des morceaux qu'il

DOCUMENT

nous a enlevés pour ainsi nous redonner notre loi 101, et que nous restions unis autour de notre langue, unis de cette unité de coeur, d'esprit et d'action que symbolise le MQF, ce rassemblement où se retrouvent côte à côte, depuis bientôt 20 ans qu'ils luttent ensemble, tous ces Québécois et Québécoises qui appartiennent au monde de l'activité économique, de l'enseignement, de la création artistique et littéraire, ainsi qu'aux mouvements patriotiques.

Ce combat qu'il faut mener passe d'abord par la réaffirmation, à la face du monde, de notre droit absolu de vivre dans notre langue et de disposer, pour le faire, des moyens nécessaires. Cela veut dire qu'une action vigoureuse doit être entreprise sans tarder par notre gouvernement pour dénoncer toutes les insinuations, toutes les contre-vérités, toutes les caricatures que l'on répand ici et ailleurs contre nous, contre langue et contre nos lois.

Ce combat passe ensuite par la réappropriation des moyens, de tous les moyens que l'on nous a enlevés, aussi bien sur le plan de la langue de l'État et de l'enseignement que de l'économie. Plus particulièrement, à l'heure où nous nous situons, cela veut dire se réapproprier le droit à l'affichage unilingue français, le proclamer haut et fort, et, surtout, l'appliquer et le faire appliquer fermement.

C'est pourquoi le MQF demande au gouvernement de rappeler la loi 178 et de rétablir les articles 58 et 69 de la loi 101. Cette exigence, le MQF la fonde sur la triple raison que cette loi 178 tire sa source de l'argument fallacieux selon lequel les convenances et les caprices des commerçants seraient élevés à la dignité d'un droit fondamental; sur la raison également que cette loi constitue un nouveau recul qui, comme tous les reculs précédents, en annonce et en prépare un prochain, le rétablissement de l'affichage extérieur étant contenu en germe dans celui de l'affichage intérieur; sur la raison enfin que cette loi byzantine fera rejaillir sur l'ensemble de notre loi 101 le ridicule auquel son application ne manquera pas de donner l'occasion.

Mais, à l'heure où nous sommes, ce combat passe aussi par une lutte efficace menée à la loi C-72, cet instrument nouveau et extrêmement dangereux dont vient de se doter le fédéral pour venir chez nous contrer notre loi 101, notamment sur le plan de la francisation du travail, là précisément où se joue l'avenir de notre langue. C'est pourquoi le MQF demande au gouvernement du Québec de prendre les moyens voulus pour empêcher qu'Ottawa ne vienne brouiller les cartes, et exiger de lui, au contraire, qu'il ne se serve de cette loi nouvelle que pour contribuer à redresser le tort incroyable que des générations d'hostilité et d'injustices ont fait subir au peuple acadien et à ceux des nôtres qui sont partis vivre au Canada anglais. En Amérique, la seule langue qui est menacée, sérieusement menacée et partout, au Canada anglais, en Acadie, au Québec même, c'est le français; ce n'est pas l'anglais, qui triomphe partout et se porte bien au Québec, y compris au sein même de la société francophone.

Rappeler la loi 178, et faire réorienter la loi C-172 du fédéral : voilà ce qu'il y a de plus urgent à faire. Ce combat, nous pouvons, nous devons le gagner; céder là-dessus ne ferait qu'annoncer de nouvelles défaites, alors que vaincre nous permettrait enfin de stopper le glissement, de redresser la barre et de retrouver le chemin du Québec français.

Mais, pour réaliser pleinement ce Québec français que nous voulons tous, il faudra encore mener d'autres luttes et franchir de nouvelles étapes. En particulier, il faudra se donner, ou se redonner, tous les moyens pour atteindre les deux objectifs capitaux que sont l'intégration harmonieuse et fraternelle des immigrants à la société francophone, et l'instauration du français comme langue de l'activité économique, c'est-à-dire comme langue de la production, de l'encadrement, de la conception et du commandement économiques. La lutte pour réaliser ces deux objectifs sera longue, et elle empruntera plusieurs voies : revalorisation des comités de francisation des entreprises; renforcement de l'autorité des grands organismes issus de la loi 101; définition d'un contenu pédagogique et création de structures scolaires mieux adaptées aux exigences de la formation des futurs citoyens; francisation des structures d'accueil de l'immigration et des procédures de naturalisation ...

C'est à ces luttes, et à d'autres encore, que le MQF se prépare et invite les Québécois et les Québécoises à se préparer. Ces luttes passent par la réappropriation de la loi 101, de toute la loi 101. Mais elles débordent le cadre de cette loi.

Quoi qu'il en soit, et quelles qu'en soient les péripéties, l'inquiétude pour notre langue ne s'éteindra, la menace sur notre langue ne s'éloignera, le combat ne sera gagné définitivement que le jour où notre Assemblée nationale, notre gouvernement, notre État seront devenus les maîtres d'oeuvre de la politique linguistique sur notre territoire.

Saluts

En terminant, le Mouvement Québec Français :

— SALUE les hommes et les femmes du Canada anglais, qui sont de plus en plus nombreux à comprendre que c'est en s'appuyant sur un Québec français fier et fort qu'ils auront les meilleures chances de résister à la pression extérieure qui s'exerce sur leur identité culturelle;

— SALUE les anglophones du Québec, qui sont de plus en plus nombreux à comprendre que la place qui sera la leur dans le Québec français sera d'autant plus fraternelle et accueillante qu'ils ne lui auront pas refusé les moyens nécessaires pour redresser les torts d'une histoire qui est aussi la leur;

— SALUE les Acadiens et ceux des nôtres qui vivent dans les provinces du Canada anglais, qui sont de plus en plus nombreux à comprendre que c'est dans un Québec français fier et fort qu'ils trouveront le meilleur appui pour leur langue;

— INVITE tous les Québécois, toutes les Québécoises, quelles que soient leurs origines, leurs appartenances particulières ou leurs activités personnelles, à répondre à l'appel du Québec français en luttant aujourd'hui pour se donner les moyens qui nous permettront demain de bâtir une société forte, fraternelle et française.

Nous voulons choisir le Québec sans craindre pour nos libertés

RÉPLIQUE

JEAN TARANU

Président de la Fédération des groupes ethniques du Québec

C'EST DE NOUS qu'il s'agit. Est-ce que les deux Chartes, québécoise et canadienne, peuvent, oui ou non, nous garantir ces droits sans qu'ils soient « occasionnellement » abrogés par une clause dérogatoire ? Nous sommes étonnés du peu d'intérêt que suscitent ces droits dans le milieu intellectuel francophone « de souche ». Est-ce une question de *feeling* ?

Il est tout à fait normal que le *feeling* d'une Mme Nicole Boudreau la porte du côté des droits de la majorité. Elle n'a jamais fait de la prison, elle n'a jamais été torturée ou brûlée pour la défense de ses droits et libertés. Plutôt que de voir « la loi 101 fort mutilée et démolie », elle préfère la clause dérogatoire qui fait exception des droits individuels.

En tant qu'immigrant de « souche » et parce que je vis avec eux depuis mon arrivée en 1951, je crois que les immigrants apportent avec eux certaines valeurs dont il faut tenir compte si on a vraiment besoin d'eux et si on veut qu'ils soient des francophones demeurant chez nous. Une de ces valeurs est leur attachement aux droits individuels qui sont le fondement d'une société libre et démocratique.

Ces droits, pour lesquels nous avons lutté, souffert l'incarcération et la torture, comprennent : la liberté d'expression, de conscience, d'association, l'égalité de traitement sans distinction de race, de religion et de langue. Cela veut dire tout simplement le droit à la différence.

Ces droits sont concrets parce qu'ils concernent l'individu alors que les droits collectifs sont abstraits, assez vagues et ne peuvent prendre le dessus même s'il s'agit des droits d'une nation tels que l'autodétermination et la liberté de se gouverner par le moyen du vote universel.

Ce pays est le produit de l'immigration, c'est-à-dire qu'il s'agit de gens qui viennent pour y rester et, après une ou deux générations, se disent « d'icitte ». « Tout au long de son histoire — dit le juge LaForest, de la Cour suprême du Canada — notre pays a tiré sa force des gens qui sont venus l'habiter ».

Voilà pourquoi il faut cesser de regarder notre société en terme de majorité et de minorité car il est possible, il est même probable qu'avec les années 2000 elles ne soient plus ce qu'elles étaient.

Le défi d'un Québec français est plutôt d'accepter un pluralisme socio-culturel à partager entre les différents groupes qui le composent. L'immigrant n'est pas un handicapé social obligé de se réhabiliter, de se déchirer ou de se déraciner pour vivre ensemble avec les autres et faire partie de la cohésion sociale.

Notre impression est que les anglophones de souche, ou d'autres origines qui ne sont pas partis, ont décidé de rester et de relever ce défi. Ils ont parfaitement compris le message qu'au Québec, la langue et la vie se passent en français.

Fallait-il pour cela leur enlever les droits et libertés protégés par deux Chartes à la merci d'une règle dérogatoire ? Depuis la loi 101, 65 % des Anglais parlent le français, et 95 % de leurs enfants fréquentent l'école française.

Se déplacer pour s'établir ailleurs (nous venons tous d'ailleurs) à la recherche de l'Eldorado américain, même nos petits-enfants n'en rêvent plus. Nous prendre pour ce que nous ne sommes pas, c'est nous faire vivre une situation d'oppression à la merci d'artifices qui nous déroutent.

Nous prendre pour des gens qui ne pensent qu'à rejoindre les anglophones (pour déstabiliser la nation française au Québec) ou pour des gens au comportement anti-social (en chômage), c'est nous marginaliser.

Si par contre, nous sommes encouragés à nous intégrer à l'ensemble sans perdre notre héritage, alors nous nous sentons respectés et attirés vers ceux qui ont besoin de nous. Il ne faut pas que l'immigrant qui vient au Québec se sente coupé de lui-même et du reste du monde. Un immigrant ne peut se réaliser qu'en fonction de l'ensemble.

Il n'est nullement question pour nous de remettre en cause la nature même de notre société francophone, ni de vouloir la remplacer par un cosmopolitisme insipide. Le projet national québécois d'une société francophone ici en Amérique du Nord, dans le respect d'autrui et de sa culture, nous attire et l'on voudrait y participer pourvu qu'on nous y invite et qu'on nous accorde un droit de parole.

« Disparaître » et l'immigration

TÉMOIGNAGE

MERCEDES BARCELO-CHORNET

Membre du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, du Cercle de culture espagnole et du Centre pour femmes immigrantes de Sherbrooke, et professeur au cégep de cette ville

J'AIMERAIS faire quelques remarques personnelles à propos du document « Disparaître », de l'ONF, présenté par Mme Lise Payette à Radio-Canada.

La première partie du programme sur le grave problème de la dénatalité au Québec et le manque de politiques vraiment natalistes me semble réaliste et juste. Étant d'origine espagnole et ayant vécu plusieurs années en France, j'ai été très surprise en arrivant ici du manque d'aide et souvent de sécurité d'emploi pour les jeunes femmes québécoises au travail qui désirent avoir des enfants, de la précarité des services de garderie et du peu d'encouragement financier global aux familles nombreuses.

Mais, s'il est justifié de demander pour le Québec des politiques natalistes à long terme, il ne faut pas non plus s'attendre à une croissance spectaculaire des naissances. Partout en Occident, on assiste à des nouvelles priorités dans les valeurs individuelles et collectives et la dénatalité est une conséquence des nouveaux choix de vie occidentaux.

Ce qui nous amène au deuxième volet du document « Disparaître », celui de « l'immigration » pour le Québec. Ici, j'ai beaucoup de réserves quant au fond et à la forme avec lesquels cette question est présentée.

1 — Tout d'abord, il me semble simpliste et vain de comparer les pays européens et les États-Unis (où j'ai également vécu et travaillé) en matière de racisme et d'immigration, avec le Québec.

Le passé de guerres coloniales, territoriales et religieuses, de nationalismes exacerbés, de dettes envers les colonies, d'esclavagisme et traite des Noirs, etc ... de tous ces pays est bien lourd, à comparer avec l'histoire du Québec !

Pourquoi nous faire peur avec des fantômes venus d'ailleurs, avec des sociétés qui se débattent encore avec leurs idées et politiques du XIXe siècle ? Pourquoi ne pas insister davantage sur l'immigration comme un défi positif, duquel une société peut sortir plus forte, plus riche et rajeunie ?

Les relations de la société québécoise avec l'immigration sont en fait aussi « ses propres racines ». Ce qu'on oublie souvent, c'est que l'immigration est à l'origine même du Québec, de son histoire et de sa vie. C'est pourquoi les Québécois sont foncièrement un peuple accueillant et généreux.

A l'époque des communications, des satellites, des voyages, et touchant la fin du XXe siècle, pourquoi associer « racines » avec seulement une nostalgie nationaliste fermée et stérile ? « Racines » peut s'associer aussi avec valeurs humaines universelles, dynamique sociale, relations inter-culturelles, respect et compréhension mutuelle des peuples, travail collectif pour la réalisation d'une société originale, juste et innovatrice.

2 — Les Québécois et la culture québécoise ont bien évolué et changé aussi. L'image charmante et folklorique du « coureur des bois » (si chère au Père Julien Harvey), bon vivant et têtu, blanc, catholique et père de famille nombreuse, est-elle encore un modèle aujourd'hui ? Peut-elle nous mener quelque part ?

Pendant ce temps à Toronto : « Immigration is money » ; « l'immigration est une richesse », non une menace.

Effectivement, à tous les points de vue, l'immigration est un enrichissement, à condition qu'on veuille bien accepter le changement et l'évolution d'une société.

La société québécoise a-t-elle vraiment le choix ? Se fossiliser dans des musées en « coureurs des bois », ou accepter avec confiance et détermination un nouvel avenir avec une nouvelle image. Les « Tremblay » auront peut-être le teint plus foncé, ou les yeux bridés, mais ils parleront français, se sentiront québécois et ils seront fiers de l'être comme le « violoneux » coréen de Gilles Vigneault.

Les immigrants ne demandent qu'à rester au Québec, le nouveau pays de leur choix. Ils veulent apprendre le français, travailler et s'intégrer, pourvu qu'on les respecte aussi ! ... qu'on ne les prenne pas en otages dans un débat linguistique, qu'on leur donne les mêmes chances qu'aux Québécois de vieille souche, et qu'on ne demande pas encore et toujours à leurs enfants et petits-enfants « s'ils sont québécois » ... Autrement, ils ne seront que de passage ici, et partiront enrichir les autres provinces canadiennes !

On s'éloigne de René Lévesque

L'ACTUALITÉ

NADIA ALEXAN

Professeur à la CÉCM et québécoise d'origine égyptienne

CE NE sont pas les immigrants qui nous dérangent ... mais leurs « origines », nous apprend l'animatrice de *Disparaître*. Les immigrants latins comme les Italiens et les Portugais ne nous dérangent pas parce qu'ils nous ressemblent, mais ceux qui sont visibles comme les Noirs et les Asiatiques dépassent notre seuil de tolérance.

Mme Payette nous apprend que les Européens regrettent avoir accepté les immigrants qu'ils voulaient garder simplement comme main-d'oeuvre à bon marché quand l'économie allait bien et qu'on voulait jeter dehors quand les choses allaient mal. Elle glisse sur le fait que l'Angleterre, la France et l'Allemagne ne sont pas des pays d'immigration.

Les immigrants deviennent les boucs émissaires de tous les malaises de l'Occident. Elle nous montre les images des villes européennes qui sont maintenant menacées par le chômage, la violence, le racisme et les revendications des immigrants. Ceux-ci réclament une plus grande présence de leur langue et culture. L'Angleterre et la France paient leurs dettes de colonisation...

Elle décrit les immigrants d'une manière utilitaire et machiavélique. Les immigrants sont là pour nous servir, mais elle ne se préoccupe pas de leur état d'âme. Ils n'ont rien à nous apprendre.

Des Américains de souche à Miami disent avoir perdu leur ville à cause de l'afflux des Cubains qui exigent l'apprentissage de l'espagnol. Comment veut-elle que les anglophones apprennent le français si elle montre l'apprentissage d'une deuxième langue comme une catastrophe ?

Mme Payette nous parle des immigrants comme s'ils étaient un fardeau auquel les Québécois ne peuvent plus se soumettre. Les faits démontrent le contraire. Le revenu de chaque Québécois serait réduit d'environ 10 % s'il n'y avait pas eu d'immigration depuis 1951.

Ce sont les immigrants de Montréal qui font de cette ville un des centres les plus dynamiques en Amérique du Nord. Ce sont les groupes ethniques avec leurs restaurants, leur musique et leur culture qui donnent à Montréal une saveur cosmopolite intéressante.

Mme Payette a peur de l'universalité. Aurait-elle demandé aux Amérindiens s'ils voulaient perdre leur terre, leur culture et leur langue quand l'homme blanc, catholique, a envahi leurs territoires ?

Le père Harvey veut se replier sur sa propre culture dans un havre de salut. Mais aujourd'hui, avec la télévision, le tourisme, le commerce et le déplacement international, tous les pays et toutes les cultures sont en train de changer. Il n'y a plus de race pure ou de culture homogène.

Même le tiers-monde n'est pas à l'abri du changement. On n'a pas pu empêcher l'envahissement des multinationales qui ont imposé leurs valeurs par le biais du capital. Moi aussi, j'ai la nostalgie de manger du poulet sans hormones et du pain sans produits chimiques quand je retourne visiter mon pays d'origine, mais tout a changé.

Nous sommes tous atteints par les maladies occidentales, la course contre la montre, la compétition, la consommation et la croissance. Voilà le système supérieur qu'on nous propose pour sauvegarder la patrie contre les valeurs primitives du tiers-monde.

Ce que Mme Payette nous propose n'est pas l'intégration mais l'assimilation. Ce n'est pas suffisant de s'intégrer dans le milieu francophone et de parler la langue française, il faut supprimer sa culture et sa langue d'origine, ce qui s'éloigne des énoncés politiques du gouvernement québécois dont elle faisait partie.

Le droit à la différence est une politique qui est bien énoncée dans le plan d'action du gouvernment du Québec d'alors à l'intention des communautés culturelles : « Autant de façons d'être Québécois. »

Disparaître projette un virage de la générosité des Québécois envers les nouveaux arrivés, ainsi que du PQ et de sa reconnaissance de la contribution enrichissante des immigrants.

C'est au Québec que le premier député d'origine juive dans l'histoire du Canada a été élu en 1807. Et le premier Haïtien a été élu dans Papineau avec le Parti québécois.

Déjà, en 1978, le gouvernement du Québec avait été le premier en Occident à accueillir les réfugiés indochinois. Ce que j'aime chez les Québécois, c'est le fait qu'ils peuvent s'identifier avec les peuples du tiers-monde, parce qu'ils comprennent l'angoisse et la misère des plus démunis.

Fais ce que peux

Retrouvailles avec Gérard Filion

Marie Laurier

L'ANCIEN directeur du DEVOIR de 1947 à 1963 a lancé hier au journal son livre de mémoires intitulé *Fais ce que peux* dans un climat de retrouvailles que Jacques Godbout, de la maison éditrice Boréal, a qualifié de « colloque Gérard Filion ».

« J'ai écrit cet ouvrage pour me prouver que j'étais encore capable d'écrire et pour témoigner de l'époque du début du siècle. Et je ne parle que de choses dont j'ai eu personnellement connaissance », a dit M. Filion qui aura 80 ans en juin prochain.

Capable d'écrire, certes, et avec le style vivant et coloré que lui reconnaissent les Ambroise Lafortune, les Z.-Léon Patenaude, les Jacques Hébert, les Raymond David, les Jean Paré et tous ceux présents au lancement d'hier et qui se souviennent de celui qui vient de troquer la devise *Fais ce que dois* pour raconter qu'il a fait plutôt ... ce qu'il a pu !

C'est-à-dire beaucoup, comme on le constatera en parcourant les mémoires de ce retraité heureux dont la carrière l'a conduit à exercer une influence déterminante dans certains grands dossiers politique, culturel, éducatif et social des années d'avant la Révolution tranquille. Ses éditoriaux du DEVOIR ne laissaient personne indifférent, et ils étaient plusieurs hier à en évoquer des passages ou des titres, louant le style « à la hache » d'un Filion qui savait frapper l'imagination et la mémoire des lecteurs.

Cet ouvrage, son auteur le conçoit modestement « en guise de mémoire ». Mais il s'agit en quelque sorte d'un « long éditorial », d'un « livre nécessaire », rappelait Jacques Godbout, avouant avoir découvert en le lisant un Gérard Filion « sensible même à la poésie », alors que M. Benoit Lauzière soulignait les vertus « d'enracinement, de solidité et de grand jugement de son prédecesseur » à la direction du journal, de même que son « nationalisme stimulant », sa longévité aussi puisque LE DEVOIR et M. Filion seront bientôt tous deux octogénaires.

Père de neuf enfants, grand-père quatorze fois et arrière-grand-père une fois, sa fille Monique lui a rendu le témoignage émouvant de son attachement filial au nom de toute la famille.

RADIO-CANADA

Près de 3,000 employés devaient débrayer hier soir au réseau anglais

OTTAWA (PC) — Près de 3,000 annonceurs de la radio et de la télévision, membres des équipes de production et employés de bureau du réseau anglais de Radio-Canada à travers le pays devaient débrayer à minuit une minute, hier soir, a fait savoir leur syndicat.

Du côté de la partie patronale, on se disait déterminé à maintenir autant que possible la programmation habituelle, mais des perturbations semblaient inévitables.

« Un plan d'urgence sera mis en vigueur », a indiqué en entrevue le porte-parole du réseau, Guy Thériault, tout en précisant que les répercussions de la grève pourraient varier d'une région à l'autre du pays. Le sort des émissions spéciales prévues notamment à l'occasion de la remise des prix Génie et des élections de la semaine prochaine en Alberta reste incertain.

Pour sa part le Syndicat canadien de la Fonction publique, qui représente les employés, a prédit que l'impact du débrayage ne tardera pas à se faire sentir. Le présentateur-vedette du principal bulletin de nouvelles télévisées du réseau anglais de télévision, *The National*, Peter Mansbridge, fait partie du syndicat et il a déjà fait savoir publiquement qu'il ne franchirait pas les piquets de grève.

Les salaires, la sécurité d'emploi et les heures de travail sont parmi les principaux enjeux du litige.

L'arrêt de travail ne touche que le réseau anglais de Radio-Canada et pas les émissions en langue française, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ryan

« l'avenir prévisible, c'est-à-dire pour un avenir indéfini ». Il n'a pas voulu dire plus, sinon que cet avenir valait au moins tant que lui-même serait ministre. Plus tard le premier ministre indiquait que cela était une position du gouvernement.

M. Ryan est d'autant plus sûr de lui qu'il a l'appui du premier ministre. « Nous avons discuté de la stratégie gouvernementale à maintes reprises depuis dix jours », a-t-il précisé hier tout en soulignant que dans le dossier linguistique le travail se fait en collaboration et en consultation étroite avec M. Bourassa.

Ces précisions, le ministre les a apportées en réponse à des questions de l'opposition à la période des questions. Par la suite, il devait préciser certains autres éléments des intentions du gouvernement au cours d'un long discours fait dans le cadre d'un débat suscité par le député péquiste Claude Filion.

Ainsi, le concept de « nette prédominance » du français sur l'anglais là où un affichage bilingue est permis (commerces de moins de 50 employés) pourra éventuellement être précisé, a-t-il dit. Il analyse la situation à cet égard et transmettra une recommandation au cabinet bientôt. Également, il a indiqué que les organismes de la langue chargés de l'application de la loi 101 auraient dans le prochain budget tous les fonds requis. On verra bientôt que les bruits ayant circulé à ce sujet étaient « faux et injustes », a-t-il soumis.

Dans son intervention à l'Assemblée nationale, M. Ryan devait par ailleurs prendre l'engagement que le gouvernement n'apporterait aucun autre amendement substantiel à la loi 101, sauf s'il devait exister un large consensus social à ce sujet.

« La loi 101 a été, demeure et doit demeurer le catalyseur par excellence que nous nous sommes donné à l'époque moderne pour défendre et promouvoir notre identité nationale », a dit M. Ryan sur le ton de la profession de foi. La loi 178 ne vient que renforcer à plusieurs égards la loi 101, a-t-il fait valoir dans le débat avec l'opposition, si ce n'est du fait d'un élargissement fort compréhensible à l'endroit des petits commerces.

L'opposition péquiste devait accueillir les déclarations de M. Ryan avec un fort scepticisme. Si le gouvernement considère qu'il n'est pas opportun de faire un règlement pour permettre le bilinguisme dans les grandes surfaces, il devrait, pour rassurer tout le monde, retirer de la loi 178 cet article qui permet de faire un tel règlement, a dit le député Claude Filion.

Cette demande devait être rejetée du revers de la main par M. Ryan qui a accusé l'opposition de vouloir dresser des épouvantails pour faire peur aux Québécois. Le chef parlementaire péquiste, Guy Chevrette, devait répliquer en traitant M. Ryan de « grand niaiseux ».

Pour l'opposition, « il semble évident qu'il faut se méfier de cette annonce qui à première vue peut apparaître comme une victoire partielle des francophones à la suite de leurs nombreuses manifestations ». Selon M. Filion, cela sent la manoeuvre électorale.

Le premier ministre devait pour sa part expliquer hier soir à quelques journalistes que le fait de ne pas faire de règlement pour les grandes surfaces ne constituait pas un recul de la part du gouvernement. Il a rappellé n'avoir jamais voulu permettre le bilinguisme dans les grands magasins comme Eaton et dans les magasins faisant partie de chaînes. Il rappelle avoir toujours soutenu que la loi 178 renforçait la loi 101.

Pour l'opposition, les nombreuses déclarations faites par le premier ministre depuis décembre et par le ministre Guy Rivard ont pour le moins créé une nette impression quant à la volonté du gouvernement d'adopter un règlement auquel travaillait d'ailleurs M. Rivard avant qu'il ne cède sa place à M. Ryan. Diverses hypothèses avaient été examinées, y compris celle de permettre par ce règlement un certain bilinguisme pour des raisons de sécurité à certains endroits publics, comme les centres de ski.

M. Ryan ne veut pas pour sa part analyser les diverses déclarations faites depuis décembre. Notant que tous avaient cheminé, il dit profiter aujourd'hui de l'expérience de M. Rivard.

Conscient de l'impact qu'aurait sa prise de position auprès de la population anglophone, M. Ryan a insisté hier longtemps sur la compréhension dont doit faire preuve cette communauté. Pensez aux inquiétudes des francophones, mais « pensez aussi à tous les droits, à tous les avantages dont vous jouissez au Québec », a-t-il demandé.

La frustration que peut créer la loi 178 pour les anglophones est compréhensible, croit M. Ryan qui ajoute toutefois que les limites apportées aux libertés des anglophones ont toujours été des libertés qui pouvaient s'accommoder de changements de circonstances. On ne s'est pas attaqué à des « libertés vraiment fondamentales », a-t-il déclaré, faisant allusion à la limite imposée par la loi 178 à la liberté d'expression commerciale.

◆ Lacroix

devable, a plaidé le fait que le crime dont vous avez été reconnu coupable n'existe plus. « J'en suis, mais il existait au moment où vous l'avez commis ».

Votre procureur a aussi noté que vous n'aviez pas d'antécédent judiciaire et que, pour la première offense, on impose souvent qu'une amende. « Je laisse aux autres leurs sentences. Je prends mes responsabilités ».

Votre procureur dit aussi que vous avez été largement puni depuis vos démêlés avec la justice. Mais vous avez participé largement à la publicité que vous avez reçue au cours de votre procès, a déclaré le juge Bienvenue.

Un animateur de pastorale comme vous connaissez la parabole des dix talents qui dit que Dieu exige davantage de ceux qui ont reçu davantage.

« Vous l'avez prêchée aux autres, mais vous l'avez oubliée dans votre cas. Durant toute ma vie de juriste, j'ai fait mien ce principe ». Des gens affirment que les riches sont mieux traités devant la justice. « Pas devant moi ou mon tribunal. Je punis davantage ceux qui ont reçu beaucoup ».

« Vous avez utilisé le nom de Dieu pour attirer des adolescents et satisfaire vos plus bas instincts ». Vous avez profané la Cité du Père. Vous avez d'un bout à l'autre de la province tenu un « marathon d'indécence grossière » avec un adolescent qui est maintenant marié et sur le point de devenir père et qui implore qu'on taise son nom. Vous avez tenté d'acheter son silence et celui de son épouse.

« Il y a trop de pédophiles comme vous qui courent les rues et trop d'enfants qui se taisent par prudence et par peur ».

Le juge a souligné que les médias du matin rapportaient que la veille même, Lacroix avait déclaré que le verdict du jury montrait que « c'est possible de s'aimer au Québec et d'aider les jeunes ». Oui, a déclaré le juge, mais il y a deux façons de s'aimer et vous avez choisi celle qui est défendue par le Code criminel.

« Il est possible d'aider les jeunes et des milliers de travailleurs sociaux de toutes sortes aident les jeunes tous les jours ».

Lacroix s'était levé pour le prononcé de la sentence qu'il a entendue sans broncher. Trois gardiens se sont approchés et ont escorté le condamné hors de la cour par une porte de côté, immédiatement après sa condamnation.

Le procureur de la couronne Me Alain Gaumond avait auparavant fait témoigner, à titre d'expert, le Dr Martin Courcy, un psychologue qui avait observé Lacroix tout le long de son témoignage et qui a réentendu l'enregistrement de son témoignage.

Le Dr Courcy a montré que le comportement de Lacroix correspond aux dix critères du pédophile. Dans ce domaine, le taux de récidive est d'environ 80 % si les personnes ne sont pas traitées. La thérapie dans son cas ne sera pas facile, a déclaré l'expert, étant donné qu'il y a « pas mal de choses dans son entourage qui stimulent ses défauts » et que ça va lui prendre une période de détente.

Contre-interrogé par Me Saint-Cyr, le Dr Courcy a affirmé que Lacroix ne devrait plus pratiquer de thérapie avec personne, même pas avec des personnes de sexe opposée. Il a admis que des psychologues éprouvent quelques fois des problèmes affectifs dans leur thérapie, mais il a noté que quand on constate ces problèmes chez des psychologues on les empêche de pratiquer.

L'occasion de pouvoir se retrouver face à lui-même durant un bout de temps aiderait à modifier son comportement, a déclaré le Dr Courcy, qui a ajouté carrément que la détention lui serait bénéfique, et que la période devrait être suffisamment longue pour permettre sa propre thérapie.

Le jury qui avait rendu son verdict la veille se trouvait au grand complet au premier rang de l'assistance. Les 275 sièges de la grande salle des assises étaient tous occupés et le nombre des gardiens avait été augmenté, mais il ne s'est produit aucune manifestation.

◆ La Caisse

ment, « des entreprises que l'on considère stratégiques » et appliquer la théorie des « noyaux d'actionnaires », développée surtout en Europe. Ces noyaux, d'expliquer M. Scraire, sont formés d'actionnaires importants qui « tacitement, par complicité naturelle ou communauté de pensée » forment bloc afin de conserver au pays le contrôle d'un groupe.

En clair, la Caisse encouragera fortement les entreprises d'ici à fusionner. « Il faut que les entrepreneurs partagent le contrôle de leur entreprise ». Quand un actionnaire tient seul les rênes, « cela freine parfois la croissance et, dans certains cas, contribue à la vente de l'entreprise à l'étranger », a poursuivi M. Scraire.

On ne peut nier que la présence d'intérêts étrangers au pays soit bénéfique. M. Scraire a cité les exemples de Reynolds, Maxwell et Daishowa (ce dernier groupe, japonais, a acquis l'an dernier la papetière Reed).

Certes les mainmises étrangères présentent souvent l'inconvénient de déplacer à l'extérieur du pays les centres de décisions, et avec eux, toutes les activités accessoires, tels les services professionnels. En outre, toute fusion entraîne des rationalisations : fermetures, mises à pied et relocalisation des activités.

« Mais on peut difficilement tenir deux langages », vouloir que nos entreprises prennent de l'expansion à l'étranger grâce des acquisitions — à l'exemple des Cascades, Power Corporation, Vidéotron, Bell et Quebecor — tout en s'opposant à ce que des intérêts étrangers en fassent autant au pays, a soutenu le vice-président.

En outre, les fusions et acquisitions à l'échelle internationale procèdent d'une logique économique incontournable et n'ont qu'un seul mobile : la croissance coûte que coûte. Pour une grande société, il est à la fois plus rapide et plus rentable d'acquérir une entreprise que de la bâtir, un processus évidemment beaucoup plus lent et moins sûr.

En achetant son concurrent, une société achète une part de marché. La tendance actuelle se résume à une formule : être le leader incontesté dans un marché. Et ce marché, c'est le monde. En plus, si une forme de synergie est possible avec la cible, si les deux entreprises poursuivent des activités complémentaires, l'acquéreur sera disposé à payer beaucoup plus cher que tout autre prétendant. C'est ce qui explique en partie que personne au pays n'a pu égaler l'offre de Stone Container pour la Consolidated-Bathurst.

Mais là n'est pas la seule raison. M. Scraire a souligné que les Japonais se permettaient de payer deux fois plus cher leurs acquisitions que les Américains. De leur côté, comme en témoigne l'exemple de Stone, les Américains paient plus cher que nous. Il en est de même pour les Européens.

Selon le vice-président, la disponibilité des capitaux est suffisante au Québec pour que nos institutions financières et nos entreprises tirent leur épingle du jeu mondial des fusions et des acquisitions. La concertation est toutefois essentielle. « Notre travail de 'conscientisation' nous mène rapidement vers la concertation », a-t-il avancé, optimiste, tout en soulignant que bien que ces progrès ne fassent pas la première page des médias, ils n'en sont pas moins réels.

◆ Le foetus

cause, probablement l'an prochain.

Les deux sages-femmes assistaient la mère quand des complications ont entraîné la mort du bébé par manque d'oxygène avant qu'il n'ait entièrement quitté le ventre de sa mère. Le bébé devait être transporté à l'hôpital où on devait constater son décès.

En première instance, la Cour de comté de la Colombie-Britannique devait condamner les deux sages-femmes pour négligence criminelle causant la mort du bébé, donc d'une personne.

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique devait renverser le jugement, condamnant les deux sages-femmes pour avoir causé des blessures à la mère, ce qui implique que le foetus ne pouvait être considéré comme une personne.

Selon l'avocate du FAEJ, Me Helena Orton, la Cour suprême aura du mal à refuser de trancher la question de savoir si le bébé était un foetus ou une personne, comme elle l'a fait la semaine dernière dans la cause de Joseph Borowski, un militant pro-vie du Manitoba qui voulait faire reconnaître le droit à la vie du foetus dès sa conception.

« Dans la cause de M. Borowski, la Cour a décidé que la question était théorique et qu'elle ne devait pas se prononcer en l'absence de tout contexte juridique. C'est très différent dans ce cas puisqu'il y a un contexte juridique et une cause véritable », estime Me Orton.

La Cour avait invoqué l'absence de toute loi sur la question de l'avortement pour justifier son refus d'intervenir. Depuis janvier 1988, alors qu'elle a invalidé les dispositions du Code criminel sur l'avortement, on se retrouve devant un vide juridique que le Parlement canadien a refusé de combler.

Lors de son jugement dans la cause des deux sages-femmes, la Cour d'appel de Colombie-Britannique s'était fondée sur la définition du Code criminel (article 206) et retenue la plupart du temps par la jurisprudence, soit qu'un « enfant devient un être humain... lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère, qu'il ait respiré ou non, qu'il ait ou non une circulation indépendante ou que le cordon ombilical soit coupé ou non ».

Selon Me Orton, la décision éventuelle de la Cour suprême ne devrait pas toucher directement à la question de l'avortement, mais elle pourrait servir à donner une nouvelle définition de ce qu'est un foetus dans le contexte de la Charte canadienne des droits et libertés.

« Toute la jurisprudence que nous avons sur la question date d'avant l'entrée en vigueur de la Charte, cette cause pourrait donc être très importante », estime-t-elle.

Le FAEJ entend faire valoir que le foetus ne peut être considéré comme une personne au sens de la Charte et qu'il n'est pas une entité séparée et distincte de la mère. « Les femmes ont des droits en vertu de la Charte et rien n'est totalement indépendant. Tout ce qui arrive au foetus arrive donc nécessairement à la mère », croit Me Orton.

L'avocat des deux sages-femmes tentera, quant à lui, de démontrer que le foetus n'est pas une personne, mais qu'il n'est pas non plus une partie du corps de sa mère, ce qui constitue le seul moyen d'obtenir l'acquittement de ses clientes.

Le tout sera débattu dans le contexte de la décision rendue l'an dernier par la Cour suprême et qui a invalidé les dispositions du Code criminel sur l'avortement en affirmant qu'elles violaient le droit à la sécurité de la femme.

Cependant, la majorité des juges du plus haut tribunal du pays indiquait également que le Parlement avait un intérêt suffisant pour intervenir pour la protection du foetus.

◆ Les banques

portées : la première en rapport avec un vol de $ 80,000 survenu, en septembre dernier, dans un guichet de la BN à Repentigny; la seconde, en relation avec une disparition de $ 350,000 dans les coffres mêmes de Pinkerton, somme qui devait servir à l'approvisionnement d'une banque. Dans les deux cas, les accusés sont d'ex-employés de Pinkerton. L'un d'eux était cadre. Les procès doivent débuter prochainement.

La compagnie Pinkerton est elle-même poursuivie en rapport avec un vol de $ 130,000 survenu en septembre 88 dans un guichet automatique de la Banque Laurentienne. La banque demande remboursement de sa perte. La cause devrait être entendue bientôt au Palais de justice de Montréal.

Les guichets automatiques des institutions sont situés en très grande majorité à l'intérieur même des succursales. Mais il y en a également dans des lieux indépendants (certains dépanneurs, par exemple). L'approvisionnement de ces guichets hors-succursale est effectué exclusivement par les agences de sécurité avec lesquelles les banques font affaires. Lorsqu'un vol survient, l'agence est automatiquement tenue responsable de la disparition des fonds, même si le coupable ne peut être identifié.

C'est exactement ce qui s'est produit en décembre 87 au guichet automatique de la BN, situé au Provi-Soir, 5405 Côte des-Neiges, où $ 110,000 ont été volés. Une somme que la firme Sécur a remboursée sur-le-champ.

Quatre agents de Sécur furent alors soupçonnés d'être mêlés à ce vol. « Ils ont dû subir le test du détecteur de mensonge, mais cela n'a rien donné car aucune accusation n'a pu être portée », a confié une source proche de l'affaire.

Les primes d'assurances payées par les agences spécialisées dans le transport de valeurs et l'approvisionnement de guichets automatiques sont faramineuses. Évidemment, les agences refilent une partie de la facture aux institutions financières qui font affaires avec elles. « Voilà pourquoi il faut faire l'impossible pour ces vols cessent », explique Mme Martine Morrissette, directrice des services bancaires automatisés à la BN.

Elle précise que la BN verse chaque année à Sécur et Pinkerton un total de $ 2.1 millions pour leurs services. « Cela représente $ 5,000 pour chacun de nos 200 guichets situés dans une succursale et $ 15,000 par guichet hors-site (au nombre de 75). À ce prix, imaginez ce que paient les autres ! ».

Les autres, ce sont notamment la Banque Royale, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque Toronto Dominion, qui possèdent respectivement 1,824, 1,120 et 720 guichets automatiques à travers le pays...

Depuis plusieurs mois, les grandes banques installées à Montréal, ainsi que le Mouvement Desjardins, se concertent afin d'éliminer ces vols une fois pour toutes. Des représentants des services de sécurité de ces institutions se réunissent régulièrement pour étudier les mécanismes qui pourraient être instaurés en vue de resserrer au maximum les contrôles de sécurité déjà en place.

La meilleure solution retenue jusqu'ici est l'utilisation d'une carte avec numéro d'identification personnelle (NIP) pour l'ouverture du coffre-fort des guichets. Le Mouvement Desjardins sera le premier à tenter l'expérience.

« Ce système sera intégré à la centrale informatique du Complexe Desjardins et coûtera $ 1 million », dit M. Jacques L'Abbé, premier vice-président Finances, techniques et gestion à la Fédération des caisses populaires de Montréal.

« Notre équipe d'informaticiens travaille là-dessus depuis trois mois. Les travaux d'installation commenceront à l'automne pour se terminer au printemps. Les premiers tests auront lieu dans quelques semaines ».

Il ne s'agit cependant que d'une mesure parmi d'autres.

Le printemps dernier, deux employés de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest du Québec ont sillonné la province durant quatre mois pour rappeler aux gérants de succursale et aux employés des caisses la marche à suivre lors de l'approvisionnement des guichets automatiques.

Puis, toutes les serrures des vestibules donnant accès au coffre-fort des guichets, ainsi que les combinaisons des coffres de tout le réseau, ont été remplacées. Ces combinaisons sont maintenant changées tous les mois, tout comme les clés et les serrures du vestibule qui conduit au guichet », précise M. L'Abbé.

Les autres institutions financières ont également revu de fond en comble leurs systèmes de sécurité, mais aucun de leur porte-parole n'a voulu entrer dans les détails.

« On est quand même pas pour aider les voleurs à mieux nous frauder », lance l'un d'eux.

◆ Les papetières

à cette industrie.

C'est ce que révèle le rapport signé par W. F. Sinclair, qui l'a réalisé sous l'autorité de M. Peter Higgins, directeur général des Services fédéraux de protection de l'environnement. Cette étude gouvernementale de 615 pages aurait été coulée par une source anonyme à la section de Greenpeace, de Colombie-Britannique. Divulguée hier dans le *Vancouver Sun*, Greenpeace a refilé l'étude sous forme d'extraits aux médias de l'Est avec une journée de retard et un délai de quelques heures pour consulter le document lui-même, comme elle le fait pour tous les documents fédéraux relatifs aux papetières depuis un an.

Le rapport Sinclair révèle que 47 usines de pâtes et papier sont en contravention constante avec les normes fédérales sur les rejets de matières solides dans les cours d'eau. Et que 26 le sont aussi en tout temps pour la demande chimique en oxygène que suscitent leurs rejets aquatiques.

Si on appliquait strictement l'ensemble des normes fédérales, ajoute M. Sinclair, qui s'expriment en kilogrammes de déchets par tonnes d'eau rejetées dans une journée, « presque toutes les usines soumises aux normes canadiennes se retrouveraient en contravention chaque jour de l'année sur la base de ces tests quotidiens ».

La situation s'est tellement détériorée, ajoute le rapport fédéral, que les responsables gouvernementaux, provinciaux et fédéraux, ne poursuivent plus les papetières qu'en cas d'excès et d'abus notoires. Au Québec, une partie importante des papetières n'est plus échantillonnée du tout tellement les services gouvernementaux sont certains que toutes les normes seront enfoncées carrément.

Au total, seulement 25 des 122 usines canadiennes, dont les effluents filent aux cours d'eau, respectent les normes, ce qui les pénalise par rapport à l'ensemble de l'industrie.

Des 14 pires pollueurs, cinq sont installés au Québec. Ainsi, l'usine de Tembec, au Témiscamingue, ne passe ni les tests de solides en suspension totaux (SST), ni les tests de demande chimique en oxygène (DBO), ni les tests de toxicité. L'usine de la CIP, de La Tuque, passe les tests de SST et de DBO, mais pas celui de la toxicité. Celle de Gatineau, appartenant à la même compagnie, ne rencontre aucune des trois principales normes. La Consolidated Bathurst, de Shawinigan, rate les tests de DBO et de toxicité. Enfin, la Gaspésia Inc., de Chandler, ne rencontre aucune des trois normes.

Mais, ajoute M. Sinclair, la Colombie-Britannique affiche une moyenne encore pire : il lui décerne le titre de « paradis des pollueurs », la deuxième place revenant au Québec. En Ontario, la majorité des 28 usines qui rejettent directement aux cours d'eau se classent dans le groupe (25 %) affichant la meilleure performance au pays.

Le rapport fédéral attribue la piètre performance du Québec à la vétusté d'une partie importante des usines, ce qui annule en pratique les performances atteintes par celles qui ont le plus profité du programme fédéral-provincial de modernisation du début des annnées 80. Quelque $ 3 milliards avaient alors été investis par les deux niveaux de gouvernement : seulement 18 % de cette somme a cependant été investie dans les équipements de dépollution.

Les autorités fédérales tentent parfois de forcer la main aux papetières : elles signent avec elles à intervalles réguliers des protocoles d'assainissement qui, faute d'avoir valeur réglementaire, ne débouchent jamais sur la moindre poursuite. Résultat : la plupart des échéances ne sont pas respectées.

Les compagnies, ajoute le rapport fédéral, plaident pauvreté en période de vaches maigres mais, en période d'abondance comme au cours des deux dernières années, elles versent aux actionnaires assoiffés les profits sous forme de dividendes ou investissent dans de nouveaux équipements de production en invoquant la nécessité de se maintenir dans la course technologique.

◆ Gorbatchev

l'agro-industrie, créé en 1985 peu après l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir.

Cette lourde administration se ramifiant dans les campagnes, qui était la cible de critiques de la presse depuis plus d'un an, doit être remplacée, a indiqué M. Gorbatchev, par une Commission d'État auprès du conseil des ministres chargé de l'approvisionnement.

Comme réforme immédiate, M. Gorbatchev propose de modifier de façon flexible les prix d'achat par l'État aux producteurs dès le 1er janvier 1990, tout en assurant que les prix de détail des produits de première nécessité ne changeront pas dans les deux à trois ans à venir.

M. Gorbatchev a poussé plus loin sa dénonciation des « méthodes de commandes administratives » à l'égard de la paysannerie sous Staline, en soulignant que sa « manifestation la plus hideuse était la marche forcée de la collectivisation totale » lancée il y a 60 ans, « une déviation grossière de la politique agraire de Lénine et une ignorance des lois économiques ».

Mais il serait faux de « conclure que le système des fermes collectives est inefficace », a-t-il affirmé.

Répondant par ailleurs aux conservateurs, il a ajouté que l'URSS ne peut néanmoins faire l'économie de changements socialistes à la campagne.

Contrairement à M. Egor Ligatchev, le dirigeant conservateur au sein du bureau politique, M. Gorbatchev voit la priorité dans le changement des relations économiques à la campagne et non dans le soin à y apporter au développement social, objet néanmoins de sa grande attention, selon TASS.

Ce développement social était en effet la priorité pour M. Ligatchev, qui, bien que président de la Commission sur l'agriculture au secrétariat du parti, n'a pas présenté le rapport introductif à ce plénum sur l'agriculture, notent les observateurs.

En réponse aux radicaux qui demandaient récemment dans la presse la généralisation du sytème de location des terres à des individus ou des collectifs, M. Gorbatchev a proposé de reconnaître l'égalité des diverses formes de propriété socialiste des moyens de production et des systèmes de gestion.

Les arts, la piastre et le tourisme

Serge Truffaut

DANS un document intitulé *Plan stratégique du tourisme québécois 1989-92*, qui vient tout juste d'être diffusé par le ministère du Tourisme, pas une fois on ne fait allusion à la force d'attraction qu'exerce auprès des touristes un événement d'envergure culturelle indéniable comme l'exposition Vinci ou Ramsès, le Festival de jazz ou celui des Amériques.

Si les auteurs de cette étude y avaient vu à deux fois, ils auraient peut-être pris en considération le récent rapport sur les liens étroits qu'entretiennent la culture et le tourisme et qui porte la signature de M. François Colbert, spécialiste de la question et professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal (HÉC).

Ainsi, aux 12 actions majeures que le ministère québécois du Tourisme entend effectuer dès cette année, on aurait probablement pu ajouter une 13e proposition à l'effet qu'il est urgent de prendre des mesures adéquates afin de favoriser la concertation entre acteurs de l'industrie touristique et de l'industrie culturelle.

En fait, à la lecture du rapport du ministère, et plus précisément des mesures concernant la publicité qu'on entend confectionner, on peut craindre, pour reprendre le commentaire qu'a exprimé, lors d'une table ronde sur le sujet, M. Roger Frappier, producteur de films, « qu'on propose encore aux touristes de faire une ballade en calèche dans le Vieux-Montréal ».

Tel qu'il le spécifie dans son document, « le ministère entend adopter une stratégie de mise en marché fondée sur une approche produit. Les investissements consentis à la promotion touristique porteront sur une gamme de huit produits jugés prioritaires : grandes villes; circuit; séjour; congrès et réunions de compagnie; ski alpin; chasse et pêche, motoneige; aventure ».

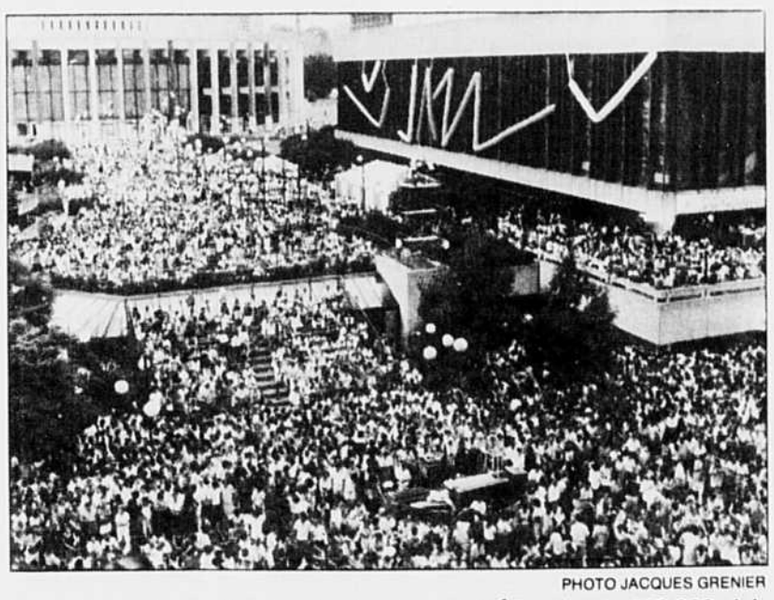

PHOTO JACQUES GRENIER

Selon M. François Colbert, professeur aux HÉC, près de 250,000 visiteurs viennent chaque été à Montréal pour assister à des manifestations culturelles comme le Festival international de jazz (notre photo).

À moins qu'on ait prévu d'inclure la promotion d'événements culturels à l'item « grandes villes », rien ne laisse présager que le milieu artistique, qui mène présentement sa bataille pour obtenir 1 % du budget de l'État, bénéficiera d'investissements faisant la promotion de l'activité artistique qui chaque été fait « de Montréal une ville culturelle unique », de remarquer Roger Frappier.

Sur la foi de l'étude de M. Colbert, on est en droit de se demander s'il n'y aurait pas eu lieu d'inclure effectivement la culture dans la liste dite des « huit produits jugés prioritaires ». Pourquoi la motoneige et le ski alpin et pas les festivals culturels ? Pourquoi bâtir à l'attention des marchés d'outre-mer une campagne axée sur « l'accessibilité des grands espaces et la majesté du fleuve » ?

Les options du ministère soulèvent d'autant plus de questions que, selon M. Colbert citant une étude de la firme Econosult, « lors d'un sondage effectué dans certains états de la côte est des États-Unis à l'été 1986, 77 % des répondants ont affirmé que les activités culturelles revêtaient un caractère important ou très important dans leurs motifs de voyage au Canada ».

Toujours selon l'étude M. Colbert, au cours de la saison estivale de 1985 pas moins de 1.6 million de personnes sont venues à Montréal. De ce nombre, 230,000 avaient pris la destination de la métropole pour assister soit au Festival de jazz, du rire, des films ou des Amériques. Et parmi les 230,000 on a identifié 33,000 touristes étrangers. Dans l'ensemble, « ces visiteurs ont laissé un total de $ 6.7 millions dans l'économie montréalaise en logement et en nourriture », ce qui ne comprend pas ni dépenses inhérentes à la consommation de ces activités culturelles tenues à l'été 85, ni les dépenses tierces.

Malgré l'apport positif des activités culturelles à l'industrie québécoise du tourisme, on est encore au point où « les intervenants touristiques connaissent mal le mode de fonctionnement des organismes du monde des arts et que, réciproquement, ceux-ci ont peu d'informations sur les structures existantes en tourisme et sur le mode de collaboration possible ». Une lacune que le ministère du Tourisme aurait pu à tout le moins atténuer.

Demain : Financement et mécénat.

La série *Scoop* est bien en vie

Nathalie Petrowski

Réjean Tremblay

ARRÊTEZ les presses, fermez les moteurs, *Scoop*, la série de Réjean Tremblay campée dans la salle de rédaction d'un journal montréalais, n'est pas à l'agonie comme un article paru hier dans LE DEVOIR le laissait entendre. La série est bel et bien en vie, « dangereusement en vie même » affirme l'auteur Réjean Tremblay.

Pourtant, l'annonce de *Première heure* une série produite par Claude Héroux pour Télé-Métropole et campée dans une salle de rédaction d'un poste de télé, laissait croire que l'idée de Réjean Tremblay avait été abandonnée en cours de route par le producteur comme par l'auteur.

« Jamais de la vie ! » réplique Réjean Tremblay qui travaille au concept original de *Scoop* depuis au moins trois ans. La série devait initialement être produite par Claude Héroux sauf que Réjean Tremblay demandait à ne plus travailler à titre d'employé des Productions Claude Héroux comme il l'a fait pour *Lance et Compte*. L'auteur voulait cette fois devenir associé à part entière sur le projet *Scoop*.

« J'estime que j'apporte énormément sur une production et pas juste au niveau du texte mais aussi du *casting*, des locations, etc ... de sorte que je voulais être associé au projet de *Scoop* du début jusqu'à la fin. »

Claude Héroux ne voyait pas les choses du même oeil. Les deux hommes n'ont pas réussi à en venir à une entente. Réjean Tremblay a repris son projet et est parti à la recherche d'un nouveau producteur et d'un nouveau diffuseur.

En apprenant la nouvelle, Claude Héroux a aussitôt imaginé une solution de rechange avec l'aide du réalisateur Richard Martin. *Première heure* dont le concept de base ressemble étrangement à celui de Réjean Tremblay a vu le jour peu de temps après dans les bureaux de Télé-Métropole.

D'ici un an ou deux ans, les téléspectateurs québécois risquent donc de se retrouver avec deux séries qui se déroulent pratiquement dans le même milieu. N'est-ce pas un peu dangereux ? « Tout-à-fait réplique, Réjean Tremblay, sauf qu'au bout du compte le public sera le dernier juge. Après tout, *Formule 1* a été produit par Claude Héroux et lancé pratiquement en même temps que *Lance et compte*. Or une série a marché, l'autre pas. Le meilleur finit toujours par l'emporter », dit Réjean Tremblay.

Mais encore. Cette situation conflictuelle entre l'auteur et le producteur va-t-elle hypothèquer l'avenir des télé-films dérivés de *Lance et Compte* ? Réjean Tremblay devait scénariser les sept télé-films. Le fera-t-il encore ? « Je ne vois pas pourquoi, retorque le scénariste. J'ai donné ma parole là-dessus. De toute façon, j'ai terminé cinq des sept scénarios. Le milieu de la télévision est très compétitif et la meilleure façon de répondre aux coups qu'on peut y encaisser, c'est d'écrire de bons textes et de bonnes histoires. » À suivre.

PHOTO JACQUES GRENIER

Le club des 3 M : la chanteuse Marjo, le nouveau ministre des Communications Marcel Masse et la scintillante Mitsou, lors de la remise des disques d'or et de platine de Musicaction.

Les disques d'or et de platine de Musicaction

Pierre Roberge
de la Presse canadienne

EN RÉPLIQUE au préjugé voulant que les disques, films, revues et autres productions subventionnées soient du gaspillage, l'organisme Musicaction a étalé hier ses succès commerciaux.

De Marjo à Mitsou en passant par Patrick Norman et Richard Séguin, les lauréats de « disque d'or » (50,000 exemplaires vendus) et de « disque de platine » (100,000) ont posé — certaines lui ont fait la bise — avec le ministre fédéral des Communications, Marcel Masse.

« Vous ne saviez pas ce que vous avez parti avec Musicaction, lui a glissé en souriant

Voir page 12 : Disques

Ras le bol chez les réalisateurs de Radio-Canada

Nathalie Petrowski

RIEN ne va plus à Radio-Canada. L'orage gronde de tous côtés. Ce matin-même, l'Association des réalisateurs de Radio-Canada tient une conférence de presse pour dénoncer l'état des choses, la détérioration du mandat de Radio-Canada en matière de culture et d'information, la multiplication des cadres qui occupent des étages complets et finalement l'appauvrissement des moyens de production du service français.

La conférence de presse, prévue depuis un certain temps, vient au lendemain d'une réunion des réalisateurs convoquée par le directeur de l'information Pierre O'Neill. Ce dernier a dévoilé les grandes lignes de sa nouvelle grille d'information.

Le directeur avait promis un gain de deux heures pour l'information avec le retrait de l'émission *Actuel*. Le gain est mathématique mais il est loin d'être à l'avantage du service de l'information. Avec le retrait d'*Actuel*, les affaires publiques de Radio-Canada perdent en effet leur place au soleil au paradis du *prime time*.

Dans la nouvelle grille du directeur de l'information, le bulletin du midi sera allongé de 15 minutes chaque jour. Le dimanche soir, un bulletin de nouvelles d'une heure sera présenté entre 18 h et 19 h en lieu et place d'un mini-bulletin de 20 h. Finalement, une période d'information sera ajoutée en fin de soirée le dimanche à 22 h 30.

La nouvelle grille a reçu un accueil mitigé de la part des réalisateurs. « On est bien d'accord pour que le bulletin de midi soit allongé, déclarait Daniel Gourd de l'Association des réalisateurs. On n'accepte pas le retrait de l'émission *Au jour le jour* qui était une tradition à Radio-Canada ni celui d'*Actuel* qui était diffusé à une heure de grande écoute. »

Selon le réalisateur, Radio-Canada abandonne le *prime time* pour les affaires publiques au moment même où Télé-Métropole et Quatre Saisons l'adoptent et y trouvent leur compte. « C'est à n'y rien comprendre, dit le réalisateur. Nous, on abandonne *Actuel* pour des shows de chaise et pour être remisé dans la Sibérie de la grille-horaire. »

C'est cela que les réalisateurs dénonceront aujourd'hui en jetant le blâme sur la direction au complet. « On a perdu les Olympiques, on a raté la suite de *Lance et Compte*, on se lance dans toutes sortes de séries et pendant ce temps-là, il n'y a plus de concerts, plus de télé-théâtre, plus de danse. Il n'y a que des étages complets de cadres », lance le réalisateur dépité.

Un drôle de malaise s'est emparé des employés du service français qui s'inquiètent de leur avenir et qui attendent impatiemment un sauveur sinon une équipe de sauvetage.

Le Vatican se lance dans l'édition de CD

Pierre Bayle
de l'Agence France-Presse

CITÉ DU VATICAN — Radio-Vatican, en co-production avec une société italienne, lance une série de disques-compacts de musique classique, profane aussi bien que sacrée, destinée à diffuser son image comme à compléter le denier de Saint-Pierre.

Les cinq premiers de ces compacts, qui devaient être présentés hier au pape, ont été soumis hier soir à Mgr Agostino Casaroli, « premier ministre » du Vatican, et à la presse dans la grande salle *Regia*, voisine de la chapelle Sixtine, elle-même décorée de fresques de l'école de Raphaël.

Dans ce cadre prestigieux à l'acoustique exceptionnelle, Radio-Vatican a fait entendre, en enregistrement digital donc très pur, la voix du violon *il Cannone* de Paganini, fabriqué en 1742 par le luthier Giuseppe Garneri del Gesu, et joué par le violoniste Ruggero Ricci sur un morceau des *Capricci* de Paganini.

Même effet impressionnant pour une oeuvre de Scarlatti pour orgue, jouée par Arturo Sacchetti sur l'orgue en bois, du 17e, de l'église des Quatre saints couronnés sur la colline du Celio, orgue restauré pour la circonstance.

« C'est un témoignage unique pour la musique et aussi pour l'histoire de la musique », a raconté Arturo Sacchetti en présentant l'enregistrement. « Après avoir joué ce morceau, je me suis aperçu que de la poussière de bois était sortie de l'orgue : les vers continuaient à le ronger pendant que je jouais, cet orgue disparaîtra sans doute. »

Outre les 24 capricci de Paganini et les 22 pièces pour orgue de Domenico Scarlatti et Domenico Zipoli, Radio-Vatican lance un compact sur les compositions de musique chorale du Polonais Krzysztof Penderecki, un autre sur le *Jugement dernier* de l'Italien Lorenzo Perosi, dans une rare version enregistrée en 1950 à l'université grégorienne de Rome, et le Stabat Mater également de Perosi.

Le père Pasquale Borgomeo, directeur de Radio-Vatican, a souligné en présentant ces cinq premiers

Voir page 12 : Vatican

ROCK ET BLUES/chronique

Le « *bayou blaster* » de Zydecajun

Serge Truffaut

L'ACCORDÉONISTE et chanteur Wayne Toups ainsi que les membres de son groupe Zydecajun sont tous originaires de la Louisiane. À cette appartenance leur musique n'a pas échappé. Intitulé *Blast From The Bayou* sur étiquette Mercury, leur premier album fait en effet la jonction entre le zydeco, le folklore cajun, le rock and roll et le blues.

En un mot, leur album a la qualité des musiques de bals. De ces musiques de quartier qui font la part belle à la convivialité, à la bonne humeur. À cause de cela, *Blast From The Bayou* est sans aucun doute la meilleure parution de la semaine.

L'instrumentation choisie par le producteur et Toups est celle qui, règle générale, est employée par les formations qui viennent de ce coin de pays, soit une guitare, une basse, une batterie, un piano et, surtout, un accordéon. Sur ce dernier, Wayne Toups officie avec un doigté remarquable. Ce qui n'est pas le cas de sa voix, non pas que Toups ait une voix inaudible, loin de là d'ailleurs, mais il lui manque ces accents « *bluesés* » qui font le charme de certains de ses confrères louisianais.

Cette réserve mise à part, Toups et son commando déploient une gamme musicale dont l'étendue est à signaler. Chantant alternativement en français et en anglais, Toups passe d'un morceau à l'autre en sautant de la ballade au rock, du blues au folklore. Il nous propose même sa propre version d'une des meilleures compositions de Van Morrison, soit *Tupelo Honey*, et un blues d'Eddie Shuler, soit *Sugar Bee*.

Si ce *Blast from The Bayou* n'est pas une réussite totale, il n'en est pas moins, à cause de son côté joyeux et entraînant, un album qu'il faut goûter.

Le Rick Astley des yuppies

ON ne peut pas dire autant de Colin Vearncombe, surnommé Black, qui avec son microsillon *Comedy* s'affiche sans aucun doute possible comme le Rick Astley des yuppies. Ce que Black nous fabrique ce n'est ni plus ni moins qu'une de ces soupes sonores qui nous agressent continuellement sur les stations radiophoniques diffusant de la « *dance music* ». Dès les premières notes on a la désagréable impression d'être transplanté dans un de ces lieux où les stroboscopes imposent leur dictature à l'environnement. À fuir.

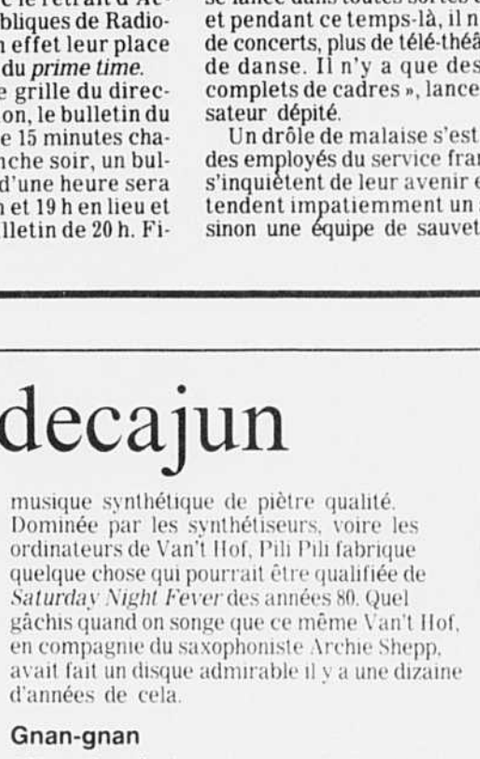

Saturday Night Fever

ON en dira autant de *Pili Pili*. Cette formation européenne au centre de laquelle trône Jasper Van't Hof est à insrire sur la liste déjà trop nombreuse de ces orchestres produisant une musique synthétique de piètre qualité. Dominée par les synthétiseurs, voire les ordinateurs de Van't Hof, Pili Pili fabrique quelque chose qui pourrait être qualifiée de *Saturday Night Fever* des années 80. Quel gâchis quand on songe que ce même Van't Hof, en compagnie du saxophoniste Archie Shepp, avait fait un disque admirable il y a une dizaine d'années de cela.

Gnan-gnan

ON en dira également autant de David Knopfler, le frère du célèbre Mark du groupe *Dire Straits*. Son album, *Lips Against The Steel* sur étiquette *Attic* est fade. Très fade, pour ne pas dire « gnan-gnan ». Sur des compositions racoleuses, il nous serine l'esprit avec des balivernes du genre : « *So Hold Me Darling / Hold Me Darling / Hold Me Darling / Rock Away The Pain* ». Pfff !.

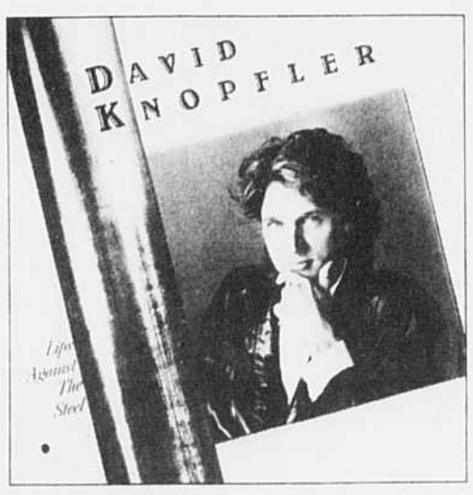

LA TÉLÉ CE SOIR

★ ***Lance et Compte III.*** L'avion de Suzie va-t-il s'écraser ? La réponse cette semaine. Mais l'orage n'est pas seulement dans les airs. Il couve partout, chez Linda Hébert comme chez Patricia et Vanessa. R.-C. 20 h.

★ ***Points de vue.*** Portrait de Mark David Chapman, celui qui a assassiné John Lennon en 1980. R.-Q. 21 h.

★ ***Harold et Maude.*** Le film-culte de Hal Ashby avec Ruth Gordon et Bud Cort. Une histoire d'amour entre un très jeune homme et une très vieille femme. TQS 23 h 30.

★ ***La femme publique.*** Drame de Andrej Zulawski avec Valérie Kaprisky. L'histoire d'un metteur en scène névrosé amoureux d'une débutante dont il veut faire une grande vedette. T.-M. Minuit.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Les prix d'excellence des revues

Guy Ferland

LE MAGAZINE littéraire de Québec *Nuit Blanche* a remporté pour une deuxième année consécutive le Grand Prix d'excellence des revues culturelles remis hier au cours d'une cérémonie marquant le lancement de la Semaine des revues culturelles placée sous le thème « Musclez votre culture ».

Ce prix, doté d'une bourse de $ 2,000, souligne l'équilibre et la qualité globale d'une publication.

Le jury, formé de l'éditrice Francine Montpetit, de la libraire Rina Olivieri, de la journaliste Armande Saint-Jean, du graphiste Roger Lafortune et de l'écrivain Jacques Savoie a choisi de ne pas donner de prix d'excellence pour la tenue artistique, mais de décerner plutôt deux prix pour la tenue éditoriale.

Ces prix, accompagnés d'une bourse de $ 1,000 chacun, ont été attribués, ex aequo, aux revues *Spirale* et à *Jeu, cahier de théâtre*, pour leur cohérence éditoriale et la qualité de leur contenu.

Un quatrième prix spécial des éditeurs et des éditrices, voté par les membres de l'Association des éditeurs de périodiques culturels et assorti d'une bourse de $ 1,000, a été donné à *Jeu, cahier de théâtre* qui se voit ainsi récompensé une deuxième fois. Les éditeurs reconnaissent ainsi le dynamisme de la revue de théâtre dans les domaines de la production, de la diffusion et de l'animation culturelle.

Ces prix sont commandités pour une deuxième année par la compagnie Gaz Métropolitain.

Le syndrome de Stendhal frappe à Florence

FLORENCE (AFP) — Le « syndrome de Stendhal » — un malaise soudain dû à des surdoses d'oeuvres d'art, raconté par le romancier français à Florence — a frappé 106 touristes éblouis en dix ans dans la ville des Médicis, selon la première étude scientifique publiée sur ce phénomène.

Perte de l'ouïe, hallucinations, angoisse, euphorie, panique, tachycardie, troubles visuels, tous ces symptomes ont été analysés sur les 106 « stendhaliens » hospitalisés entre 1977 et 1986 dans les service psychiatriques de Santa Maria Nuova à Florence par une chercheuse, Graziella Magherini.

Les hommes y sont plus sensibles que les femmes (63 au total sur les 106 atteints), et les célibataires (73) plus que les personnes mariées. Soixante-dix patients ont souffert durant la « maladie » de troubles de la pensée, les autres de troubles affectifs.

Le coupable, c'est le metteur en scène!

PHOTO GUY DUBOIS

Gérard Poirier, Dominique Briand, Marie Tifo et Pierre Curzi dans *La Nuit du 16 janvier*.

La Nuit du 16 janvier.
Une pièce de Ayn Rand. Traduction de Luis de Cespedes. Mise en scène de Danièle J. Suissa. Décor de Claude Girard. Avec Marie Tifo, Pierre Curzi, Gérard Poirier, Georges Carrère, André Montmorency, Serge Turgeon, Janine Sutto, Liliane Clune, Dominique Briand, Claude Gai, etc. Une production du Théâtre du Rideau Vert.

Robert Lévesque

QUAND UN THÉÂTRE offre un produit bâclé, dans une mise en scène nulle, où le défilé d'acteurs a des allures de concours à qui joue le plus mal, on croit que ce théâtre-là est mort, ou va mourir incessamment.

Le Rideau Vert va très mal. Quand la direction ne confie pas ses spectacles à un metteur en scène de talent, cette compagnie n'a plus de raison d'être, sinon celle de reproduire à hue et à dia une forme de théâtre désuète.

Avec Danièle J. Suissa qui signe en ligne deux productions (*Le Lion en hiver* et cette pitoyable *Nuit du 16 janvier*), le Rideau Vert est à l'agonie. Si cette personne qui usurpe le titre de metteur en scène signait le prochain spectacle, il faudrait sortir le crêpe noir !

Un metteur en scène doit être plus qu'un organisateur de trafic sur scène, encore qu'il doit être habile à planifier ce trafic, habileté que n'a pas Mme Suissa. Il est le penseur d'un spectacle, et sait pourquoi il choisit de monter telle pièce, dans quel degré d'émotion et dans quel éclairage intellectuel.

Or, cette *Nuit du 16 janvier* est une pièce si dépassée, simpliste, réactionnaire, et bassement démagogique, que son seul choix est indéfendable par un metteur en scène le moindrement sensible ou éclairé.

Ce « procès où le public décide du sort de l'accusée », écrit en 1935 par une enragée de la réussite économique dont le bouquin le plus connu est *Capitalism : the Unknown Ideal*, est si mal foutu que toute sa démagogie intrinsèque dépasse et détonne comme c'est pas permis.

Le « produit » de Mme Rand, conçu au moment où l'Amérique se relevait du krach de 1929, a, avec le temps, pris un net coup de barre idéologique vers la droite la plus vicieuse. Sans compter qu'il est tout simplement démodé dans sa forme.

Pièce écrite à la défense du « conquérant », où tout est inscrit pour glorifier le gagneur qui, malgré ses errements (entendez l'écrasement des rivaux, ou la tricherie financière), est « sauvé » s'il « garde le respect de lui-même », cette *Nuit du 16 janvier* est passée de la pommade capitaliste de 1935 au brûlot mal éteint d'une droite des plus stupides aujourd'hui.

Ajoutez à cela — quant à la forme du procès en scène — qu'on entre dans cette cour comme dans un moulin, qu'un minimum de bon sens manque à toutes les scènes, et que les raisons d'un *mistrial* sont légion.

Va pour la pièce, ce choix relève de l'erreur. En ce qui regarde le spectacle, Mme Suissa, avec cette matière dont on sent qu'elle n'a pas analysé le contenu, laisse aller les choses sans aucun sens du théâtre.

Les acteurs pataugent là-dedans au meilleur de leur état d'esprit, mais ils n'ont visiblement pas été dirigés. Ils « jouent », ils « surjouent », ils passent, comme des acteurs abandonnés, chacun testant des choses, changeant de ton en pleine scène, jouant dans l'à peu près comme si personne n'avait été là pour les gui der lors des répétitions.

On se demande ce que fait Pierre Curzi là-dedans, lui qui au Grand Cirque Ordinaire luttait contre ce genre de théâtre vénal. On constate qu'il a choisi d'entrer un peu vite dans les défauts de ces acteurs qui survivent grâce aux trucs, démissionnaires, faisant du temps en scène.

Marie Tifo fait une gaffe. On comprend mal qu'elle ait pu croire à cette chose-là. Elle joue comme si plus personne ne voulait d'elle, et qu'elle attrapait n'importe quoi pour survivre ... La rigueur se perd ...

Quant au reste, la pièce est un défilé d'acteurs rivalisant pour la pire prestation. Mon palmarès a trois noms à la première place : Serge Turgeon fait des prouesses pour être le plus mauvais; Liliane Clune est assez remarquable dans la fausseté, mais Dominique Briand est toutefois assez dur à battre.

Bref, si Suissa signe une autre mise en scène, le pire est encore à venir !

EN BREF...

« Papineau et son temps » en Gaspésie

LE MUSÉE de la Gaspésie présente à compter d'aujourd'hui jusqu'au 11 juin l'expositon « Papineau et son temps » des Archives nationales du Canada. Cet événement commémorait en 1986 le deuxième centenaire de naissance du patriote canadien Louis-Joseph Papineau, ainsi que son exceptionnelle contribution à la vie canadienne. L'exposition comprend des reproductions de tableaux, de manuscrits, de cartes, de photographies et de livres tous reliés à la vie du célèbre Patriote. Le Musée présente aux mêmes dates une autre expsotion d'oeuvres d'artistes de la région réunis sous le vocable « Vingt de la réserve ». Il s'agit de créations d'arts visuels qui décrivent la réalité de la péninsule gaspésienne.

Maison René-Lévesque

LES RAISONS données par le ministère des Affaires culturelles pour refuser de classer la maison natale, en totalité ou en partie, de feu René Lévesque située à New Carliste, ont déçu M. Jules Bélanger, président de la Société historique de la Gaspésie et il entend poursuivre ses démarches et inviter les intervenants concernés à reconsidérer leur position.

◆ Disques

Marjo. Maintenant, vous devez aider des plus jeunes. » Au printemps de 1986, durant son premier mandat à ce ministère, M. Masse avait présidé à la création de Musicaction, une fondation privée.

Les autres « disque d'or » et « platine », compilés de décembre 1986 à février 1989 par la *Canadian Recording Industry Association*, témoins de la vitalité du disque francophone, sont Johanne Blouin, Claude Dubois, Marie-Denise Pelletier, Edith Butler, Michel Rivard, le groupe Nuance, Daniel Lavoie, Pier Béland et Gerry Boulet.

Pour l'État, a expliqué M. Masse, « il y a toujours un risque à travailler avec le secteur privé. Mais il n'y a pas non plus de développement culturel sans la chanson, il n'y a pas d'industrie de la radio sans le disque. »

Mitsou, presque inconnue il y a un an, a rappelé qu'elle avait bénéficié d'une « bourse à la relève » de Musicaction.

L'organisme peut notamment aider les interprètes en herbe en couvrant 50 % des coûts de réalisation d'une bande maîtresse, jusqu'à concurrence de $ 2,500. Il accorde aussi des prêts (maximum $ 35,000) et peut contribuer à des vidéoclips, tournées et des émissions de radio souscrite.

En 1988-89, Musicaction dispose de $ 2.2 millions. De ce budget, $ 1.5 million provient d'Ottawa, le reste de stations (ou réseaux) de radio privée au Québec ainsi que d'une station de télévision, Télé-Métropole.

Pour l'exercice débutant le 1er avril, a signalé son directeur général Michel Gélinas, Musicaction devrait avoir un budget supérieur, grâce surtout au remboursement de prêts (en principe, 5 % des ventes au détail) et à un effort accru des partenaires privés.

◆ Vatican

enregistrements, que l'initiative visait à enrichir le patrimoine musical universel, mais également à « apporter sa contribution financière à l'oeuvre du Vatican », c'est-à-dire à venir au secours de ses ressources, officiellement mal en point.

Le partenaire italien de Radio-Vatican est la firme milanaise de disques Frequenz, l'un des premiers producteurs de disques de musique classique en Italie, a précisé son directeur, M. Salvatore Caruselli.

Celui-ci n'a pas caché que s'il appréciait la contribution artistique exceptionnelle du Vatican, en particulier l'accès aux archives inexplorées de Radio-Vatican, il voyait un intérêt concret et financier immédiat à participer à cette initiative, les CD de Radio-Vatican devant être diffusés à l'échelle mondiale.

CAP sur CIEL

Soyez à l'écoute de Ciel MF et courez la chance de gagner un des 4 voiliers **Mistral 12**

Les voiliers proviennent de Canadian Yacht Builders, Dorion

Jean-Pierre Coallier
6h00 à 10h00
Dominic Frégault
10h00 à 15h00
François Paré
15h00 à 18h00
Micheline Ricard
18h00 à minuit

ciel 98,5

Complètez et retournez à:
Ciel, C.P. 98,5 — Longueuil, J4H 3Z3

Nom Prénom
Adresse
Ville Code postal
Téléphone résidence Téléphone bureau
Nom de l'animateur

Renseignements: 527-8321

CE SOIR À 20H00

Bizet's CARMEN

wcfe plattsburgh

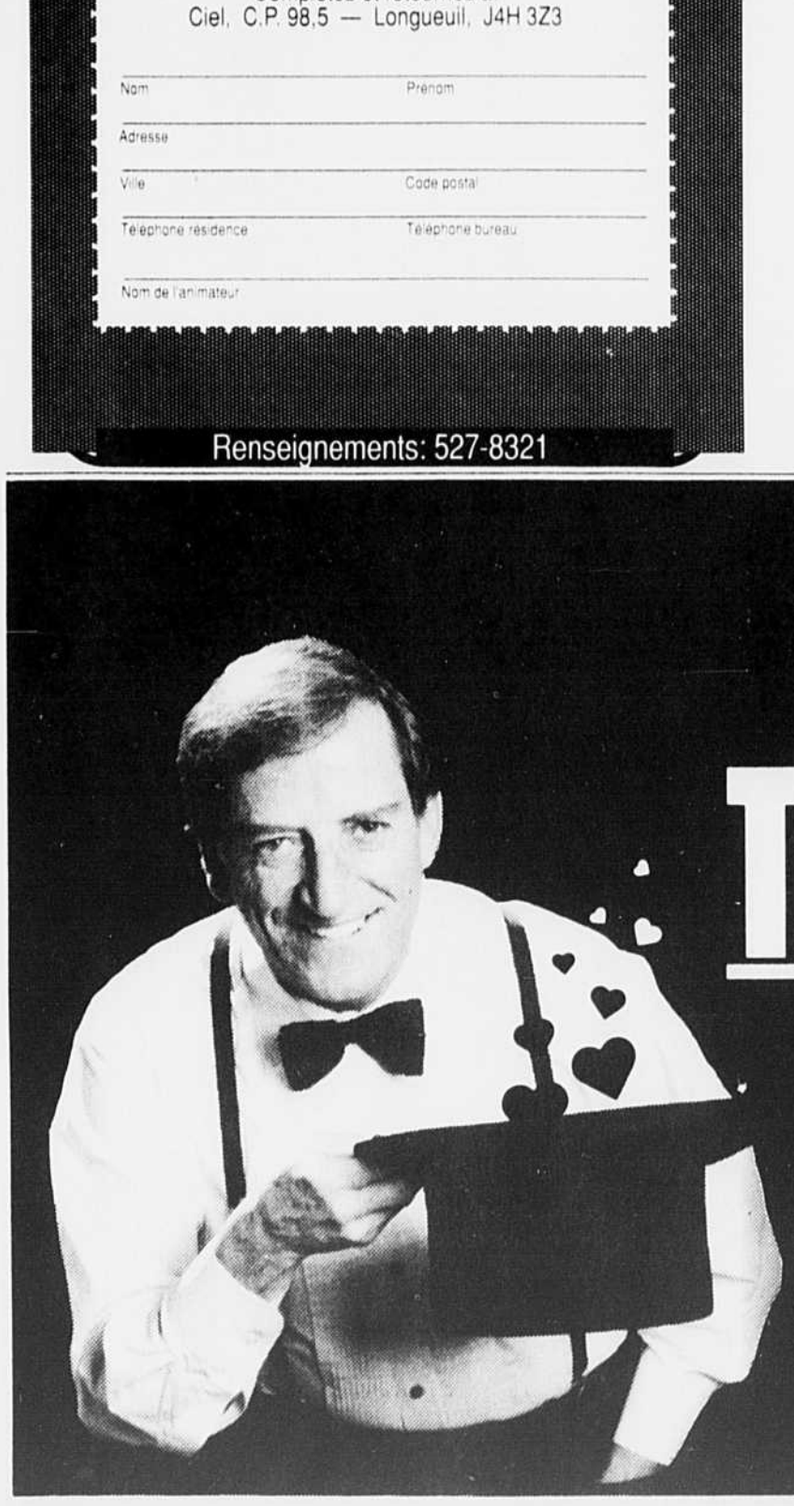

LE TÉLÉTHON JEAN LAPOINTE

Le dimanche 19 mars 1989 de 11 h à 23 h sur les ondes de Télévision Quatre Saisons.

Centre Pierre-Charbonneau
Ville de Montréal
Entrée libre Métro Viau

Au profit de la fondation Jean Lapointe. Numéro d'enregistrement: 09885.

TELEMEDIA CPDQDQ Air Canada Air Alliance

LE DEVOIR CKAC 73 Télévision Quatre Saisons

LE PLEIN AIR

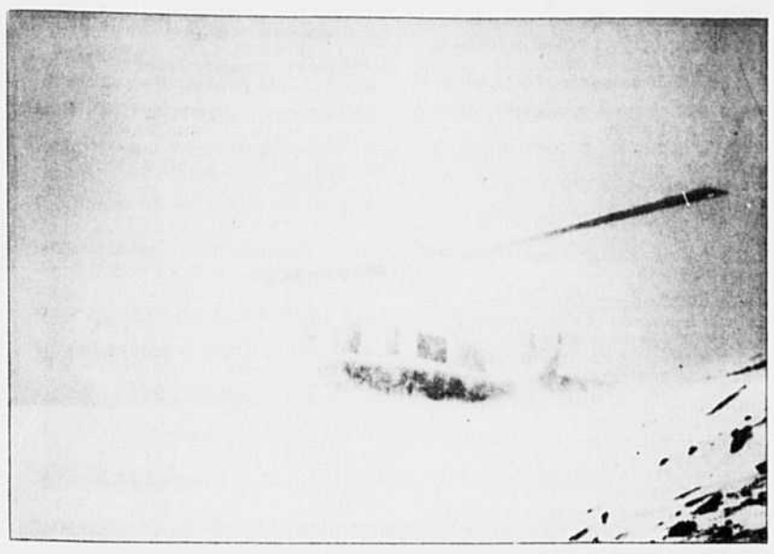

PHOTO ROBERT CHOQUETTE

L'hélicoptère, un puissant Bell 214 d'une capacité de 12 passagers, soulève une véritable tempête de neige avant de déposer les skieurs à 3,000 mètres d'altitude.

PHOTO ROBERT CHOQUETTE

La pratique du ski héliporté suppose un certain nombre de mesures de sécurité telles le port d'une balise de détresse et l'identification visuelle des skis avec de longs rubans de nylon orange.

Ski exotique dans l'Ouest

Robert Choquette

AU RÉVEIL il neigeait toujours aussi fort. Toute la soirée la veille et durant toute la nuit, le ciel n'avait cessé de déverser des tonnes de neige. Très encourageant pour le ski dans la neige poudreuse, penserait-on, mais avec un temps aussi bouché, jamais un hélicoptère ne se risquera en montagne.

Il faut mal connaître la région des monts Purcells, des Monashees et des Cariboos de la Colombie-Britanique, pour s'inquiéter de la sorte. En réalité, même si l'on enregistre d'abondantes précipitations, le mois de mars est la période de l'hiver où l'on risque de rencontrer le plus souvent des températures douces combinées à des journées au ciel dégagé.

Le rendez-vous est donnée à 9 h au pavillon Hal Bavin, « l'héli-plex » de la station de ski Panorama, située à proximité de Invermere, au sud-est de la Colombie-Britannique.

La plupart des participants, une quarantaine de skieurs, sont déjà arrivés. Plusieurs portent ostentatoirement au cou la balise de détresse. Cet émetteur sert à faciliter les recherches afin de retrouver les disparus emportés par une avalanche. Pour l'heure, même si l'on ignore encore tout du fonctionnement de l'appareil, il semble que le simple fait de le porter confère un statut particulier.

D'autres s'affairent à fixer de longs rubans de nylon orange à leurs skis: lors d'une chute dans la neige profonde, il sera ainsi plus facile de retrouver un ski détaché. Il faut dire que la rumeur s'est répandue rapidement dans la salle: un des guides affirme qu'il est tombé de 50 à 75 centimètres de nouvelle neige dans la montagne au cours des dernières heures !

Rassemblés autour de l'hélicoptère, un puissant Bell 214 d'une capacité de 12 passagers, l'heure est aux consignes: attacher les skis; s'approcher de l'hélicoptère qui vient de se poser; monter à bord; où s'asseoir; s'attacher; quoi faire en cas d'avalanche; comment utiliser la balise de détresse; comment retrouver un ski perdu.

Aujourd'hui les quatre groupes de skieurs vont visiter le secteur du mont Mineral King situé à un vingtaine de kilomètres du centre de ski. On nous promet six remontées et un total cumulatif de 3,000 mètres de dénivellation dans la journée. Selon le pilote, la température oscille autour de moins 10 degrés Celcius et le vent souffle à 10 noeuds à 3,000 mètres d'altitude, le lieu de la première descente de la journée.

Tous les skieurs rêvent de skier dans la neige profonde, de filer sans effort dans un décor de haute montagne. Les grandes stations de ski de l'Ouest canadien permettent facilement de réaliser ce rêve.

L'héli-ski ajoute cependant une touche exotique à l'expérience. Plusieurs entreprises proposent des forfaits de ski héliporté. C'est d'ailleurs dans cette région qu'on trouve la plus grande variété d'itinéraires au monde.

Héli-Ski Panorama concentre ses activités dans le massif des Purcells. Une journée de ski en hélicoptère coûte de $ 220 à $ 275, selon l'entrepise choisie.

En deux minutes de vol, nous voilà plongés dans un autre monde. La haute montagne contraste avec l'allure bien mise des stations de ski. Champs de neige, éperons rocheux, épinettes rabougries composent le paysage.

En réalité, on ne dispose pas d'un seul instant pour l'admirer, ce paysage. En effet l'hélicoptère qui vient à peine de quitter le mouchoir de poche qui lui sert d'aire d'atterrissage sera de retour dans quelques minutes seulement. Il s'agit de libérer l'emplacement dans les plus brèfs délais.

Une traverse suivie d'une descente assez raide conduit — dix Japonais et un Québécois — dans un immense amphithéâtre. Le guide donne quelques indications, puis s'engage dans la descente en exécutant de grands virages en toute aisance.

Heureusement, les probabilités d'avalanche — *nadari* en japonais — sont réduites aujourd'hui, sinon notre groupe aurait certainement déclenché un cataclysme. Le ski en neige profonde demande un technique bien au point. Les virages mal exécutés se terminent en séance de récupération des skis, des bâtons, des lunettes, de la tuque, du sac à dos.

Une combinaison de ski une-pièce s'avère le choix vestimentaire idéal pour faire du ski en neige profonde: en cas de chute on est assuré de rester au sec. La descente se poursuit et finalement le groupe au complet rejoint l'endroit du prochain départ. Quelques instants plus tard, l'oiseau rouge se pose dans un grand tournoiement de neige et de vent. Dans deux minutes, au plus, nous serons déjà partis à la découverte d'un autre secteur du massif.

Une journée de ski héliporté constitue une expérience extraordinaire qu'il faut souhaiter à tous les skieurs. C'est une aventure de groupe et il importe que tous les membres de ce groupe partagent le même niveau d'habileté. Ainsi le guide peut sélectionner un itinéraire qui convient à l'ensemble des skieurs.

Pour goûter pleinement à l'expérience, il faut être en excellente condition physique et posséder un équipement en bon état. Les skieurs de niveau intermédiaire vont adorer la journée, tout comme les skieurs de haut calibre. Cette activité ne s'adresse cependant pas aux skieurs novices.

Au Québec, la société Orbitour (tél.: 287-1464) propose le ski héliporté dans la chaîne des Chics-Chocs en Gaspésie. Ceux qui veulent vivre l'expérience du ski dans l'Ouest peuvent s'adresser à cette même entreprise qui offre également toute une variété de voyages de ski alpin.

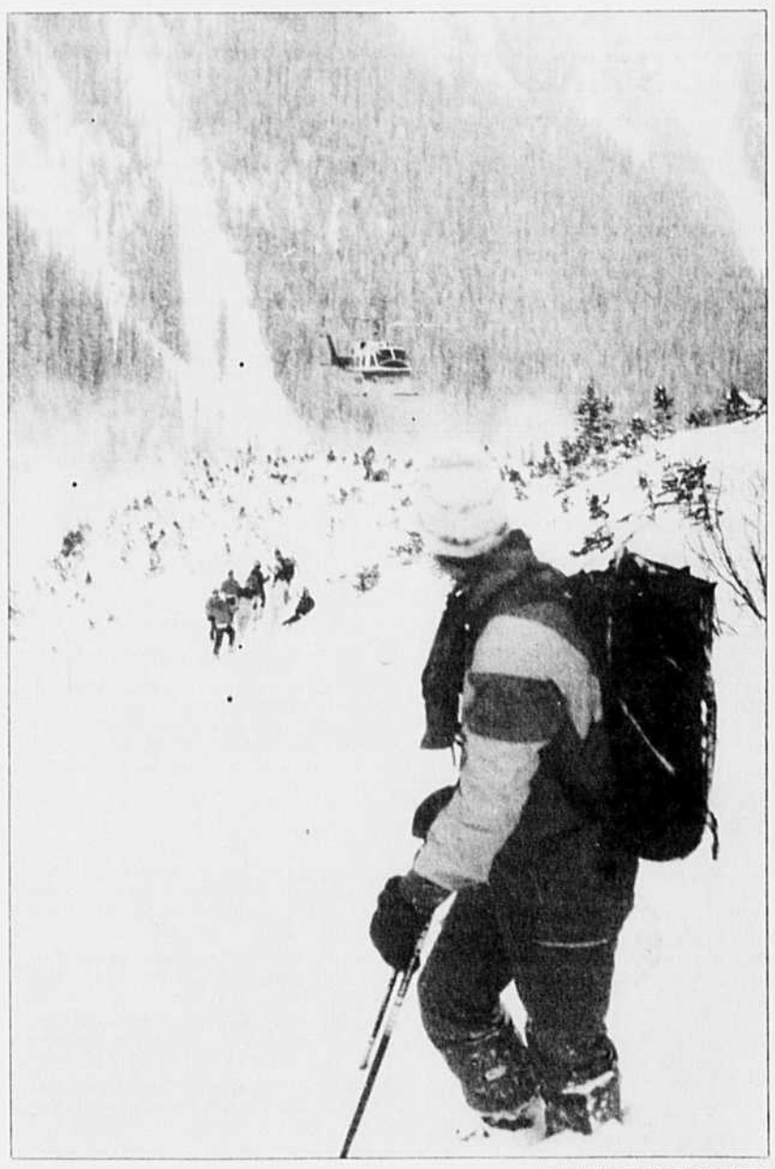

PHOTO ROBERT CHOQUETTE

La station de ski Panorama, située à proximité de Invermere, au sud-est de la Colombie-Britannique, est équipée pour permettre la pratique du ski héliporté.

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile

BRUNCH DES GASTRONOMES LE DIMANCHE

Forfaits des Neiges, en demi-pension, p.p. occ.dble. par jour: 55 $ à 65 $ selon saison

(819) 843-6521

pour rés. sans frais **1-800-567-2727**

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

Les Auberges Romantik du Québec

auberge la maison Otis — 30 chambres toutes catégories. Salle à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au coeur domaine skiable: Mont Ste-Anne, le Massif de Petite-Rivière, le Mont Grand-Fonds. **23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255.**

l'auberge des falaises — Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au coeur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Vue imprenable sur le fleuve. Forfaits $77.50 et plus p.pers., par jour P.A.M.
418-665-3731, 1-800-463-1568

Manoir Hovey +++++

Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans **«COUNTRY INNS & BACK ROADS».** Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. **Sur les lieux** 35 Km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. **À proximité** ski alpin au Mont-Orford, tennis, squash et piscine olympique. Forfait de ski à partir de $70/p.p. par jour PAM. PRIX DE QUATRE DIAMANTS 1988
Chambres toujours disponible pour Noël
1-819-842-2421 C.P. 600, North Hatley, Québec. J0B 2C0

ESTRIE

Auberge Loft Acres Country Inn — Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparhôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Escapade de fin de semaine. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowasnville. Rés.: 514-263-3294, West Brome, Qc, J0E 2P0.

AUBERGE MEMPHRÉ situé dans les limites de la ville de Magog. Chambres avec vue panoramique sur le lac Memphrémagog et sur le Mont Orford. Quelques unes avec bain tourbillon et balcon privé. Piscine intérieure chauffée. Golf, équitation, pêche, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond. Occ. double à partir de 27.50 $ par pers. P.A.M. à partir de 46,70 $ par pers. occ. double. Enfants de moins de 14 ans, accompagnés de leurs parents, chambre gratuite.
1007, NORD, RUE MERRY, MAGOG, J1X 2G9 1-819-847-2222

CENTRE DE VILLÉGIATURE CHERIBOURG:
Situé au pied du Mt-Orford, profitez de notre FORFAIT SKI-SEMAINE (5 jrs) disponible à partir de 429$ par pers. occ. dble; incluant: chambre, 2 repas/jour, taxe et service, 5 jrs de ski avec passe interchangeable dans 4 stations de ski à proximité, après-ski avec fondue suisse à volonté ainsi que le transport fourni chaque jour au Mt-Orford. Salle à manger, bar, bistro, boutique... Libre accès au complexe sportif (piscine, bain tourb., sauna, gymnase, salle de cond.) Prix disponible pour sem. de ski en villa. Pour informations et réservations: C.P. 337, Magog, Qc J1X 3W9, 1-800-567-6132 partout au Québec ou 1-819-843-3308 frais virés acceptés hors Québec seulement.)

Auberge Ripplecove — Une auberge prestigieuse sur les rives du Lac Massawippi. Au coeur des centres de ski de l'Estrie. 25 chambres et suites dont certaines avec foyer, balcon privé et bain tourbillon. 35 Km de pistes de ski de randonné à la porte de l'auberge, patinoire éclairée et pêche sur glace. Cuisine française raffinée. 2 salles de réunions. Forfait week-end à partir de 153$ p./p. incluant 4 repas, taxes et service. ++++
C.P. 246 Ayer's Cliff, Qc. J0B 1C0 (819) 838-4296

QUÉBEC

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:
Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50$ à 60$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5.
418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Piscine intérieure et centre de conditionnement physique incluant sauna et bains tourbillons. **FORFAIT SKI** (2, 3 ou 5 jours) incluant chambre, repas de soir, petit déjeuner, transport et laisser-passer au centre de ski Stoneham, taxe et service. **FORFAIT PÂQUES** (2 nuits, 3 jours) incluant chambre, repas du soir vendredi et petit déjeuner samedi, dégustation de tire samedi après-midi, buffet et soirée avec musique canadienne samedi soir, brunch pascal dimanche, taxe et service. 1-800-463-2841, (418) 848-2551.

AUBERGE LES QUATRE TEMPS-LAC BEAUPORT: À quinze minutes de Québec, sur la rive du lac Beauport: **Piscine intérieure, sauna.** Chambres avec bain tourbillon ou foyer.
— Forfait **santé** à partir de 131 $ p.p./jr occ. dble.
— Forfait **ski de fond** à partir de 65 $ p.p./jr occ. dble (180 km. de piste).
— Forfait **ski alpin** à partir de 71,50 $ p.p./jr occ. dble (Lac Beauport, Stoneham, Mont Ste-Anne). — Forfait **affaire** à partir de 72 $ p.p./jr occ. dble.
Acceptons frais d'appel: 1-418-849-4486

CHARLEVOIX

AUBERGE LES SOURCES
Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Voisin du Manoir Richelieu. ++++
Forfaits: 60$ à 70$ par jour, par pers. occ. double (déjeuner-souper inclus).
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge à flanc de montagne avec une vue magnifique sur le majestueux St-Laurent. 27 chambres tout confort, fine cuisine, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, salle de conférence et de jeux, située à 10 min. du Massif. Demandez nos forfaits «Coeur à Coeur», «Évasion vers l'art», «Douces Vacances», «Ski», ou «Réunions D'Affaires». Tél.: (418) 435-5505. De Mtl (514) 861-2821. Sans frais: 1-800-463-5250. Fax: 418-435-2779.

LE DÉRY, confort et bonne table.
Les meilleurs prix sur forfait ski dans tout Charlevoix. 3 destinations à votre choix: **LE MASSIF, MONT STE-ANNE, GRAND-FONDS.** 3 fourchette, 3 lys. Vue panoramique. PAM souper, coucher, déjeuner, billet de ski inclus: 69 $/p.p. occ. dble.
Baie St-Paul **(418) 435-3910**

LAURENTIDES

HÔTEL L'ESTEREL: Le joyau des Laurentides à une heure de route de Montréal, portant une classification de 5 fleurs de lys, Hôtel l'Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec. Centre sportif et piscine intérieure, boutique de ski, programme complet d'activités. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tél.: (514) 228-2571. De Montréal 866-8224.

AUBERGE DES NEIGES
Romantique auberge centenaire avec 8 chambres d'époque. Table gourmande. Rabais de 10 à 20% sur le tarif des chambres pour 4 soirs et plus à partir de 42.50 p.p. occ. dbl. 173 Tour du Lac, Ste-Agathe, J8C 2Z7 Tél.: (819) 326-1276

RELAIS & CHATEAUX

L'ART DU BIEN RECEVOIR
Caractère, courtoisie, charme, confort, cuisine

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: «RAFFINEMENT & GASTRONOMIE» Sous un même toit: chambres spacieuses, certaines avec bain tourbillon, foyer, lit à baldaquin, piscine int. sauna, appareils d'exercices. FORFAITS: ski alpin & de randonnées fin de semaine, lune de miel, Pâques. À partir de 87.50 pp occ.d. Certificat-cadeau: Offrez un séjour dans Charlevoix. RES. (418) 665-4431.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmets, classé 4 fourchetes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 195 $ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

PAYS DE L'ÉRABLE / MONTMAGNY

MANOIR DES ÉRABLES: Vivez une expérience tout simplement hors de l'ordinaire... Vivez le faste d'un séjour au Manoir des Érables... table de renom, suites et chambres luxueuses, cachet unique d'un site historique. Le Manoir vous offre à proximité plusieurs activités de loisirs et détente, forfaits disponibles. Le Manoir des Érables, 220, du Manoir Montmagny, Qué. G5V 1G5. Tél.: (418) 248-0100.

LAURENTIDES

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Découvrez le calme et la tranquilité. À 1 h de Mtl, 70 ch. Table d'hôte — Classifiée 4 fourchettes. Sports de saison. Salles de conférences, équipement audiovisuel complet. Forfait spécial sem.: 499 $ p.p. occ. d. Prox. des centres de ski. Mtl: 866-8262 — Ext. de Mtl: 1-800-567-6635. Val David: (819) 322-2020. FAX 1-819-322-6510.

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle (Promotion '89). Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Face aux pentes de ski, golf et tennis intérieur. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. 4 Fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582, 229-4151 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

MONT STE-ANNE

HÔTEL VAL DES NEIGES: Centre de Villégiature et de congrès situé au pied du Mont Ste-Anne. 86 chambres de luxe dont mezzanine, tourbillon et foyer, cuisine réputée, piscine intérieure, sauna tourbillon, salle d'exercices, facilités de réunions et congrès. Demandez nos forfaits: «Ski à Pâques», «Semaine de ski Réputée», «Ski», «Évasion à la montagne», «Douces Vacances», «Coeur à Coeur», «Golf», «Réunions D'Affaires». Tél.: (418) 827-5711. De Mtl (514) 861-2821. Sans frais: 1-800-463-5250. Fax: 418-827-5997

ILE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Sur l'enchanteresse Isle aux Coudres, 98 unités tout confort, une cuisine exceptionnelle, et une gamme de divertissements, piscine intérieure, ski de randonnée, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Évasion dans l'Isle», «Vacances Plein-Air», «Détente-Pâques», ou «Réunions d'affaires». Tél.: (418) 438-2711. De Mtl (514) 861-2821. Sans frais 1-800-463-5250. Fax: 418-438-2127

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Dans le ventre du dragon* sem. 7 h 15, 9 h 20
ASTRE II: — *The Fly 2* sem. 7 h, 9 h.
ASTRE III: — *Skin Deep* sem. 7 h, 9 h
ASTRE IV: — *The Burbs* sem. 7 h 15, 9 h 15

BERRI I: (288-2115) — *Dans le ventre du dragon* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 20
BERRI II: — *Les saisons du plaisir* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: *Deux* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40
BERRI IV: — *Paysage dans le brouillard* 1 h 15, 3 h 45, 7 h, 9 h 30
BERRI V: — *Mississipi brûlé* 2 h 15, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — *True Believers* sem. 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Dream a Little Dream* sem. 7 h, 9 h 20

BROSSARD I: (465-5906) — *Camille Claudel* sem. 7 h 45
BROSSARD II: *Piège de Vénus* sem. 7 h, 9 h.
BROSSARD III: *Dans le ventre du dragon* sem. 7 h 15, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684)— *Quand les femmes s'en mêlent* sem. 7 h 05, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 2: *La petite voleuse* sem. 7 h 05, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 3: *Camille Claudel* lun. 7 h 45, mar. 5 h 15, 8 h 30, mer. et jeu. 7 h 45
CARREFOUR LAVAL 4: *Tequila Sunrise* sem. 7 h, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 5: *The Burbs* lun. 7 h 30, 9 h 35, mar. 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35, mer. jeu. 7 h 30, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 6: *Skin Deep* lun. 7 h 15, 9 h 30, mar. 5 h, 7 h 15, 9 h 30, mer. jeu. 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl— *Farewell to the King* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mtl— *True Beleivers* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mtl— *Malarek* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *La passerelle* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001)— *A Journey to the Soul* 19 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada— *True Beleivers* sem. 9 h 30— *Dream a Little Dream* sem. 7 h 15
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Dangerous Liaison* sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Mississippi Burning* sem. 7 h 10, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Bill and Ted's Excellent Adventure* sem. 7 h, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *The Burbs* sem. 7 h 05, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Farewell to the King* sem. 7 h 20, 9 h 45

CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550)— *Brazil* 7 h — *Parents* 9 h 45

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— *Le dompteur de chevaux sauvages L'ange exterminateur* 18 h 35— *Entr'acte La terre* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *New York Stories* sem. 6 h 30, 9 h 20
CINÉMA V - 2: *Rainman* sem. 6 h 45, 9 h 30

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Twins* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40.
CINÉPLEX II: — *Woman On The Verge Of A Nervous Breakdown* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX III: — *Quand les femmes s'en mêlent* 1 h 15, 4 h, 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45
CINÉPLEX V: — *Torchsong Trilogy* 1 h 05, 4 h 05, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — *Une autre femme* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VII: — *Night un Havana* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX VIII: — *Dans le ventre du dragon* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
CINÉPLEX IX: — *La lectrice* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— *Piège de Vénus* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS II: — *La petite voleuse* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Gorilles dans la brume* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 45
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Festin de Babette* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

COMPLEXE GUY-FAVREAU/O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— *Chaque enfant Apsara et tous les enfants du monde* 20 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)—

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Chouans* sem. 8 h.

DAUPHIN I: (721-6060) — *Camille Claudel* lun. au jeu. 1 h 30, 4 h 45, 8 h
DAUPHIN II: *Bagdad Café* lun. 7 h 15, 9 h 15, mar. au jeu. 2 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Skin Deep* sem. 7 h 10, 9 h 20
CINÉMA DÉCARIE 2: *Bill & Ted Excellent Adventure* sem. 7 h 20, 9 h 10

DORVAL I: (631-8586) — *Chances Are* 6 h 45, 9 h 15
DORVAL II: *Lean on Me* sem. 7 h 05, 9 h 25
DORVAL III: *Beaches* sem. 6 h 30, 9 h 15
DORVAL IV: — *Cousins* 6 h 45, 9 h 20

DU PARC 1: (844-9470)— *Chances are* sem. 7 h, 9 h 25
DU PARC 2: — *Rainman* sem. 6 h 45, 9 h 20
DU PARC 3: — *Cousins* sem. 6 h 50, 9 h 30

DU PLATEAU 1: (521-7870)— *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
DU PLATEAU 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Three fugitives* sem. 7 h 20, 9 h 30
FAIRVIEW II: — *Rainman* sem. 6 h 55, 9 h 40

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230)— *The Burbs* 2 h, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 25, mer. 2 h, 4 h 30, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Dangerous Liaison* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Bill & Ted's Excellent Adventure* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Working Girl* 2 h, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 40

GREENFIELD I: (671-6129) — *Rainman* sem. 7 h, 9 h 40
GREENFIELD 2: — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* sem. 7 h 10, 9 h 20
GREENFIELD 3: — *L'indomptable* 7 h 15, 9 h 25

IMAX: Vieux-Port de Montréal— *A Dream is Alive* mar. au dim. 14 h, 21 h.— *En direct de l'espace* mar. au jeu. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h. ven. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h, 23 h., sam. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h, 23 h., dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Rainman* 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45

JEAN-TALON:(725-7000) — *Tequila Sunrise* sem. 7 h, 9 h 20

LAVAL I:(688-7776) — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* sem. 6 h 50, 9 h 05
LAVAL II:— *New York Stories* 6 h 40, 9 h 15
LAVAL III: — *L'agent fait la farce* 7 h 30, 9 h 35
LAVAL IV:— *L'indomptable* 7 h 15, 9 h 20
LAVAL V:— *Rainman* sem. 6 h 45, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207)— *Dans le ventre du dragon* sem 7 h 15, 9 h 20
LAVAL 2000 2: *Jumeaux* sem. 7 h 30, 9 h 35

LOEW'S I:(861-7437) — *New York Stories* 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 20
LOEW'S II:— *Cousins* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 30, 9 h 05
LOEW'S III:— *Chances Are* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
LOEW'S IV:— *Beaches* 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h 05
LOEW'S V:— *Accidental Tourist* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 15

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — Salle 1: *Le moine et la sorcière* 19 h 15— *Arthur 2* 21 h — salle 2: *Les carabiniers* 19 h 15— *La commissaire* 21 h 15— Salle 3: *Le club des cinéphiles: Viridiana*

PALACE I:(866-6991) — *Three fugitives* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
PALACE II:— *Snake Eater* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 15
PALACE III:— *Patty Hearst* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PALACE IV:— *Naked Gun* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, jeu. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 9 h 40
PALACE V:— *Her Alibi* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 10
PALACE VI:— *Lean on Me* 1 h 30, 3 h 45, 6 h 50, 9 h 20

PARADIS I: (354-3110)— *Dans le ventre du dragon* sem. 7 h, 9 h
PARADIS II:— *Tequila Sunrise* sem. 7 h, 9 h 10
PARADIS III:— *Jumeaux* sem. 7 h 15, 9 h 15

PARISIEN I: (866-3856)— *Rainman* 1 h, 3 h 45, 6 h 40, 9 h 40
PARISIEN II:— *Tap Dance* 1 h 30, 4 h 10, 7 h, 9 h 25
PARISIEN III:— *Patty Hearst* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30
PARISIEN IV:— *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 40
PARISIEN V:— *Cayenne Palace* 12 h 20, 2 h 35, 7 h 05— *La publicité 88* 4 h 50, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — *Skin Deep* 2 h 15, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40
PLACE ALEXIS NIHON II:— *Mississippi Burning* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 40, jeu 1 h 45, 4 h 15, 9 h 40
PLACE ALEXIS NIHON III:— *The Fly 2* 2 h, 4 h 30, 7 h 20, 9 h 45

PLACE DU CANADA: — *Camille Claudel* lun. 7 h 45, mar. 1 h 30, 4 h 45, 8 h, merc. et jeu. 7 h 45

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Jumeaux* sem. 7 h 10, 9 h 20
PLACE LONGUEUIL 2: — *Tequila Sunrise* sem. 7 h 20, 9 h 40

SAINT-DENIS II:(845-3222) — *Tequila Sunrise* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
SAINT-DENIS III:— *Jumeaux* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

UNIVERSITÉ: Mtl (849-0041)— *L'agent fait la farce* 7 h 15, 9 h 30

VERSAILLES I:(353-7880) — *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer* sem. 6 h 50, 9 h 05
VERSAILLES II:— *Rainman* sem. 6 h 45, 9 h 30
VERSAILLES III:— *L'indomptable* 7 h 20, 9 h 40
VERSAILLES IV:— *Tap Dance* 6 h 50, 9 h 15
VERSAILLES V:— *Trois fugitifs* sem. 7 h 05, 9 h 20.
VERSAILLES VI:— *L'agent fait la farce* sem. 7 h 30, 9 h 30.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30— Proteus, du 15 au 19 mars

ATELIER LYRIQUE DE L'OPÉRA DE MONTRÉAL: « Les grands airs d'amour dans l'opéra » soupers-concerts tous les vendredis soirs à 19h.30 jusqu'au 14 avril, au restaurant Les Filles du Roy, 415 Bonsecours, Vieux-Montréal 849-3535

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: 1188 ouest Sherbrooke, Montréal— Université McGill, le Duo Morton-Master, pianistes, le 16 mars de 12h. à 13h.30

BAR 2080: 2080 rue Clark, Montréal (285-0007)— Janis Steprans, le 16 mars à 21h.30

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Mardi Jazz, tous les mardis à 22h.

BAR LE MÉLOMANE: 812 est Rachel, Montréal (526-9054)— Jazz, dim. au mar. 21h., mer. au sam. 22h.

BAR-THÉÂTRE LES LOGES: 1237 Sanguinet, Montréal (982-0740)— « Big Bang Blues » de Diane Blanchette, m. en s. Michèle Normandin, du 9 au 26 mars, mar. au sam. 20h., dim. 15h.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882)— Blue Delta avec Rick Weston, le 16 mars à 22h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du jeu. au sam. de 21h. à la fermeture— Funkin'Pie et la chanteuse Linda Benoy du 2 mars au 1er avril, jeu. au sam. à 22h.

LE BIJOU: Complexe Pointe-Claire— Spectacles, le mer. à 21h., du jeu. au sam. à compter de 21h.30

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808)— 10e Anniversaire du Bistro, du 14 au 21 mars— Le 16 mars, Catherine Karnas, Linda LeVeque, Virginie Rigoine, Claire Lafrenière, et autres, à 22h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin de la Reine-Marie, Montréal (735-1259)— Les jeudis spécial/pression

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112)— « Comme on regarde tomber les feuilles » d'Yves Marchand, sous la dir. de Jean-Louis Roux, à compter du 15 mars, mar. au sam. à 20h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (345-7932)— Iron Mike and the Jazz Dogs, les 17-18 mars à 21h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915)— Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, les jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404)— Ateliers d'art gratuits pour les enfants les jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403)— Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. dim. de 17h.30 à 20h.30, sam. 12h. à 20h.30

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CEGEP DE ST-HYACINTHE: 3000 rue Boullé, St-Hyacinthe (467-1381 poste 274)— Les finissants de l'option-théâtre présentent « Camille C. » de Jocelyne Beaulieu et René-Richard Cyr, m. en s. Louison Danis, du 10 au 18 mars, mar. au dim. à 20h.

CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal— Récital de Paul Berkowitz, pianiste, le 16 mars à 20h.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: Montréal— L'Ensemble des Jeunes Virtuoses, dir. Alexander Brott, concert Mozart, pour l'aide à l'Arménie, le 16 mars à 20h.30, offrande volontaire

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal— Michel Courtemanche en spectacle, du 15 au 18 mars et du 23 au 26 mars à 20h.30

COLLÈGE MARIE-VICTORIN: 7000 boul. Marie-Victorin, Montréal-Nord (288-0262)— Les Grands Explorateurs présentent « Les Îles Grecques à la voile » avec Yves Griosel, le 16 mars à 19h.

COLLÈGE DE MONTRÉAL: 3510 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (933-7397) — Salle de l'Ermitage: « Le bourgeois gentilhomme » de Molière, m. en s. Françoise Tardy, du 16 au 18 mars à 19h.30

ÉDIFICE DU MARCHÉ MAISONNEUVE: 4375 est Ontario, Montréal— Festival de théâtre pour enfants: La nuit blanche de Barbe Bleue, le 16 mars 9h.30 et 13h.30

ÉGLISE ST-ANDREW & ST-PAUL: Montréal— L'Ensemble vocal Tudor présente les grands maîtres de la Renaissance, sous la dir. de Patrick Wedd, instrumentistes du Studio de Musique Ancienne de Montréal, oeuvres de Tallis, Sheppard, de Victoria, Monteverdi et Gombert, le 16 mars à 20h.

ESPACE GO: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381)— Salle 1: Le Pool présente « Rue des violettes » conception et m. en s. Suzanne Lantagne, du 21 mars au 16 avril, mar. au sam. à 20h.30, dim. à 15h.

LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal— Blazz Bar: Carl Tremblay Blues, les 16-17-18 mars à 22h.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal— Le chanteur-pianiste John Gilbert à compter du 17 janv., mar. au sam. de 20h. à 01h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— Café Baroque Arthur: « Sexy Follies » à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. et 22h.30

HÔTEL RITZ-CARLTON: Salon Ovale, 1228 ouest Sherbrooke, Montréal— La Société de musique contemporaine du Québec présente Madeleine Jalbert, contralto, Bruce Mather, piano, et l'Ensemble de la SMCQ, dir. Walter Boudreau, le 16 mars à 19h.30

LA CROISETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Mike Mirizio, pianiste, du dim. au ven. 17h. à 20h.

L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454)— Restaurant français dancing romantique, du mar. au dim. de 19h. à 01h., musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Disk Jockey, du mer. au sam.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY: 6052 boul. Monk, Montréal— Théâtre: L'idiot de Dostoievski, avec le Théâtre de la Veillée, le 16 mars à 20h.

MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 rue Botrel, Montréal— Spectacle pour enfants: L'enlèvement de la bibliothécaire, le 16 mars à 14h.— Conférence de Dany Laferrière, extraits de son livre Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer, le 16 mars à 19h.30

MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 De Lorimier, Montréal— Conférence: Van Eyck et l'art international, avec Edouard Lachapelle, projection de diapositives, le 16 mars à 19h.

MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 rue Mont-Royal, Montréal— Théâtre: Textes de Michel Tremblay présentés en pièces détachées, le 16 mars à 20h.

MAISON OGILVY: Salle Tudor, Montréal— Concert de jazz, Trio Daniel Lessard, le 16 mars à 17h.30

MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211)— Le Théâtre du Gros Mécano présente « Le secret couleur de feu » de Reynald Robinson, les sam. 18 et 25 mars à 15h., les dim. 19 et 26 mars 13h. et 15h., du 15 au 17 mars 10h. et 13h.30, du 21 au 23 mars 10h. et 13h.30

MOBY DICK'S: 2121 Drummond, Montréal (285-1637)— Le chanteur pianiste Bert Stratton, en spectacle, du 14 fév. au 8 avril, du mar. au sam. de 18h. à 23h.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: Auditorium Maxwell-Cummings, 1379 ouest Sherbrooke, Montréal— Dans le cadre du Festival international de la Nouvelle Danse, rencontre avec Dominique Bagouet, le 16 mars à 12h.

RESTAURANT CLAUDIO'S: 124 est St-Paul, Vieux-Montréal (866-0845)— Spectacles de jazz du mer. au sam. à 22h., le dim. à 13h.

RESTAURANT LA BROCHETTERIE VIEUX ST-DENIS: 4501 St-Denis, Montréal (842-2696)— Reynald Précourt, pianiste-chanteur anime les soupers-dansants, du jeu. au dim. de 18h. à 24h.

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h. à 3h.— Le Groupe Bekar, 2 musiciens et une chanteuse, du mar. au sam. de 20h. à 23h.30

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— Mango, reggae, le 16 mars à 22h.

SALLE FRED-BARRY: 4353 Ste-Catherine est, Montréal (253-8974)— « À propos de Roméo et Juliette », m. en s. Serge Denoncourt, jusqu'au 18 mars, mar. au sam. à 20h.30, dim. 15h.

SALLE MORRICE: 3485 McTavish (398-6578)— « The Ecstasy of Rita Joe », pièce de George Ryga, du 8 mars au 11 mars et du 14 mars au 18 mars, à 20h.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA, Montréal (842-2112)— Crowded House, musique populaire, le 17 mars à 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal— CBC McGill Series: Louis-Philippe Pelletier, piano, le 16 mars à 20h.

STADE OLYMPIQUE: Montréal— L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours, lun. 12h. à 18h., mar. au dim. 10h. à 18h.— pour renseignements: 252-8687

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau, Montréal (523-1211)— « Madame Louis XIV » conception Lorraine Pintal, production de La Rallonge, du 14 mars au 8 avril, mar. au sam. 20h.30

THÉÂTRE D.B. CLARKE: Univ. Concordia, 1455, boul. Maisonneuve ouest (866-1771)— Les Ballets classiques de Montréal, sous la direction de Sona Vartanian, artiste invité Samuel Abrahamian, du 18 fév. au 19 mars, sam. à 20h. et dim. à 14h.

THÉÂTRE L'ÉLYSÉE: 35 rue Milton, Montréal (849-5849)— Carabosse et Tapage Nocturne présentent « Les pirates » de Carole Tremblay, m. en s. Céline Mineau, du 28 fév. au 18 mars, mar. au sam. à 20h.30

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112)— Les Midis Extra, L'Ensemble vocal Arioso, le 15 mars à 12h.— Le Groupe Sanguin Prise 2, 16 mars à 20h., 17-18 mars 18h.30 et 22h., 19 mars à 20h.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563)— « Les liaisons dangeureuses » de Christopher Hampton, traduction et m. en s. Olivier Reichenbach, du 21 fév. au 18 mars, mar. au ven. 20h., sam. 16h. et 21h.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974)— La Nouvelle Cie Théâtrale présente « C'était avant la guerre à l'Anse-A-Gilles » de Marie Laberge, m. en s. Lorraine Pintal, du 14 mars au 26 avril, les ven. et sam. à 20h.30

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA, Montréal (842-2112)— La Compagnie Jean Duceppe présente « Les sorcières de Salem » d'Arthur Miller, m. en s. André Brassard, à compter du 22 fév., mar. au ven. 20h., sam. 16h. et 21h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793)— « La nuit du 16 janvier » de Ayn Rand, traduction Luis De Cespades, m. en s. Danièle J. Suissa, du 8 mars au 2 avril et les 6-7-8 avril, mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.

THÉÂTRE ST-DENIS: 1594 St-Denis, Montréal (849-4211)— L'Ensemble Kodo, percussions du Japon, les 16-17 mars à 20h.

UNIVERSITÉ CONCORDIA: Auditorium F.C. Smith, 7141 ouest Sherbrooke, Montréal— Viva Jazz présente Charles Ellison, Ranee Lee, Ernie Nelson, Densil Pinnock, Fred Ward, Dave Turner et Daniel Lessard, le 16 mars à 20h.

UNIVERSITÉ MCGILL: 3480 McTavish, Montréal— The Beards, jazz électrique contemporain, le 16 mars à 22h.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal— Salle B 484: Conférence de Marian Borkowsky de l'Académie Chopin, Varsovie, le 16 mars à 16h.30— Concert de musique de chambre, André Lefèvre, clarinette, avec la participation de Stéphane Lauzon, alto, David Lefèvre, violon, Anne-Lise Longuemare, piano, Anne Wagnière, violoncelle, oeuvres de Brahms, Catel et Crusell, le 16 mars à 20h.— Salle B 421: Récital de flûte, classe de Lise Daoust, oeuvres de Bach, Demerssman, Godard, Hue, Muczinski et Schumann, le 16 mars à 20h.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull (819-595-7455)— « Je vais revenir avant minuit » de Peter Colley, adaptation Josée LaBossière, du 15 mars au 22 avril, mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

Ne manquez pas

LE 1er AVRIL

CAHIER SPÉCIAL

ÉLECTIONS NOUVEAU QUÉBEC

CAHIER BILINGUE INUKTITUT - FRANÇAIS

De plus ce supplément du Devoir sera diffusé à 5,000 exemplaires au Nouveau Québec.

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 17 MARS
RÉSERVATIONS (514) 842-9645
ou télécopieur (514) 844-6175

LE DEVOIR

À SURVEILLER

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent (3131 Sherbrooke est), de 9 h à 20 h; à l'Édifice des Sciences médicales McIntyre (3655 Drummond, 6e étage, Montréal), de 10 h à 18 h; à la Polyvalente Pierre-Dupuy, Bibliothèque (2000 Parthenais, Montréal), de 10 h à 16 h 30, et à l'École des Pompiers St-Maxime, gymnase (3680, boul. Lévesque), de 9 h 30 à 20 h. 937-7761.

■

Le 17 mars à 13 h 30, massage pour bébé. Démonstration et atelier, Centre intersection jeunesse (3205, boul. Rome, Brossard). 445-4452.

■

Les 16-18 mars, Colloque sur Luigi Capuano, à l'Univ. McGill, département d'italien (1001 Sherbrooke ouest, Montréal). 398-3953.

■

Ce soir à 19 h 30, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, angle Côte-des-Neiges et Lacombe, conférence-contemplation sur le thème : *Contempler un Visage*, par Raymond Beaugrand-Champagne. 737-7201.

■

Le Centre Teilhard de Chardin (Montréal) Inc. vous invite à une conférence intitulée : *L'Église du Concile, l'Église d'aujourd'hui* prononcée par Mgr P.-É. Charbonneau, ce soir à 19 h 30, au 4871, av. Westmount. Rens. : 523-6966 ou 667-5287.

■

Causerie de l'Ass. des psychosociologues du Québec par Solange Cormier, aujourd'hui de 19 h à 22 h, au restaurant Le Commensal (2115 St-Denis, Montréal).

■

La Société culturelle Québec-URSS donne une présentation d'info-voyage pour les personnes désireuses de voyager en Union soviétique en 1989, ce soir à 18 h, au 173 est Ontario, Mtl. Rens. : 845-5778, 845-4945.

■

Colloque sur l'interdisciplinarité en art, à l'UQAM, Pavillon Hubert-Aquin, salle AM-050, aujourd'hui de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

■

Activités et jeux sur l'alimentation, la détente enfantine et l'hygiène dentaire, aujourd'hui à 9 h 30, au Centre communautaire Rivoli-Baron, 1475 Rivoli, Greenfield Park.

■

Atelier d'initiation aux arts martiaux sur le Tae Kwon Do non compétitif, les 18-19 mars de 10 h à 17 h. Inscription : Jean-Pierre Martin 523-6512.

■

Le Pakistan: les enjeux politiques, l'Islam, les femmes, avec Monique Belzile, ce soir à 19 h 30 au Caf'Tiers (4837, av. du Parc). 270-5336.

■

Rencontre: *L'Ukraine à l'heure de la Perestroika*, au Centre interuniversitaire d'études européennes, 209 est Ste-Catherine, salle 5200, aujourd'hui de 14 h à 16 h.

■

Conférence publique du Collège des Sciences sur le thème : *Games and Numbers*, par le Professeur John Conway, de l'Univ. Princeton, ce soir à 20 h 30, à l'Université Concordia, (1455, boul. de Maisonneuve ouest, salle H-110). 848-2595.

■

Lecture publique de Dany Laferrière, *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, aujourd'hui à 16 h 30, à la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, 3755 Botrel, Mtl. 933-3463.

■

Vendredi à 20 h, soirée dansante à l'école Curé-Lequin (653 Préfontaine, Montréal).

■

Aujourd'hui à 12 h 30, l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST) présente une conférence intitulée : *L'effet des risques d'accidents du travail sur la rémunération des travailleurs* par M. Jean-Michel Cousineau, au 505, boul. de Maisonneuve ouest, 12e étage, salle 1201. 288-1551.

■

Le vendredi 17 mars à 10 h, conférence intitulée : *L'aide de l'entourage : ce qu'en pensent les femmes monoparentales* par Claire Malo, à l'UQAM, Pavillon Read, 420 de la Gauchetière ouest, local 1020. 282-7945.

■

Aujourd'hui à compter de 11 h 30, la Société canadienne des directeurs d'associations et l'Association des bureaux à Congrès du Québec vous proposent un déjeuner-causerie sur le thème : *Comment auto-financer votre congrès*, par M. Jean-Claude Lauzon de Sobecol, à l'Hôtel Delta (475, av. Président Kennedy, Montréal). 738-8800.

■

Samski organise une journée d'activités variées : ski de fond, randonnée pédestre, curling, squash, piscine, jeux, souper bavarois, etc. le samedi 18 mars, au Château Montébello. Réserv. : 345-0032.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.00 Première édition
12.15 Les démons du midi
13.15 Au jour le jour
14.15 Cinéma « Le capitaine Avenger » amér. 80 avec John Ritter, Anne Archer et Kevin Mc Carthy
16.00 Félix et Ciboulette
16.25 En transit
16.30 Traboulidon
16.55 En transit
17.00 Les insolences d'une caméra
17.30 À première vue
18.00 Montréal ce soir

6 CBMT

12.00 Midday
13.00 All my Children
14.00 Eastenders
14.30 Talkabout
15.00 Guiding Light
16.00 The Facts of Life
16.30 What's New
17.00 Video Hits
17.30 Kate and Allie
18.00 Newswatch & Sports

10 CFTM

12.00 Ici Montréal
12.12 Devine qui vient dîner?
13.30 Hôpital Général
14.00 Aimer
14.30 La croisière s'amuse
15.30 C'est déjà demain
16.00 Les mini-stars de Nathalie
16.30 De bonne humeur
17.30 Fais-moi un dessin

12 CFCF

12.00 The Mary Tyler Moore Show
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Time of your life
16.30 Win, lose or draw
17.00 Family Ties
17.30 The Cosby show

15 TV5

15.00 L'Info-5
15.30 Strip-Tease
16.30 Ushuaia
17.00 Papier glacé
17.30 Bonjour, bon appétit
18.00 Récréation

17 RADIO-QUÉBEC

12.00 Le club des 100 watts
12.30 Les 4 filles du Dr. March
13.00 Les jeux de la vie
14.00 C'est la vie
15.00 Le marché aux images
15.30 L'indice plus
16.00 Les jeux de la vie
17.00 5 pour 1
17.30 Le club des 100 watts
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)

12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 La soeur volante
13.30 Jinny
14.00 La petite maison dans la prairie
15.00 Marguerite et compagnie
16.00 La fourchette d'or
16.30 Docteur Albert
17.00 100 limite
17.30 Le grand journal

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.C.) Montréal	Ce soir (information)		Bonjour docteur	Comment ça va ?	Lance et Compte III		Championnats du monde de patinage artistique		Le Téléjournal/ Le Point/Météo/Sport		23h20 / À première vue	23h50/Cinéma : *Mourir d'aimer* —Fr. 70 Avec Annie Girardot	
3 WCAX (CBS) Burlington	News (1 h.)		CBS News	Hollywood Squares	48 Hours		Paradise		Knots Landing		News	Basketball / Ligue collégiale. Éliminatoires.	
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News (1 h.)		Jeopardy	USA Today	The Cosby Show	A Different World	Cheers	Dear John	L.A. Law		News	The Tonight Show : Inv. : le groupe Gipsy Kings	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch (1 h.)		On the Road Again	Family Pictures	World Figure Skating Championships				The National 22h 20: The Journal		News	Newhart	Movie: *No turning back*
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Semi-détaché	La vie des gens riches...	Au fil des jours		Les héritiers du rêve		Ad Lib		Les Nouvelles TVA / Franc parler/météo/sport		Ciné: *La femme publique*
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse (1 h.)		Entertainment tonight	My Secret Identity	The Cosby Show	A Different World	Cheers	Dear John	L.A. Law		News	Pulse	Dynasty
15 TV5 (Télévisions Francophones)	Récréation	Des chiffres et des lettres	Journal télévisé de TF 1	L'Info - 5	Temps présent		Musique classique	21h40/Chocs	Télétourisme (22h20)	Profession : poète (22h40)	23h10/Histoires naturelles	23h40/Journal télévisé de TF 1	Radio-France intern.
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Autrement dit		L'indice plus	Retraite-action	Questions d'argent	Points de vue		5 pour 1	22h35/La période de questions		Autrement dit	
20 Musique Plus	Musique vidéo VJ: Claude Rajotte		Solidrok VJ: Paul Sarrasin		Musique vidéo VJ: Francis Bay		Rock en bulle: Yes	Musique vidéo / VJ: Francis Bay					
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Wheel of Fortune	A Current Affair	A Fine Romance		Dynasty		Heartbeat		News	Nightline	Bee Pollen
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's special	The Amateur Naturalist	Doctor Who	Hands Over Time	Realities	Speaking Out			The high-tech prescription	Realities	Question-Period Provincial	
25 Much Music	19 h : Rockflash Wrap			Muchwest	Pepsi Power Hour		Vidéoclips	Rockflash News (21h40)	Steve Winwood...	Test Pattern			
33 VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Nightly Business Rep.	19h25/John Wayne : Standing Tall			Mystery ! *Agatha Christie's Miss Marple: 4:50 From Paddington*				23h20/Movie: *Torn Curtain* —Am. 66 Avec Paul Newman et Julie Andrews		
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	Coup de foudre	24 / 24	Hockey / Ligue nationale : *Nordiques vs Bruins*						Le grand journal	Sports plus	Bleu nuit : *Harold et Maude* —Am. 71 Avec Ruth Gordon	

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 16 mars 1989

Coup d'oeil boursier

Indice de la Bourse de Montreal	Indice TSE-300	Indice Dow-Jones
1801.20 + 3.47	3622.13 - 2.61	2320.54 + 14.29

Dollar canadien (Cents US)	Or (Toronto, US$)	Taux d'escompte	Inflation
83.61 - .15	390 - 5	12.12%	4.3%

Le projet Alouette ira de l'avant en mai

La firme allemande UAW remplace Reynolds qui investit à Baie-Comeau

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

BAIE-COMEAU (PC) — De passage hier à Baie-Comeau pour inaugurer les travaux d'agrandissement de $ 500 millions de l'aluminerie Reynolds, le premier ministre Robert Bourassa en a profité pour confirmer la venue d'une autre aluminerie, cette fois à Sept-Iles.

« Le projet Alouette (pour Sept-Iles) est dans le sac puisque ce matin, quatre des sept partenaires requis ont accepté de s'impliquer en ratifiant l'entente de principe », a déclaré M. Bourassa dont l'enthousiasme débordant contrastait avec son amertume des derniers jours.

Donc deux projets majeurs d'aluminerie annoncés ou confirmés sur la Côte-Nord le même jour :

- un agrandissement de l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau. C'est un investissement de $ 500 millions qui créera 250 emplois permanents haussant la production annuelle de 120,000 tonnes ;
- la construction à compter de mai prochain d'une aluminerie de $ 1.7 milliard à Sept-Iles, où oeuvreront 1,000 travailleurs permanents et où la production sera de 268,000 tonnes avec possibilité de l'augmenter jusqu'à 340,000 tonnes.

Au total pour la Côte-Nord dans les prochaines années, il s'agira de la création de 1,250 emplois permanents, sans compter les 3,500 travailleurs qui seront requis sur une base temporaire pour la construction des deux installations.

« C'est un grand jour pour la Côte-Nord et pour l'ensemble du Québec », a réagi M. Bourassa.

Outre M. Bourassa, une pléiade de personnalités politiques et locales étaient présentes pour la cérémonie. Il y avait le président du Conseil du trésor fédéral, le ministre Robert de Cotret, le député de Saguenay à l'Assemblée nationale Ghislain Maltais, le président d'Hydro-Québec Richard Drouin, le maire de Baie-Comeau Roger Thériault, l'évêque de la Côte-Nord Mgr Maurice Couture, et les autorités de la compagnie, le président Richard G. Holder et le directeur de l'usine Paul Ratki.

Lorsque l'agrandissement au coût de $ 500 millions sera complété en 1991, la capacité additionnelle aura été augmentée de 120,000 tonnes par an, soit 40 %. Les 250 travailleurs additionnels requis porteront le nombre d'emplois de Reynolds à Baie-Comeau à 2,000. Les travaux commenceront d'ici quelques jours.

M. Holder a signalé que l'agrandissement avait été possible grâce à une entente jusqu'en l'an 2014 intervenue avec Hydro-Québec.

Le président d'Hydro Richard Drouin a expliqué pour sa part que le tarif d'électricité de Reynolds sera établi selon les profits que l'aluminerie réalisera. L'entreprise a une consommation de 200 MGW.

« Hydro accepte de partager les profits ou les risques selon le prix de l'aluminium sur le marché mondial, a expliqué M. Drouin. Au prix actuel, le tarif du courant équivaut au tarif de l'électricité pour la grande entreprise. »

Quant au premier ministre Bourassa, il a dit que Reynolds avait choisi Baie-Comeau comme site de son projet parce que la main-d'oeuvre y était de qualité, que l'énergie hydro-électrique y est bon marché, que l'impôt sur les corporations est concurrentielle avec les autres régions et que le climat politique est stable.

Reynolds avait envisagé d'autres sites pour son implantation, notamment le Venezuela et l'Australie, mais la première hypothèse a été rejetée à cause du climat politique instable, la seconde à cause du coût de l'énergie.

Quant au projet Alouette de Sept-Iles, les quatre partenaires actuellement connus sont la firme allemande UAW qui sera le partenaire-opérateur, les financiers japonais Kobe, la Austria Metal d'Autriche et le coordonnateur qui est la Société générale de financement (SGF).

Trois autres entreprises sont susceptibles de se rajouter au consortium, soit deux entreprises japonaises non identifiées et Alusuisse. Elles ont jusqu'au 31 mars pour faire connaître leur intention, mais M. Bourassa a annoncé hier que le projet ira de l'avant, quelle que soit leur décision. Les travaux devraient commencer quelque part à la fin mai.

La production d'Alouette sera de 268,000 tonnes par an mais pourrait aller jusqu'à 340,000 tonnes si les investissements atteignent $ 300 millions de plus que le $ 1.7 milliard originalement prévu.

L'attitude du premier ministre Bourassa contrastait hier avec son air renfrogné des derniers jours, alors qu'il était assailli par le dossier linguistique et les pannes d'Hydro-Québec. Parlant des aluminerie, M. Bourassa a laissé échapper devant la presse: « Ah que je suis content », les mains jointes et le sourire fendu jusqu'aux oreilles.

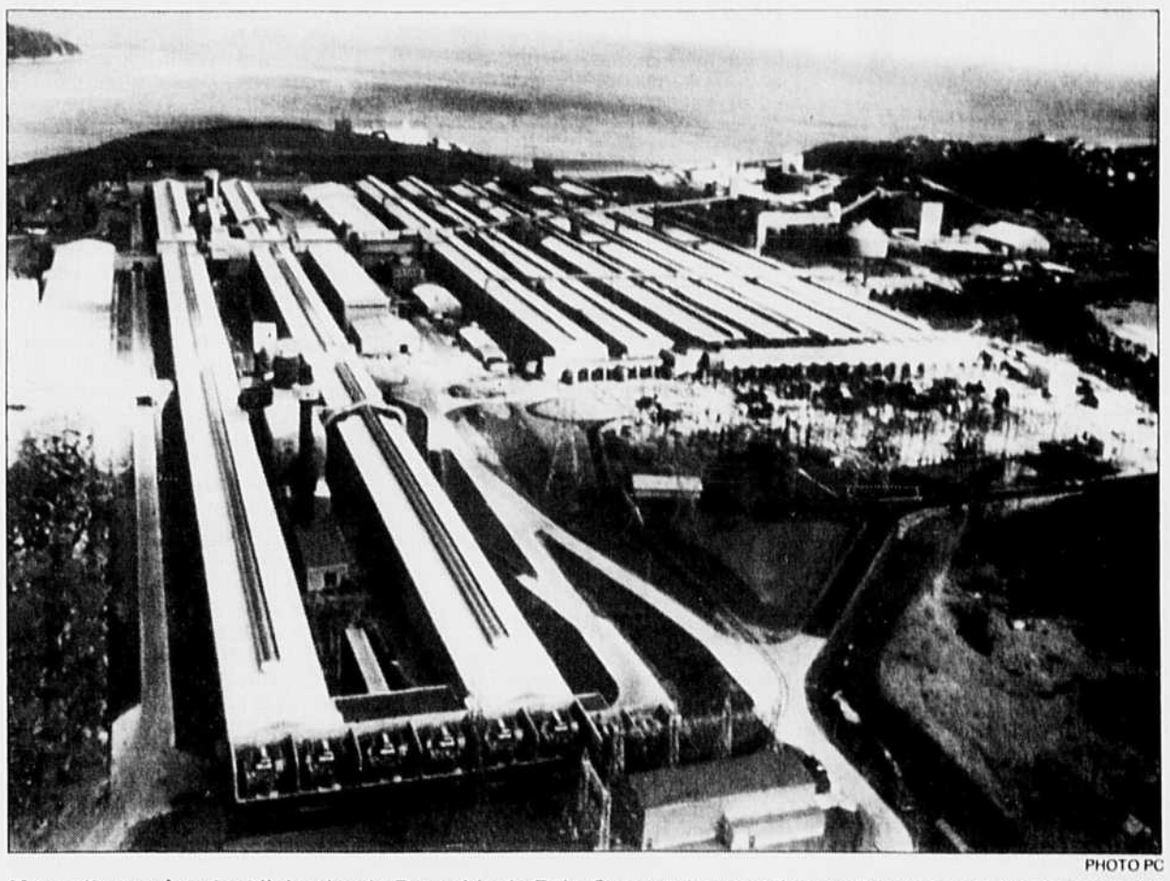

PHOTO PC

Maquette représentant l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau lorsque l'agrandissement de l'usine aura été complété en 91. Ce sera l'une des plus grandes installations du genre au monde.

Guy Coulombe quitte la Consol à la suite de l'acquisition de Stone

Robert Dutrisac

NOMMÉ PAR Power Corporation président et chef de l'exploitation de Consolidated-Bathurst il y a moins de six mois, Guy Coulombe, l'ex-pdg d'Hydro-Québec, a remis sa démission à son nouvel employeur Stone Container Corp. Son départ est prévu pour la fin du mois.

Au cours d'un entretien hier, M. Coulombe a révélé que son départ est directement relié au nouveau rôle qu'il aurait eu à assumer à la suite de l'acquisition, annoncée en janvier, de la Consol par le groupe américain Stone Container. « J'avais accepté ce poste pour assurer l'expansion de la Consol, notamment avec Domtar, et pour travailler à la création d'un gros groupe papetier », a-t-il précisé.

M. Coulombe confirme ainsi qu'avant que Power ne reçoive l'offre alléchante de Stone, le holding de Paul Desmarais était sérieux dans ses intentions de former d'une grande papetière canadienne. La nomination de M. Coulombe à titre de numéro deux de la Consol visait justement la poursuite de cet objectif.

Maintenant que la Consol est devenue une filiale d'une société américaine, l'expansion de la papetière est reléguée aux oubliettes. « Stone a des priorités différentes. Ce qu'elle veut, ce sont des gens qui peuvent assurer l'administration courante d'une filiale », a-t-il indiqué. Un rôle de valet que M. Coulombe n'est pas disposé à remplir.

S'accordant une période de réflexion, M. Coulombe évaluera les options qui s'offrent à lui. Il a admis que ses préférences iront vers un poste dans le secteur privé mais il n'a pas de « démangeaisons idéologiques » à l'égard d'un poste dans la fonction publique. Le gestionnaire n'a pas voulu confirmé s'il s'intéressait à la présidence de Quebecor que Pierre Péladeau réservait à M. Jean Campeau. Au dernier moment, le président de la Caisse de dépôt et de placement du Québec a repoussé l'offre de M. Péladeau et ce poste est toujours libre.

M. Coulombe a soutenu qu'il quittait Stone Container en bons termes. Selon nos sources, le gestionnaire jouit d'un contrat de travail en béton qui lui assure, à la suite de sa démission, l'équivalent de deux années de salaire. M. Coulombe n'a pas voulu ni confirmer, ni infirmer, ces informations, soulignant qu'il s'agissait là d'une affaire privée.

La Caisse de dépôt obtient à nouveau des rendements supérieurs au marché

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LA CAISSE de dépôt et placement du Québec a enregistré en 1988 un taux de rendement de 10.5 % sur l'ensemble de ses placements, en nette amélioration sur les 4.7 % de l'année précédente qui avait été minée par les conséquences du krach boursier.

En 1988, le revenu net a été de $ 2.633 milliards, auquel il faut ajouter des gains théoriques non-réalisés sur les placements en portefeuille. L'actif de la Caisse atteignait au 31 décembre dernier les $ 30.059 milliards, selon le rapport annuel que le président, Jean Campeau, a rendu public hier.

Dans la plupart des secteurs, les gestionnaires de la Caisse ont fait mieux que les indices de référence. Toutefois, sur le marché boursier, leur performance a été inférieure.

Dans le domaine des actions canadiennes, le taux de rendement de l'indice de marché ScotiaMcLeod pour 1988 est de 11.1 % contre 10.4 % pour la Caisse. Le vice-président à la Planification, Michel Nadeau, justifait cette légère sous-performance de la Caisse par le fait qu'elle détient de gros blocs d'actions dans des compagnies dont le comportement boursier en 1988 a été moins intéressant que d'autres. Il a cité à titre d'exemple les noms de Noranda, Domtar ou encore la Corporation Financière Power. Au total, à la valeur comptable, la Caisse a $ 7.4 milliards dans son portefeuille d'actions mais dont la valeur de réalisation est de $ 8.9 milliards.

Par contre, il faut le souligner, les gestionnaires de la Caisse ont, au cours des sept dernières années, enregistré un taux de rendement moyen supérieur à l'indice de marché dans le domaine boursier, soit 13.2 % contre 12.2 %.

Toujours dans les actions, mais à l'échelle internationale, le rendement de la Caisse a aussi été inférieur, soit de 9.2 % contre 13.5 % pour l'indice C.I.W.I. Dans ce cas, explique M. Nadeau, c'est que la Caisse s'est montré plus prudente dans ses investissements sur le marché asiatique et a préféré ne pas courir de risques indus. C'est là que les bourses ont connu les plus importantes progressions. Moins de 5 % du portefeuille de la Caisse est composé de titres étrangers.

En fait, plus de la moitié du portefeuille de la Caisse de dépôt, soit 55.14 %, est composé de titres obligataires des divers gouvernements, institutions et entreprises. Il s'agit d'une somme dépassant les $ 16 milliards.

Dans ce secteur, le rendement de la Caisse est supérieur de plus d'un pour cent à l'indice de référence ScotiaMcLeod. La Caisse a un taux de rendement de 10.3 % en 1988 contre 9.2 % pour l'indice de marché. Mine de rien, fait remarquer Michel Nadeau, ce 1.1 % de différence signifie en réalité des revenus de $ 175 millions de plus pour la Caisse.

Dans le domaine des financements hypothécaires, là aussi la Caisse a mieux fait : un rendement de 10.2 % contre 8.3 % pour le marché. Dans le secteur immobilier, où la Caisse a commencé à investir plutôt récemment, la progression est de 14.9 %.

Par ailleurs, le vice-président aux Affaires institutionnelles, Jean-Claude Scraire, a profité de l'occasion hier pour faire le point sur le rôle des mandataires de l'État.

Ce qui n'était au départ qu'un test juridique « théorique » aux yeux des dirigeants de la Caisse s'est retourné contre la société d'État quand la Cour suprême, dans un jugement rendu le 15 décembre dernier, a statué que les mandataires de l'État étaient soumis à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

A cet égard, M. Scraire a dit qu'il ne croit pas qu'il faille soumettre la Caisse à la Loi des valeurs mobilières, une conséquence directe de ce jugement. « C'est un sujet délicat et fort complexe. De toute façon, la Caisse respecte la loi », a-t-il soutenu.

Paradoxalement, la Caisse préférait garder son immunité à l'égard de la loi, n'avoir aucune obligation légale, tout en respectant l'esprit et la lettre de la réglementation. « Il est très difficile pour nous d'analyser toute la portée de notre perte d'immunité », a-t-il souligné.

M. Jean Campeau, président de la Caisse de dépôt.

VIE DES ENTREPRISES

Stone Container veut racheter

STONE Container annonce qu'elle procèdera au rachat forcé des actions encore en circulation de la Consolidated Bathurst. L'offre publique d'achat de Stone lui ayant permis de recueillir plus de 90 % des titres en circulation de Consolidated Bathurst, les lois autorisent la firme américaine à obliger les actionnaires n'ayant pas déposé leurs titres à le faire. Les actions ordinaires de série A et B ainsi que les privilégiées de série C sont visées par l'avis d'acquisition forcée émis hier.

Maxwell aux USA

MAXWELL Communication Corporation (Delaware), filiale américaine de la compagnie britannique Maxwell Communication Corporation PLC a conclu un accord relatif à l'acquisition de la maison d'édition Jossey-Bass Inc., pour la somme d'environ cinq millions de livres sterling au comptant. Josey-Bass, qui a son siège à San Francisco, est éditeur d'ouvrages spécialisés, de périodiques et d'audio-cassettes et autres documents.

RO-NA émet

Ro-Na Dismat a déposé hier à la Commission des valeurs mobilières du Québec une note d'information préliminaire pour l'émission de débentures non garanties et non rachetables avant leur échéance en 1994, pour une valeur nominale globale de $ 15 millions. La compagnie déclare qu'une partie du placement servira à rembourser une partie de sa dette à long terme, et le solde à réduire la dette bancaire à court terme.

Noranda abandonne

LES PRODUITS forestiers Noranda du Canada et son associée australienne ont annoncé, mercredi, leur décision d'abandonner leur projet de construction d'une usine de pâtes et papier. La nouvelle a été accueillie avec un optimisme prudent par les groupes écologiques australiens qui s'opposaient au projet controversé qui devait voir le jour dans le Nord de la Tasmanie. Noranda et North Broken Hill Peko d'Australie ont déclaré que la sévérité des nouvelles directives imposées par le cabinet fédéral ne pouvaient être suivies.

MONDE DE LA FINANCE

Power se lance dans le crédit-bail

LA BANQUE d'affaires du Groupe Power se lance dans le crédit-bail. La Corporation Financire d'Investissement Power a en effet décidé de s'associer à Pierre Lafleur et à un groupe de cadres expérimentés dans le secteur pour mettre sur pied Crédit-Bail PL Capital. Cette nouvelle filiale offrira une gamme complète de services de crédit-bail pour véhicules ainsi que petits équipements industriels, commerciaux ou de bureaux. Son siège social sera situé à Montréal mais elle mettra graduellement sur pied un réseau national de succursales. Pour Pierre Lafleur, il s'agit d'un retour dans le domaine de la location et du crédit-bail personnel, industriel et commercial, domaine où il est connu depuis 15 ans. La Corportion Financière d'Investissement Power, filiale de Corporation Financière Power, détient la majorit des actions de PL Capital et a investi un montant substantiel dans l'entreprise.Par croissance interne et acquisitions de portefeuille, nous devrons rapidement dépasser le cap des $ 100 millions d'actifs, estime le pré sident de PL Capital.

La TD hausse ses taux hypothécaires

LA BANQUE Toronto Dominion annonce une augmentation de ses taux hypothécaires ouverts pour une période d'un an de 13 à 13.50 %. Les taux de deux ans passent à 12.75 %, en hausse de un demi-point et les taux de trois, quatre et cinq ans à 12.50 %, soit à la hausse de un quart de point. Les taux de cinq ans sont donc à nouveau favorisés. L'écart atteint maintenant un point d'intérêt entre les taux d'un an et les taux de cinq ans, mais à l'avantage de ces derniers, contrairement à ce qui se voit habituellement. La courbe inversée se voit ainsi accentuée.

REPERES ECONOMIQUES

Hausse des stocks US

LES STOCKS des entreprises américaines ont progressé de 0.7 % en janvier, mais leurs ventes ont augmenté davantage en enregistrant une hausse de 1 %, a annoncé hier le département du Commerce. En décembre, les stocks avaient crû de 0.9 % et les ventes de 1 %. En janvier, les stocks des entreprises s'élevaient à $ 766.2 milliards US alors que leurs ventes ont atteint $ 513.9 milliards US.

Le ratio stocks/ventes est resté inchangé à 1.49 en janvier par rapport à décembre.

Le Japon vend davantage

LE SURPLUS commercial du japon s3est encore accrû, en janvier, pour toucher $ 7.22 milliards US. Pour le premier mois de 1988, il avait été de $ 5.24 milliards US. Les exportations ont augmenté de 10 % et les importations d'un maigre 1 %. Les analystes expliquent que l'entrée en vigueur, début avril, d'une nouvelle taxe de vente de 3 % a amené certians manufacturiers a s'orienter vers les marchés d'exportation au moment d'ailleurs où la consommation intérieure stagne.

Chômage et inflation en Europe

LE TAUX de chômage a encore fléchi au sein de la CÉE, de 0.1 % en janvier, pour toucher 9.9 %. Cependant, l'inflation menace avec un taux de 0.7 % pour ce même mois, le portant à 4.8 % sur une base annuelle. L'Allemagne a connu un taux de 1.1 % en janvier.

LA VIE ÉCONOMIQUE

QUEBECOR INC.

Nomination

Me André Gourd

Le président et chef de la direction de Quebecor inc., M. Pierre Péladeau, annonce la nomination de Me André Gourd, au poste de Premier vice-président, Groupe Quebecor inc. Cette compagnie regroupe les activités d'édition, de distribution et de commerce de détail, ainsi que les ateliers manufacturiers.

Au service de Quebecor depuis 1981, Me Gourd y a occupé divers postes, notamment au Journal de Montréal et dans d'autres filiales de la société. Jusqu'à sa récente nomination, il était vice-président, Édition et Commerce de détail à Quebecor inc.

Quebecor inc., la plus importante entreprise de communications au Québec, oeuvre dans les secteurs de l'édition, de l'imprimerie, des produits forestiers et de la distribution.

La CSN estime que Québec doit investir dans les services publics

Paule des Rivières

LA CSN estime que le gouvernement n'a plus aucune raison de poursuivre sa « gestion restrictive » des services publics.

« Le gouvernement a les moyens d'investir dans les services publics, où les besoins sont considérables », a déclaré hier la vice-présidente de la centrale, Mme Monique Simard.

« Il y a des limites à la contradiction, a t-elle fait valoir. D'un côté, on nous répète que l'économie va bien et de l'autre on continue de nous servir le discours politique de 1982 sur les compressions budgétaires. Jamais, a conclu Mme Simard,en brandissant un article rapportant que faute d'argent l'urgence de l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine fermait, l'on ne nous permettrait un tel degré d'incohérence ».

Mme Simard a rendu publique hier une analyse des finances publiques que deux économistes de la centrale ont effectuée. Le document vient justifier les demandes salariales syndicales dans la négociation qui s'amorce entre la CSN et l'État.

Le document démontre que le gouvernement a de l'argent et que la croissance économique est encore supérieure aux prévisions. Il démontre aussi qu'en privant les employés du secteur public de bons salaires et de bonnes conditions de travail, non seulement l'on prive le Trésor québécois de revenus fiscaux — puisque les 400,000 salariés du secteur public comptemt pour 14 % des emplois de la province — mais on dévalorise les personnes qui, en retour, ont moins de coeur à l'ouvrage.

Au-delà des salaires cependant, la CSN estime que le gouvernement ne peut plus ignorer les carences dans les services publics. Les directions d'hôpitaux et de centres d'accueil, celles des commissions scolaires et des cégeps le disent également, pensent comme nous, a rappelé Mme Simard.

La responsable de la négociation du secteur public à la CSN a noté qu'un groupe semble échapper aux restrictions dans la santé, les médecins.

« Les 12,000 médecins, qui représentent 7 % des effectifs du réseau, accaparent, en salaires, 25 % du budget total de la santé, soit $ 2.1 milliards, sur un budget total de $ 8 milliards ».

S'il fut un temps où le Québec dépensait plus que l'Ontario, cette époque est révolue. Dans le secteur de la santé, le Québec dépense aujourd'hui $ 1,472 par habitant et l'Ontario $ 1,556. Dans les secteurs primaire et secondaire de l'enseignement, la vapeur a également été renversée et entre 1980 et 1988, les dépenses y ont diminué de $ 416 par élève par année, En 1980-81 pourtant, le Québec dépensait $ 750 de plus que l'Ontario par élève.

Après avoir décrit les problèmes substantiels dans les réseaux de la santé et de l'éducation, la CSN conclut que « la réalité va à l'encontre d'un désengagement graduel de l'État de l'activité économique ». Elle cite la ministre de la Santé et des Affaires sociales, Mme Thérèse Lavoie-Roux qui, récemment, identifiait le vieillissement de la population, le développement de nouvelles technologies et l'évolution de la nature des problèmes liés à la santé comme les trois facteurs expliquant la hausse de la demande en santé.

La CSN est consciente du fardeau de la dette et du « désengagement » d'Ottawa vis-à-vis des provinces. Elle sait que les transferts fédéraux ne constitueront plus que 19.6 % des revenus budgétaires du Québec en 1990-91, alors qu'ils en représenteraient 28.6 % en 1983-84. Le gouvernement évalue à près de $ 6 milliards le manque à gagner entre 1981 et 1991, concède la centrale. Mais ce n'est pas une raison pour nous refiler la facture, estime Mme Simard.

Cette dernière n'a pas trop apprécié lorsque le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a chiffré en milliards les demandes salariales de la CSN. En « ramenant les augmentations aux individus », elle a dit que ces demandes représentaient $ 23 par semaine pour les trois prochaines années.

Canadien Pacifique Limitée

AVIS DE DIVIDENDE

A une réunion du conseil d'administration tenue aujourd'hui, un dividende trimestriel de dix-neuf cents (19¢) CAN par action sur les actions ordinaires en circulation a été déclaré. Il est payable le 28 avril 1989 aux détenteurs inscrits à la fermeture des registres le 27 mars 1989.

Par ordre du conseil,

Le Vice-Président et Secrétaire,
D.J. Deegan

Montréal, le 13 mars 1989.

Domtar Inc.

M. Paul Berthiaume

M. Henri A. Roy

Domtar Inc. annonce la nomination de MM. Paul Berthiaume et Henri A. Roy, tous deux de Montréal, au Conseil d'administration de la Société.

M. Berthiaume est président du Conseil, président et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec. Il est également président du conseil des sociétés Le Groupe MIL et Albecour Inc. ainsi qu'administrateur de Pétromont Inc.

M. Roy est vice-président exécutif et administrateur de Provigo Inc. Il est également administrateur de la Banque Laurentienne et de Cambior/Inc., ainsi que président du conseil, Conseil d'affaires Canada/États-Unis.

Domtar est une société dont les multiples activités commerciales sont axées sur les richesses naturelles. Elle dessert des marchés à l'échelle mondiale en produits diversifiés fabriqués au Canada et aux États-Unis et commercialisés par ses quatre groupes d'exploitation: produits chimiques, matériaux de construction, emballages et produits des pâtes et papiers.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

PUBLICITÉ
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de brevets
Agents de marques de commerce
Fondé en 1936
Recherches en marques de commerce et en brevets
Conseils et services professionnels pour toutes questions impliquant la loi sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.
Depuis plus de 50 ans
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389

D'EXTRAORDINAIRES
PHOTOCOPIES COULEUR
AU LASER
DE VOS DESSINS, PHOTOS, DIAPOSITIVES, CATALOGUES, ALBUMS CHEZ
SCRIBEC
45, rue Jarry est, Montréal, 385-9400
Semaine 8h30 à 20h – Samedi 10h30 à 16h

M. Ken Thomson, président du groupe de presse Thomson.

Thomson fusionne ses deux groupes de presse

TORONTO (PC) — Deux conglomérats financiers basés sur l'édition de journaux et sous le contrôle de M. Ken Thomson et de sa famille ont annoncé hier leur intention de fusionner pour former une société de médias géante.

La nouvelle compagnie portera le nom de Thomson Corporation. Elle aura son siège social à Toronto et sa direction administrative à New York, ont précisé les deux sociétés au cours d'une conférence de presse.

Cette fusion sera toutefois complétée seulement si le projet reçoit l'approbation d'une majorité des actionnaires minoritaires des deux compagnies, ont indiqué des dirigeants de Thomson.

La famille Thomson contrôle environ 61 % de Thomson Newspapers, qui publie 40 quotidiens canadiens et quelque 120 quotidiens aux Etats-Unis, ainsi qu'environ 74 % d'International Thomson Organization, avec des journaux et des intérêts dans plusieurs médias, surtout en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Les deux conglomérats espèrent avoir en main les détails de la fusion d'ici une trentaine de jours.

« Cette fusion vise à tirer profit de la vitalité extraordinaire de Thomson Newspapers et International Thomson pour constituer une organisation ayant des assises encore plus solides et un avenir encore plus prometteur », a noté dans un communiqué M. Ken Thomson, président du conseil des deux entreprises.

Ensemble, ces compagnies emploient plus de 40,000 personnes, dont 5,700 au Canada. La fusion n'entraînera la disparition d'aucun emploi, ont souligné les dirigeants des compagnies.

Il n'est pas nécessaire que le Bureau de la politique sur la concurrence approuve cette opération financière, parce que les sociétés concernées ont déjà certaines affiliations, ont-ils affirmé. Le communiqué indique aussi que les deux compagnies ne sont en concurrence dans aucun secteur.

M. Thomson a indiqué que la fusion assurera à l'entreprise la possibilité de pouvoir progresser et procéder à des acquisitions dans le secteur des quotidiens ainsi que dans celui de l'édition publicitaire et de l'information spécialisée.

Le prix du pétrole poursuit son ascension

NEW YORK (AFP) — Les cours du pétrole brut ont poursuivi leur ascension hier sur le marché newyorkais pour atteindre en clôture leur plus haut niveau depuis l'automne 1987.

Le baril de West Texas Intermediate (qualité de référence pour le brut aux USA) pour livraison la plus rapprochée en avril, a gagné 48 cents pour clôturer à $ 19.77. Depuis lundi, la progression a atteint $ 1.28.

L'ensemble des autres positions ont également nettement augmenté hier finissant la séance du New York Mercantile Exchange avec des hausses allant de 39 cents à $ 19.19 pour l'échéance de mai à 36 cents à $ 18.72 pour juillet.

Les analystes ont attribué le dernier mouvement de hausse du baril à la publication hier des dernières statistiques de l'Institut américain du Pétrole qui ont fait apparaître une baisse marquée des stocks de brut, de fuel et d'essence aux Etats-Unis.

Outre ces statistiques, le marché a également été encouragé par une série d'indications qui tendent à confirmer une réduction durable de l'offre mondiale de pétrole.

C'est ainsi que selon le Dow Jones International Report, l'Arabie Saoudite, le plus gros producteur de l'OPEP, a réduit de 30 % en février le volume de brut destiné à ses clients japonais. Le Qatar, producteur de moindre importance du cartel, a décidé de diminuer sa production de 150,000 barils-jour pendant trois à quatre semaines pour effectuer l'entretien sur ses plate-formes.

Ces nouvelles réductions de la production viennent après l'annonce de l'arrêt pour quelques jours de l'activité de plusieurs puits pétroliers dans la Mer du Nord à la suite d'un incendie qui a éclaté dans une station de pompage de la plate-forme de Sea Ekofisk.L'accident d'Ekofisk a déclenché le mouvement de hausse, ont noté des analystes.

Enfin, M. Hoover, courtier pétrolier de la firme Prudential-Bache Securities, a estimé que la hausse du brut s'expliquait par une combinaison de facteurs techniques et plus structurels.

Le franchissement de la barre psychologique des $ 19 lundi a, entre autres, accentué le mouvement.

Mais, a affirmé cet analyste, pris individuellement ces facteurs ne provoqueraient pas une telle progression des cours.

Qui Sait ...

si vous n'en profiterez pas vous même ?

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / CANADIAN CANCER SOCIETY

Les crédits d'impôt, un plus pour vous.

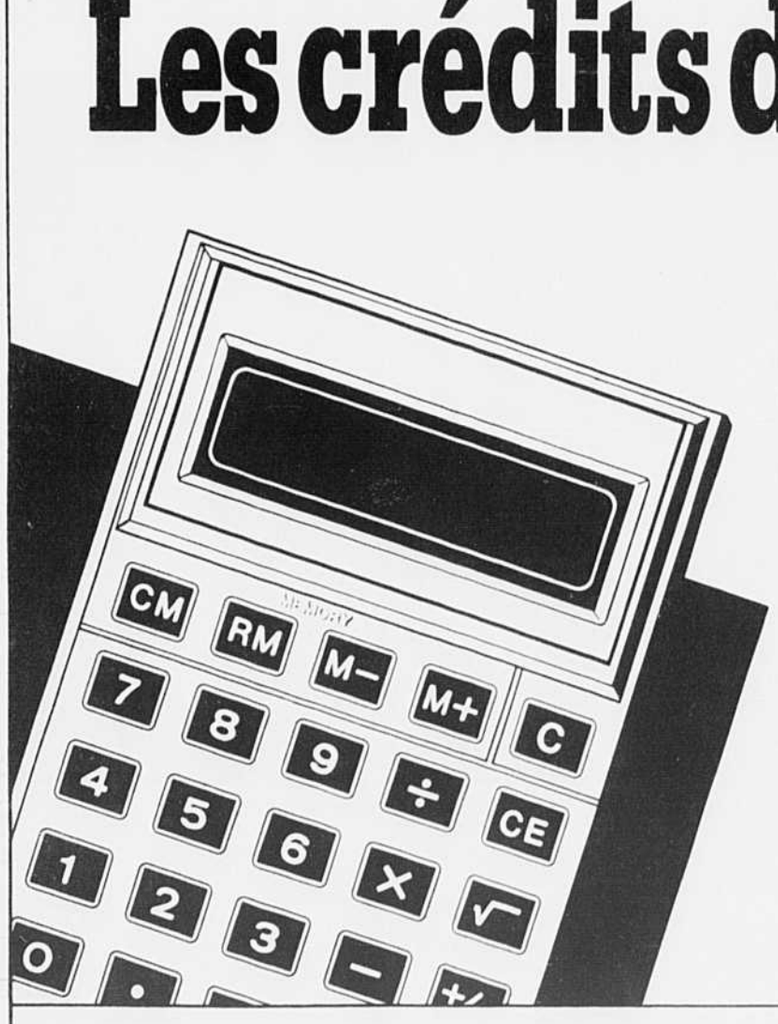

Cette année, en remplissant votre déclaration de revenus, vous remarquerez qu'il y a beaucoup de crédits d'impôt. Ces nouveaux crédits représentent en fait un changement majeur qui sera avantageux pour les contribuables.

Ces crédits d'impôt sont des exemptions personnelles et des déductions qui ont été converties. Parmi ces crédits, certains sont remboursables et d'autres non remboursables. Par exemple, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit pour taxe fédérale sur les ventes sont des crédits d'impôt remboursables. Vous trouverez dans votre Guide d'impôt général et les guides particuliers tous les renseignements dont vous aurez besoin sur les crédits d'impôt et la façon de remplir votre déclaration.

Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir des guides particuliers, appelez-nous sans frais à l'un des numéros figurant dans votre Guide d'impôt général. Nos annonces dans les journaux locaux vous indiqueront les heures prolongées de nos services téléphoniques. Vous pouvez aussi venir nous voir à l'un des centres saisonniers d'aide fiscale situés dans des centres commerciaux et à divers endroits un peu partout au Canada.

Pour y voir clair dans vos affaires.

Revenu Canada Impôt
Revenue Canada Taxation

Canada

L'ACTUALITE BOURSIERE

MONTRÉAL

Tendance irrégulière

MONTREAL (PC) — La tendance était irrégulière, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice général a clôturé la séance à 1801.20 avec un gain de 3.47 points, bien que les valeurs en baisse étaient plus nombreuses que celles en hausse.

En tout 6,301,275 actions ont été échangées comparativement à 5,582,346 la veille.

Les minières ont cédé 14.53 à 1945.84, les forestières 4.47 à 3158.59, les services publics 3.88 à 1481.27 et les industrielles 0.87 à 1581.29. Les pétrolières étaient en hausse de 14.78 à 1629.04 et les bancaires de 6.70 à 1744.57.

L'industrielle Spar Aerospace, en hausse de 1-8 à 15 3-8 s'est traitée à 522,900 exemplaires. La minière Sceptre Resources a cédé 5 cents à $3.95 et 848,654 actions ont changé de main..

Par ailleurs, Alcan a perdu 1-2 à $37 3-4, Nova 1-4 à $12 3-8, Labatt 1-8 à $21 7-8 et Air Canada 1-8 à $12.

Banque nationale a gagné 1-8 à $12 5-8.

Sur 541 titres mis en jeu 136 étaient gagnants, 200 perdants et 205 inchangés.

	Hausse	Indice	Baisse
XXM	3,47	1801,20	
VALEURS INDUSTRIELLES		1581,29	0,87
BANCAIRE	6,70	1744,57	
PRODUITS FORESTIERS		3158,59	4,47
SERVICES PUBLICS		1481,27	3,88
MINES ET MÉTAUX		1945,84	14,53
INDICE RÉA R.C.M.P.		1380,39	3,34
VARIATION DES TITRES	136	205	200

TORONTO

Nouvelle baisse des cours

TORONTO (PC) — Nouvelle baisse des cours dans un marché calme, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a fermé en recul de 2.61 points à 3622.13.

Le volume des échanges a diminué et totalisait 18.43 millions d'actions en comparaison de 21.88 millions mardi.

Dans les industrielles, Alcan a perdu 1-2 à $37 3-4, Canadian Pacific 1-4 à $22 7-8, et Rogers Communications 1-2 à $107 3-4. Inco Ltd a gagné 1-8 à $36 1-8, Imperial Oil A 1 1-8 à $54 7-8, et Seagrams 1 à $81 7-8.

Dans les mines, Placer Dome a cédé 1-4 à $16 1-4, et Echo Bay resources Ltd 1-4 à $19 1-8. Hemlo Gold a gagné 3-8 à $14 1-4 et Teck Corporation B 1-8 à $20.

Dans les pétroles, European Petroleum abandonne deux cents à huit cents, et Sceptre Resources cinq cents à $3.95. Bow Valley Industries a gagné 1-8 à $15, et Ranger Oil 1-8 à $7.

	Hausse	Indice	Baisse
TSE 300		3622,13	2,61
VALEURS INDUSTRIELLES		2060,99	10,59
PRODUITS DE CONSOMMATION	24,24	4638,36	
COMMUNICATIONS	32,27	8267,61	
HAUTE TECHNOLOGIE		676,44	7,86
AURIFÈRES		6048,26	48,10
PÉTROLE ET GAZ	36,98	4023,11	
VARIATION DES TITRES	295	414	361

NEW YORK

Tendance à la hausse, irrégulière

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué en hausse irrégulière, hier, à Wall Street sur un marché assez actif. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a fluctué dans une fourchette de hausse de 18 à 5 points pour clôturer à 2,320.54 en hausse de 14.29 points.

Quelque 168 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui des baisses: 788 contre 597; 540 titres ont été inchangés.

Les achats boursiers ont été stimulés par le raffermissement du dollar, attribué par les observateurs à la contraction supérieure aux prévisions du déficit commercial américain, lequel est tombé à 9.49 milliards de dollars en janvier contre 10.99 milliards en décembre. Bien que cette amélioration ait été en partie attribuée à un changement de la base de calcul, la baisse des importations et des exportations a été considérée comme un indice de ralentissement de la croissance économique susceptible de contenir l'inflation et la hausse des taux d'intérêt.

L'enthousiasme des investisseurs a été tempéré par la crainte que l'indice des prix de gros, devant être publié vendredi, apporte une surprise désagréable, ont indiqué les courtiers.

Du Pont a gagné 2 1-8 à 101 1-2; British Petroleum 1 7-8 à 60 1-8 et Johnson and Johnson 1 5-8 à 91 3-8.

Motorola a perdu 7-8 à 41 1-4; IBM 3-4 à 117 et Kellogg 3-4 à 59 5-8.

Parmi les valeurs canadiennes, BCE a gagné 1-8 à $31, Segrams 7-8 à $68 5-8 et Ranger Oil 1-4 à $5 7-8. Alcan a cédé 1-2 à $32 1-8 et Bell Industries 1-8 à $15 1-2.

	Hausse	Indice	Baisse
DOW JONES INDUSTRIEL	14,29	2320,54	
DOW JONES 65 TITRES	4,03	879,07	
DOW JONES TRANSPORT	2,59	1061,29	
SERVICES PUBLICS	0,47	183,38	
S ET P 500	1,53	296,67	
S ET P 400	2,02	342,97	
NYSE	0,74	166,67	
VARIATION DES TITRES	788	540	597

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.4699	Hong Kong	Dollar	0.1533
Afrique franco	Franc CFA	0.003787	Inde	Roupie	0.0775
Allemagne-Ouest	Mark	0.6406	Israël	Sheqels	0.6619
Antilles Angl.	Dollar	0.4435	Italie	Lire	0.000875
Australie	Dollar	0.9668	Jamaïque	Dollar	0.2214
Autriche	Schilling	0.09109	Japon	Yen	0.009183
Bahamas	Dollar	1.1950	Liban	Livre	0.00246
Belgique	Franc	0.03064	Mexique	Peso	0.000523
Danemark	Couronne	0.1646	Norvège	Couronne	0.1760
Espagne	Peseta	0.010298	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7343
États-Unis	Dollar	1.1950	Portugal	Escudo	0.007807
Finlande	Mark	0.2751	Royaume-Uni	Sterling	2.0605
France	Franc	0.1894	Suède	Couronne	0.1873
Grèce	Drachme	0.007642	Suisse	Franc	0.7477
Hollande	Florin	0.5684	Vénézuela	Bolivar	0.03046

	Hausse	Cours	Baisse
LE DOLLAR CANADIEN		83,61	0,15
L'OR À LONDRES		392,25	3,50
L'ARGENT AU CANADA		6,080	1,277
L'OR AU CANADA		467,00	4,00

MONTRÉAL

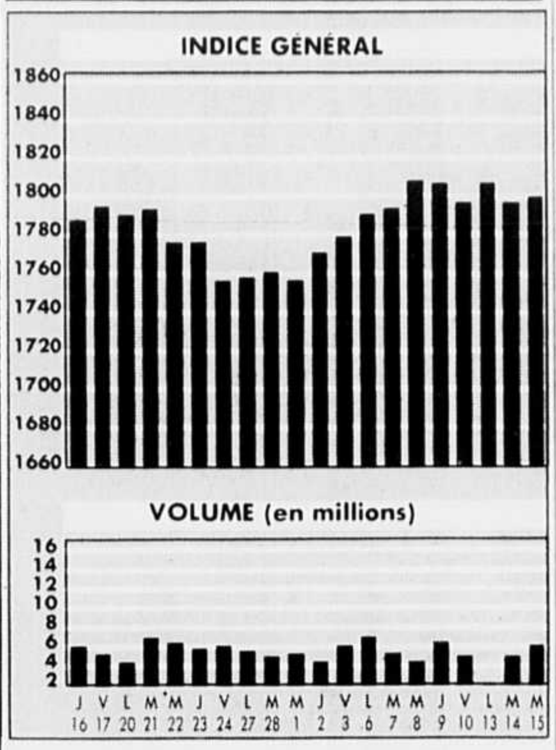

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACSI—Bio	41700	18	17	18	
ADS	z600	88	85	88	+ 3
AMCA Int	242513	470	465	465	
AMCA9.5	100	$22¾	22¾	22¾	+ ⅛
Abti Prce	1005	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Agnico E	8000	$12½	12⅜	12⅜	— ⅛
fAgromx	7805	47	44	44	— 6
Air Canda	72665	$12¼	12	12	— ⅛
Alta.energ	3400	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
Alta N Gs	1481	$15¾	15⅝	15¾	
Alcan Alu	58948	$38¼	37⅜	37¾	— ½
Algo Sr.1	287	230	230	230	
Algo.A	565	390	390	390	— 10
Alim.CT	2500	191	191	191	+ 1
Am.Barric	39700	$27¼	27	27	— ⅜
Amisco	1220	143	143	143	
Amisk.A	2000	20	20	20	
Artopex	2510	490	470	470	— 15
Aso Min	300	$5	5	5	— ⅛
fAstral A	6860	$14½	14¼	14⅜	+ ⅛
fAstral B	2650	$15½	15¼	15¼	— ⅛
fAtco I	1572	$9¾	9¾	9¾	
fAtlant.A	1850	120	115	120	
Auberges	5800	430	420	425	+ 5
Avcorp	9500	145	135	138	— 9
B Corp.A	10850	$30	29¾	30	+ ¼
BCRail2.3	10000	$25¼	25¼	25¼	
BC Tel	5600	$29¾	29⅝	29⅝	+ ⅛
BCE Inc.	49838	$37⅛	36⅞	36⅞	— ⅛
BCE Mbl	6550	$31¾	31⅝	31⅝	
BCE.Capl	800	$22⅝	22⅝	22⅝	
BCED	3922	365	360	360	— 10
BCED.Wt	10000	58	57	57	— 2
BP Can	2700	$18⅛	18	18	
Baue Cont	3000	190	190	190	+ 5
Bq.Laur	120	$13¼	13¼	13¼	
Baue Nat	104842	$12⅝	12½	12⅝	+ ⅛
Bq.Nat.sr8	200	$21½	21½	21½	+ ⅜
Bq Royale	57329	$40	39⅝	40	+ ⅜
BqRy 1.45	1750	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
BqRy 1.88	1450	$22¼	22¼	22¼	
Bq. T—D	21097	$39¾	39⅝	39¾	+ ⅜
Bq.C.Imp	21514	$27¼	27	27	— ⅛
Baue Mtl	24202	$28¾	28½	28½	— ⅛
BMO Sr3	200	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
Bq.N.Ecos	11450	$15	14⅞	15	
B NE sr1	400	$22½	22½	22½	
Bastien	3000	79	79	79	+ 4
Beaugrte	1400	95	95	95	+ 15
Bell.p.1.94	100	$24½	24½	24½	— ⅛
Bell.p.7.5	z50	$24¼	24¼	24¼	
Belmoral	4500	139	135	135	— 2
Belmo.Wt	600	105	105	105	
Bestar	1200	100	95	95	+ 5
Biochem	14875	$9½	9¼	9½	
Biomira	z2000	0	0	0	
Bionaire	3400	170	160	160	— 5
Bocenor	6550	255	250	250	
BF Royal	2200	140	140	140	— 5
Bomb A	2226	$13⅛	13⅛	13⅛	
fBomb B	44050	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Bomb.w.B	1850	$29	28¾	28¾	+ ¼
Bomem	700	130	130	130	— 5
Bow Val	1272	$15	14⅞	15	+ ⅛
Bralorne	1000	30	30	30	— 2
fB.Brick.A	750	$9⅞	9⅝	9⅞	
BrasdPrA	200	$39½	39½	39½	— ¼
Brascan.A	3700	$27⅜	27½	27⅜	+ ⅛
Brcan 1.87	200	$24⅝	24⅝	24⅝	— ¼
Bruncor	3060	$17	17	17	
Brunswick	1350	$13⅜	13⅛	13⅛	— ⅜

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE Ind	17495	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
CB Pak	5700	$19⅞	19½	19¾	— ½
fCCL.In.B	1340	$10⅜	10¼	10¼	— ⅜
fCFCF.Inc	975	$18⅜	18¼	18¼	— ⅛
CFS	1900	120	120	120	
CGC Inc.	13600	$12	12	12	
fCGI Gr.A	550	185	185	185	— 15
Cabano	2600	110	105	106	
Cambior	3800	$14⅝	14⅜	14⅜	— ⅜
Cambio.w	3400	340	340	340	— 10
Camp Res	19367	120	110	120	+ 9
Cmpbel.Sp	100	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅛
Camp.sr.C	300	$20⅝	20⅝	20⅝	+ ¼
Camp.p.D	1000	$18¾	18¾	18¾	— ⅛
Campeau	9250	$16⅝	16½	16⅝	+ ⅛
Can Malt	200	$25¼	25¼	25¼	
Cda Pack	100	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
CP Ltd	77084	$23⅛	22⅞	23	
Cdn Tire	100	$34⅞	34⅞	34⅞	+ ⅛
fC Tire A	2549	$19½	19½	19½	— ⅛
fC Utilit.A	1000	$19	18⅞	19	+ ⅛
fCmnoc.A	7549	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Canamax	400	420	420	420	— 20
Canron.A	500	$11¼	11¼	11¼	
Canstar	2500	265	265	265	
fCantrexA	2200	335	335	335	— 5
Cara Oper	500	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅜
Carena	2000	$26¼	26	26	+ ⅜
Cascades	13080	$6¾	6½	6⅝	
Celanese	850	$34	33¾	33¾	— ⅜
C Capital	1525	$11¾	11½	11½	+ ¼
fC.Cap A	1000	$8⅞	8⅞	8⅞	
Charan	11025	186	125	125	— 61
Cheni	1600	420	415	420	+ 30
Cheni.W	3000	100	100	100	
fCimStL.a	2500	$17	17	17	+ ⅛
Circo Crft	200	490	490	490	+ 5
fCogeco	28725	$8⅜	7¾	8¼	+ ½
CohoRs.A	500	$5¼	5¼	5¼	
Cominco	61846	$28⅜	28⅛	28⅛	— ⅛
Comi.Sr.H	1800	$13	13	13	
Concom	1000	$15½	15¼	15½	+ ⅜
Comptime	2000	45	45	45	
Comterm	21475	48	48	48	—1½
Connaught	11035	$28⅛	27⅛	27¼	—1¼
CBath A	420	$24¾	24¾	24¾	
C Bath B	z10	$23½	23½	23½	— ⅛
Cons Gas	1019	$25½	25½	25½	
C gas13.50	600	$26¼	26	26	— ⅛
fCPCI.A	z300	90	90	90	— 1
CPCI.B	1000	100	100	100	
fCorona A	12520	$8⅞	8¾	8¾	
Coron.srB	1000	$20¾	20¾	20¾	— ½
Coron.92w	100	220	220	220	
Coron.90w	5000	116	115	115	— 1
Cott	6000	405	395	400	— 5
Cover	2000	220	220	220	— 10
Cover.w	z400	15	15	15	— 20
C.lite.2.28	500	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
fCrownx	2000	$12¾	12¾	12¾	— ⅜
Crwn.wt.b	1000	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Crwn.Pr.1	500	$20¼	20¼	20¼	— ⅛
fDMR.grA	2300	295	290	290	— 5
Datamark	2190	235	225	225	— 10
Denison.A	z50	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Denis.w.a	1500	120	115	115	
Denis 9.50	500	$22¾	22¾	22¾	
Denis 9.75	400	$24¾	24¾	24¾	
Dera.Lg	1000	42	42	42	— 3
fDevtek	200	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Diabrasiv	3300	150	150	150	
Dionne	7700	470	455	460	— 5
Disnat	7000	280	280	280	+ 5
Dotasco	1400	$29	28⅞	29	
Domco.lte	1475	490	490	490	
Domicil	2000	25	25	25	
Domtex	11774	$15	14¾	14¾	
Domtar	15664	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
Domt.2.25	100	$25⅜	25⅜	25⅜	
Donohue	1300	$15	15	15	
Dorel	1600	235	230	230	— 10
DuPont A	13000	$27⅞	27⅝	27⅝	— ⅛
fDylex.Ltd	2700	$11⅜	11⅛	11⅛	— ¼

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Echo Bay	3100	$19½	19⅛	19⅛	— ⅛
Elder7.75	100	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
EnerplusA	1000	$8	8	8	
EqDenis.A	750	220	211	211	— 9
Espadon	5000	60	60	60	+ 8
Etac Sale	76000	$9½	9	9¼	+ ¾
FPI Ltd	2100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Fcnbrd G	7525	200	200	200	— 5
Falcon.W	14900	$6⅛	6	6	
Falcnbrdg	18875	$29⅛	28⅞	28⅞	
Fi.Desi.s1	200	$21½	21½	21½	
Finan E.C	7492	188	180	180	— 5
Flet.Can.a	5462	$19¾	19½	19¾	+ ¼
Fletcher	5810	345	340	340	
F.Europ.w	2600	10	10	10	
fFdCr.Que	1510	465	460	465	+ 5
Foratek	5063	75	72	73	— 2
ForesbecA	1500	110	110	110	— 5
Forex	11276	182	165	176	+ 6
Fortis Inc	1023	$20¼	20¼	20¼	
Frew fm	1500	200	200	200	

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GTC.tra.B	2780	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
GW Util	z95	$23⅜	23⅛	23⅛	— ¼
Galactic	1500	450	450	450	— 5
fGaz SrD	200	$21½	21½	21½	— ¼
fGeatrioB	1300	335	335	335	
GeotrionW	z200	8	8	8	
Gldcrp.Rt	3550	12½	12	12½	— ½
fGldcrp.A	1500	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Goodfellw	700	345	345	345	— 5
Grmo Lee	4000	36	36	36	— 4
GL Group	400	$19⅛	19⅛	19⅛	— ½
Gr.Wst7.70	400	$24¾	24¾	24¾	— ½
G.W.lifeco	1129	$15⅞	15¾	15⅞	
Grilli	4700	$5⅞	5¾	5⅞	
Gr.L.1.875	1550	$21⅛	21⅛	21¼	+ ⅛
fGr.laur.b	15375	$6¾	6⅝	6⅝	
Gdcor.wt	235	160	160	160	
Guard. T	1400	180	180	180	
Guard.p.A	500	$7	7	7	
GuilvA	1400	$6½	6½	6½	
Gulf Res	8192	$15⅛	15¼	15⅜	
Harric.A	500	300	300	300	— 5
Hartco	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
Hees.Int	21930	$30½	30⅜	30½	+ ¼
Hees 91wt	47500	$10½	10⅛	10⅛	+ ⅛
Hemlo	251163	$14⅜	13⅞	14⅛	+ ⅜
Henlys.Gr	3500	$10¼	9⅞	9⅞	— ⅜
Heroux	1550	$7½	7⅜	7⅜	
Hollin Inc	2050	$14	14	14	+ ¼
Honco	1500	50	42	50	+ 10
H.Brook.w	5500	180	179	180	+ 10
fHorsham	900	$9½	9⅜	9½	
Hubbard	1100	185	182	182	+ 2
fHbay1.875	1300	$22⅜	22½	22½	— ¼
H Bay Co	100	$26	26	26	+ ¼
Hypocrat	2100	40	40	40	

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IPL Inc	1500	435	430	430	— 10
fGrideal.a	455	$9⅞	9⅞	9⅞	
Ideal Mtl	2775	295	290	295	+ 5
Imasco.ltd	13860	$31⅜	31½	31½	
Imp Oil A	14147	$55	54	55	+1¼
Impertex	3000	25	25	25	+ 4
Inco Ltd	23750	$36⅜	36	36⅛	+ ⅛
IFX 2000	2300	295	285	285	— 5
Innopac	1500	$11	10⅞	11	
Innotech	3000	305	305	305	
Intercan	700	$5	5	5	
IBM	329	$139¾	139¾	139¾	—2¾
Int.dta.pr	z400	35	35	35	
Int.Data	1600	90	90	90	— 10
Int Epitek	2000	110	110	110	— 20
Island Tel	600	$16⅞	16⅞	16⅞	
fIvaco A	300	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Ivaco B	5000	$13¾	13¾	13¾	+ 1
Ivaco.sr1	700	$18¾	18¾	18¾	+ ⅛
Ivaco.sr2	500	$19¼	19	19	
Ivaco.sr3	1200	$20½	20⅜	20⅜	+ ⅛
Jannock	10300	$21⅛	20⅞	20⅞	— ⅛
fJean.Ct.A	11240	$10⅜	10⅛	10⅛	+ ⅛
Jordan.A	15000	38	38	38	
fJrny End	8300	$10	9⅞	9⅞	— ⅜

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaufel.A	4500	$11¼	11	11¼	
Kaufel.B	38586	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
fLGS Inc.	500	116	116	116	
Labatt	184800	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
Lac Min	4187	$13⅛	12⅞	12⅞	— ⅛
Lacroix	600	76	76	76	+ 2
Ladubr.A	5750	70	70	70	— 2
LfrgCan.p	100	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
LafargeCo	210	$19	19	19	+ ¼
Laidlaw A	425	$19⅜	19¼	19¼	
fLaidlw B	13750	$17⅞	17¾	17⅞	
LamSa.inc	3000	60	55	55	— 5
LapVer	800	290	290	290	+ 10
fLasond.a	1300	290	285	290	— 5
Laur.Vie	800	$24⅜	24½	24⅜	+ ⅛
Lavalnlnd	1250	335	330	335	+ 5
Lvitec	z400	96	96	96	+ 1
fLMGL.A	500	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Leroux	2000	185	185	185	+ 9
LBL.inc	700	140	140	140	
Loblaw	2010	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Log.G.Inf	8900	132	132	132	— 3
Logis.Clb	2050	$9	9	9	
Lonvest	1125	$21	20¾	21	+ ⅛

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M Corp	1150	$12	12	12	+ ¼
MaBaie	500	205	205	205	— 5
McM Bldl	250	$19	19	19	
Mclean X	17650	$13⅛	13	13⅛	+ ¼
fMclean Y	7100	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Macyro	4900	106	105	106	
Madleine	400	295	295	295	— 15
fMalette	100	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
Marconi C	5650	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
Marit El	1000	$13¼	13¼	13¼	
fMarit Tel	565	$16⅝	16⅝	16⅝	
fMarStelA	500	$5¾	5¾	5¾	
Mavtech	42950	270	255	260	— 5
McNeil M	2850	300	300	300	— 5
Memotec	10840	$10⅜	10⅜	10⅜	
fMetroR.A	3967	455	450	450	
Mdlnd.Dty	2400	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅜
Minnova	4400	$22¼	22¼	22¼	
fMiron.A	465	$9⅝	9⅝	9⅝	— ¼
Mitel.Corp	3000	305	300	305	— 5
fMolson A	1080	$33¼	33¼	33¼	
MTrustco	4630	$23	23	23	
Mtsco.p.6	200	$22¾	22¾	22¾	+ ½
Moore	8250	$32⅜	32⅛	32⅛	— ⅜
Morgan F	2360	175	165	175	— 20
Morg.$1.75	1050	$9⅝	9⅝	9⅝	—2⅛
Mbnc.cap	600	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅛
fMultidv.A	z450	10	10	10	
Multidv.B	7000	20	20	20	— 1
Muscocho	3150	380	380	380	
Mux Lab	19100	112	106	110	
Nautilus	15800	132	130	130	
Neti.Tech	2000	5	5	5	+ 2
NB.Tl 1.85	1600	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅜
NfldL 5.25	100	$5¾	5¾	5¾	
NfldT 7.25	800	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
NfldT 9.75	154	$20¼	20¼	20¼	— ¼
NewTel	1600	$17½	17½	17½	— ⅛
Nor.Forst	3100	$14¾	14½	14½	— ⅛
Noranda	50700	$24⅞	24¼	24⅜	
Noran.7.75	3500	$29⅝	29⅜	29½	
NorcenMv	153100	$22	22	22	
fNorcenSb	802	$19½	19¼	19¼	+ ⅛
Norcn8.12	1000	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
fNormckA	14140	$7⅜	7¼	7¼	+ ⅛
NormickB	1056	$7⅜	7¼	7⅜	
Nor.can.O	1300	$19⅜	19½	19⅜	+ ⅜
Nor Tel	23588	$18⅜	18⅛	18⅛	— ¼
Nortgte.wt	500	47	47	47	— 1
Nova Albt	70840	$12⅜	12⅜	12⅜	— ¼
Nova9.125	500	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
Noverco	7337	$11⅝	11¾	11¾	

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
OE INC	930	$16	15¾	16	
Oakwood	z12	93	93	93	+ 22
fOakwdA	z12	85	85	85	— 7
Ogivar	9300	104	102	103	+ 1
Olco.A	8200	340	325	325	— 5
fOnexCorp	5500	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅛
fOsha A	1400	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Pancdn.Pt	2000	$26⅞	26¾	26¾	
Pantoram	200	140	140	140	
P.Martin	9300	175	170	170	— 5
Peerless	2500	$8¼	8¼	8¼	
Perkins.P	3430	$11	10¾	10¾	
Pla.Dome	108334	$16⅜	16¼	16¼	— ¼
Pla.D.wt.g	2000	55	51	55	
Plastibec	4400	105	95	97	— 3
fPowr Cr	120940	$15⅝	15⅜	15½	
Power.Fin	2450	$17⅞	17¾	17⅞	+ ¼
fPremdor	2000	335	335	335	— 5
Premier.a	1140	350	350	350	
Pr.Choix.a	4800	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Prnor Gr	400	$34	34	34	
Promatek	2800	85	85	85	
Provigo	3836	$10¼	10	10¼	+ ⅛

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Q—Ves E	500	315	315	315	+ 15
Q—ves II	400	245	245	245	
Que Tel	1077	$13¾	13⅜	13¾	
QuebecoA	3150	$20⅛	19⅞	19⅞	— ¼
fQuebecoB	12855	$18¼	18	18⅛	+ ⅛
RPM Tec	1000	75	75	75	
Ry.nt.Fin	900	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
fRadio.A	6375	$7	6⅞	7	
Redpath	1000	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
fRepap	6000	$13¼	13	13	
Ro—na.s.2	1000	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅜
fRogerC.B	2238	$113	107½	107½	—1½
Rothb.625	100	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Royal.Lpg	1175	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
fRyTrco.A	3800	$17	17	17	
RTrst G.II	500	$21⅞	21⅞	21⅞	
RyTrc2.60	500	$20¾	20¾	20¾	— ⅛

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
SHL Syst	300	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
fSNC	7250	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
SR.telcom	150	365	365	365	
fSt.Sauv.a	9800	175	170	175	+ 2
San Fran	1969	270	265	270	+ 5
SoniGest	600	130	130	130	
SoniGes.w	z300	5	5	5	— 5
SosOil.7.25	6800	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
Saskoil	4300	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Sceptre	848654	395	390	395	— 5
fScott Hos	700	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
Seagram	4175	$81¾	81¼	81¾	+ ¾
Sensormat	2500	350	335	350	+ 50
S.T.I.	825	60	60	60	
Shasper	500	95	95	95	
Shell Can	11573	$49	48¾	49	
Shermag	3200	190	175	180	+ 5
Shirmax	2700	149	140	140	— 5
Sico	2200	$10⅞	10¾	10⅞	
Silcorp.B	z60	$16	16	16	
S—Beaud	2070	420	410	420	+ 5
S.Lemaire	500	72	72	72	— 3
Sintra	z25	$20	20	20	— 2
SocanavW	4000	43	43	43	
fSodrcanA	2675	315	315	315	
Sodisco	2500	$7½	7½	7½	
Soficorp	1400	31	31	31	— 1
Southam	4200	$32⅜	32¼	32¼	
fSpar Aer	522900	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Sportcn.A	10000	200	200		
fSportcn.B	2000	125	125	125	— 15
fSteinb A	14200	$36	35¾	36	+ ¾
Stelco A	4700	$23⅛	23⅜	23⅜	— ⅛
Stratm.A	11350	125	120	125	
SumnerSp	1000	215	210	215	+ 5
Synergs.A	1500	$5½	5½	5½	
TCG Gr	10880	315	300	315	+ 15
TCC Bev	1000	$8¼	8¼	8¼	
Taurus.A	500	80	80	80	
Techmire	500	30	30	30	— 5
Teck A	300	$21	21	21	+ ½
fTeck B	13900	$20	19⅞	20	+ ⅛
Tecrad	2220	135	130	130	— 5
Tee.com	24500	110	96	110	+ 15
fTelebc.s.3	200	$24¼	24¼	24¼	— ⅛
fTelebc.s.4	1000	$23½	23½	23½	— ⅛
fTmedia.A	2900	$7	7	7	
Tembec.A	15470	$11⅛	11	11⅛	+ ¼
TIE.teleco	500	176	176	176	
Tolgeco	1600	170	170	170	— 15
fTorstr B	2710	$31¼	31	31¼	+ ½
Total Pete	25900	$28⅜	28	28	
Tot.pet2.88	2100	$46⅛	45⅞	46⅛	+ ¼
Total	1500	100	100	100	— 5
Totec	2600	170	165	165	— 5
TrAlta7.08	1000	$24¼	24¼	24¼	— ¼
TrAlta 7.2	2500	$24½	24½	24½	— ⅛
TrAlta	5900	$13⅜	13½	13½	
TrCan Pl	11950	$15	14⅞	14⅞	
TrCan.w	z200	4½	4½	4½	— ½
Transat	3800	180	177	177	— 2
Tran.finan	1000	$6	6	6	— ¼
Trilon.w.c	500	$10⅛	10	10	
Trilon Fin	500	$19¼	19¼	19¼	
Trilon srA	200	$21½	21½	21½	
Trimac	5240	375	370	375	+ 5
fTrizec A	1300	$36⅜	36¼	36¼	
Trizec.sr6	400	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅜
Trco Desi	12000	360	350	355	— 5
Trust Gen	24420	$7	6⅞	7	+ ⅛
TrGen.pA	100	$21¼	21¼	21¼	— ¼
fTurbo Rs	10000	60	60	60	— 1
Turbo Wt	5000	13	13	13	

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IUAP.in.A	1805	$14¾	14¾	14¾	
US.Stl.cdn	150	$25⅛	25⅛	25⅛	
Ultrmar	1691	$6¼	6⅛	6¼	
Uni—Selct	1750	$7	6⅝	6⅝	— ⅛
Unican.A	1000	$9½	9¼	9½	+ ¼
Uniges A	1500	405	405	405	— 5
fUniges B	21350	370	365	365	
UnigesprB	1100	$8⅝	8⅜	8⅜	
Univ Exp	883	22	22	22	— 3
Val Royal	345	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
V.Hout.w	z300	18	18	18	— 2
Varity Co	2300	340	335	335	— 5
Venmar	1000	95	95	95	— 4
fVideotron	42690	$16⅞	16½	16¾	
fVisiontr.a	500	12	12	12	— 1
Volcano	435	390	390	390	

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Walwyn	400	385	385	385	— 5
Westcoast	300	$17	17	17	+ ⅛
Westmin	500	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Weston	500	$37¾	37¾	37¾	— ¼
fWise.A	1200	102	101	102	+ 1
Woodward	500	$5⅜	5⅜	5⅜	
Xerox Cn	900	$20	20	20	— ⅜
Total Sales:				4,997,647	

Partially Paid Shares

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
B Corp.r	12000	$8⅞	8⅝	8¾	+ ⅛
Bcshare.r	1000	$10½	10½	10½	— ⅛
Ry.Fin.Ir	4825	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅛
Total Sales:				17,825	

Trust Units

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
EnpFnd.C	1700	$8⅞	8⅞	8⅞	
F.Europ.u	1100	$8	8	8	
Un Carb.u	500	$25⅛	25⅛	25⅛	
Total Sales:				3,300	

Junior

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aur Res	4250	370	360	365	
Abcourt.b	6500	45	44	44	— 1
Abco.prA	400	180	180	180	
Abermin	z150	18	18	18	+ 2
Ab.Met	8500	7	7	7	
Abitibi.R	40352	6	6	6	
Achates	6078	17	17	17	— 1
Amer res	3610	170	160	160	— 15
Anodor	297619	11	11	11	
Arbor	3000	30	30	30	
Armistc	28905	65	57	63	
Aster.A	800	15	15	15	+ 1
Audrey	39869	425	400	425	+ 25
Aunore	4500	35	35	35	
Aunor.Wt	5000	2	2	2	+ 1
Aurtec.A	2000	75	75	75	+ 5
Aylmer	8000	21	20	20	
Bateman	6875	11	11	11	
Beaufield	3120	21	21	21	— 2
Brex	2000	58	53	53	— 3
Brosnr.E	z1000	6	6	6	
Bruneau	z1723	11	11	11	— 1
Canaco	7574	21	20	21	— 6
Coleraine	31941	26½	24	24	—2½
Contin pr	1500	230	230	230	— 15
Cntl.Exp	10000	6	6	6	— 1
Denn'Or	10711	10	7	10	— 1
Dufrsnoy	9500	30	30	30	—2½
Dumagmi	2500	$13	12⅝	12¾	+ ½
Duma.Wt	500	275	275	275	+ 5
Dumont	22000	31	30	30	— 1
Ecudor	600	25	25	25	
Essor	1106	17	17	17	
Fairfld	3000	9½	9½	9½	+1½
Finor	750	12	12	12	— 3
Forbex	1000	34	34	34	— 2
Freewest	23000	123	120	123	— 2
G.Briar	35000	13	12	12	— 1
Gdn Day	39760	8½	7½	8½	+ 1
G Knight	1150	$9¾	9½	9⅝	— ⅜
Gdn.Pond	10500	20	19	20	
GldnStr	4100	290	270	270	— 20
Gdn.Tria	12663	6	6	6	+ ½
Goldex	1300	120	115	120	
Gordex	3405	51	51	51	
Greenstn	17800	$5	480	5	+ ¼
Houston	1615	18	18	18	— 1
Imco	15000	6	6	6	+ 1
JAG.Min	55000	26	23	25	+ 3
Jilbey	500	18	18	18	
Kewa.Gld	2500	80	80	80	— 5
LaFoss	3514	49	47	49	+ 1
La Sarre	3641	14	11	14	— 2
Ligneris	7872	5	5	5	
Lynx	2700	8	8	8	— 1
LyonLake	4570	77	77	77	— 3
MSV cl.A	3676	105	96	105	+ 9
Mazarin	69180	58	56	57	— 1
Messeg	1640	20	20	20	
Mimka.M	14628	178	170	170	— 5
Moneta	1000	60	60	60	
N.Gldcor	1955	8	8	8	
Normab	5100	9	9	9	— 1
Normetal	8800	40	40	40	— 1
NAR.met	3361	40	35	40	
Nva.Cgco	860	92	92	92	+ 2
Oasis	14458	15	13	15	+2½
Orex exp	41000	72	63	66	— 8
Orleans	3000	25	25	25	— 2
Ormico	5000	16	16	16	— 5
Oz	1000	3	3	3	— 1
Pion Can	1000	7	7	7	
Radisson	8300	45	42	45	+ 2
Rogi	10000	10	10	10	+ 1
Rouyn.Rs	4300	230	227	227	— 8
Sphix.M	33227	180	175	179	— 1
Spirit Lk	26100	210	190	200	— 15
Tandem	9700	45	44	45	+ 1
Tyler	5160	46	45	45	— 1
VSM.wt	18000	10	9	10	
Val D'Or	99800	78	70	78	+ 6
Vassan	5000	7½	7½	7½	
Veinor	19666	20	15	15	— 10
Vior	1000	61	61	61	+ 1
Wrightbr	34069	16	15	15	— 1
Yorb.CIA	9500	35	35	35	— 2
Total Sales:				1,282,003	
Total Market:				6,300,775	

INTERNATIONAL DIVISION

French companies — $US

Stock	Bid	Ask	High (1988)	Low (1988)
Lyon.eaux	0	0	0	0
United Kingdom				
BET Ads	500	$22	22	22
Maxwell	430	470	5⅜	400
United Kingdom — $US				
ADT Ltd.	0	0	0	0
BET.plc.U	450	475	450	450
Others — $US				
Flet.Chllg	380	390	380	350
pLatonia	$50½	51½	52⅛	50⅝

Precious Metal Certificates $US

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	2200	6.150	6.030	6.100

MONTREAL MOST ACTIVE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
INDUSTRIALS					
Spar Aer	522900	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
AMCA Int	242513	470	465	465	
Labatt	184800	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
NorcenMv	153100	$22	22	22	
Powr Cr	120940	$15⅝	15⅜	15½	
Mines and Oils					
Sceptre	848654	395	390	395	— 5
Hemlo	251163	$14⅜	13⅞	14⅛	+ ⅜
Pla.Dome	108334	$16⅜	16¼	16¼	— ¼
Am.Barric	39700	$27¼	27	27	— ⅜
Total Pete	25900	$28⅜	28	28	
Junior Resources					
Anodor	297619	11	11	11	
Val D'Or	99800	78	70	78	+ 6
Mazarin	69180	58	56	57	— 1
JAG.Min	55000	26	23	25	+ 3
Orex exp	41000	72	63	66	— 8

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Sauf le moyen terme, qui a perdu un huitième de point, la situation était inchangée, hier, dans le marché canadien des obligations.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 11.25 pour cent.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Fonds	Valeur
MEMBERS	
ABC Group	
vnFully-Mgd	5.25
AGF Group	
Amer Grth	8.22
Cdn Gs Enr	7.69
Cdn SecGth	9.50
Cdn Trustd	4.48
Conv Inc	9.85
Corp Inv	12.52
Crp Inv Stk	6.08
gExcel Am E	4.90
gExcel Cd Bd	5.05
gExcel Cd Eq	5.01
gExcel GloBo	4.94
gExcel Japan	4.82
gExcel M	9.95-5.00
gExcel Specia	5.18
Global	9.63
Grth Eqty	9.75
HiTech	12.02
Japan	5.82
nMMF	10.71-10.00
Optn Eqty	4.03
Pfd Inc	9.67
Special	5.15
AIC Advantage	
Advntage	10.42
All-Canadian	
Compound	14.89
Dividend	10.78
Natural Res	4.86
Revenue Gth	3.42
Univest	5.66
Allied Captl Mgmt	
vnCanadian	4.37
vnDividend	4.56
vnIncome	5.47
vnInternt'l Cd	4.96
vnuInternt'l	4.14
vnMMF	9.58-5.00
Altamira	
nCapital Gwt	8.57
nCdn. Bal	11.42
nCdn. Bond	10.41
nCdn. Equ	12.73
nCdn. Income	6.34
nDiversifd	10.40
nRab Bud Ca	7.41
nRab Bud Inc	5.87
A.M.D.	
Am Bl Chip	9.58
Cd Bl Chip	10.85
Dividend	9.11
Fix Inc	9.31
MMF	10.03-10.00
uMMF	7.51-10.00
T-Bill	10.13-10.00
Associate Inv	
nAssoc Inv	7.37
Bolton Tremblay	
Bond Mtg	4.87
Cda Cum	15.51
Cdn Bal	5.03
Discovery	5.24
Income	10.13
Intern'tl	7.11
Mny F	11.01-10.00
Optiml Cdn	7.21
Pfd. Rsces	11.25
Taurus	4.68
BPI Capital	
Cdn. Bond	9.60
Cdn. Equity	10.02
vEAFE Fd	7.98
Emerg. Gwt	8.72
Global Eq.	10.05
vGlobal Inc.	9.35
High Yield	9.51
nMMF	9.51-10.00
Option Eq.	10.13
Burns Fry	
vnBF Bond	9.89
vnBF Cdn	11.40
vnBF Fund	11.52
Calvin Bullock	
American	7.44
Balanced	10.20
Bond	7.32
CIF	6.91
Dividend	9.68
Growth	2.25
MMF	10.80-10.00
Canada Trust	
vnCTNAF	27.55
vnEquity	55.82
vnIncome	9.23
Central Guaranty	
vnFut Cd. Gt	11.17
vnFut Gov.	10.07
vnFut Incom	10.41
nFut M	10.89-10.00
vnFut Mortg	10.00
vnFut Select	10.38
Central Guaranty	
vBalanced	10.25
vnInv Equity	6.25
vnInv. Incom	4.47
vnMortgage	10.27
vProp Fund	102.99
Century	
DJ	8.40
uDJ-U.S.	7.02
CGF Group	
vFund 4000	4.43
vInternatn'l	7.03
vVenture Fnd	3.36
Chou Assoc Mgt	
vAssociates	22.57
vRRSP	11.62
Church Street	
vnBalanced	10.53
vnEquity	11.20
vnIncome	9.86
vnMMF	9.94-10.00
CIBC Funds	
nBalanced	10.62
nCdn. Equity	10.33
nFix Inc	9.87
nGlobal	10.21
nMMF	10.69-10.00
vnMortgage	10.73
Confed Group	
vDolph Eqty	8.20
vDolph Mtge	4.99
Cooperants Group	
vuAmer. Eqt	9.99
vBalanced	9.85
vCdn. Equ.	9.98
vIncome	9.83
vReal Estat.	50.00
CT Inv Counsel	
nE-S Te	10.74-9.97
Ev Bal	10.58
vEv Int'l	13.09
Ev Spec Eq	11.32
Ev. Gth.	9.91
Everest Bn	9.90
Cundill Group	
Security	14.86
Value	12.61
Dean Witter	
vuHi Yield	10.06
vnuMMF	9.38-1.00
Elliott Page	
E-P Bal.	26.02
E-P Bond	25.90
E-P Eq.	26.11
nE-P Mo	11.15-1.00
Ethical Gwth	
vEthical Gwt	6.30
Extra Group	
vInternt'l	4.47
Fidelity Int'l	
vCap Bal	11.26
vCap Buildr	11.90
vCap Conser	10.55
vIntP'folio	10.48
First Cdn Funds	
nBalanced	10.09
nBond	9.86
nEqty. Ind.	10.77
nMMF	10.30-1.00
nMortgage	11.09
First City Funds	
Growth	4.99
Income	4.63
vgReal	6.33
Fonds Desjardins	
vnActions	17.78
vnEquilibre	9.81
vnHypo	4.33
vnIntern'tl	14.33
vnOblig	4.36
Fonds MFQ	
vActions	9.41
vEquilibre	9.12
vObligations	9.49
Fonds SNF	
vEquilibree	9.19
vQuebecoise	7.61
vRevenu	9.83
Future Fund Shar	
nFood Fund	6.12
nGolden Fund	6.82
nSilver Fund	4.00
nValue Fund	5.45
Global Strategy	
Amercas Fd	9.38
nC$Mny	10.38-1.00
Europe Fd	8.47
Far East F	11.67
vGlobal S Cp	16.57
Global S Fd	14.44
RRSP	9.77
gRRSP Acc	10.76
nuUS MF	8.40-1.00
World Bd	9.45
World Mny	9.54
GT Mgmt	
GT Global	5.59
Guardian Group	
American E	19.08
vBalanced	11.06
CIPF86	9.75
CIPF87	10.16
Canadian Eq	5.50
Enterprise	10.18
Global Eq.	4.31
Itl. Income	8.51
North Amer	5.03
Pac. Rim.	17.26
xPfd.Div	8.07-9.10
nS Mny	11.06-10.00
Strat Inc	9.76
uUS MM	8.87-9.77
gVantage Bal	5.06
gVantage Bon	5.06
gVantage Eq	5.06
gVantage Int'	5.06
gVantage U.S	5.06
Gdn Mort Shul	
G Mort Shul	8.85
Heartland Group	
Bond	10.34
Equity	10.18
Growth	8.28
Integra Cap	
Balanced	10.75
InvesNat	
nAct-Eqty	5.25
nEquil-Bal	5.09
nRev-Inc	5.00
Investors Group	
vBond	4.14
vCdn Equity	6.19
vDividend	9.11
vGlobal	5.20
vGro P'folio	4.97
vGroPlus P'fo	4.93
vGrowth	8.58
vInc P'folio	4.93
vIncPlus P'fo	4.93
vJapan	14.49
vnMMF	10.44-1.00
vMtge	4.85
vMutual	8.50
vReal Prop	5.37
vRetGro P'fol	4.93
vRetPlus P'fo	4.94
vRetiremnt	27.33
vSpecial	10.60
vSumma	4.98
vU.S. Growt	10.10
J. Heward Group	
JH Amer Cd	7.83
uJH Amer Us	6.55
JH FdLtd	8.89
Laurentian	
gEndur Bal	5.27
gEndur Bond	5.12
nV MM	11.29-10.00
Viking Cdn	15.16
Viking Com	14.51
Viking Div	7.63
Viking Gth	17.09
Viking Inc	3.96
Viking Int'l	18.30
Lotus Fund	
vnLotus Fun	11.10
MYW InvFds-Scot	
nCdn Balanc	9.27
nDIF	9.80
Medallion	
vRealty Gwt	11.42
MER Group	
Equity	14.35
vGrowth	2.03
vnMMF	10.08-10.00
Metropolitan Gr.	
vBond	2.68
vCdn Mutl	5.83
vCollective	14.60
vGrowth	6.11
vProtection	10.14
vSpeci.	6.31
vVenture	8.34
MOF Group	
vDOF-II	1.76
vDOF-III	2.00
vMult. Opp. F	1.70
vSpec. Opp. F	1.39
Montreal Trust Gr	
vnDividend	9.07
vnEquity	25.02
vnIncome	8.04
vnInternatl	22.88
vnMMF	10.30-10.00
vnMtge	9.86
vnRSP Eq.	21.39
vnRSP Inc	17.40
vnRSP	10.30-10.00
vnRSP Mtge	9.88
Mony Funds	
Mony Gold	8.00
Morgan Funds	
Dividend	5.30
Growth	12.54
Income	11.23
Resc Can	1.56
Resource	8.00
Worldwide	13.59
Mutual Group	
Amerifund	11.87
CIF	9.04
Diversifd 25	11.82
Diversifd 40	12.79
Diversifd 55	13.09
Dividend	9.71
Equifund	14.91
nMMF	10.42-1.00
Noram	
vCdn Conv Se	9.75
vConv Sec	11.42
Northern Group	
vCdn Equ	5.48
vInt MM	4.90
vUS Equ	5.83
One Decisnfd	
One Decisn	10.45
Ont. Teachers Gr.	
vnAggressiv	11.80
vnBalanced	11.13
vnDiversifd	11.12
vnFixV	10.59-10.00
vnMtge	11.49
PHN Group	
nBalanced	10.43
nBond	8.18
nCanadian	19.81
nDiv Inc	14.45
nMMF	10.70-10.00
nPooled	38.55
nRRSP	56.87
nU.S. Fund	23.61
Vintage Fd	12.29
Prudential Group	
Diversifd	5.46
Dividend	5.02
Growth	7.48
Income	5.13
nMMF	9.93-10.00
Natural Res.	5.89
Prec. Metals	5.03
Ptnm Hlth Sci	
Ptnm Hlth S	13.25
Realgrowth Fds	
vuA.Trend (U	5.79
vActive Inc.	9.52
vCdn Equity	14.60
vMMF	11.02-10.04
Royal Trust Gr.	
vnAdv. Bal.	9.95
vnAdv. Gwth	10.03
vnAdv. Inc.	9.48
vnAmerican	21.07
vnBond	8.64
vnCanadian	34.79
vnEnergy	7.19
vnGlobal Inv.	8.12
vGovt Bond I	8.51
vnJapanese	16.37
vnMMF	9.75-10.00
vnMortgage	10.28
vnPreferred	9.35
Roycom Group	
vSummit RF	10.35
vSummit TD	10.35
RoyFund Group	
nBal	5.31
nBond Fnd	4.89
nEquity	21.17
nMMF	10.29-10.00
Saxon Group	
nBalanced	8.50
nSmall Cap	10.15
nStock	7.68
nWorld Gwth	11.98
Sceptre Funds	
vnBalanced	11.84
vnBond	10.49
vnEquity	12.50
vnInt'l	11.94
vnMMF	10.30-10.00
Scotia Funds	
nAm Eq Gth	7.34
nCdn Eq Gth	9.61
nIncome	9.43
nStock Bond	9.76
Soficorp	
vCroissance	7.11
vEquilibre	9.19
Spectrum	
vCash	10.47-1.00
vCdn Equity	9.92
vDiversified	9.88
vDividend	10.04
vInterest	9.45
vIntl Equity	8.58
nSaving	10.88-1.00
Sterling Mtge	
vnSterling Mt	4.93
Strata Funds	
Growth	10.61
Income	9.99
nMMF	10.03-1.00
Strata-40	10.26
Strata-60	10.36
TD Green Line	
nCDN Balan	10.69
nCDN Bond	10.12
nCDN Equit	11.30
nCDN Index	6.14
nCDN	10.78-10.00
vnTD Mortg	10.31
nuUS Index	5.69
nuUS M	8.50-10.00
Templeton Grp	
Dev Growth	5.09
Global Inc.	10.08
gHeritage	5.01
gHeritage Ret	4.95
nT-Bill	10.31-1.00
Temp Cdn	5.84
Temp Gr Cd	19.30
uTemp Gr U	16.13
Top 50 Gr.	
vTop 50	10.63
Tradex	
vnTradex	7.67
Trimark Group	
Income Gth	5.37
Interest	9.53-10.00
gSelect	5.27
Trimark	11.29
Trimark Cd	11.40
Trust General	
vnAction Am	15.07
vnAction Ca	25.86
vnEquilibre	9.38
vnHypo	10.41
vnMar Mon	10.01
vnOblig	9.26
Trust La Laur.	
vnAction	10.54
vnOblig.	9.82
20-20 Group Fin	
vnSunrise	.51
Sunset	12.65
gSunset Ame	10.06
Sunset Deb.	8.72
Sunset Pfd.	9.71
Sunset Worl	10.40
United Group	
vAccum	11.11
vAccum R.	11.77
vAmerican	6.37
vMMF	12.19-10.00
vuMMF	13.29-5.00
vMortgage	5.11
vgP'folio Fd	10.14
vgP'folio RS	10.08
vSecurity	4.10
yVenture	8.67
yVenture Re	12.99
UnivAve Gth	
vnUnivAve	10.81
Waltaine Funds	
vnBalanced	10.43
nDiv. Growth	9.26
nIncome	9.03
nInstan	10.95-10.04
NON MEMBERS	
C-Anaes	
vnC-Anaes	10.33
Can Nat Res	
vCan Nat Res	4.99
Canwst RSP	
nCanwest rs	91.21
Capstone Group	
nCS Mg	10.92-10.00
nInternt'l C$	4.70
nuInternt'l U	3.93
nInvestment	5.94
Co-op Trust Group	
vnGrowth	14.17
vnIncome	9.40
Counsel Trust	
vnReal Estat	18.81
CSA Mgmt Gr.	
Goldfund	4.68
Goldtrust	5.15
Dixon, Krog Gr.	
nDK All Seas	3.31
nDK Amn	16.84
nDK Ent.	11.41
Domequity	
vnDomequity	5.12
Dunedin	
vInternt'l	100.97
Dynamic Group	
vAll Dyn VI	4.07
vAll Dyn VII	4.02
vAll Dyn VIII	4.90
D Income	5.28
D.Div	5.12
vDy Global	5.21
uDyAm US	6.58
DynAmCn	7.86
DynCdn Fd	13.46
vDynGBF	4.88
nDynPartners	5.18
DynPrecMet	1.11
MMF	8.58-10.00
Mgd P'folio	5.98
Prvtz	10.20
Friedberg Com.	
vDouble Gold	5.26
GBC Funds	
vnGBC Canad	5.38
vGBC Hall B	10.29
vnGBC	10.10-10.00
vnGBC Nor A	3.02
Gyro Equity	
vnGyro Equi	12.65
Harvard	
Harvard	3.95
Industrial Gr.	
CS Mg	10.60-10.00
Indust Am	7.85
gIndust Bond	9.93
Indust Div	12.10
Indust Eq	20.43
Indust Futur	5.70
Indust Global	6.35
Indust Gwth	16.19
gIndust Hor	5.93
Indust Inc	10.05
Indust Pens	6.77
Mack Eq	2.76
Mack Mtge	1.19
Mar Equity	
vnMar Equity	5.61
Marlboro	
vMarlboro	8.20
Md Mgmt Fd	
vnCMAIF	32.73
vnCMASTDF	38.48
vnMD Bond	9.94
vnMD Grth	17.93
vnMDR.A	139.43
vnMDR.B	133.81
vnPerp G.	1.78
vnPerp G. II	3.64
vnPerp G. III	6.66
vnPerp G. IV	7.45
vnPerp G. V	9.77
MTC Group	
Growth	10.38
National Trust	
vnEquity	19.31
vnFeb Pro	100.35
vnGlobal	206.40
vnIncome	80.86
nNatrusco	7.56
NW Group	
vCanadian	8.25
vEquity	9.92
NW Trust Eq	
vnNW Trust	20.70
Pacific Group	
Growth	6.57
Ret Bal.	4.51
US Growth	4.31
PMF Mgt. Ltd.	
nPension	3.69
nXanadu Fd	2.56
Pret et Revenu G	
vnAmerican	25.62
vnCanadian	9.56
vnFonds H	5.09
vnOblig.	9.87
vnRetraite	21.40
Princor Funds Inc	
uGrowth	18.00
vuWorld Inc	4.61
Sagit Group	
Cam. Bal.	6.46
Cam. Gth	7.24
Cam. Res.	2.96
Tns. Can. Eq	7.88
Trans B	74.78
Trans C	13.36
Sentinel	
Am Eq Cdn	9.59
uAm Eq US	8.03
Cda Bond	9.13
Cda Equity	10.34
Global	8.83
nMMF	9.08-10.00
Synchrovest	
vSynchrovest	6.46
Talvest Funds	
American	5.12
Bond	9.99
Diversfd	5.94
Growth	9.60
Income	10.25
MMF	10.63-10.00
Universal Group	
American	9.65
Equity	12.26
Global	5.39
Income	5.21
Pacific	8.99
Resource	6.29
Sect Ame	5.94
Sect Cdn	6.35
Sect Cur	5.28
Sect Glo	5.46
Sect Pac	5.86
Sect Res	5.20
Westrn Grth	
vWestrn Grth	4.43

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Five Most Active TCO Option Classes	Volume	Op Int
Sears Canada	2516	4276
Nova Alta Corp	1404	35111
TSE 35 Index	1062	17992
Canadian Pacific	914	33306
Hemlogold	901	6963

Series		Bid	Ask	Last	Vol	Op Int
Air Canada		C 12		Opt Vol		60
Mr $12	P	5	15	10	20	65
$13	P	90	105	100	30	30
Jy $12		100	115	115	10	179
Alcan Aluminum		C 37¾		Opt Vol		698
Mr $37½		35	50	50	21	321
$40	P	205	230	170	5	617
Ap $37½		145	155	170	250	293
$37½	P	50	55	50	10	39
$40		45	50	45	55	724
$40	P	215	240	205	20	262
My $35		350	375	320	28	565
$37½		185	200	200	5	1179
$37½	P	85	95	95	111	720
$40		105	110	105	99	1925
$40	P	245	260	250	5	1204
$42½		25	40	50	10	1353
Ag $35	P	70	85	65	1	91
$37½		290	315	335	10	115
$37½	P	140	150	140	40	434
$40		185	200	200	20	634
$42½	P	470	495	450	2	97
Amer Barrick		C 27⅛		Opt Vol		537
Mr $20		$7	$7⅜	$7⅛	129	
$22½		450	480	465	22	40
Ap $20	P	1	15	5	41	347
$22½		475	$5	475	20	331
$22½	P	5	20	10	15	324
$25		250	275	250	40	398
$25	P	20	35	25	35	226
$27½		90	115	100	20	349
Jy $17½	P	1	20	1	5	10
$20	P	10	30	30	1	110
$22½		$5½	$5¾	$5⅜	54	111
$25		365	390	365	147	520
Oc $27½		300	325	310	8	168
BCE Inc		C 36⅞		Opt Vol		57
My $37½		65	75	70	10	735
Ag $37½		105	120	115	17	510
$40		30	40	35	30	1092
BC Telephone		C 29¾		Opt Vol		20
Jy $30	P	50	70	50	20	20
Bk Nova Scotia		C 15		Opt Vol		59
Mr $12½		235	265	235	5	1298
$15		5	8	9	20	2875
$15	P	10	35	25	10	262
Jn $12½		245	265	260	2	570
Sp $16		40	55	40	2	544
$16	P	125	150	130	20	20
Bk Of Montreal		C 28½		Opt Vol		30
Ap $29		50	70	55	10	1589
$30		15	35	20	20	1961
Bombardier B		C 13⅛		Opt Vol		133
Ap $13		50	55	55	20	2960
Jy $13		100	125	105	30	805
$14		45	60	55	5	276
Oc $13		145	155	155	10	50
$14		75	80	80	68	509
Brascan Class A		C 27⅜		Opt Vol		18
Ap $27½	P	40	65	65	10	168
Jy $27½		160	185	175	3	51
$30		55	75	75	5	113
CAE Industries		C 12¼		Opt Vol		33
Jn $12		90	115	90	5	388
$13	P	105	130	100	8	24
Sp $13	P	135	140	135	20	55
Cambior Inc		C 14⅜		Opt Vol		50
My $10		450	475	450	3	6
$12½		215	240	230	7	143
$15		45	55	55	20	1056
Ag $15		110	120	120	20	298
Campeau		C 16½		Opt Vol		134
Mr $16		35	60	50	10	26
$18		1	20	10	10	155
$18	P	140	165	155	10	9
Ap $15		185	210	200	18	198
$17½		40	60	55	8	600
$20		15	30	15	35	597
Jy $15		250	280	275	8	55
Oc $16	P	120	145	125	20	20
$17	P	200	225	220	15	306
Canadian Pacific		C 22⅞		Opt Vol		914
Mr $23		10	15	15	115	3641
$23	P	20	45	30	9	1705
$25	P	200	225	225	10	22
Ap $22		130	135	125	10	2919
$23		60	75	50	100	2170
$23	P	65	85	75	10	67
My $22		155	165	150	210	1248
$22	P	45	60	55	10	468
$23		90	100	85	78	3301
$23	P	85	100	80	20	264
$24		50	60	50	120	2422
$24	P	135	160	140	5	274
$25		30	40	40	4	2040
Ag $23		155	170	150	200	449
$25		85	90	85	13	1018
Cantor		C 28¾		Opt Vol		10
Ag $27½		245	265	240	10	17
Cascades Inc		C 6⅛		Opt Vol		161
Mr $5		150	175	170	10	407
$6		50	75	65	66	513
Jn $7		45	50	45	5	806
Sp $6		125	140	130	35	267
$6	P	20	35	20	10	40
$7		60	65	60	35	594
Cdn Imp'l Bank		C 27		Opt Vol		102
Mr $25		200	225	225	70	938
Jn $27½		80	100	80	2	347
Sp $25		295	310	295	10	1532
$27½		110	135	115	20	354
Cdn Tire Corp		C 19½		Opt Vol		33
Mr $15		450	465	450	10	10
$17		250	265	250	10	1585
$18		150	165	165	3	665
Sp $17		325	350	350	10	17
Centralcap		C 9		Opt Vol		150
My $10		10	35	30	100	100
Ag $9		70	95	85	50	60
Cineplex		C 17⅜		Opt Vol		183
Mr $17		80	105	90	23	46
$18	P	10	25	20	5	169
$19	P	100	125	110	10	10
Ap $19		55	80	55	10	83
$20		40	60	40	30	250
Jn $16	P	55	80	70	40	43
$17		210	250	220	10	41
$19		125	150	125	15	204
$19	P	195	220	210	10	67
Sp $17		280	320	290	20	54
$18		240	280	240	10	101
Cominco Ltd		C 28¼		Opt Vol		63
Mr $27½		75	100	105	23	188
Jn $22½		$6¼	$6¾	$6¾	5	83
$27½		235	265	260	2	878
$30		120	145	130	23	210
Sp $27½	P	145	170	135	10	33
Corona Corp A		C 8¾		Opt Vol		391
My $8		105	130	130	17	1454
$9		55	75	55	44	4319
$9	P	40	55	45	25	466
$10		25	30	35	120	4533
Ag $8	P	35	50	40	5	217
Nv $9		130	155	150	10	873
$9	P	95	120	105	170	210
Dofasco Inc		C 29		Opt Vol		100
Jn $30		75	90	70	100	1209
Domtar Inc		C 15⅜		Opt Vol		95
My $17½		30	35	35	65	2328
Nv $12½	P	20	40	30	5	5
$15		220	245	240	25	40
Echo Bay Mines		C 19⅛		Opt Vol		55
Ap $15		415	440	415	10	37
$17½		190	205	210	15	967
$17½	P	20	25	25	5	377
$20		45	55	50	10	937
$20	P	95	120	100	10	176
Jy $17½		270	295	290	3	298
$20		130	155	150	2	253
Falbrg And Gld		C 28⅞		Opt Vol		2
My $30		100	120	120	2	404
Falconbridge		C 28⅞		Opt Vol		157
My $27½		235	260	265	31	920
$30		100	120	100	20	2229
$32½		40	45	40	36	280
Ag $30		195	215	210	25	423
$32½		105	125	120	15	126
Nv $30	P	200	215	210	30	30
Galactic Res		C 4.55		Opt Vol		55
Mr $5	P	50	60	50	55	206
Gld Knight Res		C 9½		Opt Vol		45
Ap $8		165	180	165	5	10
$10		45	60	50	20	70
Jy $9	P	55	70	60	10	10
Oc $11		105	120	110	10	20
Gulf Can. Res.		C 15⅜		Opt Vol		10
My $15	P	30	40	25	10	55
Hees Int'l		C 30⅜		Opt Vol		41
My $27½	P	5	20	15	10	33
$30		135	145	140	20	1165
Nv $30		255	275	260	1	7
$32½	P	225	245	240	10	10
Hemlogold		C 14¼		Opt Vol		901
Ap $10		425	435	410	231	968
$12½		175	185	170	72	2401
$15		35	40	40	242	394
Jy $10		425	435	425	167	1431
$12½		235	250	225	60	716
$15		75	85	75	71	438
Oc $12		295	310	295	20	53
$13		250	265	275	30	69
$14		175	195	185	8	100
Horsham Corp		C 9½		Opt Vol		45
Jn $8		160	195	180	40	87
$9		100	120	95	5	305
Imasco Ltd		C 31½		Opt Vol		79
Ap $22½		$9	$9½	$9	49	
Jy $32½		130	145	125	30	270
Imperial Oil A		C 54⅞		Opt Vol		670
My $50		$6	$6½	$6⅛	90	899
$50	P	35	50	40	85	837
$52½		360	400	360	15	729
$52½	P	75	100	85	30	131
$55		210	225	225	72	591
$57½		95	120	100	17	80
Ag $45	P	25	45	30	5	45
$50	P	90	115	100	10	166
$52½		$5	$5½	$5	20	127
$55		375	400	360	305	429
$57½		230	250	210	14	272
Nv $55		465	$5⅛	450	7	7
Inco Ltd		C 36⅛		Opt Vol		240
Ap $37½		95	115	100	60	230
$37½	P	190	215	180	10	130
$40	P	385	410	385	8	28
My $35		280	305	300	77	757
$35	P	120	145	120	30	296
$37½		160	185	170	45	1250
$37½	P	245	270	235	10	163
Inco 'div'		C 36⅛		Opt Vol		10
My $28		$8⅛	$8⅜	$8⅜	10	343
Inter-City Gas		C 22¾		Opt Vol		130
Mr $19		365	400	365	20	40
$20		265	275	265	70	245
$22		65	90	80	10	318
Jn $21	P	50	75	65	20	95
$24		90	110	110	10	394
Jannock		C 20⅞		Opt Vol		655
Mr $16		475	$5	485	10	51
$19		180	205	215	40	365
$20		90	105	115	84	636
$21		20	40	25	50	741
$22		1	20	15	95	821
Jn $19		305	330	325	11	40
$20		240	265	245	15	492
$20	P	80	105	80	20	159
$21		195	215	200	159	636
$21	P	130	155	130	41	71
$22		155	170	160	115	2501
$22	P	175	200	185	10	85
Sp $20		315	340	320	2	59
$22		210	235	210	3	5
Labatt		C 21⅞		Opt Vol		20
Ag $21	P	60	85	70	10	32
$22	P	105	130	110	10	20
Lac Minerals		C 13		Opt Vol		190
Mr $12		85	105	105	61	446
$13		10	20	25	26	1310
$13	P	1	25	25	7	163
$14	P	95	120	90	10	122
$15	P	195	220	215	10	45
Jn $13		100	110	100	44	709
$13	P	60	80	65	7	155
$14		55	70	60	20	1079
Sp $14		90	115	90	5	460
Laidlaw B		C 17⅞		Opt Vol		231
Mr $17		80	90	90	128	1376
$18		15	5	4	5	2619
Jn $17		155	165	150	13	1325
$18		80	85	75	15	1025
$18	P	50	75	60	10	276
$19		40	45	45	17	1200
$20		15	35	40	10	633
Sp $17		180	205	180	10	75
$18		130	145	125	10	636
$19		75	100	80	13	314
Maclean Class X		C 13⅛		Opt Vol		20
My $12		170	180	170	10	10
Ag $13	P	70	95	75	5	50
$14		80	105	75	5	24
Mac Blodel		C 18⅞		Opt Vol		20
Ap $17½	P	5	20	15	20	142
Molson Cos A		C 33⅛		Opt Vol		60
Ap $32½		135	160	135	30	30
$32½	P	35	50	35	30	34
Noranda Inc		C 24⅜		Opt Vol		208
My $25		75	90	85	79	4102
$25	P	110	125	100	100	520
Ag $20		485	$5¼	$5⅜	10	52
$25		145	165	150	3	824
$27½		65	80	60	3	1049
Nv $27½		100	125	110	11	27
Northern Tel		C 18⅛		Opt Vol		100
Ap $20	P	180	200	175	20	192
Jy $18	P	75	85	75	70	240
$20	P	185	205	180	10	504
Nor Forest Inc		C 14½		Opt Vol		80
Ag $15		110	130	120	20	100
$15	P	100	120	105	60	611
Nova Alta Corp		C 12⅜		Opt Vol		1404
My $10		250	275	250	30	299
$11		175	185	185	10	1842
$12		95	100	95	513	4196
$13		40	45	35	109	8844
$13	P	70	85	70	10	709
$14		15	20	20	45	3036
Ag $11		190	200	200	15	545
$12		145	155	150	15	607
$12	P	60	65	65	70	156
$13		85	90	80	30	2871
$13	P	85	105	85	10	227
$14		55	60	50	12	2712
Nv $12		175	190	185	15	235
$13		105	110	100	495	2865
$14		65	75	65	15	2954
$14	P	160	185	170	10	10
Noverco Inc		C 11⅜		Opt Vol		12
Ag $11		100	125	110	12	38
PWA Corp		C 16¼		Opt Vol		259
Ap $17		15	40	30	4	69
$18		10	30	30	250	1098
Oc $16		165	180	175	5	5
Pagurian A		C 7⅞		Opt Vol		60
Mr $10	P	195	220	215	30	40
Sp $9	P	115	135	120	30	60
Pegasus Gld		C 15		Opt Vol		5
Jy $12½		290	315	305	5	10
Placer Dome		C 16¼		Opt Vol		335
Mr $12½		365	390	375	6	51
$15		125	130	125	88	2820
$17½	P	110	135	125	35	117
Ap $17½		25	30	30	10	994
Jn $17½		70	80	70	48	2433
$17½	P	135	160	140	10	373
Sp $15	P	50	60	55	120	254
$17½		120	140	120	18	1058
Power Corp Cda		C 15½		Opt Vol		369
My $13	P	5	3	5	6	512
$14		190	200	185	100	1479
$16		55	60	50	30	2091
$16	P	65	90	90	40	100
Ag $15		160	175	165	130	2093
$16		105	110	100	28	563
$16	P	90	115	110	30	150
Nv $16		145	150	135	5	129
Power Financial		C 17⅞		Opt Vol		50
Mr $17		75	100	90	5	36
$18	P	15	40	35	30	30
Jn $18		90	115	90	5	28
Sp $19		95	120	100	10	12
Ranger Oil Cda		C 7		Opt Vol		110
Ap $7		25	30	25	59	1868
Jy $7		50	60	50	6	879
$8		20	25	20	15	403
Oc $7		65	80	70	30	248
Renaissance		C 14¾		Opt Vol		5
Mr $15	P	25	50	60	5	17
Rogers Comm.B		C 107¾		Opt Vol		221
Ap $70		37¾	38¾	$40	5	33
$75		32¾	33¾	$35	12	66
$80		27¾	28¾	$28	2	66
$85		23¾	24¾	$26	5	59
$95		$15	15¼	$16	18	166
$95	P	80	130	70	3	17
$100		$11	$12	11⅞	32	115
$100	P	200	300	250	7	5
$105		$7¾	$8½	$8¼	21	48
$110		$5¾	$6½	$6½	37	29
Jy $75		35¾	36¾	37¼	1	20
$95		$20	$21	$21	15	67
$105		13¼	14¼	13½	7	7
$110		10¾	11¾	$11	18	24
$110	P	$8	$9	$8½	15	10
Oc $75		$38	$39	38¼	1	10
$80		35¾	36¾	37½	1	21
$90		26¼	27¼	26¾	1	8
$100		22½	23½	23¼	5	30
$105	P	$6⅝	$7⅝	$6½	1	6
$110		16⅛	17⅛	$17	9	9
$110	P	$9⅝	10⅝	$9¾	5	5
Royal Bk Cda		C 39⅞		Opt Vol		225
Mr $40	P	15	40	35	50	119
Ap $32½		$7⅜	$7⅞	$7⅜	6	173
$35		490	$5⅜	$5⅛	16	1995
$40		75	85	75	21	1361
$40	P	90	110	95	70	362
Jy $35		$5⅜	$5⅝	$5½	10	1011
$37½		345	365	340	20	3661
$40		180	200	180	10	2445
Oc $37½		400	425	400	17	1232
$40		240	280	240	5	84
Seagram Co		C 81⅞		Opt Vol		135
Mr $80		170	205	150	30	150
Ap $80		320	350	305	20	409
$85		60	85	75	20	170
$85	P	315	355	350	5	50
Jy $85		290	315	300	60	132
Sears Canada		C 13		Opt Vol		2516
My $13		35	45	40	2514	4034
Nv $13		115	135	115	2	2
Shell Canada A		C 48¾		Opt Vol		70
Ap $47½	P	40	45	45	30	130
My $50		140	165	160	10	37
$50	P	175	200	175	30	36
Silver US		C 1.43		Opt Vol		74
Mr $6		1	20	5	4	47
Jn $6		35	55	55	70	132
Southam Inc		C 32⅜		Opt Vol		34
Mr $27½		475	$5	475	1	161
$30		225	250	230	10	257
Jn $32½		200	210	210	5	417
$32½	P	150	155	155	10	90
Sp $35		195	215	195	8	29
Stelco A		C 23⅜		Opt Vol		23
My $27½		5	15	10	15	635
Ag $25		95	105	155	5	836
Nv $22½		270	290	290	3	43
TD Bank		C 39⅞		Opt Vol		160
Mr $37½		215	225	210	40	501
$40		10	20	15	15	508
Jn $37½		295	315	305	10	290
$40		135	140	140	10	199
$40	P	120	140	140	17	42
Sp $37½		390	410	400	50	86
$40		240	260	250	18	113
Teck Corp B		C 20		Opt Vol		209
My $17½		290	315	320	14	814
$20		130	140	130	20	2466
$20	P	90	115	90	20	195
Ag $15		$5⅜	$5⅞	$5⅜	20	199
$17½		365	390	390	5	448
$20		210	225	225	125	490
Nv $20		275	300	275	5	103
Texaco 'div'		C 39¾		Opt Vol		40
Jn $36	P	1	25	20	20	82
Sp $36	P	1	25	20	20	
Total Petroleum		C 28		Opt Vol		5
Ap $25		330	355	330	5	4180
Transcda Pipe		C 14⅞		Opt Vol		10
Ag $14		130	155	150	10	284
Videotron Ltee		C 16¾		Opt Vol		10
My $17		90	110	90	10	10
TSE 35 Index		C191.20		Opt Vol		1062
Mr $180		11¾	12⅛	11¾	5	79
$185		$6¾	$7¼	$6¾	11	304
$185	P	5	5	5	117	2032
$190		215	235	235	245	1190
$190	P	15	30	20	141	1474
$195		5	15	10	13	756
$195	P	290	320	305	113	448
$200	P	$7¾	$8¼	$8½	3	53
Ap $180	P	35	50	50	16	399
$185	P	90	105	100	95	892
$190		$5½	$6	$5½	20	285
$190	P	215	235	225	82	586
$195		275	305	280	110	463
$195	P	415	455	430	36	120
$200		85	105	95	35	351
$200	P	$7¼	$7¾	$7½	10	51
My $195		450	$5	$5	10	2757
Cda 9.5 Oct 01		C 93⅜		Opt Vol		157
Mr $92½		90	110	90	33	293
$95	P	155	170	160	17	583
$97½	P	395	420	410	10	85
Ap $92½		110	135	120	20	41
$92½	P	30	45	40	10	612
Jn $95		65	80	70	10	219
$95	P	215	225	225	21	268
$97½		20	30	25	4	262
Sp $92½		230	255	250	4	144
$95		130	145	130	4	365
$97½	P	440	465	440	24	132
Cda 9 Mar 11		C 89⅞		Opt Vol		274
Mr $70		$19	$20	1920	20	
$90		6	10	6	80	254
$90	P	75	100	65	40	381
Ap $90	P	115	130	115	2	214
Sp $90		155	180	170	32	65
$94		40	60	50	100	148

Total contract volume 15889
Total open interest 487352

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a fini, hier, en hausse de 21-100 et se changeait à $1.1960 can. comparativement à $1.1939 le jour précédent en clôture. La livre sterling a fini en baisse de 49-100 à $2.0586.

En devise US, le dollar canadien a cédé 15-100 à $0.8361 US alors que le sterling était inchangé à $1.7284 US.

Ces cotes proviennent de la Banque de Montréal.

BENEFICES

Fletcher Challenge Canada, semestre clos le 31 décembre 1988, $237.6 millions ou 24 cents par action; 1987, $224.9 millions ou 22 cents par action.

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

TORONTO

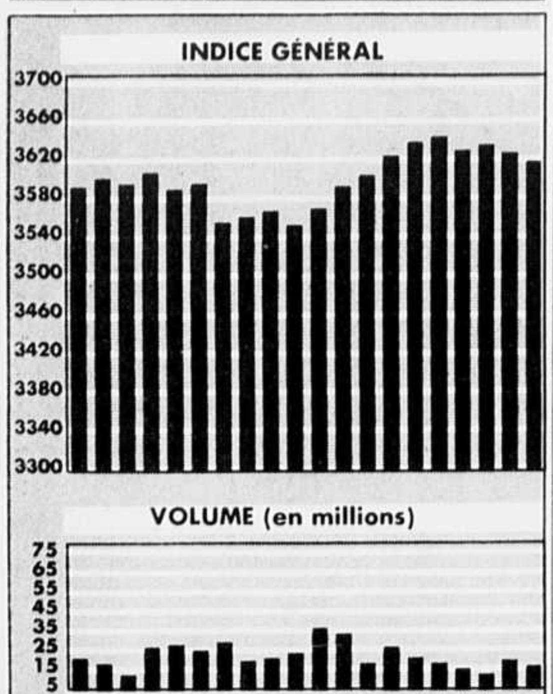

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

A B

AGFM B f 700 $7 6⅞ 6⅞ — ⅛
AMCA Int 23252 475 465 465 + 5
AMCA p 800 $24¾ 24¾ 24¾ + ⅛
AMCA 2 p 100 $22¾ 22¾ 22¾ + ¼
AMCA 3 p 11500 $24⅛ 24½ 24½
ARC Int 1000 485 485 485 + 5
Aber Res o 2000 80 80 80
Abermin o 7260 21 21 21 + 2½
Abti Prce 6010 $19⅝ 19¾ 19¾
Abitibi w 10000 60 60 60 + 5
Acadia M o 16000 62 59 59 — 3
Agassiz 1700 320 315 315
Agnico E 5100 $12½ 12⅜ 12⅜
Air Canada 57840 $12¼ 12 12 — ⅛
Albany C 5000 23 23 23
Alt Energy 79677 $17⅛ 17 17⅛
Al Enr 775 750 $26 26 26
Alta Nat 2825 $15¾ 15½ 15½ — ¼
Alcan 316688 $38¼ 37¾ 37¾ — ½
Alcan C p 1200 $22⅞ 22⅞ 22⅞
Alcan E p 3300 $22⅛ 22⅛ 22⅛ — ⅛
Algo Gr A f z29 390 390 390
Algo Cent 100 $21¾ 21¾ 21¾
Allied Lyns 26600 $10¼ 10 10⅛
Alterio o 1500 35 35 35 — 3
Altex 300 240 240 240
A Barick 54192 $27⅜ 27 27⅛ — ¼
A Barik w 2500 $8⅞ 8⅝ 8¾ — ⅛
ABarik A w 2000 100 100 100
Am Eagle o35500 75 75 75 — 3
Anderson 1081 $11¼ 11 11
Anthes 3200 74 70 74 + 2
Arbor A 700 $6½ 6½ 6½ + ⅛
Argyll A f 900 17 17 17 — 1
Argyll E B 300 140 140 140 —60
Armbro En 3200 $6⅛ 6⅛ 6⅛
Astral A f 11100 $14½ 14¼ 14⅜ + ⅛
Astral B f 5070 $15¾ 15⅛ 15⅛ — ½
Atco I f 14817 $9⅞ 9¾ 9¾
Atco II 200 $9⅝ 9⅝ 9⅝ + ⅛
Ateba o 205113 10 5 8 — 2
Atlanta G o 500 270 270 270 + 5
Atl C Cop 1000 255 255 255 —10
Atl Shop A f 2900 $9⅞ 9⅞ 9⅞
Atlantis 10000 75 71 71 — 5
Audrey R o 5900 425 410 425 + 20
Augmitto o 5600 56 55 56 — 1
Aur Res o 31050 370 360 365 — 5
Aurizon o 5000 35 35 35 + 1
Avcorp Ind 10000 140 135 135 —10
BCE Inc 117822 $37⅛ 36⅞ 36⅞ — ⅛
BCED 35986 365 360 360 — 5
BCED 9¾ z50 $10 10 10
BCED 1 p 2300 $24¼ 24⅛ 24¼ + ⅛
BCED w 10500 59 58 58
BCE Mobl 131905 $31⅛ 31⅛ 31⅛
BCU Ind o 10000 121 121 121
BCED C I 1500 $22½ 22½ 22½
B C Banc Bancor 92484 121 117 118 + 1
BC Banc A 100 $28⅛ 28⅛ 28⅛ + ⅛
BC Banc B 1100 $28⅞ 27⅞ 28⅛ + 1⅛
BC Rail p 700 $25⅛ 25⅛ 25⅛ + ⅛
BC Sugar A 7250 $17⅛ 17⅛ 17⅛ — ⅛
B Corp p 6800 $30 29¾ 30 + ¼
B Corp r see below
BGR A 8870 $9¾ 9⅝ 9¾
BGR 2 w 3000 20 20 20 — 3
BII Ent 11000 425 425 425 + 25
BMO nt fin 800 $8¼ 8¼ 8¼ — ⅛
BP Canada 145212 $18⅛ 18 18 + ⅛
BYG o 1000 55 55 55 — 5
Bakertalc o z100 31 31 31
Bancshr p 500 $21⅛ 21⅛ 21⅛
Banister C 450 $11⅛ 11⅛ 11⅛ — ⅛
Bank Mtl 176387 $28⅜ 28½ 28½ — ⅛
Bk Mtl 250 23880 $25⅛ 25½ 25⅛
Bk Mtl 3p 3900 $25¼ 25⅛ 25⅛ — ⅛
Bank N S 67269 $15 14⅞ 15
Barons Oil 5500 290 275 275 —15
Barincor f 2600 275 255 275 + 20
Baton 4650 $13¼ 13⅛ 13¼ + ⅛
Battle M 800 $19 18¾ 18¾ — ⅛
Beau CA o 13000 22 21 21 — 2
Beaver R o 10600 40 36 40
Bedford o 1500 185 185 185
Bell 1.94 p 1604 $24½ 24½ 24½
Bell 9 p 12900 $24⅛ 24⅛ 24⅛
Belmoral 28400 139 135 135 — 4
Bmorl G w 500 105 105 105
Bema Gl o 12800 143 141 143 + 2
Bethlem R 2500 75 70 75 + 5
Biomira o 900 415 415 415
Bionaire I 1000 170 170 170
Blk Cliff o 18500 49 47 48 + 1
Blackdom o 1000 415 415 415
Bombdr A 2300 $13¼ 13⅛ 13⅛
Bombdr B f44950 $13¼ 13 13⅛
Bonanza O z75 53 53 53
Bow Valy 108179 $15 14¾ 15 + 1
Bow Vly 205 1900 $20¼ 20 20¼
Bow Vly R p 29743 27 26 26 — 1
Bow VR p 800 $5 495 495 + 5
Bowtex o 2505 190 190 190 + 15
Bracknel f o 8875 147 142 146
Bralorne 89700 32 25 26 — 6
Bramalea 6700 $31 30⅞ 31 + ⅛
Brmptn A f 8500 $10 9⅞ 9⅞ — ⅛
Brandvr o 5000 235 235 235
Brascad A 2980 $39⅞ 39½ 39¾ + ¼
Brascad B z48 $39½ 39½ 39½
Brascan A 31967 $27¾ 27⅛ 27⅛ + ¼
Brkwater o 4770 420 415 420 — 5
Brkwtr w 10150 18 17 17 — 1
Bright A 500 $13⅛ 13⅛ 13⅛ + ⅛
BC Phone 73608 $29⅞ 29½ 29¾ + ⅛
BCPh 4½ p z20 $47½ 47½ 47½
BCPh 4.84 1100 $13½ 13½ 13½ — ¼
BCP 7.04 p 490 $20⅛ 20⅛ 20⅛ + ¼
BrAir ads 168 $43 43 43
Br Gas ads 800 $36½ 36 36¼ + ¼
BrTel ads 320 $59 59 59
Broulan 10466 147 143 147 + 2
Bruncor 13995 $17⅛ 17 17⅛ + ⅛
Brunswk 1426 $13¼ 13⅛ 13⅛ — ⅛
Budd Can 1600 $34⅛ 34½ 34⅞ + ⅛

C D

CAE 53315 $12⅛ 12⅛ 12⅛ — ⅛
CB Pak 4625 $20 19⅞ 19¾ — ⅛
CCL B f 695 $10¼ 10¼ 10¼ — ⅛
CFCF f 2500 $18¼ 18¼ 18¼
CGC Inc 99500 $12 11⅞ 12 + ⅛
CHC Hlcpt 19400 375 365 375 + 5
CM NT Equ 6000 $14½ 14½ 14½
CT Financl 2100 $22 21½ 22 + ¾
Cableshr A 1500 50 50 50
Cabre 700 335 335 335
Cambior 6340 $14½ 14⅜ 14⅜ — ⅛
Cambior w 9300 350 335 335 —15
Cambridg 9875 $32¼ 32 32 — ¼
Cambrdg d see below
Camco Inc 3350 $8⅞ 8¾ 8¾
Camp Res 207780 119 110 119 + 6
Campeau 21890 $16⅛ 16⅛ 16½
Campeau B 1700 $21½ 21¼ 21¼
Campeau C 400 $20¼ 20¼ 20¼ — ¼
Camreco o 5520 25 25 25
C Income u see below
Can Lease 20600 110 100 100 —10
Can Malt 300 $25 25 25
C Nor West 5500 $7⅞ 7⅞ 7⅞
CNor Wst B z3 $24 24 24
C Packrs 3832 $15⅛ 15 15⅛
C Trust un see below
C Trsco C 1355 $19⅛ 19 19⅛ + ⅛
C Tung 545 $5¾ 5⅝ 5⅝ — ⅛
C Energy 6000 390 385 385
C Exprss f 98650 100 97 99 — 2
CForms A f 1300 360 340 340 —25
C Formst B 1000 370 360 360 —10
C Found pr z52 $12 11½ 12
C Futr Ao 5038 35 35 35 — 2
CG Invest 500 $41½ 41⅜ 41⅜ + ⅜
C Home o 3680 $7 6¾ 6¾ — ½
CI Bk Com 114375 $27¼ 27 27
Cdn Jorex 8000 155 152 152 — 3
C Manoir f 600 250 250 250
C Marconi z20 $18¼ 18¼ 18¼
Cdn Nat Res 7000 55 53 53
C Nth Star z90 450 450 450
C Ocdental 61921 $19 18¾ 19 + ¼
CP Forest 100 $47 47 47
CP Ltd 508053 $23⅛ 22⅞ 22⅞ — ¼
Cdn Roxy 358 $6¾ 6¾ 6¾ — ⅛
Cancom o 4100 $15⅛ 15¼ 15½ + ½
C Spooner 8500 20 20 20 + 1
Cdn Tire 500 $35 34⅞ 35
CTire A f 59259 $19⅝ 19½ 19½ — ⅛
CUtil A f 5022 $19 18⅞ 19 + ⅛
C Util B 1767 $19 18⅞ 19
CUtil 6 pr 100 $66 66 66
CUtil 2nd I 1500 $25¾ 25¾ 25¾
CUtil 2nd K 1400 $25 25 25
CUtil 2nd L 2000 $24⅞ 24⅞ 24⅞
Canamax 10700 430 400 400 —30
Canam A f 500 $6½ 6½ 6½
CanCaptl 11486 490 490 490
Canfor 38780 $28⅛ 27¾ 28⅛ + ½
Canfor pr 1850 $24 23⅞ 24
Canhorn o z485 65 65 65
Canron A 150 $11⅛ 11⅛ 11⅛ + ⅛
Canron B f 310 $11⅛ 11⅛ 11⅛ + ⅛
Capsule T 6300 123 115 115 — 8
Cara 250 $16⅛ 16⅛ 16⅛
Cara A f 200 $16¼ 16¼ 16¼ — ¼
Carena 7950 $26¼ 26 26¼ + ⅛
Carl A p 200 $35½ 35½ 35½
Carl B p 440 $38 36½ 38 — 3
Carlyle o z125 6 6 6
Carolian o 30500 76 75 75 — 2
Cascades 300 $6⅛ 6⅛ 6⅛
Cassiar 9340 $5¾ 5½ 5¾ + ¼
Cathedrl o 300 235 235 235 + 10
Celanese 5917 $34 33⅞ 33⅞ + ⅛
Celanes 1 p 200 $31 31 31
Cntrl Cap 13275 $11¾ 11¼ 11½ — ¼
Cnt Cap Af 189535 $9¼ 8¾ 9
Cnt Cap Ap 4000 $23 22¾ 23 + ¼
Cnt Crude o 3700 $6½ 6¼ 6¼ — ¼
CFund A f 11000 $6 5⅞ 5⅞ — ⅛
Cnt GtTr 1 800 $18¾ 18¾ 18¾ + ¼
Cnt GtTr 3 100 $24 24 24 — ½
Cntl G Trc 512 $19¼ 19¼ 19¼
CG Tr p z50 $28 28 28
Centurion 500 315 315 315 —10
Chalengr f 4000 137 137 137 — 3
Chalngr A f 600 125 125 125
Chancelor o 16000 25 25 25
Charan 13250 186 150 150 —39
Chauvco A o 2700 $5½ 5⅛ 5⅛
Cheni Gld o 4700 420 400 415 + 25
Cheni Gld w 5400 105 101 105 + 9
Cimaron o 4500 490 485 485 —15
Cineplex 49695 $18 17¾ 17⅞
Citadel G o 6000 175 175 175
Claiborne A 800 $7½ 7½ 7½ — ⅛
Clarpine I 500 150 150 150 — 5
Cly Mil Af 2800 50 50 50 + 1
Cliff o 14500 40 35 40
Cobi Food 1000 69 69 69 + 4
Cogeco f 800 $8⅛ 7¾ 8⅛ + ⅜
Cognos 1000 $8½ 8½ 8½
Coho A 43120 $5⅝ 5⅜ 5⅝ + ¼
Colin Enr o 3800 85 85 85
Colray R o 20456 12½ 11 11 — 2
Cominco L 269217 $28⅞ 28⅛ 28¾ — ¾
Comnco H p 4540 $13⅛ 13 13
Comnco R 12350 320 310 315 + 5
Comnco R w 122700 37 34 36 + 1
Compu H o z200 43 43 43
Computlog 3250 $5⅛ 5⅛ 5⅛
Connaught 155340 $28⅛ 27⅛ 27¾ — ⅛
Conpak S o 7200 60 55 60 + 2
Con Bath A 9400 $24¾ 24½ 24¾ + ⅛
Con Bath 6 500 $26 26 26
C Brinco Ao25200 375 375 375 — 5
C Carma A 27402 270 255 265 + 5
C Carma w 65188 60 56 58 — 2
C Mercntl o13800 109 109 109
C Mercntl p 4500 33 33 33 — 1
C Norex 18700 495 485 495 + 5
Con Prof o z160 76 76 76
C TVX o 30599 $7¼ 7 7 — ⅛
Cons Gas 2276 $25½ 25⅛ 25⅛
C Gas 13½ 100 $26 26 26
Con Pkg 400 $21¼ 21 21 — ⅛
CTL Bank 430 180 180 180
Contrns A f 1700 250 250 250
Conwest A 1000 $13¼ 13¼ 13¼ + ¼
Co enerco A 100 365 365 365 + 5
Corby 1416 $30¼ 30¼ 30¼
Corby B f z1 $31¾ 31¾ 31¾
Cor Mark 37563 465 460 465 — 5
Cor Mrk A 1300 $21⅛ 21 21 — ¼
Corncopa o 10750 190 185 185 — 5
Corona A f 185859 $8⅞ 8⅝ 8¾
Corona B 149 $9 9 9 — ⅛
Corona A p 1672 $8⅞ 8⅞ 8⅞ — ⅛
Corona B p 5500 $20¾ 20¾ 20¾ — ⅛
Corona C p 100 $22¾ 22¾ 22¾ — ¼
Corona w 21882 116 114 115 — 1
Corna 92 w 3300 218 217 217 — 3
Coronet C 3400 440 435 440
Corp Food 3280 $9⅛ 8¾ 8¾ — ⅛
Coscan D 2700 $13½ 13⅜ 13½
Coseka R 24140 26 25 26 + 1
Cott Bev 2300 410 400 410 + 5
Counsel 7150 $8⅞ 8¾ 8¾ — ⅛
Coxheth o 8500 44 40 40 — 1
Crestbrk 1000 $19 19 19
CLife I A 3600 $24⅞ 24⅞ 24⅞
CRLife P I 4000 $24¼ 24¼ 24¼ — ⅛
Crownx 600 $12¾ 12¾ 12¾
Crownx A f38169 $6¼ 6⅛ 6⅛
Crownx 1 p 2400 $20¼ 20¼ 20¼
Crownx 2 p 2500 $18½ 18⅛ 18⅛ — ¼
Crownx 3 p 1000 $17⅛ 17⅛ 17⅛ + ⅛
Crownx B w10300 $13¾ 13⅛ 13⅛
Cumulus o 10000 35 35 35 — 5
Cusac Ind o 3200 125 125 125
Cyberm B f 6400 $11⅛ 10¾ 11⅛ + ¼
Czar Res 16000 124 122 124 + 2
DMR A f 3000 290 290 290
Datel o 9000 40 35 40 + 5
Denison A p 4540 $5¾ 5⅝ 5⅝ — ⅛
Denison B f11665 $5¼ 5⅛ 5¼
Denison p 8150 $24⅜ 24⅜ 24⅜
Denison B p18760 $22⅞ 22¾ 22⅞ + ⅛
Denisn B w 57550 125 110 110 —15
Deprenyl o 56600 $9¾ 9⅛ 9½ + ⅜
Derlan 3425 $12½ 12⅜ 12½
Devtek f 2630 $10½ 10¼ 10½
Devtek mv 100 $14 14 14 + ½
Dexleigh 6000 230 222 230 + 5
Dobrasve o 1400 150 150 150
Dicknsn A f96651 $7½ 7 7¼ — ¼
Dicknsn B 6607 $9 8¾ 8¾
Dicon Sys 2500 160 150 150 — 5
Discov W 3240 131 130 131 + 1
Discrete o 1000 19 19 19
Dofasco 16260 $29⅛ 28⅞ 29 + ⅛
Dofasco 260 11850 $34⅞ 34⅝ 34⅞ — ⅜
Dolphin o 10000 82 80 82
Doman A 3950 $7⅛ 7 7 — ⅛
Doman B f 16800 $6½ 6¼ 6⅜ — ⅛
Doman 2 p 2700 $23 22¾ 22¾ — ¼
D Expl fo 12450 21 20 21
D Textile 2843 $15 14⅞ 14⅞ + ⅛
Domtar 20005 $15⅝ 15⅜ 15½
Domtar 225 500 $25¾ 25¾ 25¾
Domtar B 1100 $22⅜ 22¼ 22⅜ + ⅛
Domtar pr 100 $18¼ 18¼ 18¼ — ⅜
Donohue 1400 $15 15 15
Dorset E o 5000 70 70 70

Indices RCMP

MONTREAL (PC) — Voici la position des trois indices Raymond, Chabot à la fermeture de la Bourse de Montréal, hier, avec entre parenthèses la position lors de la précédente clôture.

Réa (XRC): 1380.39 (1383.73)

Services (XRS): 1340.72 (1341.53)

Manufacturières (XRM): 1437.19 (1444.14)

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés, hier, trimestriels sauf indication contraire.

Dynamic Capital Corp., ord.: 5 cents, semestriel; payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 24 mars.

Enerplus Resources Corp., série B: 16 cents; 31 mars, 21 mars.

Enerplus Resources Fund, ord.: 16 cents; 31 mars, 21 mars.

Halifax Development Corp., ord.: un cent; 31 mars, 22 mars.

Quaker Oats Co. (The), ord.: 30 cents; 15 avr., 23 mars.

Slater Industries Inc., 7.5 pc: 37.5 cents; 1er mai, 31 mars.

United Corporations Ltd, ord.: 20 cents; 15 mai, 1er mai.

L'OR

TORONTO (PC) — L'or cotait $467 can. ($390 US) à l'offre et $468 can. ($391 US) à la demande, hier, en clôture chez Deak International, courtiers en métaux précieux.

L'ARGENT

ORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent métal, hier, à $6.080 l'once et $195.48 le kilogramme comparativement à $7.355 et $236.55 respectivement, lors de la précédente cotation.

Ces cotes sont en dollars canadiens.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Dover Ind 8700 $17½ 17⅛ 17½ + ⅜
Dumagmi o 600 $12¾ 12¾ 12¾
Dmi w 9500 285 270 275 —10
Dunde Pal o 1000 45 45 45
Du Pont A 3500 $27½ 27¼ 27¼ — ¼
Duration o 8048 15 15 15
Dylex Ltd 1900 $14⅛ 14 14
Dylex A f 15100 $11¼ 11⅛ 11¼
Dynamic C 2600 $8 7⅞ 7⅞ — ⅛
Dynmic A f 3400 $6⅛ 6⅛ 6⅛ — ⅛

E F

E-L Fin 100 $58 58 58 + 1
ERG Res o 3300 295 285 285 —10
Eagle P 2100 340 340 340 — 5
Eaglet o 2200 25 25 25 — 5
Estmain o 1000 32 32 32 + 2
Eastmaq o 6500 350 350 350 — 5
Echo Bay 84630 $19½ 19⅛ 19⅛ — ¼
Eco Corp 600 $8¾ 8¾ 8¾
Ego Res o 12000 48 46 48
Ekaton A o 5500 120 116 116 — 5
Elders A 12200 $24¾ 24⅛ 24⅛
Elcthom X 1100 $11½ 11½ 11½
Elcthm Y f 700 $9⅝ 9¼ 9¼ — ¼
Emco 133000 $12⅛ 12⅛ 12⅛
Empire A f 2500 $15⅛ 15¼ 15¼ — ⅛
Empire 3 p z3 $24⅛ 24⅛ 24⅛
Empire 4 p 200 $25¼ 25¼ 25¼ + ⅜
Energx o 5000 27 27 27
Enrpls C B 500 $8⅛ 8⅛ 8⅛ + ⅛
Enfield 10600 $7⅛ 7½ 7½ — ¼
Enfield I p 1700 $20 20 20
Ennistel A f 800 455 455 455
Enscor Inc 7500 290 280 290 + 20
Env Saf o 4400 350 350 350 —15
Epic Data o 3150 430 425 425 — 5
Eplett D p 2000 $9⅞ 9⅞ 9⅞ + ⅛
Equinox o 1500 200 195 195 —15
Equty Svr A45800 465 450 455 — 5
Etac Sals 45010 $9⅛ 8⅞ 9 + ⅛
Euro Nev o 4600 390 385 390
Euro Pete o20000 10 8 8 — 2
Exador o 2305 11 11 11 — 1
Exall o 1856 40 40 40
Excel o 5950 120 111 120 + 2
Exco Tec 3000 140 140 140
FCA Intl 1594 $8¾ 8⅝ 8¾
FCMI A of z60 165 165 165
FCMI B o z20 190 190 190
FPI Ltd 6350 $9¼ 9⅛ 9⅛ — ⅛
Fahnstk A 8400 205 205 205 — 5
Ficnbrd G 73382 205 200 205
Ficnbrdge 139437 $29⅛ 28¾ 28⅞
Ficnbrdg w 68600 $6⅛ 5⅞ 6
Far West 2900 270 265 270 + 5
Fed Ind A 38716 $16¾ 16⅝ 16⅝ — ¼
Fed Ind C 400 $25¾ 25¾ 25¾
Fin Truco 5600 62 61 62
F Trsco Ip 4240 88 85 85 — 2
Finning L 142500 $22¼ 22 22¼ + ⅛
Firan 17975 360 350 360 + 10
F Austria 50460 $11⅛ 11⅛ 11⅛ + ¼
F Austrl w 75850 38½ 38 38 — 1
F Cty Tr C 1000 $7½ 7½ 7½ — ½
F Cty Trco 10000 $6⅝ 6½ 6½ — ⅛
FCty Trco w 5000 2 2 2 + 1
F Marth A f57500 $8⅞ 8⅞ 8⅞ + ⅛
F Marthn C 500 $9 9 9
F Tor Mng 2620 $5⅛ 5 5 — ⅛
Fleet Aero 7000 280 280 280 + 5
Fleet Aro Af20900 160 150 160
Fleet Aero 1 3750 400 390 390 —10
Flet CCan A 5600 $19¾ 19½ 19½ — ⅛
Flet C Inv 6170 $21⅛ 21⅛ 21¼
Flet CI B 21100 $20⅝ 20½ 20⅝ + ¼
Flet CFin 8 1200 $24 23⅞ 23⅞
Flet CFin B 600 $23⅞ 23⅞ 23⅞
Focus nmc 2738 $23⅛ 23¼ 23⅜ + ⅛
Forsyth J 700 375 375 375
Fortis Inc 575 $20⅛ 20⅛ 20⅛ + ⅛
FSesn HI f 800 $27 26½ 26½ — ¼
Franco o 41200 $9¾ 9¾ 9¾ — ⅛

G H

GB Auto 100 490 490 490 + 15
GTC Tr B 700 $5½ 5½ 5½
GW Util 1391 $23⅛ 23⅛ 23⅛
Galactic 5700 455 450 455
Gandalf 4834 $5⅞ 5¾ 5¾
Geac Comp 21000 220 215 215 — 5
Geddes o 1700 160 160 160
Gemini T o 1000 65 65 65
Gendis A 5600 $20⅝ 20½ 20½ — ¼
GE Canada 2200 $21¼ 20½ 20½ — ½
GMC 2477 $50½ 50½ 50½ — ½
Geodom o 19500 80 75 75 — 3
Gesco A f 1000 300 300 300
Giant Bay o 2500 30 25 25 — 5
Giant Yk 300 $13⅛ 13⅛ 13⅛ + ⅛
Gibraltar 1000 $11⅛ 11⅛ 11⅛
Glamis 6200 225 220 220 — 5
Glen Adn o z550 45 40 40
Glenayre 4000 $9 9 9
Global Gov 8692 $8½ 8¼ 8⅜
Goldcorp f 3670 $6 5¾ 5¾ — ¼
Goldcorp r 339900 14 12 12 — ½
Gld Knight o14030 $9⅛ 9½ 9½ — ¼
G Knight w 24100 23 20 20 — 3
Gld Myra o 27800 100 96 97 — 3
G Nevada o 1000 50 46 46 — 9
Gldn Rul o 6100 200 199 199 + 4
G Shield o 13300 30 28 30 + 2
G Star o 20000 290 275 275 —15
Gldn Ter o 10250 31 31 31 + 1
Goldnbel o 10900 103 100 103 + 3
Goldex o 3200 124 120 124 + 4
Goldpost o 1000 67 67 67 — 1
Goldast o 7000 33 33 33
Gordex M o 2770 53 50 53
Grafton A f 400 $10 10 10
Grandma 7000 36 34 34 — 2
Granduc 8700 315 310 315 + 5
Granges 5400 325 320 320 — 5
GL Group 700 $19½ 19⅛ 19⅛ — ⅛
Gt WLife 770 4800 $24⅛ 24¾ 24⅞
Gt W Lifeco 9113 $16 15⅝ 15¾
Gtr Lenor o 5000 82 82 82 — 8
Grn Forest 1300 350 350 350
Grnstne o 27000 $5 480 5 + 25
Grevvest F 600 490 490 490 —10
Growth I 100 $14⅛ 14⅛ 14⅛
Gulf Res 148547 $15⅛ 15¼ 15⅜ + ⅜
Gulf R Ip 5422 490 490 490
..fstrm o 9950 43 42 43
Gwil Ind 1500 215 215 215 —10
HSK Mnrl o30500 70 65 65 — 5
Haley 600 $7 6¾ 7
Halton R 900 150 150 150 — 5
H Group A 100 $6½ 6½ 6½
Hmrsn C p 1600 $25¾ 25⅛ 25¾ + ⅛
Hmrsn C Bp 1000 $25⅛ 25¾ 25⅛ + ⅛
Hamond A f 3942 220 215 215 —10
Harris A f 800 $8 8 8
Hawker 2575 $24⅛ 24⅛ 24⅛
Hayes D 1143 $13⅜ 13⅜ 13⅜
HCare A of 21800 203 185 185 —20
HDS o 6000 95 80 80 —20
Hees Intl 11820 $30⅛ 30⅛ 30⅛
Hees E p 700 $21¾ 21½ 21½ — ½
Hees w 121930 $10⅛ 10⅛ 10⅛ + ⅛
Helix 14700 80 78 80
Hemlo Gld 223850 $14½ 13¾ 14¼ + ⅜
High Rivr o33067 102 97 101 — 1
Highwod o 2000 228 228 228 — 7
Hilcrest o 520 150 150 150 + 5
Hillsboro o 2550 250 250 250 + 5
Hollingr I 71600 $14 13⅞ 13⅞
Holingr w 64800 340 335 335 — 5
Home B f 3650 122 121 121
Hope Brok 500 370 370 370 —10
Hope B w 15827 185 175 185 + 15
Horsham f 74075 $9⅞ 9⅝ 9⅝ + ⅛
HBay Mn s 393 $11 11 11 — ⅛
H Bay Co 15208 $26 25¾ 25¾
HBC A p z32 $18½ 18½ 18½
HBC Hp 24000 $22⅛ 22⅛ 22⅛
Hy Zels 200 $5⅛ 5⅛ 5⅛ — ⅛
Hydra Ex o 1000 80 80 80 —10

I J

ISG Tec o 14500 195 190 195 — 5
ITL Ind 500 150 150 150
ITL Ind 1p 500 450 450 450 — 5
Ican o 26500 63 61 62 + 2
Ideal Gr Af 525 $9⅛ 9⅛ 9⅛ — ⅛
Imasco F p 800 $25¾ 25¾ 25¾
Imasco L 20120 $31⅛ 31½ 31⅜ + ⅛
Imsco L Ap 100 325 325 325
Imsco L Cp 500 $24⅛ 24⅛ 24⅛ — ⅛
Imp Oil A 114581 $54⅞ 53⅞ 54⅞ + 1⅛
Imp Oil B z3 $53⅞ 53⅞ 53⅞
Inco o 3000 25 24 24
Inco 182490 $36⅛ 35⅞ 36⅛ + ⅛
Inco 7.85 1800 $21⅞ 21¾ 21⅞
Inland Gas 11300 $13⅛ 13 13
Inland G p 1000 $12½ 12 12
Innopac 2770 $11⅛ 10⅞ 11⅛ + ⅛
Innotech 300 305 305 305
Inspiratn 1238 $10½ 10½ 10½ — ¼
Integra Sy 31700 63 58 58 — 5
Inter Cabl o 6000 35 35 35 + 10
Inter-City 20261 $23 22¾ 22¾ — ⅛
Inter C C p 2800 $37¾ 37½ 37½ — ¼
Interactn o 8075 178 170 178 — 2
Interhome 4550 $45¼ 45 45
Intrmetco 3300 $16¼ 16 16
IBM 262 $141 140½ 140½ — ½
I Epitek 3800 110 105 105 — 5
IForest A f 72385 $5⅞ 5¾ 5¾ — ¼
I Geograp o 2350 390 380 390 + 10
IMhgny B o 6011 390 375 375 —15
I Mirtone 2000 70 70 70 + 5
I Petro o 7000 300 300 300 + 20
I Platinm o 4700 100 95 99
Intl Pottr 11500 225 220 225 —10
I Pursuit o 6000 99 99 99 — 1
I Semi Tch 14100 $9½ 9⅛ 9⅜ — ⅛
I Thunder o 6300 100 90 90 —10
I Verifac o 2000 54 51 54 + 4
Intraust o 4000 27 25 25 — 1
Invntrnic o 1300 169 165 169 — 1
Inverness 1500 345 340 340 —10
Inverns 875 2200 $11½ 11 11½ + ⅜
Inv Grp 1900 $17¾ 17⅛ 17¾
Iona o 14500 148 140 140
Ipsco 5140 $20 20 20 — ⅛
Irwin Toy z5 $6¾ 6¾ 6¾
Island Tel 500 $16⅛ 16⅛ 16⅛ + ⅛
Ivaco A f 56700 $12½ 12⅛ 12⅛ — ⅛
Ivaco B 96000 $13¾ 13½ 13¾ + 1⅛
Ivaco D p 1100 $24½ 24½ 24½ + ¼
Ivaco E p 100 $24¼ 24¼ 24¼
Ivaco 2nd 1 1300 $18½ 18⅛ 18⅛ — ⅛
Ivaco 2nd 2 400 $19¼ 19¼ 19¼ + ¼
Ivaco 2nd 4 700 $32¾ 32½ 32¾ + ¼
JDS Inv 750 $12½ 12½ 12½ — ¼
JDS B p 750 $24⅛ 24¼ 24¼ — ⅜
Jannock 20700 $21⅛ 20⅞ 20⅞ — ⅛
Jascan o 7800 45 45 45 — 1
Jean Cout f z250 $10½ 10½ 10½
Jonpol o 10000 112 110 112 + 2
Jordan P A 7000 38 38 38
Joss Enr o 2787 245 230 230 —10
Journey f 4800 $10 9⅞ 10 — ⅛
Joutel o f 57100 27 25 25

K L

Kam Cred o43750 19 17 18 — 2
Kam Kotia 27784 290 290 290 — 1
Kaufel G A 1000 $11⅛ 11 11
Kaufel GB f 4600 $10¼ 10¼ 10¼
Kelly DA f 675 $77 77 77 — 1
Kelsey H 1050 $22¼ 22 22¼ + ⅛
Kerr Add 2050 $23⅜ 23 23⅜
LFP Hld o 700 60 60 60 — 3
LSI Logic 1400 211 211 211 —14
La Fosse o 5600 52 49 52 + 5
Labatt 13542 $22 21⅞ 21⅞ — ⅛
Lac Mnrls 70283 $13¼ 12⅞ 13
Lafrg Can p 712 $19⅛ 19⅛ 19⅛ — ⅛
Lafrg Corp z55 $19 19 19
Laidlaw A 39900 $19½ 19¼ 19½ + ⅛
Laidlw B f 170337 $17⅞ 17¾ 17¾ — ⅛
Laidlaw G 9500 $24⅛ 24¼ 24⅜ + ½
Landmrk f 1000 33 33 33 — 3
Lanpar 5000 65 63 63 — 2
Laurasia o 8500 19 19 19 + 2
Laurasi w 50000 2 2 2 — 1
Laur Gr B 650 $6⅛ 6⅛ 6⅛
Laur Gr I 800 $21¾ 21⅛ 21¾
Lavalin 500 335 335 335 + 5
Lowsn M Af 171800 $12⅞ 12⅛ 12⅞ + ⅛
Lencourt o 6000 31 31 31 + 1
Levon o 9000 70 70 70 + 4
Lidco Ind o 10300 29 29 29 + 4
Linamar 25000 $5¼ 5¼ 5¼
Linear T 200 $11¾ 11¾ 11¾ + ¼
Loblaw Co 2700 $10⅞ 10¾ 10⅞ + ⅛
Lob Co pr 720 $26⅛ 26½ 26½ — ¼
Lob 370 p 105 $41¼ 41¼ 41¼
Lob Co 3 z10 $24⅞ 24⅞ 24⅞
Loewn Gr 15000 $10¾ 10⅛ 10¾

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Loewen A p 2000 $16 16 16
Lonvest 3900 $21 20¾ 21 + ⅛
Lumonics 14475 $5¾ 5½ 5¾ — ⅛
Lynngld R 33500 160 160 160 — 5
Lynx Can o 2000 10 10 10 + 1½
Lytton M o 4000 10 10 10

M N

M-Corp 400 $12 12 12
MDC A of 2000 43 43 43 + 3
MDS H A 500 $23⅛ 23⅛ 23⅛ + ¼
MDS B f 1000 $21¾ 21¾ 21¾ + ¼
MICC A 120 $24¾ 24¾ 24¾
MICC 8⅛ 500 $23½ 23½ 23½
MPG Inv 3245 $8 7½ 8
MSR Exp 20200 170 170 170
MVP Cap o 58137 62 58 60
Mackenzie 17770 $5⅞ 5¾ 5¾
Mclan H X 253991 $13¼ 12¾ 13⅛ + ¼
Mcln HY f 300 $11⅞ 11⅞ 11⅞ + ¼
Macmilan 46066 $19⅛ 18⅞ 18⅞ — ⅛
Mcmiln 10 p 800 $24 24 24
Madelin o 2925 290 290 290 —10
Magna A f 78952 $13⅞ 13⅜ 13¾ + ¼
Maistc Con 1500 395 390 390
Maistc EI 1500 220 215 215 — 5
Malette f 16542 $12⅞ 12¾ 12⅞ — ⅛
Manitoba p 5600 $25¼ 25⅛ 25⅛
Manville 1500 310 300 310
Manridg o 500 14 14 14 + 1
Mfg Life A 3300 $24⅜ 24⅛ 24⅛
M Lf Gard 5550 $39½ 39 39 — ½
Maritime f 4135 $16½ 16⅜ 16½ + ⅛
Mark Res 431 $8⅞ 8⅞ 8⅞ — ⅛
Mark Wrk f13900 126 117 117 — 8
Marshl A f 500 $5¾ 5¾ 5¾
Marshl B 489 $5½ 5½ 5½ — ⅛
Matchan o 5000 23 23 23 + ½
Mavtech 10600 270 255 255 — 5
Maxon A of 500 125 125 125
Maxwell C 500 470 470 470 + 20
McAdam o 4500 71 70 71 + 1
McFinley o 1700 75 75 75
McNelen o 5000 200 200 200 —10
Memotec 22900 $10½ 10½ 10½
Mentor 400 $6¾ 6¾ 6¾ — ¼
Meridian 100 290 290 290
Meta C o 3000 10 10 10
Metal Mng 27500 $13¼ 13⅛ 13⅛ — ⅛
Metalore 1664 $35 34⅞ 35 + ⅛
Mdind Dty 3600 $9 8⅞ 8⅞ — ⅛
Minrl Res 925 $6¼ 6 6
Minerex o 1000 76 76 76 + 3
Minnova 4220 $22¼ 22¼ 22¼ — ⅛
MinVen o 30867 410 405 410 + 10
Mr Jax 2200 $5½ 5⅜ 5⅜ — ⅛
Mitel Corp 7100 310 300 305
Mitel 200 p 1500 $18 17⅞ 18 + ¼
Moli o 10000 210 210 210 — 5
Moli A w z200 5 5 5
Molson A f 10656 $33½ 33⅛ 33½ + ¼
Molson B 250 $33⅛ 33⅛ 33⅛ + ⅛
Moneta o 19000 60 60 60
M Trusco 4370 $23 23 23
M Trsco B 400 $22½ 22½ 22½
Moore 27505 $32½ 32⅛ 32⅛ — ⅛
Morden H f 2000 $6⅞ 6⅞ 6⅞
Morgan F 4700 175 170 175 + 5
Morgn F C 2000 $9¾ 8¾ 9¾ + 1⅛
Morgan 5973 365 365 365
Morisn P 24500 $8½ 8¼ 8½ + ⅛
Mun Fin Af 1400 $11⅛ 11½ 11½ — ⅜
MF A w 300 145 145 145 — 5
Murgold o 10000 25 25 25
Muscocho 500 390 390 390
NLX o 1400 15 15 15 — 2
NSR Res o 500 17 17 17 — 1
N-W Gr 4108 $5¾ 5⅛ 5¾ + ½
Nat Bk Can11048 $12⅞ 12½ 12½
Nat Bsns 24100 142 137 137 — 3
Nat Sea 900 $10⅛ 10 10 — ⅛
NSea Equ f z72 $8¼ 8¼ 8¼
Nt Vg Trco 14200 $28 26¾ 28 + 1¼
Nearctic o 1500 25 25 25
Nelson H o 45000 80 76 80 + 8
Nelsn H p 24000 100 97 100
Nelson V o 4800 21 20 20 — 2
Neptun R o 14700 220 215 218 — 1
Nevada o 4000 240 235 240 + 5
NB Tel 1.85 292 $19⅛ 19⅞ 19⅞ + ⅜
NGld Scpt o10000 18 18 18 + 1
N Goliath o 35856 9 8 8 — 1
N Hrding f 1200 $8½ 8½ 8½ — ¼
N Hrdng m 200 $9 9 9
N Kelor o 3000 21 21 21 — 2
N Provid o z100 47 47 47
N QRagin o 3950 475 460 475 + 5
Newalta 3200 80 80 80 — 1
Newfld M o 6000 33 32 32
Nfl CapA f 2100 $9 8⅞ 8⅞ — ⅛
Nfld Tel 725 600 $17¾ 17¾ 17¾
Newhak o 6600 300 300 300 — 5
Newscop 14500 51 51 51 — 2
Newtel Ent 4914 $17⅛ 17⅛ 17⅛
Nexus o 29908 50 44 50 + 6½
Nkl Rim o z25 10 10 10
Nikkei P w 147973 390 385 390 —10
Noble M o z100 38 38 38
Noma A f 8800 $16⅛ 16 16⅛
Noramco o 25592 78 76 78 — 2
Noramco w z250 7 7 7
Noranda F 59650 $14¾ 14½ 14⅝
Noranda I 196088 $24¾ 24¼ 24⅜ — ⅛
Norndo I B 835 $33 33 33 — ½
Norndo I C 14300 $29⅞ 29⅜ 29⅜ — ⅛
Norcen 23353 $22 21⅞ 22 + ⅛
Norcn ord f 3669 $19½ 19¼ 19¼ — ⅛
Norcn 8.12 9550 $25½ 25 25⅛ + ⅛
Normic A f z25 $7 7 7
NC Oils 30295 $19¾ 19⅛ 19¾ + ½
NCO 6 p 100 $19¾ 19¾ 19¾
Northair o 7500 43 43 43
NDynsty o 11200 40 38 38 — 2
Nor Tel 212185 $18½ 18⅛ 18⅛ — ¼
NTel 3 p 3300 $25⅛ 25⅛ 25⅛ — ¼
Northgat 4900 $7 6⅞ 7
Nthgat gl w 2000 48 48 48
Nthgate w 3000 30 30 30
Northstr E 2100 340 330 340 + 15
Nwst Dgtl o 2815 125 120 120 — 5
Nthws Drg 600 $9 8⅞ 8⅞ — ⅛
N Beauc o 38000 14 13 13½ — ½
Nova Cor f 282785 $12⅞ 12¼ 12⅜ — ¼
Nova F p 100 $25 25 25
Nova O p 2000 $25⅛ 25⅛ 25⅛ — ⅛
Novagld o 82500 78 65 75 + 13
Noverco 274 $11⅞ 11⅞ 11⅞ + ⅛
Nowsco W 1657 $14⅛ 14 14⅛ — ¼
Nu Gro o 1500 105 105 105
Nuinsco o 2500 70 70 70

O P

OE Inc 900 $16 16 16 — ¼
Oakwd A f 1000 85 85 85
Oakwd A p 12200 425 425 425 + 10
Okwd B p 500 460 460 460
Oakwd C p 4000 125 125 125
Oakwd D p z2 180 180 180
Ocelot A 200 $11 11 11
Ocelot B f 1200 $10½ 10½ 10½
Okanagan S 1000 $5 5 5
Omega Hyd 9000 250 220 250 + 20
Onex C f 2775 $13½ 13¼ 13½ + ¼
Opimian o 200 440 430 430 —20
Orbit 6010 69 68 68 — 1
Orbit 2 p 400 $6⅞ 6⅞ 6⅞
Orbit 3 p 490 $7 7 7 — ⅜
Orofino o 1000 36 36 36
Oshawa A f 15767 $23⅞ 23⅜ 23⅞ + ⅛
Osisko o 10000 19½ 19½ 19½ + ½
Otooles G 4350 290 280 280 + 10
Oxf Prop 5800 205 202 205
PCL Indust 863 $6¼ 6⅛ 6⅛
PPC OG o 11500 100 90 90 — 8
PWA Corp 115248 $16⅛ 16⅛ 16¼
Pac Aqua o 24125 50 46 46 — 4
PCsar A o 200 125 125 125
PCsar B f 1000 115 115 115 + 15
Pac TrOc o 54000 17 16½ 16½ — ½
Pgurin A f 48790 $8 7¾ 7⅞
Paloma P 9492 470 460 460 — 5
Pamour 1600 $7¼ 7⅛ 7¼ + ¼
PanAtlas o z83 82 82 82
PanCan P 3900 $27 26⅞ 27 + ⅛
Pancontl 44018 475 375 460 + 90
Pantorma z85 140 140 140
Paragon o 3074 330 315 330
Parmt FA f 6800 120 115 120 + 5
Parmnt R 300 $13 12½ 13 + ¾
Parkland 18154 $7⅛ 7 7¼ + ⅜
Pegasus 17452 $15⅛ 15 15 — ¼
Pmbrtn A f 3000 490 485 485 — 5
Penn Wst o 5000 45 43 43 — 2
Penningtn 100 $13½ 13½ 13½ — ½
PJewl A f 500 $16¼ 16¼ 16¼
Petromet o 2000 52 52 52 + 1
Photo Eng 100 $26½ 26½ 26½ — ½
Pine Point 950 $32½ 32½ 32½ — ¼
Pioner M o 155748 218 206 214 + 4

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Pioner M w28537 34 30 33
Pipestone o 1300 25 25 25 — 2
Place Res A z400 56 56 56
Placer Dm 195527 $16½ 16⅛ 16¼ — ¼
Placer G w 6000 54 54 54 — 1
Plexus o 4500 270 260 260 —10
Poco Pete 32200 $7⅛ 7½ 7½
Poco D p 2200 $13⅛ 13 13
Polymer 1000 $10⅛ 10⅛ 10⅛ — ¼
Polymer w 1600 230 225 225 —10
Powr Cor f 102805 $15⅝ 15⅛ 15½ + ⅛
Powr Fin 840 $17⅞ 17¾ 17⅞ + ¼
Precsn D A 1000 185 185 185 + 5
Premdor f 4700 335 330 330 —10
Primex F 4900 240 230 230 —10
Pronto E o 7500 33 33 33 — 2
Provigo 6700 $10¼ 10⅛ 10⅛
Pure Gld o 6176 15 15 15

Q R

Quadra L o 1300 475 470 470
Quartz M o 22600 94 90 90
Que Wst o 600000 10 10 10 + 1
Que Sturg o 4050 215 213 215 + 2
Que Tel 1404 $13⅜ 13⅜ 13⅜
Quebecor A 2200 $20⅛ 20 20 — ⅛
Q Street 3366 360 335 340 —35
Queenstak 5411 105 102 105 — 5
Quenstn G 1713 180 180 180 — 5
RBK Nt 21270 $14⅞ 14¾ 14⅞ + ⅛
RBK Nt p 1750 $29¾ 29¾ 29¾
RFC Res o 15100 300 290 295 — 5
RY Fin p 5480 $24⅞ 24¾ 24⅞ + ⅜
RY II p 100 $24⅜ 24⅜ 24⅜
Ram Pet 100 280 280 280
Ranchmen 3574 $5⅜ 5½ 5½
Ranger 95850 $7 6¾ 7 + ⅛
Rayrock f 6700 $7 7 7 — ⅛
Rea Gld o 7000 345 335 345
Redpath 11461 $13¾ 13½ 13¾ + ¼
Redstone o 500 86 86 86 — 4
Reff Inc 1000 $7½ 7½ 7½ + ⅜
Regional o 500 185 185 185 + 3
Rnb Gold Usee below
Renisanc 9952 $14¾ 14⅛ 14¾ + ¼
Rentown o 10800 395 380 390 + 10
Repap f 32250 $13⅛ 13 13 — ⅛
Res Captl 500 475 475 475
Res Captl w 5000 2 2 2
Revn Prp A 6633 $6¼ 6 6
Revnu B f 124334 450 430 450 + 25
Rio Algom 2680 $23¾ 23⅛ 23¾
Rio 580 pr z10 $77⅞ 77⅞ 77⅞
Rio 8.5 z24 475 475 475
Rio Alto o 5000 35 33 33 — 2
Roddy o 2000 94 94 94 + 4
Rogers A 3186 $127¼ 125 125 — 3
Rogers B f 78873 $113½ 107¾ 107¾ — ½
Roman 900 $13 13 13 — ⅛
Rothm A p z60 $85 84¾ 84¾
Rothm 2p 500 $14⅛ 14⅛ 14⅛ — ⅛
Roxmark o 4000 16 16 16 — 2
Royal Bnk 106350 $40 39⅞ 39⅞ + ⅛
Ry Bk 1.45 2350 $17 16¾ 16¾ — ⅛
Ry Bk E 400 $97 96 97 + 1
Ry Lepg L 1361 $10¼ 10⅛ 10⅛ + ⅛
Ry Pacific 2000 120 117 117
RyTrco A 48439 $17⅛ 16⅞ 17
RyTrco G p 1250 $22 21⅞ 22 + ⅛
RyTrco M p 100 $20¾ 20¾ 20¾
Ry Trco w 11811 $15¾ 15½ 15¾

S T

SHL Systm 16328 $9½ 9⅜ 9⅜
SNC A f 400 $5¾ 5½ 5¾ + ¼
SR Telcom 200 365 365 365 — 5
St Andrw o 2500 241 240 241 + 5
St Clair Af 2200 330 330 330
StL CemA f11930 $17⅛ 16⅞ 16⅞ — ⅛
Samoth C o 420 150 150 150 — 5
Samuel M T 2000 $16½ 16½ 16½
Samul MT w 1100 265 260 265 + 15
Sandwell A 300 $11⅞ 11¾ 11¾
Saskoil 5284 $9⅞ 9⅞ 9⅞
Saskoil A p 4400 $10¼ 10 10¼ + ¼
Saskoil E u see below
Saynor Var 1000 45 45 45 + 1
Sce Inv Af 500 $18⅞ 18⅞ 18⅞ + ⅜
Sceptre R 67330 395 390 395 — 5
Scptr R 8½ 1500 $16½ 16⅛ 16⅛
Schneider 100 $26 26 26 — ⅛
Shnidr A f 550 $25¼ 24⅞ 25¼ + ¼
Scintilor o 5900 130 125 125 — 5
Scintrex 300 $8 8 8
Scot Paper 1112 $18⅛ 18¼ 18⅛ + ⅛
Scot York 7000 180 175 180 + 5
Scotts f 4080 $15⅛ 15⅛ 15⅛ + ¼
Scotts C 200 $15½ 15½ 15½
Scurry Rn 500 $18⅞ 18⅞ 18⅞
Sebrght E o19000 35 35 35 + 2
Seagram 59555 $81⅞ 81⅛ 81⅞ + 1
Sears Can 254530 $13 12⅞ 13 + ⅛
Securty H p 3300 $7¼ 7¼ 7¼
Sedona I o 8500 175 172 175 + 4
Sensormat 5900 350 335 350 + 45
ShawC B f 10000 $11½ 11½ 11½
Shaw I Af 700 $12⅛ 12⅛ 12⅛ — ⅛
Shell Can 21335 $49 48¾ 48¾ — ⅛
Sherritt 51660 $15½ 14¾ 15⅛ + ⅛
Sico 1000 $10⅞ 10⅞ 10⅞ — ⅛
Sienna o 2000 30 30 30
Sikaman o 23800 300 300 300
Silcorp A f 500 $18 18 18
Silcorp B 500 $17 16½ 17 + 1
Silversid o 3000 37 36 36 — 1
Simco Eri 1200 $8⅛ 8⅛ 8⅛
Skyline o 300 $7⅛ 7⅛ 7⅛ — ⅛
Slocan F 13200 $12⅛ 12½ 12⅛ + ⅛
Socnav A f 3300 455 450 450 —10
Softkey S o 11000 100 100 100
Sogepet o 3000 30 27 27 — 8
Southam 49660 $32½ 32¼ 32⅛
Spar Aero f 178520 $15½ 15¼ 15¼ — ¼
Stan Wst o 1600 100 100 100 —10
Std Trstco z2 $18 18 18
Starrex o 5300 158 151 151 + 1
Steinbg A f 4150 $36 35¼ 36 + 1
Stelco A 9805 $23⅞ 23⅜ 23¾ + ⅛
Stelco C p 1200 $22 21¾ 21¾
Stewart Ik o 5000 160 155 160 + 4
Stonbridg 3188 $6⅛ 6⅛ 6⅛
Strathfld o 6000 440 370 440 + 80
Strathfld p 8000 $8¼ 7¼ 8¼ + ⅜
Sud Cont o 5500 55 55 55 — 8
Summit R 7000 $7½ 7⅛ 7½ + ⅛
Sun Ice Ltd 4500 350 340 350 + 10
Sunburst o z100 4 4 4
Suncor pr z40 $23⅞ 23⅞ 23⅞
Synex Intl o 5620 55 55 55
Syngold o 3300 73 70 70 — 8
TH Res o 7500 100 100 100
TBM NT 53000 $5⅞ 5½ 5⅞ + ⅛
TBM NT p 150 $25¾ 25¾ 25¾
TCC Bev 39710 $8⅞ 8¾ 8⅞
TIETel 600 176 176 176
TSC Shn Ao 800 120 120 120
Tap Cp Aof 17500 37 35 35 — 4
Taro Ind 6500 70 70 70
Tarragon O 15000 121 117 121
Taurus A z500 75 75 75
Teck Cor A 3980 $21 20¾ 21 + ½
Teck B f 137062 $20¼ 19⅞ 20 + ½
Tee Comm o 3500 100 96 100 + 4
TelMet B f 500 $18⅞ 18⅞ 18⅞ + ⅛
Tel Radio o 600 85 85 85
Teledyne 200 $14¾ 14½ 14¾
Tembec A 8840 $11 11 11
Terra Mn o 5968 35 33 33 — 2
Terramar o 7700 17 14 14 — 3
Tex Can 1000 $40⅛ 39¾ 39¾ — ⅛
Thd CGInv 225 $41 40 41 + ¾
Tiber z33 450 450 450
Time Air 300 $8⅛ 8⅛ 8⅛
Timinco 3000 355 355 355
Tor Dm Bk 98689 $39¾ 39⅜ 39¾ + ½
TD Bk 1.835 300 $22⅛ 22⅛ 22⅛
Tor Sun 1550 $24⅛ 24¼ 24¼ — ⅜
Torstar B f 73530 $31¼ 30⅞ 31¼ + ⅜
T Enrgld o 4614 350 345 350 + 20
T Enrgld w 9500 10 10 10 + 2
Total Pet 30350 $28 28 28 + ⅛
Total PA p 1000 $46⅛ 46 46⅛ + ⅛
Trac Ind o 5000 25 25 25
Trader R o 31000 44 40 44 + 1
Tr C Glass 200 $26½ 26½ 26½
Trans Dom 18634 68 67 68 + 1
Trns Mt 2000 $14¾ 14⅜ 14⅜
TrnAlta U 51952 $13⅛ 13½ 13⅛
TrAlta 4 z6 $48⅞ 48⅞ 48⅞
TrAlta 7½ 100 $93¾ 93¾ 93¾
TrAlt 9 500 $25¾ 25¾ 25¾
TrAlt 8.40 406 $25¼ 25¼ 25¼
TrAlta 7.20 58300 $24⅛ 24¼ 24½ + ¼
TrAlta 7.08 49000 $24⅛ 24 24¼ + ¼
TrAlta 7.10 500 $23⅞ 23⅞ 23⅞
TrCan PL 408260 $15 14⅞ 14⅞ — ⅛
TrP 2.80 p z70 $32⅛ 32⅛ 32⅛
TrP 1st E 2600 $51 50½ 50¾ + ⅛
TrP 1st H 100 $50⅛ 50⅛ 50⅛ + ¼

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

TrP 1st I 100 $49⅞ 49⅞ 49⅞
TrP 1st J 100 $48½ 48½ 48½
TrP w 4700 4½ 4½ 4½ — ½
Transit Fin 2100 $6 6 6
Trpac Res o24500 9 9 9
Trical R o 20221 195 190 195
Tridel Ent z80 $17⅞ 17⅞ 17⅞
Tridont f 7649 165 160 165 + 9
Trilogy 1000 65 65 65 + 2
Trilon A 1520 $19¼ 19 19
Trilon Fin I 400 $21½ 21½ 21½
Trlon Fin II 1800 $20¼ 20¼ 20¼
Trilon A w 2900 $10⅛ 10 10
Trimac 10761 370 370 370
Trinity Res 29750 52 46 52 + 7
Triton C I 500 $8¾ 8¾ 8¾ + ⅛
Trizec A f 1665 $36⅜ 36⅜ 36¼
Trizec 3 p 2500 $9¾ 9¾ 9¾ — ⅛
Trizec 4 p 2150 $22¾ 22⅞ 22⅞
Trizec 6 p 200 $21¼ 21¼ 21¼ — ¼
Tuckahoe A 500 400 400 400
Tudor o 800 70 70 70
Turbo 42100 62 60 60 — 1
Turbo w 41000 13 12½ 13
Tyler R o 27096 46 45 45 — 1

U V

ULS Cap p 2000 $25¾ 25¾ 25¾
Ulster P o 10765 202 197 202 + 5
Ultmr C 1p 300 $25 25 25
Ultmar plc 172350 $6¼ 6⅛ 6¼
Unican A 100 $9⅛ 9¼ 9¼ + ¼
Unicorp A f 400 $7⅝ 7½ 7⅝ + ⅛
Unicorp 10 200 $18 18 18 + ⅜
Unicorp 117 800 $11½ 11⅜ 11⅜ — ⅛
Unigsco B f 1400 370 365 365 — 5
Unigsco 2 p 950 $8⅞ 8⅞ 8⅞ — ⅛
Un Carbid 3000 $26⅞ 26⅞ 26⅞
U Entprise 3904 $10 10 10 — ⅛
UGas 6 pr z10 $32¼ 32¼ 32¼
Un Corp 824 $34¾ 34¾ 34¾ — ¼
U Keno 2080 $5⅛ 5⅛ 5⅛ — ⅛
Un Reef o 24500 35 33½ 35
US Prc Mo z300 70 70 70
US Steel 1p 2600 $25⅛ 25⅛ 25⅛
Un Tri Star 1700 41 41 41 — 4
VGM Cap 320 400 400 400 + 10
VS Serv 200 $17⅛ 17⅛ 17⅛ — ⅛
Value Inv 1150 $14⅛ 14¼ 14¼
Value p 600 $25¼ 25¼ 25¼
Varity C 30722 340 335 340 + 5
Varity A p 200 $24½ 24½ 24½
Varity w 10300 67 65 66 + 1
Vedron o 20000 35 33 35 + 1
Ventech o 4000 135 135 135 — 3
V Hom Af 2700 $5 495 5 + 5
Vicery R o 10600 $6¼ 6⅛ 6¼
Videotrn f 13350 $16⅞ 16¾ 16¾ — ⅛
Vista Mn o 6759 230 225 230 + 5

W X

WIC B f 8500 $14⅛ 14½ 14½ — ⅛
Waddy o 2000 39 39 39
Walax A 6000 $13½ 13½ 13½ + ⅜

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Walwyn 764 390 380 380 —10
Wrdair A f 9000 $16⅛ 16 16 — ⅛
Wrdair B 940 $16 16 16 — ¼
Werner D 2000 130 130 130 —10
Wst Frasr 121 $18½ 18½ 18½ — ⅛
Westar Gr 53650 135 128 134 + 4
Wstar Gr p 1900 $25⅛ 25 25 —1⅛
Westar M p13900 $9½ 9¼ 9⅜ + ⅛
Wstbrdg A 500 $9 9 9
Wcoast E 5138 $17 16⅞ 16⅞
Wcoast A p 900 $25⅛ 25⅛ 25⅛ + ⅛
Wcoast 1 p z50 $23⅞ 23⅞ 23⅞
W Deldna o 833 90 90 90 — 4
Westfield 3500 180 180 180 — 2
Westfort o 100000 8½ 8 8 —1½
Westley o 10500 40 37 40
Westmin 2200 $9¼ 9⅛ 9¼ + ⅛
Westmin p 4060 $22 21⅞ 21⅞
Weston 1800 $38 37¾ 37¾ — ¼
Wstn p 800 $24¾ 24¾ 24¾
Wharf 80406 $6⅛ 6½ 6½ — ⅛
Wharf p 500 $22 22 22 — ⅛
Wharf w 45700 315 305 310 — 5
Wilanour o 300 315 315 315 + 20
Windarra o 5000 104 102 102 — 1
Woodwd A 3030 $5¾ 5⅛ 5⅛ + ⅛
WW Mnrl o 5000 37 36 36 — 2
WEqite A f 200 $11 11 11
WEqu II w 20000 175 175 175
X Cal o 2000 60 60 60 + 2
Xerox Can 5900 $20 20 20 + ⅛
Zavitz 5200 40 40 40 — 1
Zytec Sys o 9500 50 50 50

Debentures

Cambrdg d 48 $131½ 131 131
N Hrdg deb 55 $83 83 83
Oxf Prop d 6 $78 78 78
ScptR8deb 49 DebenturesInU
Amoco Sed 104 $100⅛ 100⅛ 100½ + ⅜

Partially Paid Shares

B Corp r 10800 $8⅞ 8⅞ 8¾ + ⅛
Bancshr r 9150 $10½ 10⅛ 10⅛ — ¼
Br Steel odr 7300 $18 17¾ 18 + ¼
RY Fin r 4500 $16⅛ 16⅛ 16⅛ + ⅛

Partnership Units

P Storage 1000 $34 33¾ 33¾ — ¼
Saskoil E u 220 $98½ 98½ 98½ — 1

Resale Restricted

Trust Units

C Income u 7400 $8⅞ 8¾ 8⅞ — ⅛
C Trust un 1080 $7⅞ 7⅞ 7⅞ — ⅛
Enrpls FB u 300 $8⅞ 8⅞ 8⅞ — ⅛
Enrpls FC u 4200 $8⅞ 8¾ 8¾
FirstPr Tr u 4150 $22⅛ 22 22⅛
Pngrwth u 700 $10⅞ 10⅞ 10⅞
RPF Bnd u 4780 $8¼ 8⅛ 8¼
Rnb Gold U10000 30 30 30 + 1
RT Enrgy u14000 $8 7⅞ 8 + ⅛
RT En Ilu 11220 $7⅛ 7⅛ 7¼ + ⅛
UCarb Eq u 700 $25⅛ 25⅛ 25⅛

Traded In US Funds

Alcan D p 1000 $23⅞ 23⅞ 23⅞ — ⅛
Bow Vly 200 2000 $21 21 21
Nat Bk 6 800 $27½ 27½ 27½
Osbn Chap o 6200 90 90 90 —10

NEW YORK

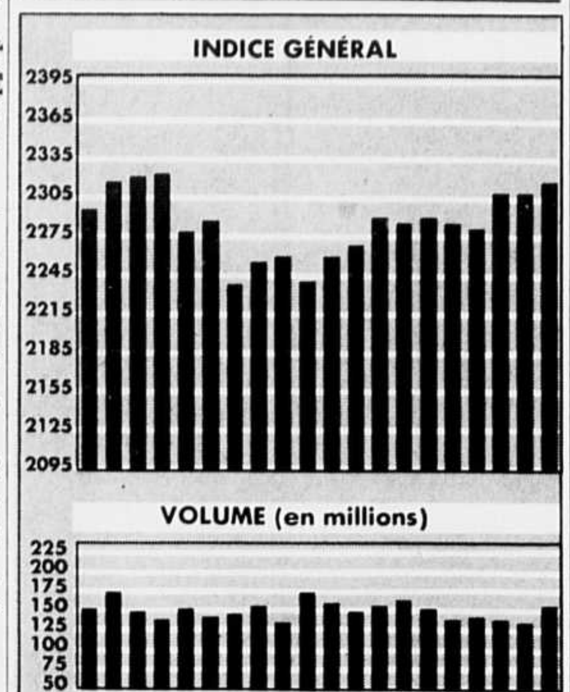

PB Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

A B

ACM n 1.01 .. 158 8⅞ 8¾ 8¾— ⅛
AMR .. 8 1231 60⅛ 59¾ 59⅞+ ⅛
ASA 3a .. 556 42¼ 41⅞ 41⅞— ¼
AbtLab 1.40 16 4139 u53¾ 52⅞ 53¼+ ¾
AcmeC .40 .. 46 10½ 10¼ 10⅛
AdaEx 1.82e .. 110 14⅛ 14¾ 14¾
Advest .12 15 366 7¼ 7⅛ 7⅛
Alcan s 1.68 5 7540 32⅛ 31½ 31½— ½
AlexAlx 1 14 1400 24⅛ 23⅞ 24⅛+ ⅜
AllegCp .. 12 10 84⅜ 84 84 — ¾
viAlgInt 112 1⅝ 1½ 1⅝
AllgPw 3.08 9 978 36⅞ 36½ 36⅞
AllenG .. 76 89 15⅛ 15 15⅛+ ⅛
AldSgnl 1.80 11 1865 34⅛ 33¾ 34 + ¼
AlstMu .78a .. 148 10⅛ 10¼ 10¼
Alcoa 1.60a 6 5687 61¾ 61¼ 61½+ ⅛
AmaxG .08 22 26 15¾ 15⅛ 15⅛— ⅛
Amcast .48 9 234 11⅞ 11⅞ 11⅞— ⅛
AmHes .60 25 11620 u37 36⅛ 37 + ¾
AmBrnd 2.44 11 1810 65⅞ 65⅛ 65⅛— ⅛
ACyan 1.20 15 8749 52¾ 51⅛ 51¾+ 1⅛
AEIPw 2.32a 8 4437 26¾ 26⅛ 26⅛— ⅛
AmExp .84 13 10776 30¾ 30¼ 30½+ ⅛
AGnCp 1.50 10 658 34½ 33⅞ 34¼— ¼
AHome 3.90 14 3901 86½ 86⅛ 86½+ ½
Amrtch s2.92 11 1630 51⅛ 51 51¼
AMI .72 19 2426 18⅛ 18 18⅛— ⅛
AmRlty .72 3 70 4⅛ 4¼ 4⅛+ ⅛
AmStor 1 23 218 57½ 57¼ 57½+ ¼
AT&T 1.20 16 30953 32½ 31⅞ 32½+ ¾
Ametek .60 19 664 13¼ 13⅛ 13¼
Amoco 3.80 10 4712 81¼ 80¾ 81¼+ ¾
AMP 1.20 15 2120 43¼ 42¾ 43 — ⅜
Amrep .. 48 70 8¾ 8½ 8⅝+ ¼
Anheus .72 14 7970 34½ 33⅞ 34½+ ¾
Apache .28 25 640 8½ 8¼ 8⅜— ⅛
Armco .. 10 1705 11 10⅞ 10¾— ⅛
Armc pf2.10 .. 6 23⅞ 23⅞ 23⅞
ArmWI 1 11 1996 36⅞ 36⅛ 36⅞+ ⅛
Asarco 1.20 5 1099 27½ 26⅞ 26¾— ½
AshOil s 1 10 4101 u41 40½ 40⅞+ 1⅛
AtlRich 4.50 10 4331 u91¾ 90⅛ 91⅛+ 1¼
AtlasCp .. .. 21 28⅜ 28 28 —1
Avon 1 .. 2719 22¾ 22⅛ 22⅛— ¼
BCE g 2.48 .. 300 31 30⅞ 31 + ⅛
BakrHu .46 39 3545 17⅛ 16¾ 17⅛+ ⅜
BkrH pf 3.50 .. 8 45⅛ 45¼ 45¼— ⅛
Bausch 1.16 15 858 u48½ 47¾ 48 + ¼
Baxter .56 15 10945 20 19¾ 19⅞+ ⅛
Bearing .80 12 183 39½ 39¼ 39½+ ¼
BellAtl 4.08 11 1465 74⅛ 74⅛ 74½
BellInd .28 15 8 15½ 15⅛ 15⅛— ⅛
BellSo 2.36 12 3244 42⅛ 41⅞ 42⅛+ ⅛
BeloAH .44 32 104 26½ 26 26¼
BenfCp 2.20 11 787 45⅞ 45¼ 45⅛+ ⅜
BethStl .. 5 4944 25¼ 24⅞ 25⅛
BlackD .40 14 1938 24⅛ 23¾ 24 + ⅛
BlckHR 1.04 17 1036 29⅛ 28¾ 28⅞+ ⅛
Boeing 1.60 17 6732 u68⅞ 67 68⅛+ 1⅛
BoiseC 1.40 7 1287 42⅞ 42 42¾+ ½

PB Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Borden 1.56 14 1733 58⅛ 57¾ 58⅛+ ⅜
Bowatr 1.12 6 3259 27¾ 27¼ 27⅛— ¼
BristMy 2 16 4941 46½ 46 46⅛+ ⅛
BritPt 3.27e 14 2980 60⅛ 58⅞ 60⅛+ 1⅛
BritPt pp3.27e .. 323 u37¾ 36⅞ 37¾+ 1⅛
BritTel 1.95e 11 5 50 50 50 — ¼
BrwnGp 1.60 69 251 33⅛ 33¼ 33¼+ ¼
BrwnFr .56 18 4101 29⅛ 28⅞ 28⅞— ⅛
Brnwk .44 8 5373 17½ 16⅞ 17¼+ ½
Buckeye 2.40 8 72 22½ 22⅛ 22⅛— ⅛
BurlnCt .. 9 16 20 19¾ 20 + ⅛
BrlNth n1.20 7 1477 23⅞ 22½ 23¾
BrlRsc n.44e 98 5974 45⅛ 44¾ 45 — ⅛
BusinId .. 12 2244 11⅞ 11½ 11¾

C D

CBI In .60 34 218 27⅞ 27⅜ 27⅞— ⅛
CBS 4.40 16 373 174¾ 173½ 174¼— ¼
CCX .. .. 4 3⅛ 3⅛ 3⅛— ⅛
CIGNA 2.96 9 2699 53 52⅞ 52¾— ⅛
CNW .10e 8 5394 38⅞ 37⅞ 38⅛+ 1⅛
CNW pf 2.12 .. 544 30¾ 30¼ 30¾+ ½
CPC 1.60 14 3365 52⅞ 51½ 52⅞+ 1
Calihn .. .. 84 16⅛ 15¾ 15¾— ½
CampSp .92 17 411 32¼ 32 32¼— ⅛
CdnPc g .76 .. 5280 19⅜ 18⅞ 19¼
Carlisle 1.16 17 32 36½ 36⅛ 36⅜+ ⅛
CartWl .68 14 313 41 40⅞ 40⅞+ ⅛
Caterp 1.20 10 5531 58⅛ 58 58½+ ⅛
CentEn 1.60 .. 418 16 15⅞ 15⅞
CenHud 1.76 8 120 21½ 21¼ 21⅜+ ⅛
Chmpln 1.10 7 2595 32 31¼ 31½— ¼
Chase 2.36 3 7892 34 33⅛ 33⅞+ ⅛
Chse pf4.81e .. 1929 46¼ 46 46⅛— ⅛
Chevrn 2.80 11 11775 u54⅛ 53 54⅛+ 1⅛
ChkFull .31f 18 447 8⅛ 8¼ 8¼
ChrisCr .531 36 2328 34⅛ 33½ 33½— ¼
Chryslr 1.20 5 6981 25⅞ 25½ 25⅞
CineOd 1392 15⅛ 14⅞ 15
Citicorp 1.48 5 14848 26⅞ 26½ 26⅞— ⅛
ClvEl pf7.40 .. z100 70 70 70 + ¼
ClvEl pf7.56 .. z500 71 70¼ 71
Clorox 1.04 13 507 32⅞ 32 32 — ⅜
CocaCl 1.36 18 10632 u51½ 50⅛ 51⅛+ 1⅛
viColec 106 1⅛ 1 1
ColgP 1.48a 10 1661 46½ 46⅛ 46¼— ⅛
ColGas 2 14 838 35¼ 34⅞ 35¼+ ¼
CmbEn 1 .. 1426 28¼ 27½ 27⅞— ⅛
CmwE 3 11 3626 33⅞ 33¼ 33⅞
Comsat 1.32 8 474 27½ 27⅛ 27⅜+ ⅛
CPsyc .36 17 1605 26⅞ 26¼ 26⅜+ ⅛
CmpCre .40 12 221 11⅛ 11¼ 11⅜+ ⅛
CompSc .. 16 633 50¾ 49¾ 49¾— ⅛
Conseco .20 3 475 13⅛ 13⅛ 13¼+ ⅛
ConsEd 3.44 9 457 45⅞ 45⅛ 45⅞+ ⅛
CnsFrt .98 10 2655 30⅛ 29½ 30¼+ ¾
ConsNG 1.76 16 1047 38½ 37⅞ 38½+ ¼
CntlCp 2.60 .. 1599 32⅛ 32⅞ 32⅛+ ⅛
CntlBk n .80 4 314 19½ 19 19⅜+ ⅛
CtData .. .. 725 2794 21¾ 21¼ 21¾+ ½
Cooper 2 13 453 56⅛ 55⅜ 56 — ⅛
Crane 1 9 340 25¼ 24¾ 25 — ⅛

PB Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

CwnCk s .. 15 253 49⅛ 48⅞ 48⅞— ⅜
CurInc 1.10a .. 29 11⅛ 11⅛ 11¼+ ¼
Cyprus .80a 6 1072 39⅜ 39 39¼— ¼
DataGn 600 17¼ 17 17¼
Datapt .. .. 135 3⅞ 3⅞ 3⅞+ ⅛
Deere 1.20 14 9054 u52⅛ 51⅞ 52¼+ ⅛
DeltaAr 1.20 8 787 57¼ 56⅛ 56⅞+ ⅛
DensMf 1.32 12 417 27⅜ 26½ 27⅜+ ⅞
DeSoto 1.40 63 162 50⅛ 49⅞ 49⅞
DetEd 1.68 .. 2357 17⅛ 17⅛ 17⅛— ⅛
Dexter .80 23 2849 33¼ 32¼ 32½— ⅛
DianaCp .. .. 202 5⅛ 5½ 5⅛— ⅛
DigtlCm .. 12 2633 23⅞ 22¼ 22⅛+ ⅜
Digital .. 12 5758 112¾ 111⅛ 112⅛+ ⅛
Disney .48 19 3024 77¼ 76⅞ 77¼+ ⅛
Divrsln .. 19 136 5⅜ 5¾ 5⅜+ ⅛
Domtar .50 .. 97 13 12⅞ 12⅞— ⅛
Donlley .88 14 639 38⅛ 38⅛ 38⅛— ⅛
DowCh 3.20 7 8054 93⅛ 92⅞ 93⅛+ ⅛
Dravo .. 25 496 18⅛ 18¼ 18⅛+ ½
Dresr .80 19 2158 37⅛ 36¾ 37¼+ ½
duPont 4.20 11 8667 101⅞ 99¾ 101½+ 2⅛
DuqLt 1.28 10 1555 18¼ 18 18⅛

E F

EGG .68 14 319 32⅛ 31⅞ 32
EKodak 2 11 8154 47⅛ 46⅞ 47⅛+ ⅛
ElecAs .. 25 26 2¼ 2⅛ 2¼+ ⅛
EmrsEl 1.12 13 2700 30⅛ 30⅛ 30⅛— ⅛
EmryA 169 7½ 7½ 7½
Emhrt .88 21 4400 42½ 41¾ 41⅞+ ⅛
Equifax .84 19 81 27¼ 27 27¼
Erbmnt .60 153 402 30¾ 29⅞ 30½+ ¼
Ethyl .48 13 1316 24 23⅞ 23⅞+ ½
Excelsr 1.28e .. 34 14⅛ 14¾ 14¾— ⅛
Exxon 2.20 12 16251 45⅛ 44⅞ 45⅛+ ⅜
FMC .. 10 435 37 36⅞ 36⅞+ ⅛
FPL Gp 2.20 9 4120 30⅛ 29⅞ 30⅛+ ¼
Fairchd .20 20 401 14⅛ 13¾ 14⅛+ ⅜
Feders .40 16 393 13⅞ 13½ 13⅞+ ⅜
FedExp .. 12 1977 49½ 48⅞ 49⅛— ⅜
FireFd .60 7 705 34 33¼ 33⅞+ ⅛
FightS s .16 22 622 u32½ 32⅛ 32½+ ⅛
Fluor .08e 27 875 23⅞ 23⅞ 23⅞— ⅛
FordM 3 5 21642 50⅛ 49⅞ 50¼— ¼
Foxbro .10e 39 17 31 31 31
FruhfB 378 2⅛ 2 2
Frhf pfA1.47t .. 410 7¼ 7 7⅛+ ⅛

G H

GAF .10 15 4817 51½ 51⅜ 51⅜— ⅛
GATX 2 11 448 54 53⅞ 53⅞
GEO .. 14 517 4⅛ 4½ 4⅛+ ⅛
GTE 2.68 13 7718 u47⅞ 46¾ 47¼+ ⅞
GTE pf 2 .. 6 u36¾ 36⅛ 36¾+ ¼
GTE pf 2.48 .. 21 25⅞ 25⅞ 25⅞— ⅛
Gannett 1.08 17 4272 38¼ 37⅞ 38¼+ ⅜
Gemll C.22e 3 131 15 14⅞ 14⅞
Gemll I 1.41e .. 163 13 12⅞ 13
GenCrp .60 8 4126 18⅛ 17¼ 18⅛+ ⅞
GnDyn 1 6 1295 53¾ 53 53½+ ½
GenEl 1.64 12 13326 46⅛ 45⅞ 45¾
GnHost .30 .. 105 8⅞ 8¾ 8⅞
GnInst .50 12 1221 31 30⅜ 30⅞
GnMills 1.88 17 2977 u58½ 57½ 58½+ 1
GMot 5.25e 6 6631 84⅞ 84¼ 84⅞— ⅛
GMot pf 3.75 .. 5 43¼ 43½ 43¼— ¼
GMot pf 5 .. 11 57½ 57½ 57½— ⅛
GM E .96 14 361 43⅞ 43⅛ 43¼+ ¼
GPU 1.80 8 903 37¾ 37½ 37¾
GenlRe 1.36 13 x3039 u65 63⅞ 64⅞+ 1¼
GnSignl 1.80 55 610 50¾ 49⅞ 50⅛— ½
Gensco .. 8 569 6¼ 6 6⅛
GenuPt 1.20 16 749 37 36¾ 37 + ⅛
GaPac 1.40 9 3152 42⅛ 42¼ 42⅛+ ⅛
Gillete .96 14 4182 35¾ 35½ 35½— ¼
Gdrich 2 7 1746 54 53½ 53¾+ ¼
Goodyr 1.80 8 1834 48⅛ 47½ 47⅞— ⅛
Grace 1.40 11 4454 29¼ 28¾ 29 + ¼
GtAtPc .60 15 654 49⅞ 48⅞ 49⅛— ⅜
GtWFn .76 8 1910 16 15⅞ 15⅞
Greyh 1.32 13 1340 30⅛ 30¼ 30¼+ ⅛
Grumn 1 9 1398 21¾ 21½ 21¾+ ⅛
GlfWst s .70 15 5489 48½ 47½ 48 — ⅜
GulfRs 177 11⅞ 11¾ 11¾
Halbtn 1 35 4062 30⅞ 30½ 30¾+ ⅛
Hanna s .40 7 452 22⅞ 22⅜ 22¼+ ⅛
Hanfrd s .36 18 301 26⅞ 26½ 26⅞+ ⅛
Hanson .79e 12 10750 16⅛ 15¾ 16⅛+ ⅛
Harris .88 15 541 27⅞ 27⅞ 27⅞+ ⅛
Harsco 1.20 21 313 25⅛ 24¾ 25⅛+ ⅛
HeclaM .05e 26 754 14⅛ 14¼ 14½— ¼
Heinz 1.44 15 x2208 49⅞ 48⅞ 49¼+ ⅛
HeineC .30 15 40 49¼ 48¾ 48¼— ⅛
Herculs 2.24 18 705 47¼ 46¾ 47
Hrshey .70 11 992 26¼ 25¾ 25¾
HewlPk .34 16 3072 55⅛ 54⅛ 54¼— ⅜
Hilton s 1 19 1012 50⅞ 50 50½+ ¼
Hitachi .59e 27 132 123⅛ 123 123⅛+ 2⅛
Holiday .. 6 570 30⅛ 30⅛ 30⅛— ⅛
Hmstke .20 9 4798 14⅛ 14 14½— ⅛
Honwell 2.10 .. 541 63½ 63¼ 63⅛+ ⅛
HCA .72 14 28690 u49⅞ 49 49¼+ ¼
HousInt 2.14 9 701 64⅛ 63½ 63⅞+ ⅛
HouInd 2.96 8 570 27½ 27¼ 27⅜— ⅛

I J

ICM 1.36e .. 49 10 9⅞ 9⅞— ⅛
ICN Ph .. 28 877 6¾ 6½ 6½— ⅛
INAIn 1.68a .. 3 17 17 17
ITT Cp 1.48 7 2787 53⅞ 53¼ 53½+ ¼
INCO .80a 5 2593 30⅛ 30 30 — ⅛
IngerRd 1.04 13 865 39⅞ 39 39¼— ⅜
InldStl 1.40 6 1130 43¼ 42½ 42¾— ½
Interco 3974 3¼ 3⅛ 3⅛
IBM 4.40 12 16516 118¾ 117 117 — ⅞
IntFlav 1.92 15 521 50¾ 50½ 50¾+ ⅛
IntMin 1 15 1114 40 39⅞ 39⅞+ ⅛
IntMult 1.18 11 250 28¼ 28 28¼
IntPap 1.48 7 2788 47 46⅞ 46⅞— ⅛
IntpbG .80 14 692 39¼ 39 39
IpcoCp .. .. 107 9⅞ 9¾ 9⅞+ ⅛
JohnJn 2 16 4809 91⅛ 89⅞ 91⅛+ 1⅛

K L

KLM .75e 6 237 21¼ 21⅛ 21⅛— ⅛
K mart 1.32 10 2758 39⅞ 39¼ 39⅞— ⅛
KaufBH .30a 6 104 10⅛ 10⅛ 10⅛+ ⅛
Kellogg 1.72 15 3104 60⅛ 59⅞ 59⅞— ⅛
KerrMc 1.10 19 1114 42¼ 41⅞ 42 + ⅛
KimbCl 2.60 13 3116 60⅛ 60¼ 60½— ½
Kuhlm .42f .. 57 9⅞ 9¾ 9⅞— ⅛
LAC .10a .. 84 11 10¾ 10⅞— ⅛
viLTV .. .. 1332 2⅛ 2 2¼— ⅛
viLTV pfB .. .. 6 3⅞ 3⅞ 3⅞— ⅛
viLTV pfC .. .. 2 10¾ 10¾ 10¾— ⅛
viLTV pfD 256 3 2⅞ 2⅞
LamSes .. 6 219 15⅞ 15⅝ 15⅞— ⅛
Learnl .48 15 21 17 16¾ 17
LeeEnt .68 16 191 26⅞ 26 26⅜
Lilly 2.70 19 3433 101¼ 100½ 100¾— ⅛
Lilly wt .. .. 712 33⅛ 32⅞ 33 — ⅜
Litton .. 12 2419 78¼ 78 78
Lockhd 1.60 5 1525 48⅛ 47¼ 47⅞— ⅛
Loews 1 7 819 85⅞ 85 85¼+ ⅛
Loral .72 11 1818 36½ 36 36⅜+ ⅛
LaLand 1 .. 1076 35 33⅞ 34¾+ ⅜
Lubys .56 18 115 27⅞ 27¼ 27⅜
Lukens 1 8 54 29⅞ 29⅞ 29⅞

M N

MCA .68 24 2093 54 53½ 53⅞+ ¼
MCorp .. .. 1205 ½ 15-32 15-32
MNC 1.90 7 181 45⅛ 45 45¼
Manvl n .. .. 1467 7⅜ 7⅛ 7⅜+ ¼
Marcde .. 17 395 2 1⅞ 2
MrshMc 2.50 15 2549 u60⅛ 59¾ 59¾— ⅛
MartM 1.10 8 605 46 45⅛ 45⅞+ ⅛
Masco .48b 12 2712 25⅞ 25¼ 25¼— ⅛
MasCp 3.80 .. 58 35 34¾ 35
Mattel .. 16 6314 u11⅞ 11 11⅛+ ⅛
Maxus .05e .. 1015 7⅞ 7⅛ 7¾+ ¼
MayDS 1.28 13 4142 37⅞ 37 37⅛+ ⅛
Maytag .90a 10 5939 20⅞ 20½ 20½
McDnl .56a 15 3245 51 50⅛ 50⅞
McDnD 2.82 10 668 u92⅞ 91 92¼+ 1
McGrH 2 17 1425 67 66½ 66⅞+ ⅛
Mead .76 7 2247 38⅛ 38 38 — ½
Mesrx .28 15 2230 30⅛ 28½ 29 —1¼
Melvill s .. 14 1819 41⅞ 41 41⅞+ ⅛
Merck s 1.64 22 7795 u66½ 65⅞ 65¾— ½
MerLyn 1 12 4676 28⅛ 28⅛ 28¼— ¼
MidSUt .40e 8 1547 17 16⅞ 17
MMM 2.60 13 5531 69⅛ 67⅞ 68½+ ½
Mitel .. 1 35 2⅝ 2½ 2⅝
Mobil 2.40 10 17994 u50⅞ 49⅞ 50⅞+ 1
Monsan 3 11 1026 93½ 93 93⅛— ⅛
Morgan 1.66 7 7167 35¾ 35¼ 35⅞+ ½
MorgGr 49 8¼ 8 8⅛
Morton .92 13 2553 44⅞ 44⅛ 44½— ⅛
Motorla .76 12 7254 42⅛ 40¾ 41¼— ⅞
NBI 135 1⅜ 1½ 1⅜
NCR 1.32 11 3605 57 56⅛ 56½+ ⅛
NL Ind n .60 10 833 24⅜ 24 24⅛— ⅛
NUI 1.56b 6 26 18⅛ 17⅞ 18⅛
NWA .90 14 3446 65½ 64¾ 65
NatEdu .. 15 4446 23⅛ 23⅛ 23¼+ ⅛
NatFGs 1.26 10 443 19 18⅞ 18⅞

PB Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

NII .. .. 1004 18¼ 17⅞ 17⅞— ⅛
NMedE .68 14 3858 u28⅛ 27¾ 28⅛+ ⅜
NtSemi .. .. 3483 8⅛ 8 8⅛+ ⅛
NtSvIn .84 14 143 24⅞ 24⅛ 24⅛
Navistr .. 8 13051 6⅛ 6⅛ 6⅛+ ⅛
NwtMg .60 15 611 41⅞ 40½ 40⅞— ⅜
NiaMP 1.20 10 3898 12⅛ 12¼ 12¼— ⅛
NiaMpf 4.85 .. z300 47⅛ 45¼ 47⅛+ 2½
NorTel .28 22 1309 15½ d15⅛ 15¼
Nthgat g.50e .. 152 6 5¾ 6 + ¼
Nova g n .52 .. 2060 10½ 10⅜ 10½
NuvNY .68 .. 70 10⅛ 10 10⅛
Nynex 4.04 11 1442 70⅜ 70⅛ 70⅜

O P

OcciPet 2.50 22 10029 27¼ 26¾ 27¼+ ¼
OhioEd 1.96 16 936 20⅛ 20 20
Olin 1.80 11 685 51 50⅞ 51 + ⅜
OutbdM .80 9 352 33⅛ 32⅞ 33 — ⅛
OwenC .. 6 379 28⅞ 28⅜ 28⅞— ⅛
PPG 1.36 10 1703 44⅛ 43½ 43¾— ⅛
PacEnt 3.48 12 693 41⅞ 40½ 41⅛+ ⅛
PacGE 1.40 13 2610 17¾ 17½ 17¾
PacSci .. .. 114 15⅞ 15¼ 15⅞+ ¼
PacTel 1.88 13 7602 35⅞ 34⅞ 35⅛+ ⅛
PanAm 5209 4⅛ 4¼ 4⅛
PanEC 2 .. 2403 21¼ 20⅞ 21⅛+ ⅛
ParkDrl .. 3 284 5¾ 5½ 5⅝+ ⅛
Penney 2 9 1297 53⅞ 53 53 — ¼
Pennzol 3 .. 850 84⅛ 84 84¼+ ¼
PeopEn 1.60 8 494 20⅛ 20⅛ 20½+ ¼
PepsiCo .84 15 12085 43⅜ 42¼ 43⅜+ 1⅛
Pfizer 2.20 12 3205 56⅛ 55⅛ 56⅛+ ⅞
PhelpD 2.40 4 1724 57⅛ 57 57⅛+ ⅛
PhilaEl 2.20 8 1288 19⅞ 19⅛ 19¾
PhilMr 4.50 12 24047 119¼ 118¼ 118⅞+ ⅜
PhilPet .88 9 9976 u23½ 23 23⅛+ ⅜
PitnyBw 1.04 14 1241 44¾ 43¾ 44 + ⅜
Pittstn .. 19 945 17¾ 17½ 17¾
Polaroid .60 .. 3875 42⅛ 42⅛ 42½— ⅜
Portec .. 32 223 8 7⅞ 8 + ⅛
PortGC 1.96 11 239 22¾ 22½ 22⅛
Primca .28 6 6056 22¼ 22 22⅛— ⅛
ProctG 3.20 14 3720 91¼ 90 90⅞+ ⅞
PSEG 2.04 9 5287 23⅛ 23¼ 23½
PugetP 1.76 9 650 18⅛ 18⅛ 18⅛— ⅛
PHICB .85 .. 126 8 7⅞ 8

Q R

Qantel .. 2 14 9-16 9-16 9-16
QuakrO 1.20 16 1116 51⅞ 51⅛ 51⅞— ⅛
Quanlm .. 3 4 1102 54½ 53⅞ 53⅞— ⅛
QkReily .24 11 14 14 13¾ 13¾— ⅛
RJR Nb1.63e 15 9436 87¾ 87⅛ 87⅜+ ⅛
RalsPur 1.65 12 1240 82⅞ 81⅞ 81¾— ⅛
RangrO .. 49 2503 5⅞ 5⅜ 5⅜+ ⅛
Raythn 2 9 736 68⅛ 68 68⅛+ ⅜
ReadBt 248 13-16 11-16 13-16
ReichTg 1.76 9 42 14⅛ 14⅛ 14⅛— ⅛
Rxene n .60 4 94 19¼ 18⅞ 18¾— ⅜
ReyMtl 1.60 6 2188 56¾ 56 56¾+ 1¼
RiteAid .82 14 446 33⅜ 33⅛ 33¼— ⅛
viRobins .. 11 29 27⅞ 27 27⅞+ ⅛
Rockwl .72 7 1637 22 21⅞ 22 + ⅛
Rorer .80 21 3305 40⅜ 39 40⅜+ 1⅜
RoylD s3.62e 8 6810 u63⅛ 62 63 + 1⅛
Ryder .60 16 3686 26¾ 26⅛ 26⅜— ⅛
Rymer .. .. 70 12⅛ 12⅛ 12⅛— ⅛
Rymer pf1.17 .. 21 9⅞ 9¾ 9⅞

S T

SCEcp 2.48 10 2041 32⅛ 31¾ 32
SSMC .. .. 1666 u35¼ 34¾ 35¼+ 1⅛
SabnR 1.29e 9 104 12¾ 12⅛ 12⅛
Salomn .64 16 2386 26½ 25⅞ 26⅛+ ⅛
SDieGs 2.70 12 416 37⅛ 36⅞ 37⅛+ ⅛
SJuanB .28e 22 18 8⅞ 8⅞ 8⅞
SJuanR 2.25c 14 12 15 14¾ 15
SFeSP .. .. 3294 22⅛ 21¾ 22⅛+ ⅜
SaraLee 1.44 15 1416 47¾ 47⅛ 47⅛+ ⅛
SchrPlg 1.60 18 4590 u65 63½ 63¾+ ⅛
Schlmb 1.20 22 6522 38⅛ 37¾ 38⅛+ ⅛
ScottP .80 8 2120 42½ 41⅞ 41¾— ½
SeaCnt .45e 6 11949 u46⅞ 45 45⅞+ 1⅜
Seagrm 1.40 11 1037 68⅛ 67¾ 68⅛+ ⅞
Sears 2 11 7315 43⅛ 42⅛ 43⅛+ ⅜
SecPac 1.96 7 550 38⅞ 38⅛ 38⅞+ ¼
Shaklee .80a 23 1652 47½ 47⅛ 47⅛
ShellT s2.40e 11 1875 u42⅛ 40⅞ 42 + ⅜
Shrwin .70 12 530 27⅛ 25⅞ 26¾+ ⅛
Smithln .. .. 469 10⅛ 9⅞ 10 + ⅛
SmkBck 1.84 29 17914 54⅛ 52⅞ 54 + 1¼
SnapOn 1 13 1654 37 36⅛ 36½— ¼
SonyCp .30e 29 457 53⅞ 53⅛ 53⅞+ ¼
SourcC 3.50 .. 19 37⅛ 37⅛ 37⅛+ ¼
SoestBk 1.12 11 508 25⅞ 25⅛ 25⅛— ¼
SouthCo 2.14 9 1862 23½ 23¼ 23⅜
SoRy pf 2.60 .. 21 28⅛ 28⅛ 28⅛— ⅛
SoUnCo .20 .. 269 10⅛ 10⅛ 10⅛— ⅛
SwBell 2.48 13 2117 45½ 45⅛ 45¼— ¼
Sprague .05e 17 20 12⅛ 12 12 — ⅛
Squibb 2 15 3549 66⅛ 65¾ 66
StdPac 1.65e 5 357 13⅜ 13⅛ 13⅛
StdPrd .80 9 11 28⅞ 28⅞ 28⅞+ ⅛
StanlWk .96 13 300 32 31⅞ 31¾— ⅛
StaMSe 1.08 .. 61 10⅜ 10¼ 10¼— ⅛
StrlCh n.25e 4 258 17 16⅞ 17
StoneW 2.40 14 25 u74 73¾ 74 + 1
StoneC s .72 5 2660 31¼ 30½ 30¾— ⅛
StorTch .. 11 18781 2⅛ 1⅞ 2⅛+ ⅛
SunCo n 1.80 615 1894 37 36⅞ 36⅞
SunMn 1053 3⅛ 3½ 3½
Syntex 1.30 14 6981 39⅞ 38⅞ 39½+ 1
TJX .50 16 506 24⅛ 23⅞ 24¼+ ⅛
TRW 1.72a 10 1992 45⅛ 44¾ 44⅞
TacBt .. .. 47 1416 ½ 7-16 15-32
Tandy .60 12 7114 44⅛ 43⅞ 43⅞— ⅛
TchSym .. 13 193 11½ 11¼ 11½+ ⅛
Tektrnx .60 30 309 22½ 22⅛ 22⅛
Teldyn 4 10 126 355⅛ 352¼ 353⅛— ⅛
Telef 1.23e 12 3866 24⅛ 23⅞ 24 — ⅛
Templl 1.16 7 840 53⅞ 53⅛ 53½— ⅛
Tennco 3.04 23 4489 48⅞ 47⅞ 48¼+ ¼
Texaco 3a 10 20882 53½ 52½ 53½+ 1⅛
TexInst .72 9 4361 38⅜ 38⅛ 38⅛— ⅛
Textron 1 9 1105 28½ 27¾ 27⅞— ½
Time 1 23 6309 119¼ 115⅛ 117¼+ 1
Timkn s .92 15 641 35 34⅛ 34⅞— ⅛
Tonka .. .. 6930 u14½ 13⅛ 13⅞+ ⅛
TWA pf 2.25 .. 46 16 15⅛ 15⅞+ ⅛
Transm 1.88 8 2373 34⅞ 34⅛ 34⅜
TranInc 2.16 .. 5 22⅛ 22⅛ 22½+ ⅛
Transco 1.36 .. 224 37⅛ 37⅛ 37¼+ ⅛
Transcn .. .. 36 2¼ 2 2⅛— ⅛
Travler 2.40 14 1661 39¼ 38⅛ 39⅛+ ⅛
TriCon 2.07e .. 218 20¼ 20 20 — ⅛
TritonG .. 2 21 15¾ 15¼ 15¼+ ⅛
TritEng .10b 11 226 14 13⅛ 14 + ⅜
Tultex .36 14 291 10⅛ 10⅛ 10⅛+ ⅛

U V

UAL Cp .. 11 369 120¼ 119¼ 120¼+ ¾
UNCInc .. 7 1008 8¼ 8 8⅛
USG n .. 3 2521 6⅛ 5⅞ 6⅛+ ¼
USX 1.40 12 6603 32¼ 31⅜ 32¼+ ⅜
UnINV 2.11e 12 759 63 62½ 62⅞+ ⅜
UCarb 1 6 8595 30⅞ 30⅜ 30⅞+ ½
UnPac 2.20 12 1435 68⅞ 68¼ 68¾+ ⅛
Unisys 1 8 2688 27⅞ 27⅜ 27¾
Unisy pf3.75 .. 889 51½ 51 51¼
UBrnd s .20 10 78 15 14⅛ 14⅞+ ⅛
UtdMM .. .. 203 3¾ 3⅛ 3⅛+ ⅛
USWest 3.76 10 1966 62⅛ 61¾ 62⅛+ ⅛
UnTech 1.60 9 2360 45⅛ 44¾ 45 + ⅛
Unocal 1 20 5667 43 42 43 + 1¼
Upjohn .88 16 8519 30⅛ 29¾ 29⅞+ ¼
Valero .. 22 3317 12½ 11⅞ 12 — ⅜
Varco 631 3⅛ 3¾ 3⅞
Varian .26 11 1304 27¼ 26¾ 26⅞
Varity .. 9 1095 2⅞ 2¾ 2⅞
VistaCh 1.80 7 2241 55⅛ 54⅞ 55 + ⅛

W X

Wainoc .. 38 2001 6⅞ 6¾ 6⅞+ ⅛
WalMrt .22 23 5600 33⅞ 33¼ 33⅞— ⅛
Walgrn .68 16 1211 35⅞ 35⅛ 35⅞— ⅛
WarnC .68 18 10258 49⅜ 48⅞ 48⅞— ⅛
WrnC pf3.63 .. 233 82⅞ 82 82
WarnrL 2.56 16 1666 81½ 81⅛ 81⅛+ ⅛
WeinRI 1.76 17 42 26⅛ 26 26
Wendys .24 21 2285 6⅛ 6⅛ 6¼
WstctE g.80 14 10 14⅛ 14⅛ 14⅛— ⅛
WUnion .. .. 663 2⅛ 2¼ 2⅛+ ⅛
WstgE 2 10 1851 54¼ 53⅞ 54⅛+ ⅛
Weyer s 1.20 10 2900 26⅛ 25¾ 26⅛+ ½
viWhPit .. .. 147 13⅛ 13⅛ 13½— ⅛
Whitmn .96b 17 3782 33⅛ 32½ 33 + ⅛
WillcG s .11 13 234 17½ 17¼ 17½+ ¼
William 1.40 12 593 31⅞ 31¼ 31½— ¼
Winnbg .40 27 269 9¼ 9 9¼+ ⅛
Witco 1.50 10 552 37⅜ 37 37¼+ ⅛
Wolwth 1.64 11 2025 50¾ 50¼ 50½— ⅛
Wyse .. .. 1954 5½ 5⅛ 5⅛+ ⅜
Xerox 3 18 2659 61⅞ 61 61¼— ⅛
Xerox pf4.13 .. 2 45¾ 45¾ 45¾+ ½
ZenithE .. 95 2374 19¾ 18⅞ 19 — ⅛
Zero .44 15 470 19 18⅞ 18⅞
Zurnln .68 15 508 27½ 26⅞ 27⅛+ ⅛

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Institutions financières	Court terme: Dépôt min. ($)	30-59 jrs	60-89 jrs	90-119 jrs	120-179 jrs	180 269 jrs	270-364 jrs	Long terme: Dépôt min. ($)	1 an annuel	2 ans annuel	3 ans annuel	4 ans annuel	5 ans annuel
Banques													
Banco Central Can	5,000	8¼	8¼	8½	8½	8¾	8¾	5,000	11	—	—	—	—
Commerce	5,000	8½	8½	8¾	8¾	8¾	8¾	1,000	11	11	10¾	10¾	10¾
Laurentienne	3,000	8½	8½	8½	8½	8¾	8¾	1,000	11	11	10¾	10¾	10¾
Lloyds	5,000	8¾	8¾	8¾	8¾	9	9	1,000	—	—	—	—	—
Montréal	5,000	8½	8½	8½	8½	8¾	8¾	1,000	11	10¾	10¾	10¾	10¾
Nationale	5,000	8½	8½	8½	8½	8¾	8¾	1,000	11¼	11	11	10¾	10¾
Nouvelle-Écosse	5,000	8½	8½	8½	8½	8¾	8¾	1,000	11	11	10¾	10¾	10¾
Royale	5,000	9¼	9¼	9½	9½	10½	10½	1,000	11	11	10¾	10¾	10¾
Toronto-Dom.	5,000	9	9¼	9½	9½	10½	10½	1,000	11½	11¼	10¾	10¾	10¾
Caisse Pop. Mtl*	5,000	8½	8½	8½	8½	9	9	1,000	11	11	10¾	10¾	10¾
Caisse Pop. Qbc*	3,000	8½	8½	8½	8½	8¾	8¾	1,000	11¼	11	10¾	10¾	10¾
Financière P.— E.	1,000	8½	8½	8½	8¾	9¼	9½	500	11¼	11	11	10¾	10¾
Fiducies													
Canada Trust	5,000	9	9¼	9½	9½	10½	10½	1,000	11¼	11	10¾	10¾	10¾
Entraide/Etabliss.	1,000	—	—	—	—	—	—	500	—	—	—	—	—
Fiducie Guardian	5,000	10	10	10½	10½	10¾	10¾	500	11⅜	11	10⅞	10⅞	10⅞
Fiducie Desjardins	5,000	9¼	9½	10	10	10½	10¾	1,000	11¼	11¼	11	11	11
First City Trust	5,000	9	9¼	9½	9½	10½	10½	500	11⅜	11¼	11	11	11
La Métropolitaine	5,000	9¾	9¾	10	10	10¼	10½	1,000	11¼	11¼	11	11	11
Montréal Trust	5,000	9¼	9½	10	10¼	10½	10c	1,000	11¼	11¼	11⅛	11⅛	11⅛
Prêt et Revenu	5,000	9	9¼	9½	9¾	10½	10½	500	11½	11	11	11	11
Soc Nat. Fid.	2,000	9¼	9½	9¾	9¾	10¾	10¾	500	11⅜	11¼	11	11	11⅛
Trust Central Guar.	5,000	9	9¼	9½	9¾	10½	10½	500	11¼	11¼	11	11	11
Trust Général	5,000	9	9¼	9½	9½	10½	10¾	1,000	11¼	11¼	11	11	11
Trust Laurentienne	5,000	9¼	9½	9¾	9¾	10½	10½	1,000	11¼	11¼	11	10¾	10¾
Trust Morgan	5,000	9	9¼	9½	9½	10½	10½	500	11½	11⅜	11	11	11
Trust National	5,000	9	9¼	9½	10	10½	10½	500	11¼	11¼	11	11	11
Trust Royal	5,000	9	9¼	9½	9½	10½	10½	1,000	11¼	11¼	11	11	11

Compilation **Fiducie Desjardins** — 15 mars 1989 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec.
Taux sujet à changements sans préavis.

Cliché répété à éclairage différent, en raison du texte imprimé sur fonds gris ou de couleur

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 20

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District d'Iberville, COUR SUPÉRIEURE. No.: 755-12-004191-80-9. GAÉTANE VEILLETTE — VS — JEAN-CLAUDE ROGER. CLAUDE AUDET, Mise en cause. Le 28/03/89 à 14:00 heures au 1574 rue Bourgogne, Chambly, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-CLAUDE ROGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de peintures assorties grandeurs variées. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-034144-88-6. BANQUE DE COMMERCE CAN. IMPÉRIALE — VS — MICHEL ALCIDE ET AL. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600 rue Norman, Lachine district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHELLE VIAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge 1988, 1 freezer Houzntale, 1 four micro onde etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR FÉDÉRALE DU CANADA. No.: ITA-4446-88. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU — VS — ECONOCHAUF INC. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 963 Hôtel de Ville, Ste-Dorothée, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ECONOCHAUF INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Sharp, 1 humidificateur commercial GE, 1 dactylo Olivetti ET-109 et acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de D'Iberville, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 755-02-000543-88-9. GRAVEL CHEVROLET OLDSMOBILE INC. — VS — CARROSSERIES BOLEYEO INC. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 5375, Grande Allée, Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CARROSSERIES BOLEYEO INC, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'article de bureau, 1 dactylo Remington, 1 armoire en bois etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-020929-88-6. LES IMPORTATIONS CORINE LTÉE — VS — 2155-6220 QUÉBEC INC. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 7350 Boul. Taschereau, Place Portobello, Brossard district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 2155-6220 QUÉBEC INC (BOUTIQUE EDWIGE), saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sharp, 1 machine à additonner Sharp, 87 costumes de bains etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-041192-88-6. BANQUE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE — VS — RAYMOND BOISVERT. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 116, 6E rue Laval des Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RAYMOND BOISVERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo cassette recorder de Quasar et acc., 1 t.v. couleur console Philco et acc., 1 climatiseur Electrohome et acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-006958-89-1. RALPH DI GIULIO — VS — JEAN-MARC SCHELER. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 2201 rue Robertine Barry, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-MARC SCHELER, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur portative Sony & acc., 1 radio Citizen, 1 camionnette Dodge Caravan 1988 & acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-029190-88-6. PROBEX BUILDING SUPPLIES INC. — VS — EVA KENDERESSY ET AL. Le 28/03/89 à 12:00 heures au 77 rue Bernard, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de EVA KENDERESSY, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine Fax Hitachi & acc., 1 scie Jepson, 1 laveuse & 1 sécheuse, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-032981-83-4. RAYMOND A. CARTWRIGHT — VS — MME ANNE HANLEY. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 8117 Centrale, LaSalle district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MME ANNE HANLEY, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Monte Carlo. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No.: 500-02-028291-88-3. MATÉRIAUX PARÉ INC. — VS — ENTREPÔT D'ISOLATION A.N.G. INC. & AL. Le 27/03/89 à 10:00 heures au 538 Adolphe Chapleau, Bois des Filions, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ENTREPÔT D'ISOLATION A.N.G. INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion pick up bleu Chevrolet, 1 camion Ford F-350 Custom couleur rouge et acc., 1 air climatiseur et acc, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve Miller, Huissiers.

Rectificatif

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE., No.: 500-02-036443-88-0. ALIMENTS BÉATRICE QUÉBEC INC, demanderesse, -vs BLOUIN ENTREPRISES LTD., défenderesse. Le 22/03/89 à 11:00 heures au 1465, Provencher, Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BLOUIN ENTREPRISES LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Carry Van GMG 1985. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 8ème jour de mars 1989.

QC, District de Terrebonne. No.: 700-05-000346-886. LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST — VS — HARM HUTT & 147230 CANADA INC. Le 28-03-89 à 11:00 heures au 111 du Sommet, Ste-Agathe Sud, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HARM HUTT & 147230 CANADA INC., savoir: 1 tracteur de marque Massey Ferguson 1978 n/s 825852 avec pelle à neige et souffleuse à neige de la même marque modèle 784 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Terrebonne. No.: 700-05-000346-886. LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST — VS — HARM HUTT & 147230 CANADA INC. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 561 Groulx, Ste-Agathe, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de HARM HUTT & 147230 CANADA INC., savoir: 1 four micro ondes, 2 TV couleur 20", 1 mobilier de salle à manger, 1 combiné stéréo, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Terrebonne. No.: 700-02-003102-853. B.C.I.C. — VS — ANDRÉ ÉTHIER. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 259 Des Cèdres, Prévost, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de ANDRÉ ÉTHIER, savoir: 1 véhicule de marque Dodge modèle Charger 1984 n/s 1838Z44CXED365359 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-037147-886. B.C.I.C. — VS — MARIE LINOSE PIERRE. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 11721 Langelier, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de MARIE LINOSE PIERRE, savoir: 1 tv couleur de marque Toshiba, 1 tv couleur 26", 1 table tournante, 3 amplificateurs Yamaha, 1 equalizer, 1 lecteur de cassettes, meubles et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: RÉJAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-028587-884. B.C.I.C. — VS — GILLES CYR. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600 Norman, Lachine, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de GILLES CYR, savoir: 1 véhicule de marque Ford modèle Ranger 1986 n/s 1FTBR10A7GUC59178 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-0214640-883. B.C.I.C. — VS — HUGUETTE GILBERT & AL. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600 Norman, Lachine, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de HUGUETTE GILBERT, savoir: 1 véhicule de marque Ford modèle F-150 1987 n/s 2FTDF15Y3HCA57608 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-027458-871. SERV. DE RÉPARATIONS J.P. RICHARD INC. — VS — GASPARD LAUZON. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 17940 Lebeau, St-Janvier, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de GASPARD LAUZON, savoir: 1 véhicule de marque Ford modèle LTD 1979 n/s 4B62H189453, 1 tv couleur 26", 1 réfrigérateur 3 portes, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-035073-886. LES PISCINES & ABRIS TEMPO INC. — VS — GUY ROUXEL. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 81, 24e Avenue nord, Bois des Filions, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de GUY ROUXEL, savoir: 1 abri pour auto Tempo, 1 photocopieur, 1 ordinateur complet, 1 machine à écrire, meubles et articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-001760-870. BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE — VS — DIANE ALARY-GOSSELIN & AL. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 4955 Belleville, Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de DIANE ALARY-GOSSELIN & RICHARD GOSSELIN, savoir: 1 camion de marque Mazda n/s JM2VD2218E0803343. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-019873-863. BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE — VS — ROGER FORTIER & AL. Le 28/03/89 à 12:00 heures au 140 Deslauriers, St-Laurent, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de ROGER FORTIER, savoir: 1 véhicule de marque Ford modèle Escort 1984 n/s 2FABP1342EX121412 avec équipement et access. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-032581-881. COMITÉ PARITAIRE DU VÊTEMENT POUR DAMES — VS — VITE MODES INC. Le 28/03/89 à 12:00 heures au 24 Mont-Royal #202, Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de VITE MODES INC., savoir: 11 machines à coudre différentes marques, 2 tables de coupe 12 sections, 1 lot de robes pour dames styles assortis, meubles et articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

QC, District de Montréal. No.: 500-02-013197-889. C.E.C.M. — VS — PAULINE BOUTIN. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 3328 Troie #311, Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PAULINE BOUTIN, savoir: 2 boîtes de bijoux, 15 valises de voyage, 1 tv couleur, 1 répondeur, 1 air climatisé, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 14/03/89. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC. No.: 500-02-006938-893. KALMAN SPALO, demandeur, -vs- NORMAND LUCAS, défendeur. Le 29 mars 1989 à 10:00 heures au domicile du défendeur au 7035A, rue Chambord, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque beige vitré 3 morceaux; 1 TV couleur 26" RCA; 1 Jerrolds; 1 réfrigérateur Westinghouse; 1 poêle Westinghouse; 2 boîtes acoustiques Fisher; 1 ensemble stéréo AM/FM complet; meubles et articlesde maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 859-48-4382. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GAGNON RICHARD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 12:15 heures au 3675, Duvernay, St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD GAGNON, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet familiale de couleur bleue, immatriculée EAF288 et accs, 1 four micro ondes et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 472-71-0766. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BERNIER CONRAD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:30 heures au 585, Bruges #404, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CONRAD BERNIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio portatif Sanyo, 1 télécouleur Hitachi, 1 sélecteur de canal, 1 causeuse gris et pêche et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 884-39-7135. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GERMAIN LYONEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 2146, Joliette #1, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LYONEL GERMAIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA, 1 set de salle à dîner et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 184-28-5850. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GAMEIRO PEDRO, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 4025, Beaufort, Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PEDRO GAMEIRO, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Renault Alliance, immatriculé BSR304 de couleur rouge et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 180-98-6665. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CINEUS LUDERS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 9380, Papineau, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUDERS CINEUS, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS RCA, 1 télécouleur 26", RCA, 1 lecteur de cassette Hitachi, 1 amplificateur Hitachi et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 181-85-2683. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- ANDREADAKIS ANASTASIOS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:30 heures au 4479, Notre-Dame ouest, Chomedey Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDREADAKIS ANASTASIOS, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 12" Candle, 1 magnétoscope VHS, 1 convertisseur de câble, 1 ensemble de salon 3 mcx et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 874-22-3932 — 874223921 — 874055604 — 465618576 — 874055593 — 864368842 — 160758636 — 874055582 — 450916701 — 874223906 — 874223910. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- COMTOIS JEAN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 5069, Côte St-Paul, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN COMTOIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Pontiac SGT de couleur rouge, immatriculé F844254 et accs, 1 véhicule de marque GMC Custom de Luxe 30, immatriculé FA35733 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JEAN-PIERRE MERCIER, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC. No.: 500-32-005711-884. HENRI VILLENEUVE, demandeur, -vs- LIONEL JOANNETTE, défendeur. Le 28 mars 1989 à 10:30 heures au domicile du défendeur au 653 rue Athanase, en la cité La Plaine, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Fleetwood 26 pouces meublé; 1 four micro-ondes; 1 camionnette Dodge. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1989.

Province de Québec. District de Joliette. COUR DU QUÉBEC. No: 705-02-001711-886. ISOLATION MICHEL BIBEAU INC., demanderesse -vs- PIERRE DUROCHER, défendeur. Le 28 mars 1989, à 11:30 heures au domicile du défendeur au 129, rue Joly, en lacité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistanten: 1 véhicule 4 roues motrices Chevrolet Blazer 1984; 1 four micro-ondes Toshiba; 1 téléviseur couleur Zenith; 1 vidéo; 1 amplificateur; 1 divan; 1 fauteuil en tissus, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANY GRAND MAISON, huissier, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1989.

Province de Québec. District de Trois-Rivières. COUR PROVINCIALE. No: 400-02-001036-886. ST-MAURICE OXYGENE LTÉE., demanderesse -vs- ROBOT CONCEPT S.T.I. INC., défenderesse. Le 30 mars 1989 à 10:00 heures au bureau de la place d'affaires de la défendresse au 316, rue Notre-Dame, en la cité Lanoraie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 scie à ruban; 1 sableuse; 1 press drill WH 12 vitesses; 1 tour perçeuse verticale Gross; 1 tour vertical Bullard; 1 tour horizontal. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANY GRAND MAISON, 759-5556. Joliette, le 8 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 876-44-6314. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GATIEN LUCIEN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:30 heures au 469, Marguerite, Hemmingford, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUCIEN GATIEN, saisis en cette cause, consistant en: 1 magnétoscope Magnavox, 1 four micro-ondes, 1 télécouleur Sears et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 837-17-3632. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BONNEAU ANDRÉ, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:15 heures au 2932, Davivier #1, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BONNEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 magnétoscope VHS, 1 télécouleur Citizen, 1 chaîne stéréophonique Akai et accs, 1 répondeur téléphonique et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 883-89-0335. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- ARCHAMBAULT ALAIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:15 heures au 2450, Vimont, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN ARCHAMBAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes Citizen, 1 magnétoscope RCA, 1 bibliothèque 3 sections et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 881-64-5671 - 468744990. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- FERLAND LUC, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 4584, De Buillon, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUC FERLAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA, 1 vidéo Toshiba, 1 convertisseur Philips et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROBERT BÉLAND, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 875-24-6864 - 467662005 - 467923201. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BÉLANGER MARCEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:00 heures au 5552, St-Laurent # 2, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARCEL BÉLANGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Panasonic, 1 convertiseur, 1 fauteuil bleu 2 places, 1 meuble stéréo et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROBERT BÉLAND, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 469-23-2831 - 471597906 - 181524523 - 468410482 - 181659612 - 181526645 - 469259906. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CAMACHO MARIA JOSE PEREIRA, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:30 heures au 60, Terrasse Coutu, Auteuil, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CAMACHO MARIA JOSE PEREIRA, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Cutlass Cierra 1983 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DUPRÉ, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-005461-874, Dossier 76111A. PAUL POUPART, p. demanderesse, -vs- NORMAN KATZ ET ALS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 132, 8ème avenue Deux-Montagnes, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORMAN KATZ ET ALS, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-onde Beaumark, 1 cafetière, 1 sofa 3 places beige, 1 récepteur am-fm, 1 table pliante, 1 étagère en bois et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-028292-881, Dossier 34440002101. UNITED AUTO PARTS INC., p. demanderesse, -vs- GAÉTAN LABONTÉ, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:30 heures au 6, Létourneau, St-Luc, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GAÉTAN LABONTÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Mazda GLC de couleur gris, immatriculé NLV173 et accs, 1 télécouleur, 1 sofa modulaire 5 mcx et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE. No: 505-02-002087-884, Dossier 865309. VILLE DE LONGUEUIL, p. demanderesse, -vs- CLAUDE CORBIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:00 heures au 5100, Baillargeon, St-Hubert district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE CORBIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 magnétoscope vhs, 1 télécouleur Hitachi, 1 chaîne stéréophonique Sears et accs, et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-009744-884, Dossier 1340668 AAF. ÉCHAFAUDAGE DU-FOR INC., p. demanderesse, -vs- YAN CHEUNG CHI, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 12:00 heures au 4296, St-Urbain, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YAN CHEUNG CHI, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo Sony, 1 télécouleur Sony, 1 scie circulaire électrique, 1 piano en bois brun foncé et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-031905-883, dossier MDW/2881-0036. QUESNEL, TREMBLAY, CHARLEBOIS & ASS., p. demanderesse, -vs- ROGER VILLENEUVE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 10:00 heures au 193, D'Avignon, Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER VILLENEUVE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Sony, 1 vidéo cassette Sony, 1 ventilateur, 1 petit meuble de service, 1 armoire modulaire et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-037306-88-8. LANDES CANADA INC. -vs- CLAUDE MARCHAND. Le 30/03/89 à 11:30 heures au 1050, Séminaire Nord, suite 9, St-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE MARCHAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Plymouth Reliant; 1 camion de marque Toyota VMC; 1 camion de marque Dodge. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: No: 500-02-037306-88-8. LANDES CANADA INC. -vs- CLAUDE MARCHAND. Le 30-03-89 à 11:00 heures au 146, Montée St-Luc, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE MARCHAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Dodge 600, couleur jaune avec échelle hydraulique. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-022400-86-6. LE PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- ROGER GENDRON. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 2165 Labelle, app. 1, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Renault Encore LS 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC. No.: 500-02-018961-883. OTIS CANADA INC., demanderesse, -vs- CLAUDE LECLERC, défendeur. Le 28 mars 1989 à 10:00 heures au domicile du défendeur au 1205, rue Seigneur Lussier, en lacité Laval, districtde Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en mélamine gris; 1 bureau de secrétaire; 1 bibliothèque 3 modules; 1 dactylo Brother; 2 téléphones Panasonic; 1 téléphone portatif; 1 répondeur téléphonique; 1 véhicule Oldsmobile Delta 84 n/s 1G3AY69X4E974929. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MARTIN LATRAVERSE, huissier, 376-8780. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 855-42-6762. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GÉLINAS ROBERT C, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 13:00 heures au 520, De Gaspé #204, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT C GÉLINAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 causeuse vert et pêche, 1 table beige avec 4 chaises, 1 divan 3 places beige vert et pêche et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC LEMAY, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC. No.: 500-02-041239-885. CALA H.R.C. LTÉE, demanderesse, -vs- HORLOGES À L'HEURE INC., défenderesse. Le 30 mars 1989 à 12:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 2015 rue Peel, #1080, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Canon; 1 ordinateur Compaq (écran, disquette 286 et clavier); 1 tv couleur Panasonic 28"; 3 ordinateurs Panasonic EXE Partner un morceau; 1 imprimante au laser Kyocera F 1000 A; meubles et articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC. No.: 500-02-030831-882. 2526-0159 QUÉBEC INC., demanderesse, -vs- YARN KING DISTRIBUTION INC., défenderesse. Le 29 mars 1989 à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 5046, rue François Cusson, en la cité de Lachine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 balance industrielle; 1 lot de boîtes différentes; 1 diable couleur bleue; meubles et articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC. No.: 500-02-022730-886. H. DOLMAN COUTURE INC., demanderesse, -vs- GIUSEPPINA GARGANO, défendeur. Le 30 mars 1989, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au 7014 rue St-Hubert en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: lot de jupes assorties; lot de chandails assortis; lot de jupes et veston assortis; lot de manteaux d'hiver assortis; 1 caisse enregistreuse; lot de vêtements divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Labelle. COUR DU QUÉBEC. No.: 560-27-001014-893, 560-27-001021-878; 560-27-001022-876; 560-27-001033-873 PROCUREUR GÉNÉRAL, demanderesse, -vs- ALAIN CHARLEBOIS, défenderesse. Le 29 mars 1989 à 11:30 heures au domicile du défendeur au 1931, rue Jean-Deslauriers, en la cité Laval, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Mazda B-2000, avec boîte Fibrobec, blanche couleur bleue. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 622-9222. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Beauce. COUR DU QUÉBEC. No.: 350-04-000032-889. CARMELLE RANCOURT, demanderesse, -vs- ALAIN DULUDE, -et- D.B. LESSARD, perceptrice des pensions alimentaires, défendeur. Le 29 mars 1989 à 10:30 heures au domicile du défendeur au 277 rue Pierre Chasseur, en la cité Laval Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur Baycrest blanc; 1 vidéo Toshiba Beta gris; 1 causeuse bleu 2 places; 1 ens. de salon 2 mcx, tissus bleu; 1 machine à coudre de marque inconnue avec meuble; 1 four micro-ondes. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 622-9222. Montréal, le 13 mars 19896.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 466-38-2081. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CONSTRUCTION JOHNIMUR, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 11:00 heures au 5069, Chemin Côte St-Paul, Montréal dit district , seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CONSTRUCTION JOHNIMUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Pontiac SGT de couleur rouge, immatriculé F844254 et accs, 1 véhicule de marque GMC Custom De Luxe 30 de couleur noir immatriculé FA35733 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JEAN-PIERRE MERCIER, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 12 mars 1989.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-027307-88-8. CRMB 1410 RADIO MONTRÉAL -vs- ROSA MARIA DIAZ. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 1207 Crescent, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROSA MARIA DIAZ, saisis en cette cause, consistant en: 1 système téléphonique Technico et acc.; 1 dactylo Olivetti et acc.; 3 pupitres, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 881-41-5662. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BOULERICE GILLES, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 mars 1989 à 14:00 heures au 605, Rang St-Charles, St-Chrysostome, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES BOULERICE, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes Quasar, 1 télécouleur RCA, 2 causeuses brun et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 13 mars 1989.

Province de Québec, District de Montréal COUR DU QUÉBEC. No.: 500-02-007410-892. GESTIONNAIRE MÉTROPOLITAIN, demanderesse, -vs- ROSENÉE CAMEAU, défendeur. Le 4 avril 1989 à 10:00 heures au domicile du défendeur au 11379, rue Caron #6 en la cité Montréal Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Panasonic 26"; 1 vidéo-cassette RCA; 1 TV couleur 14" Toshiba etacc.; meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 13 mars 1989.

QC, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-002507-87-0. LE PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- ROGER GENDRON. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 2165 Labelle, app. 1, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Alliance Encore LS, couleur beige de l'année 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-007315-87-3. LE PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- ROGER GENDRON. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 2165 Labelle, app. 1, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Renault Alliance Encore LS de couleur beige 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉbEC, CH. CIVILE. No: 500-02-041194-88-2. BANQUE DE COMMERCE CANA. IMPÉRIALE -vs- PIERRE LAVIGNE. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600, Norman St-Pierre, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE LAVIGNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Hyundai Pony 1987. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-041194-88-2. BANQUE DE COMMERCE CANA. IMPÉRIALE -vs- PIERRE LAVIGNE. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600, Norman St-Pierre district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE LAVIGNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Hyundai Pony 1987. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 200-02-010374-88-4. PARELI INC. -vs- M. JACQUES NADEAU. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 610, Jolivet, app. 6, Laval des Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. JACQUES NADEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur RCA. 1 système de son AM/FM NEC et acc.; 1 amplificateur NEC et acc.; etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-041194-88-2. BANQUE DE COMMERCE CANA. IMPÉRIALE -vs- PIERRE LAVIGNE. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600, Norman St-Pierre district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE LAVIGNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Hyundai Pony 1987. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-037306-88-8. LANDES CANADA INC. -vs- CLAUDE MARCHAND. Le 30/03/89 à 11:30 heures au 1050, Séminaire Nord, suite 9, St-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE MARCHAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Plymouth Reliant; 1 camion de marque Toyota VMC; 1 camion de marque Dodge. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: No: 500-02-037306-88-8. LANDES CANADA INC. -vs- CLAUDE MARCHAND. Le 30-03-89 à 11:00 heures au 146, Montée St-Luc, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE MARCHAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Dodge 600, couleur jaune avec échelle hydraulique. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-022400-86-6. LE PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- ROGER GENDRON. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 2165 Labelle, app. 1, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Renault Encore LS 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-002507-87-0. LE PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- ROGER GENDRON. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 2165 Labelle, app. 1, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Alliance Encore LS, couleur beige de l'année 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-010407-88-5. OMAR IMPORTS OF CANADA LTD. -vs- PAUL LEBRASSEUR. Le 28/03/89 à 12:00 heures au (CLUB DE SAC ENRG.), 173, ch. du Lac Bouchette, Morin Heights, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL LEBRASSEUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Audi 4000 1984, noire; 1 système de son complet et acc.; 1 set de salon 2 morceaux en cuir beige, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-027307-88-8. CRMB 1410 RADIO MONTRÉAL -vs- ROSA MARIA DIAZ. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 1207 Crescent, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROSA MARIA DIAZ, saisis en cette cause, consistant en: 1 système téléphonique Technico et acc.; 1 dactylo Olivetti et acc.; 3 pupitres, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-007315-87-3. LE PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- ROGER GENDRON. Le 28/03/89 à 11:00 heures au 2165 Labelle, app. 1, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Renault Alliance Encore LS de couleur beige 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉbEC, CH. CIVILE. No: 500-02-041194-88-2. BANQUE DE COMMERCE CANA. IMPÉRIALE -vs- PIERRE LAVIGNE. Le 28/03/89 à 13:00 heures au 1600, Norman St-Pierre, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE LAVIGNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Hyundai Pony 1987. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 200-02-010374-88-4. PARELI INC. -vs- M. JACQUES NADEAU. Le 28/03/89 à 10:00 heures au 610, Jolivet, app. 6, Laval des Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. JACQUES NADEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur RCA. 1 système de son AM/FM NEC et acc.; 1 amplificateur NEC et acc.; etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 13ième jour de mars 1989. Villeneuve, Miller, huissiers.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, No: 500-02-005873-885. VILLE DE HAMPSTEAD, partie demanderesse, VS Heidi-Anne Exdosin, partie défenderesse. Le 29 mars 1989 à 10:00 heures, au 47 Merton Cr., district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Heidi-Anne Exdosin, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Sanyo et acc., 1 table tournante Technics et acc., 2 boîtes de son et acc., 1 récepteur AM/FM Technics et acc., 1 Equalizer et acc. Technics, 1 amplificateur Technics et acc. 1 sofa 3 places beige, 1 camion G.M.C. Jimmy 4 X 4 charcoal et acc., 1 M.B.W. charcoal et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc, J3V 1C8.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, No: 500-02-036324-882. QUÉBEC RENT-ALLS LTD., partie demanderesse, VS Habitations Fym Inc., partie défenderesse. Le 28 mars 1989 à 10:00 heures, au 5290 Bannantyne, App. 1, Verdun, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Habitations Fym Inc. saisis en cette cause, consistant en: 2 causeuses blanche, rose, beige et verte, 1 lampe de coin blanche et acc., 1 mulle de rangement en bois brun 4 portes en verre. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. GAUCHER & GAUCHER HUISSIERS, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc, J3V 1C8.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571d) du Code civil du Bas-Canada, qu'un acte de transfert et cession de créance présente ou future de La Seigneurie des Chesnaye Inc. ayant une place d'affaires au 281, Voie de Service, Autoroute 40, Lachenaie, Québec, en faveur de J.A. St-Germain (1974) Inc. en date du 6 mars 1989, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de l'Assomption le 7 mars 1989, sous le numéro 379874.

St-Hubert, le 16e jour de mars 1989.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-000306-895

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
PRÉSENT

MANON CHARETTE, résidant et domiciliée au 540, Boul. de la Concorde ouest, à Laval, district de Montréal.
Partie demanderesse
c.
ARTHUR THÉRIAULT, de résidence et domicile inconnus.
Partie défenderese
et
MONSIEUR LE CURÉ DE LA PAROISSE STE-DOROTHÉE & ALS.
Mis-en-cause ès qualité

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ARTHUR THÉRIAULT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100 dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de ARTHUR THÉRIAULT, défendeur.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 6 mars 1989
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-02-000663-899

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

CORPORATION DU VILLAGE DE STE-AGATHE SUD,
Partie demanderesse
c.
GESTION VALREAL LTÉE.,
Partie défenderese

ORDONNANCE

Il est ordonné à la défenderesse, Gestion Valreal Ltée, de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention de la défenderesse.
ST-JÉRÔME, ce 08 mars 1989
JOANNE DUBREUIL
GREFFIER DE LA COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
Mes ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR FORTIN & D'AOUST
ATT: Me André Morin
85, rue de Martigny ouest
Suite 6.16
ST-JÉRÔME, (Québec)
J7Y 3R8

Nous donnons avis que Augustine Fleurimont résidant et domicilié au 518A, Place Beaucaire, Ville de Laval, H7N 1E1, province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Charles Fleurimont.
Laval, le 3 mars 1989
MES SAINT-AUBIN, CHARBONNEAU PLANTE & CASTONGUAY
3509 est, de la Concorde, #207
Duvernay, Laval H7E 2C6
Téléphone: (514)661-9791
Dom. élu: 31 ouest St-Jacques, #500

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-000 487-893

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT

FRANCINE MARTINEAU,
Partie demanderesse
c.
SYLVAIN CHAMBERLAND, de lieux inconnus.
Partie défenderese
& ALS.
Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à SYLVAIN CHAMBERLAND de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la demande en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de Sylvain Chamberland.
Lieu: Montréal
Date: 2 mars 1989
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de: **LES ENTREPRISES GHISLAIN CLÉMENT INC.**, corps politique légalement constitué ayant son siège social au 299 De Villemure, St-Jérôme, Qc., ayant déjà fait affaires sous les noms et raisons sociales de « Le Maître Traiteur Frangy Enr. » à la même adresse et « Boutique Le Fort Fleuriste Enr. » au 303 De Villemure, St-Jérôme, Qc.
Avis est par les présentes donné que LES ENTREPRISES GHISLAIN CLÉMENT INC. de la ville de St-Jérôme, dans la province de Québec, a déposé une cession, en vertu de la Loi sur la Faillite le 3ième jour de mars 1989.
Il sera tenu une assemblée générale des créanciers de la débitrice au bureau du syndic, 434 rue Labelle, suite 200, en la cité de St-Jérôme, dans la province de Québec, le 23ième jour de mars 1989 à 10h45 heures de l'avant-midi.
Daté de St-Jérôme,
ce 6ième jour de mars 1989.
MICHEL VERDIER
Syndic
BUREAU DE: MICHEL VERDIER & ASSOCIÉS INC.
434, rue Labelle, suite 200,
St-Jérôme, Qc. J7Z 5L3
Tél.: 514-438-3551.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE AGENCE COOPÉRATIVE D'AUXILIAIRES FAMILIALES DE MONTRÉAL A CONSENTI UN TRANSPORT GÉNÉRAL DE CRÉANCES EN FAVEUR DE LA CAISSE POPULAIRE DES SYNDICATS NATIONAUX DE MONTRÉAL, LE TOUT SUIVANT ACTE ENREGISTRÉ À MONTRÉAL SOUS LE NUMÉRO 4126245.
PELLETIER, POIRIER, LEROUX & KIMMEL, NOTAIRES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-036362-882

COUR PROVINCIALE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT

VILLE DE MONTRÉAL
Partie demanderesse
c.
SIA YING KIT INVESTISSEMENTS FUNG LEE LTÉE
Partie défenderesses
et
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à SIA YING KIT INVESTISSEMENTS FUNG LEE LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de SIA YING KIT "INVESTISSEMENTS FUNG LEE LTÉE.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 mars 1989
RONALD CHASSÉ, P.A.

AVIS DE PRÉSENTATION
D'UN PROJET DE LOI
D'INTÉRÊT PRIVÉ

Prenez avis que la Régie Intermunicipale d'Aqueduc du Bas Richelieu, 737, chemin des Patriotes, St-Denis-sur-Richelieu, s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, dans le but de faire adopter une loi privée accordant une modification à l'article 575 du Code Municipal afin de pouvoir répartir: a) les coûts d'exploitation de la centrale selon la consommation réelle de chaque municipalité, laquelle ne devant pas exéder la capacité maximale de consommation; b) les coûts d'opération et d'entretien du réseau, pour les municipalités clientes, sur la base de leur capacité maximale de consommation, et le solde, sur les municipalités membres, sur la base de leur consommation réelle. Et dans le cas des équipements spéciaux requis pour une ou plusieurs municipalités, les coûts d'immobilisation d'opération et d'entretien de ces équipements sont répartis entre les municipalités au bénéfice desquelles ils sont faits, selon leur capacité maximale de consommation.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale.
Ce 1er jour de février 1989
POUPART & POUPART, avocats
Procureurs de la pétionnaire
261, rue St-Jacques ouest
Suite 300
Montréal (Québec)
H2Y 1m6

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: BLITZ LUMINAIRE INC.
AVIS est donné que Blitz Luminaire Inc. a fait cession de ses biens le 8 mars 1989 et que la 1ère assemblée des créanciers sera tenue le 4 avril 1989 à 11h00 au bureau du Séquestre Officiel, 200 boul. René Lévesque ouest, Basilaire 00, chambre 07, Montréal, Québec.
Montréal, ce 15ième jour de mars 1989.
JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS INC., Syndic
50 Place Crémazie #422
Montréal, Québec H2P 2T1
Tél.: (514) 382-3260

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES N° 89-0141

FOURNITURE DE PAPETERIE, D'ARTICLES ET D'ACCESSOIRES DE BUREAU

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont obtenu le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. **Cette dernière se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.**

Les documents d'appel d'offres sont disponibles gratuitement du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
19e étage, local 1904
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:

Le 4 avril 1989 à 15 h 30

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le bureau des appels d'offres, téléphone (514) 289-5938.

Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement et Services

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Avis est par les présentes donné que la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, a déposé, le 13 mars 1989, auprès de la direction de la Législation de l'Assemblée nationale, un projet de loi privé destiné à remplacer, avant l'ajournement de la présente session, la "Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec".

L'objet de ce projet de loi est d'obtenir une refonte de la loi susmentionnée et de permettre à la Confédération:
- d'utiliser une raison sociale différente de sa dénomination sociale;
- de rendre facultative la nomination d'un directeur général;
- de déterminer, par règlement, les conditions d'éligibilité du président et des officiers supérieurs;
- d'admettre des membres honoraires;
- d'élire les administrateurs lors d'assemblées de groupes;
- de verser des allocations de présence aux administrateurs membres du comité exécutif et des commissions formées par le conseil;
- d'exclure, dans certains cas, les employés du Mouvement Desjardins du versement d'allocations de présence aux administrateurs.

Le projet de loi vise également, en ce qui concerne la Caisse centrale Desjardins du Québec:
- à rendre applicable à la Caisse centrale, sauf incompatibilité, les dispositions de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (1988, c. 64) relatives aux caisses et aux fédérations, et à apporter à la Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec les modifications de concordance en découlant;
- à prévoir les mécanismes d'approbation, par l'Inspecteur général des institutions financières, du rachat des parts sociales de la Caisse centrale;
- à préciser certains aspects relatifs au conseil d'administration et aux dirigeants de la Caisse centrale;
- à rendre applicable à la Caisse centrale les articles 1966, troisième alinéa et 1571 d) du Code civil du Bas-Canada;
- à préciser la nature des activités et le pouvoir de placement de la Caisse centrale;
- à prévoir des règles relatives au contrôle exercé par le gouvernement et par l'Inspecteur général concernant la gestion, les opérations et la solvabilité de la Caisse centrale;
- à établir les règles relatives à la conservation et destruction des documents et écritures comptables;
- à prévoir des dispositions transitoires à l'égard de la Caisse centrale.

Le projet de loi vise enfin, en ce qui concerne la Société d'Investissement Desjardins:
- à enlever la limite maximale du nombre d'administrateurs.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la Législation de l'Assemblée nationale.

Lévis, le 6 mars 1989

LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC, requérante

SPORTS

MONTRÉAL 5, LOS ANGELES 2

Le Canadien relève mieux le défi

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

CE N'EST RIEN de nouveau : le Canadien joue mieux contre des rivaux de premier plan, quand il a un défi à relever.

Il l'a encore prouvé hier en remportant une victoire de 5-2 sur les Kings de Los Angeles, toujours vulnérables à la défensive. À l'exception de Steve Duchesne, les Kings utilisent des joueurs ignorés par d'autres équipes à cette position.

Devenu père pour la première fois en matinée, Patrick Roy est demeuré invaincu au Forum et a battu un vieux record de Bill Durnam (22-0-3) en y portant sa fiche à 23-0-2. Il a reçu une belle ovation à l'annonce de l'exploit.

Chris Chelios et Guy Carbonneau ont été les vedettes de la rencontre : le premier a amassé un but but et deux passes en plus de se chamailler avec plusieurs adversaires ; le second semblait toujours sur la rondelle.

À son premier match dans la Ligue nationale, Stephan Lebeau a obtenu une passe sur le but de Chelios et, surtout, créé une très belle impression. Il a notamment fourni quelques belles occasions à Russ Courtnall.

Le Canadien a repris l'exclusivité du premier rang au classement général, deux points devant les Flames de Calgary, inactifs hier.

Les hommes de Pat Burns totalisent maintenant 105 points, déjà deux de plus que ceux de Jean Perron à la fin de la dernière saison.

Wayne Gretzky, qui a joué avec Mike Krushelnyski, Chris Kontos, John Tonelli et Marty McSorley, a encore été le meilleur des siens, avec le rude McSorley.

Les Kings ont ouvert le pointage vers la fin de la première période lorsque Marty McSorley a saisi une passe de Wayne Gretzky pour déjouer Patrick Roy qui cafouillait à plat ventre devant son filet.

Mais Guy Carbonneau devait effacer cette avance 54 secondes plus tard en se présentant seul devant Kelly Hrudey après avoir subtilisé la rondelle à Luc Robitaille.

Plus tôt au cours de la période, Chris Kontos avait frappé les deux poteaux et Rick Green avait été arrêté fin seul devant Hrudey.

Mats Naslund a procuré l'avance au Tricolore d'un revers bas et précis, après avoir capté le retour de Chris Chelios lors du premier avantage numérique de la rencontre, à la sixième minute de la seconde période.

Bob Gainey a fait 3-1 en profitant d'une mêlée devant le filet. Quelques instants plus tard, Mike Keane ratait une occasion exceptionnelle lorsqu'il n'avait qu'à pousser dans le filet une rondelle déposée sur sa palette par Bobby Smith.

Les Kings ont ensuite pris le contrôle et rétréci la marge à un but quand Steve Kasper a enlevé la rondelle à Rick Green derrière pour déjouer Roy, seul devant lui.

Canadien 5, Kings 2

Première période

1—Los Angeles, McSorley 9
Gretzky 18:38
2—**Montréal**, Carbonneau 23 ..... 19:32
Pénalités — McSorley LA, Chelios Mon 5:59

Deuxième période

2—**Montréal**, Naslund 29
Chelios, Robinson 5:39
3—**Montréal**, Gainey 10
Chelios 11:02
4—Los Angeles, Taylor 24 ..... 16:06
Pénalités — Tonelli LA 5:14, Watters LA, Lebeau Mon 8:29, Miller LA, McSorley LA, Smith Mon, Chelios Mon 15:09, Robinson Mon 16:42, McSorley LA, Dufresne Mon (min., maj.) 19:56.

Troisième période

6—**Montréal**, Chelios 15
Lebeau 4:13
7—**Montréal**, McPhee 19
Smith, Skrudland 9:33
Pénalités — Los Angeles banc 12:34.

Tirs au but

Los Angeles	5	12	9	— 26
Montréal	12	11	10	— 33

Gardiens — Los Angeles, Hrudey; Montréal, Roy.
Assistance — 17,891.

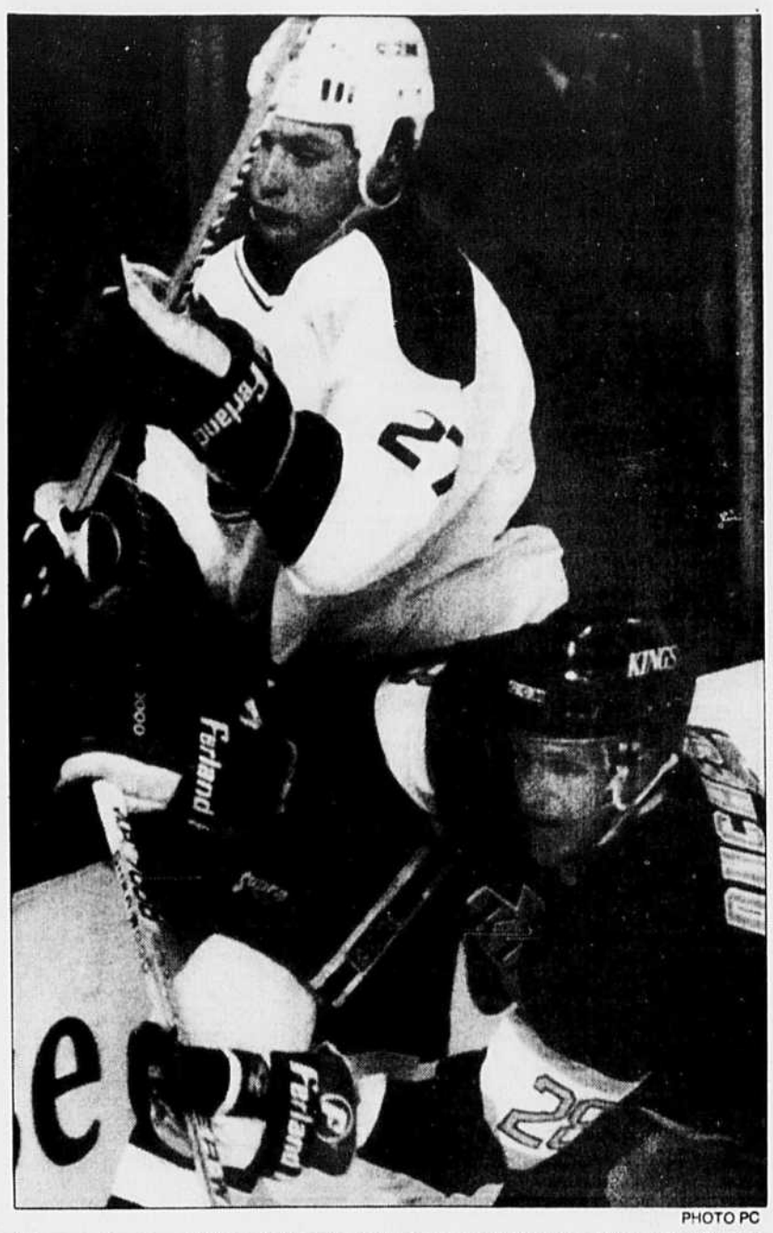

PHOTO PC

Shayne Corson fait de la haute voltige pour éviter le défenseur Steve Duchesne, hier, et rejoindre la rondelle dans le coin de la patinoire.

Épreuves par couples aux Mondiaux de patinage artistique

Johnston et Landry gagnent l'argent

PARIS (PC, AFP) — Les Canadiens Lyndon Johnston et Cindy Landry ont décroché la médaille d'argent de l'épreuve par couples des championnats du monde de patinage artistique, hier, pendant que leur compatriote Kurt Browning s'assurait pratiquement une place sur le podium après une superbe exhibition dans le programme original.

Johnston, de Hamiota au Manitoba, et Landry, de Pincourt, ont terminé juste derrière les favoris, les Soviétiques Ekaterina Gordeeva et Sergei Grinkov, vainqueurs logiques pour la troisième fois en quatre ans.

Champions du monde en 1986 et 1987 et médaillés d'or aux Jeux olympiques de Calgary en 1988, Gordeeva Grinkov ont ainsi renoué avec la victoire. En début d'année, ils n'avaient pas pu participer aux championnats d'Europe, Ekaterina étant blessée à un pied. Les voici de nouveau au sommet, dignes successeurs de leurs compatriotes Elena Valova et Oleg Vasiliev qui les avaient détrônés l'année dernière avant de prendre leur retraite.

Elena Bechke et Denis Petrov, un autre couple soviétique, ont mérité la médaille de bronze.

Johnston, âgé de 27 ans, et sa jeune partenaire Landry, âgée de 17 ans, ont procuré au Canada une première médaille à ces championnats. Et à la lumière de la performance de Browning, hier, ce ne devrait pas être la dernière.

Landry et Johnston ont ainsi confirmé la bonne impression qu'ils avaient créées, la veille, à l'occasion du programme original. Tout en noir, ce couple dont c'est ensemble la première année de compétition, a effectué une démonstration dynamique et acrobatique

« Je suis extrêmement heureuse, s'est exclamée Landry. Je suis fière. Je suis contente de l'avoir fait pour mon pays et pour moi-même. »

Les champions canadiens Isabelle Brasseur, de St-Jean-sur-Richelieu, et l'Ontarien Lloyd Eisler, ont terminé au septième rang.

Ils avaient pourtant vaincu Landry et Johnston aux championnats canadiens, le mois dernier. Cette performance les incitera à redoubler d'ardeur l'an prochain, a promis Eisler.

« Quelquefois, on a besoin d'un tel coup pied au derrière, a-t-il dit. Cela t'amène à dire, 'je vais travailler deux fois plus fort l'année prochaine'. Nous ne sommes pas des lâcheurs. »

Gordeeva, 17 ans, et Grinkov, 22 ans, ont largement dominé leur sujet à Paris. Tout de blanc vêtus, ces élégants Moscovites ont offert aux 6,000 spectateurs un agréable et harmonieux spectacle, hier en libre, sur une succession de valses de Johan Strauss. Ils n'ont certes pas pris de risques en limitant les sauts mais leurs portés et leurs pirouettes, exécutés avec un parfait synchronisme, ont été de fort belle facture. Ils ont notamment obtenu huit fois sur neuf la note de 5.9 pour l'impression artistique.

Depuis la première victoire soviétique dans un « mondial » avec Ludmila Beloussova et Oleg Protopopov en 1965, c'est le 22e titre gagné par l'URSS en 25 éditions dans cette discipline, dix étant allés à Irina Rodnina avec Alexei Oulanov et Alexandre Zaitseev. Gordeeva-Grinkov, qui sont actuellement sans véritables rivaux à l'exception de leurs compatriotes Larisa Selezneva et Oleg Makarov (blessés), ont perpétué avec brio la domination soviétique.

PHOTO CP

Cindy Landry et Lyndon Johnston

VAINQUEUR DU PROGRAMME COURT À PARIS

Kurt Browning passe du 5e au 2e rang

Christian Collin
de l'Agence France-Presse

PARIS — Ils seront trois, ce soir à Paris, à pouvoir prétendre au titre mondial masculin de patinage artistique 1989 : le Soviétique Alexandre Fadeev, le Canadien Kurt Browning et l'Américain Christopher Bowman. Hier, ils occupaient dans cet ordre, les trois premières places du classement général à l'issue du programme original.

Fadeev, champion d'Europe en titre, Browning, champion canadien et digne successeur de Brian Orser, et Bowman, le nouveau nouveau numéro un américain après la retraite de Brian Boitano (médaillée d'or à Calgary), possèdent chacun une réelle possibilité de conquérir le titre mondial. Si Fadeev occupe une position privilégiée avec 2.2 points, Browning (2.6) et Bowman (2.8) sont si près qu'ils partiront avec des chances égales. Le vainqueur du « libre », aujourd'hui, sera assuré du titre.

Browning a assurément pris un ascendant psychologique sur ses rivaux en remportant le programme original, ce qui lui a permis de passer de la cinquième à la deuxième place du classement général. Ce Canadien de 22 ans a réussi une superbe exhibition sur la musique de Cotton Club, exécutant notamment un triple axel et un enchaînement de triple sauts (axel et boucle) éblouissants, tel qu'il ne pouvait l'espérer.

« J'ai pensé qu'en effectuant un excellent programme court, j'influencerais favorablement les juges jusqu'à la fin des championnats et je pourrais remporter l'or. Il s'agit de mon meilleur cette saison. »

Mais Bowman a montré, lui aussi, qu'il est un patineur de qualité. Il s'est classé deuxième du programme original qu'il a interprété sur une musique sud-américaine avec un talent certain.

Enfin, Fadeev, déjà lauréat en 1985 à Tokyo, a peut-être laissé passer sa chance de gagner un deuxième titre en ne prenant que la troisième place du programme original. Le petit Moscovite, vêtu d'une combinaison d'un vert très vif, s'est laissé emporter par le rythme endiablé d'un solo de batterie signé Cerrone pour chuter sur une triple boucle. Mais grâce à sa grande expérience, il a les moyens de préserver son actuelle première place.

Son jeune compatriote Viktor Petrenko, absent aux championnats d'Europe, a reculé à la cinquième place après avoir terminé deuxième des imposées. Ce grand espoir a présenté un programme d'une grande richesse chorégraphique mais il a chuté sur un triple axel, une trop grosse difficulté pour sa condition physique du moment.

Klimova-Ponomarenko sont premiers à la danse

PARIS (AFP) — Les Soviétiques Marina Klimova et Sergei Ponomarenko ont pris la tête de l'épreuve de danse sur glace des Championnats du monde de patinage artistique, en remportant les danses imposées, hier au Palais Omnisports de Paris-Bercy.

Ils ont devancé leurs compatriotes Maia Usova et Alexander Zhulin, leurs dauphins des championnats d'Europe en janvier dernier à Birmingham. Klimova et Ponomarenko ont donc confirmé leur position de favoris pour succéder au palmarès à Natalia Bestemianova et Andrei Bukin qu'ils n'avaient jamais pu battre en compétition.

Pour Marina Klimova (22 ans) et Sergei Ponomarenko (28 ans), l'heure semble enfin avoir sonné pour une consécration mondiale. En effet, la danse sur glace a beau se composer de trois épreuves — les danses imposées, la danse de création et la danse libre — il est très rare que les trois premiers à l'issue des imposées ne se retrouvent pas dans le même ordre sur le podium.

HOCKEY

Ligue nationale

Mardi

L. Angeles 4, **Québec** 0
Wash'ton 6, Winnipeg 3
Boston 8, Pittsburgh 2
Hartford 8, Islanders 2
Calgary 5, N. Jersey 1
Toronto 5, Minnesota 3
St. Louis 3, Chicago 2
Detroit 2, Vancouver 2

Hier

Montréal 5, L. Angeles 2
Winnipeg 6, Rangers 3
Detroit à Edmonton

Ce soir

Québec à Boston
Buffalo à Hartford
St. Louis à Phil'phie
Pittsburgh au N. Jersey
Chicago au Minnesota
Edmonton à Vancouver

Demain

Montréal à Washington

Samedi

Chicago à N. Jersey
Phil'phie à Boston
Montréal à Pittsburgh
Rangers à **Québec**
Wash'ton à Hartford
Islanders à Vancouver
Winnipeg à Toronto
Buffalo au Minnesota
Detroit à St. Louis
Calgary à Los Angeles

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Pit	72	109	181
Gretzky, LA	52	102	154
Yzerman, Det	61	79	140
Nicholls, LA	63	72	135
Brown, Pit	43	56	99
Coffey, Pit	26	72	98
Mullen, Cal	42	55	97
Carson, Edm	45	49	94
Robitaille, LA	43	50	93
Kurri, Edm	39	53	92
Gallant, Det	36	49	85
Quinn, Pit	31	53	84
Larmer, Chi	39	42	81
Olczyk, Tor	34	47	81
Maclean, NJ	38	42	80
Haw'chuk, Win.	36	44	80
Messier, Edm	29	51	80
Lafont'ne, Isl	38	41	79
Lafleur, Ran	17	26	43

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-MONTRÉAL	**73**	**49**	**17**	**7**	**287**	**205**	**105**
y-BOSTON	71	32	26	13	256	227	77
BUFFALO	70	32	31	7	260	275	71
HARTFORD	70	32	33	5	263	253	69
QUÉBEC	**71**	**24**	**41**	**6**	**239**	**309**	**54**

Section Lester Patrick

y-WASHINGTON	71	35	26	10	261	228	80
y-RANGERS NY	72	35	29	8	283	267	78
PITTSBURGH	71	35	29	7	310	305	77
PHILADELPHIE	70	32	31	7	268	243	71
NEW JERSEY	71	24	35	12	249	291	60
ISLANDERS NY	71	24	42	5	237	296	53

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

y-DETROIT	71	31	28	12	280	279	74
ST. LOUIS	71	26	33	12	243	258	64
MINNESOTA	70	23	32	15	229	258	61
CHICAGO	71	23	36	12	270	299	58
TORONTO	72	25	41	6	229	301	56

Section Connie Smythe

x-CALGARY	72	47	16	9	316	206	103
y-LOS ANGELES	72	37	29	6	347	305	80
y-EDMONTON	72	35	29	8	303	275	78
VANCOUVER	70	30	33	7	221	218	67
WINNIPEG	71	23	37	11	270	323	57

x-Champion de section.
y-Assuré de participer aux séries.

ASTROS 8, EXPOS 5

Mauvaise sortie de Bryn Smith

Michel Lajeunesse
de la Presse Canadienne

WEST PALM BEACH — Les Expos ont subi une autre défaite, hier, face aux Astros de Houston, quand ils se sont inclinés 8-5 dans un match de la Ligue des pamplemousses.

Leur fiche s'établit maintenant à quatre victoires, sept revers et un verdict nul depuis le début du camp.

Le receveur Nelson Santovenia a dirigé l'attaque des Expos avec un circuit de deux points à la deuxième manche, un double dans une poussée de trois points à la sixième et un simple. Spike Owen, qui a obtenu deux coups sûrs en trois présences, a produit deux points au cours de la sixième manche avec un triple.

Le partant des Expos, Bryn Smith, a connu sa pire performance depuis le début du camp et subi sa première défaite.

En trois manches de travail, Smith a accordé cinq points, à la suite de huit coups sûrs.

Karl Rhodes, Rafael Ramirez et Terry Puhl ont obtenu trois coups sûrs chacun quand les Astros en ont totalisé 15 contre les cinq lanceurs utilisés par les Expos.

Rick Rhoden a été le lanceur gagnant. En cinq manches, il a limité les Expos à cinq coups sûrs et deux points.

Fait encourageant pour les Expos, le voltigeur Tim Raines, blessé à une cheville il y a quelques jours, est revenu au jeu au cours de ce match et semblait complètement rétabli, même s'il n'a rien fait en quatre présences à la plaque.

Aujourd'hui, les Expos se rendent à Vero Beach pour y affronter les Dodgers de Los Angeles. Neal Heaton et Sergio Valdez partageront la tâche au monticule.

■ Le grand Randy Johnson a montré encore une fois, hier, qu'il allait être de la course jusqu'à la fin, aux côtés de Brian Holman et Neal Heaton pour un poste de partant. En quatre manches de travail dans un match « B » contre les Braves d'Atlanta, le géant de six pieds 10 pouces n'a pas accordé de point, a limité les adversaires à deux coups sûrs, dont un au champ intérieur, il a donné trois buts sur balles, tous en première manche et a retiré cinq frappeurs sur des prises. Johnson sait fort bien qu'il a une chance exceptionnelle de mériter un poste avec l'équipe des Expos cette saison, mais il ne veut certes pas se faire d'illusions, et par le fait même se mettre de la pression sur les épaules.

■ On s'attendait bien à ce que le commissaire Peter Ueberroth annonce hier sa décision dans le cas du lanceur Pascual Perez, qui est toujours dans un centre de désintoxication à West Palm Beach. Mais aucune nouvelle n'est parvenue du bureau du commissaire. « C'est la faute au successeur de Ueberroth, Bartlett Giamatti, a dit Dombrowski à la blague. C'est lui qui vous a dit que le tout serait réglé dans quelques jours. » Sans le dire ouvertement, on s'inquiète dans le camp des Expos. Plusieurs sont d'avis que plus la décision tarde à venir, plus la punition sera sévère.

EN BREF...

Formule 1 : Streiff gravement blessé

RIO DE JANEIRO, Brésil (AFP) — La saison 1989 de Formule un est terminée avant même d'avoir commencé pour le pilote français Philippe Streiff, 33 ans, grièvement blessé dans un spectaculaire accident de son AGS, hier matin. Le pilote souffre de fractures de la clavicule droite et de l'omoplate gauche, de luxation de deux vertèbres cervicales et du tassement d'une vertèbre dorsale.

Graf cède peu

BOCA RATON (AFP) — L'Ouest-Allemande Steffi Graf n'a cédé qu'un seul jeu à l'Américaine Susan Sloane (no 12) pour se qualifier 6-0 et 6-1 pour les quarts de finale du tournoi de tennis de Boca Raton. Graf, invaincue depuis le début de l'année, rencontrera la gagnante du match entre les Canadiennes Helen Kelesi et René Simpson.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 19

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARISH INC. s'adressera à l'Inspecteur général des Institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-02-000604-893

COUR DU QUÉBEC

(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
BERNARD GIRARD
Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE est donné à GIRARD BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 rue Laviolette, St-Jérôme, district de Terrebonne dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de GIRARD BERNARD.
Lieu: ST-JÉRÔME
Date: 13 mars 1989
CÉLINE LETENDRE,
GREFFIER-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-05-000198-892

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MICHEL LAPORTE ET ALS
Partie demanderesse
c.
NORTH CENTRAL DYNAMICS INC.
et
MARC LEVY
Partie défenderesses
ASSIGNATION

ORDRE est donné à NORTH CENTRAL DYNAMICS INC. ET MARC LEVY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Jacques Cartier, Longueuil, dit district dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de NORTH CENTRAL DYNAMICS INC. ET MARC LEVY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 mars 1989
MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 février 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GARAGE SERVICES END SUPPLIES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de mars 1989, sous le numéro 4127346.

Ce 7eme jour de mars, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-005742-890

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GENERALE
Partie demanderesse
c.
ZIAULISLAM CHAUDHARY
Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE est donné à ZIAULISLAM CHAUDHARY de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de ZIAULIZLAM CHAUDHARY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 mars 1989
RONALD CHASSÉ, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-05-000253-895

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MAGASIN M (DIVISION ALIGRO INC.)
Partie demanderesse
c.
NORTH CENTRAL DYNAMICS INC.
et
MARC LEVY
Partie défenderesses
ASSIGNATION

ORDRE est donné à NORTH CENTRAL DYNAMICS INC. ET MARC LEVY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111 Jacques Cartier, Longueuil, dit district dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de NORTH CENTRAL DYNAMICS INC. ET MARC LEVY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 mars 1989
MAURICE JR. TOURANGEAU, P.A.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 février 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FIBRO FRICTION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ième jour de mars 1989, sous le numéro 4127345.

Ce 7eme jour de mars, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-006399-898

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
2552-9215 QUÉBEC INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE est donné à 2552-9215 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de 2552-9215 QUÉBEC INC.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 mars 1989
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-02-000662-891

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)
CORPORATION DU VILLAGE DE STE-AGATHE SUD,
Partie demanderesse
c.
ROSLYN MINDEL GROBMAN,
Partie défenderesse
ORDONNANCE

Il est ordonné à la défenderesse, Roslyn Mindel Grobman, de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention de la défenderesse.
ST-JÉRÔME, ce 08 mars 1989
JOANNE DUBREUIL
GREFFIER DE LA COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
Mes ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR FORTIN & D'AOUST
ATT: Me André Morin
85, rue de Martigny ouest
Suite 6.18
ST-JÉRÔME, (Québec)
J7Y 3R8